
3 1761 ... 911 1
D

HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

# DES ANVERSOIS AUX CANARIES

AU XVIe SIÈCLE

# HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

DES

# ANVERSOIS AUX CANARIES

## AU XVI^e SIÈCLE

PAR

FERNAND DONNET

Secrétaire de la Société royale de Géographie d'Anvers
Conseiller et Bibliothécaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique
Membre de la direction des Bibliophiles anversois
Membre effectif de la Société Archéologique de Bruxelles
Membre correspondant de la Société royale de Numismatique de Belgique
de la Société française d'Archéologie, de la Société Historique de Compiègne,
du Cercle Archéologique de Mons, etc., etc.



ANVERS
IMPRIMERIE VEUVE DE BACKER, RUE ZIRK, 35
1895

EXTRAIT DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE GÉOGRAPHIE D'ANVERS.

# LES ANVERSOIS AUX CANARIES.

(UN VOYAGE MOUVEMENTÉ AU XVI[e] SIÈCLE)

PAR

M. FERNAND DONNET

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

---

### § I DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE.

Au milieu des flots de l'Océan Atlantique s'élèvent du sein des eaux plusieurs groupes d'îles, dont l'histoire à certaines époques a été intimement liée à celle de notre patrie. Ce sont les Açores, c'est Madère, ce sont les Canaries.

Le groupe le plus rapproché de la côte Africaine est celui des îles Canaries. La distance entre ces deux points géographiques est de 107 kilometres (1). Cet Archipel est composé de 7 îles, savoir : Lancerote, Fortaventura, la grande Canarie, Ténériffe, Gomère, Palme, Fer au Hierro (2). Elles s'étendent de l'Est à l'Ouest sur un espace de quatre et demi degrés de longitude. (3) Ces terres sont d'origine éminemment volcanique, et tout leur pourtour est hérissé de caps formés par des coulées de lave. Le point le plus élevé de l'archipel est le Pic de Teyde dans l'île de Ténériffe, dont la cîme s'élève à 3715 mètres au-dessus du niveau de la mer. La température

(1) Elisée Reclus. Nouvelle Géographie Universelle.

(2) Bory de St.-Vincent. Essais sur les îles Fortunées.

(3) Jacobs Beeckmans. Les îles Atlantiques.

y est délicieuse ; on y jouit d'un été perpétuel. Il est vrai, quelques fois de fortes chaleurs se font sentir, mais par contre, jamais le thermomètre ne tombe en-dessous de 8 degrés centigrades au-dessus de zéro.

L'île la plus rapprochée des continents, est Lancerote ou Lanzarote qui a une superficie de 741 kilomètres carrés. Elle avait autre fois pour capitale San Miguel de Teguise ; actuellement la place principale est Arrecife sur la côte Orientale. Plusieurs îlots s'élèvent à proximité, ce sont : Allegranza, Clara, Gratiosa.

Vient ensuite Fuerteventura avec une superficie de 1722 kilomètres carrés. Cette île aride et triste a pour capitale Puerto de Cabras.

L'île voisine Gran Canaria ou Canarie compte 1376 kilomètres carrés. Las Palmas en est la ville principale.

Ténériffe est l'île la plus importante du groupe ; elle mesure 1946 kilomètres carrés, et a pour capitale Santa Cruz.

L'île de Gomère ou Gomera est bien moins importante ; sa superficie est de 378 kilomètres carrés. La place la plus importante est San Sebastian.

L'île Fer au Hierro est la plus petite de l'Archipel ; elle ne mesure que 278 kilomètres carrés. Elle est d'une composition entièrement volcanique. Valverde en est le bourg le plus important.

Enfin la dernière île, celle dont nous aurons le plus particulièrement à nous occuper est Palma, dont la superficie est de 726 kilomètres carrés. Cette terre est d'une fertilité remarquable. Elle renferme de nombreuses pêcheries, et exporte pas mal de bois de construction. La capitale est Santa Cruz ; signalons encore sur la côte opposée le port de Tazacorte.

La superficie totale de l'Archipel est donc de 7167 kilomètres carrés. Quant à sa population ce n'est que depuis deux siècles qu'elle a été renseignée d'une manière positive :

| | | | |
|---|---|---|---|
| En 1678 | elle comptait | 105637 | habitants. |
| » 1744 et 1745 | » | 136192 | » |
| » 1768 | » | 156777 | » |
| » 1803 | » | 157759 | » |

Comme on le voit, jusqu'alors la progression avait été assez lente; depuis lors elle a été plus rapide, et en 1877 l'Archipel des Canaries comptait 280400 habitants. Les villes les plus peuplées sont, Las Palmas qui compte 17820 habitants, et Santa Cruz 11610 habitants

Les Canaries appartiennent à la monarchie espagnole dont elles forment la 49e province ; elles sont divisées en 93 communes, et nomment six députés au Cortès.

Les habitants des îles Canaries appartiennent à la religion catholique [1]. L'Archipel est divisé en deux diocèses, celui de Canarie, et celui de Ténériffe. Du premier dépendent les îles de Grande Canarie, Fuerteventura et Lanzarote. Il existe un séminaire établi en 1777 à Las Palmas, et qui primitivement dirigé par les jésuites, est passé en 1868 sous la direction du clergé séculier. Deux couvents dépendent de l'évêque de Canarie; le premier est occupé par les religieuses Bernardines de St. Alphonse. Le second, sous le titre de l'Immaculé Cœur de Marie, sert de retraite à des religieux.

Les îles de Ténériffe, Palma, Gomera et Hierro, dépendent du diocèse de Ténériffe. Il fut érigé le 12 décembre 1817 par le pape Pie VII. En fait de religieuses, on y trouve les sœurs de St. Vincent de Paul qui desservent les hôpitaux de Las Palmas et de Santa Cruz de Ténériffe.

La culture du sol et la pêche, forment les plus grandes ressources des habitants. Leurs exportations sont assez importantes, et depuis plusieurs siècles ils envoyent de tous côtés du vin en grande quantité, du sucre réputé autrefois en Europe comme le meilleur sucre connu, puis de la cochenille, et d'autres produits encore.

(1) *Les missions Catholiques* nº 1175. 1891.

Au siècle passé Canarie, Palma et Ténériffe étaient seules appelées Royales, parce qu'elles avaient le droit de faire des armements pour l'Amérique ; dans chacune des ces îles, un seul port pouvait user de ce droit, c'étaient : La Luz, Palma et Santa Cruz. Au commencement de ce siècle, seule Sainte Croix de Ténériffe profitait de ce privilège.

Les relations que ces îles entretenaient avec le port d'Anvers, très anciennes, devinrent dans la suite importantes et suivies. En 1508, deux navires arrivant des Canaries entrèrent dans notre port (1). Ils étaient chargés de sucre « Canary suycker » destiné à la vente. Les propriétaires l'offrirent vainement en vente aux raffineurs à « 3 grooten » la livre. Ce n'est que plusieurs mois après qu'on put s'en débarrasser, à prix peu rénumérateurs (2). Guiccardini, au milieu du XVIe siècle, cite comme un article important du commerce de notre place, l'importation du sucre des Canaries.

Comme nous le verrons dans la suite de ce récit, les relations entre les Canaries et Anvers devinrent de plus en plus actives. Aussi toutes les lois fiscales édictées du XVIe au XVIIIe siècle mentionnent dans la série de leurs impositions, des droits pour le sucre de Canarie, « suyker comende van Canarien ende Palma ». Disons maintenant un mot de l'histoire de ces îles (3).

D'après Strabon, les Phéniciens auraient déjà eu connaissance de ces îles. Plus tard, à la fin de XIIIe siècle, elles auraient été visitées par les Génois. Depuis lors, on en eut seulement une connaissance approximative. Le pape Clément VI érigea en 1344 les îles Canaries ou Fortunées en royaume feudataire du St.-Siège, en faveur de Louis de la Cerda, infant d'Espagne. Celui-ci devait annuellement payer au pape 400 florins d'or. La bulle d'érection, datée du 15 décembre,

(1) F G V Antwerps chronycke.

(2) Voyez mon ouvrage : Notice historique sur le raffinage et les raffineurs de sucre à Anvers.

(3) Voyez les sources citées page 1 et Patria Belgica III. Goblet d'Alviella.

énumère les diverses îles formant l'Archipel; elle les appelle : Canaria, Ningraria, Pluviaria, Capraria, Junonia, Embronea, Atlantica, Hesperida, Cernent, Gargonas, et Gauleta. Louis de la Cerda prit le titre de prince de la Fortune ou des îles Fortunées. Don Pedre IV d'Arragon lui fournit des subsides, mais Alphonse II de Portugal s'opposa à ses projets prétendant que ces îles lui appartenaient. Alphonse XI de Castille, qui élevait également des prétentions sur les Canaries, y renonça en 1345; toutefois, il contrecarra de tout son pouvoir les projets de la Cerda.

Celui-ci ne vit jamais son royaume. Dans la suite les papes donnèrent la propriété de ces îles à l'Espagne. Au XIV[e] siècle, il y eut encore plusieurs tentatives de prise de possession de la part des Majorcains, des Arragonais etc., mais elles n'eurent pas de succès. En 1401, Jean de Bethancourt, de concert avec Godifer de la Salle, organisa une expédition pour occuper ces Iles. Ils mirent à la voile le 1 mai 1402, et débarquèrent en juillet de la même année à Lancerote. Peu après Bethancourt revint en Europe, où il obtint des secours de Henrique III de Castille, et les envoya à son associé, qui s'en servit pour occuper les autres îles. L'Espagne continua à faire des expéditions pour ces parages, et à la fin du XV[e] siècle, elle était maîtresse de tout l'Archipel.

Les Canaries étaient occupées par une population assez clairsemée, probablement d'origine Berbère,et qui s'appelait les Guanches. Aujourd'hui il ne reste plus un seul représentant de cette race primitive.

Au XV[e] siècle les conquérants pour asseoir leur domination avaient exterminé une grande partie de la population indigène. Pour remplir ces vides, ils firent venir de Flandre un nombre important de familles qu'ils établirent dans les diverses îles, et principalement à La Palma qu'elles repeuplèrent en grande partie pendant la seconde moitié du XV[e] siècle. Toutefois, ces colons ne tardèrent pas à se fondre avec les Espagnols, dont ils adoptèrent les coutumes et la

langue ; leurs noms même furent traduits. La suite de notre récit montrera que dans les siècles suivants, nos provinces, et surtout Anvers, fournirent un nouveau et important contingent de colons aux îles Fortunées.

Nous aurons incidemment aussi à nous occuper des îles Açores. Disons en donc brièvement quelques mots.

Cet Archipel est situé en plein Océan Atlantique à 1280 kilomètres de la côte Sud-Ouest de la péninsule Ibérique. Il est composé de 9 îles géographiquement divisées en trois groupes. Elles sont d'une nature volcanique, et surgissent d'abîmes qui ont jusqu'à quatre kilomètres de profondeur. Elles sont couvertes de montagnes percées de nombreux cratères. Le point le plus élevé est le mont Pico, qui se dresse à 2320 mètres au-dessus du niveau de la mer. Voici la nomenclature des neuf îles avec la designation de leur superficie en kilomètres carrés : Graciosa (46), Terceira (578), San Miguel (770), San Jorge (104), Corvo (18), Florés (148), Fayal (165), Pico (455), Santa Maria (104), soit un total de 2388 kilomètres carrés. L'île de Terceira de forme ovale quoique de nature volcanique, est très fertile ; elle compte 44340 habitants, et a pour capitale Angra. L'île Fayal, dont la population compte 24000 âmes, est la mieux cultivée ; ses habitants sont fort industrieux. Sa capitale est Horta, située en face de Pico, à l'issue de la fertile vallée des Flamands, ainsi nommée en souvenir de ses premiers colons. Son port forme le meilleur mouillage de l'Archipel.

La population totale des Açores était en 1877, de 269400 habitants. Elles appartiennent aujourd'hui au Portugal, et forment avec l'île de Madère une province de cette monarchie. Elles nomment huit députés au Cortès.

D'après la tradition, ces îles auraient déjà été reconnues dès le milieu du XIVe siècle par des marins originaires des ports de la Méditerranée. Il paraît qu'un marchand flamand, nommé Josué Van den Berg, allant à Lisbonne en 1431 ou 1432, fut poussé par une tempête sur les côtes des Açores.

Revenu à Lisbonne, il y fit part de son aventure. Le Portugal profita sans délai de cette communication et prit possession de l'Archipel. Lors de leur arrivée, les îles étaient inhabitées; les conquérants y transbordèrent en 1444 quelques Maures, puis des colons Portugais, des esclaves nègres, et des juifs expulsés du Portugal. Vingt ans après avoir abordé pour la première fois sur ces rivages, les Portugais reconnurent et occupèrent la neuvième et dernière île de cet Archipel. Mais c'est la Flandre qui fournit aux Açores la plus grande partie de sa population, et qui contribua pour la majeure part à leur prospérité. (1) En 1450, la seigneurie de Terceire fut octroyée à Jacques de Bruges et à sa descendance, même en ligne féminine. Ce Flamand s'appelait plus exactement Jacobs et était originaire de Bruges. Il devint par traduction Jacomo. D'après une autre source (2), vers le milieu du XVe siècle, Henri le Navigateur le nomma gouverneur de l'île de Terceira, puis plus tard, capitaine héréditaire de cette île. Il paraît que de lui descendent les nombreux Jacobs ou Jacome, établis dans la suite à Cadix et Séville, et parmi lesquels il faut citer au XVIIIe siècle, Adrien Jacobs, qui avait épousé Marie van der Linden d'Anvers, et qui devint chevalier de Calatrava et premier marquis de Tablantes. De 1450 à 1490, l'émigration devint fort importante aux Açores, et plusieurs milliers de Flamands s'établirent dans l'Achipel. C'est ainsi que l'île St. Jorge fut peuplée par un groupe Flamand conduit par un gentilhomme Brugeois, Willem van der Haghe, qui appartenait à une famille originaire de Maestricht, et avait épousé Marguerite Sabuya de Bruges. Il avait équipé à ses frais deux vaisseaux sur lesquels il avait réuni un grand nombre d'ouvriers de tous les métiers. Plus tard, il passa de St. Jorge à Fayal, ensuite à Terceira, et enfin à la suite d'un incendie, à

(1) Voyez les sources citées plus haut, et P. J. Baudet. *Beschrijving van de Azorische eilanden.*

(2) Hye Hoys. Fondations pieuses et charitables des marchands flamands en Espagne.

Florès. Il prit le nom de Guilhermo da Silveira, traduction de son nom flamand. Dans l'île Fayal, la possession du sol avait été concédée à un autre gentilhomme flamand, Joost van Hurter, qui devint par droit de traduction Joz de Utra. Sa fille Johanna épousa le géographe Martin Behaim. A la suite de cette colonisation, l'Archipel fut baptisé du nom d'îles Flamandes, et Fayal fut désignée sous le nom de Nouvelle Flandre. A un moment donné, l'émigration flamande cessa; par contre les Portugais qui habitaient Ste.-Marie et San Miguel, se répandirent alors dans les autres îles, et ne tardèrent pas à absorber tout l'élément flamand. En 1622, un voyageur trouva encore quelques familles flamandes, qui avaient conservé le caractère de leur pays, mais déjà elles ne parlaient plus que le Portugais, la langue de leur nouvelle patrie.

Enfin, plus au nord des Canaries, entre cet Archipel et celui des Açores, et à 850 kilomètres Sud-Est de ces dernières, se trouve l'île de Madère, et quelques petits îlots situés dans le voisinage. Cette île qui a une superficie de 815 kilomètres carrés, compte près de 135 mille habitants. Deux chevaliers Portugais Goncalvez Zarco et Tristan Vaz Teixeyra reçurent dans les premières années du XV^e^ siècle, de don Henri la mission d'occuper l'île. Aujourd'hui encore elle appartient au Portugal. Madère est renommée pour son climat doux et uniforme; la majeure partie de son sol est occupée par des champs et des vergers. Quant à sa population elle est un produit de différentes races. Il y eut d'abord l'Italien Perestrello qui commanda une partie des premiers colons, puis vinrent des Juifs, des Maures, des esclaves nègres, et enfin, sous l'Empire, de nombreuses familles Anglaises; toutefois, c'est l'élément Portugais qui domine. Les deux principaux objets d'exportation à Madère, sont le vin et le sucre. Cette dernière industrie y fut importée de la Sicile par l'infant don Henri. Au XVI^e^ siècle une centaine d'usines livraient à l'exportation environ 4 1/2 millions de kilogrammes de sucre. D'après Guicciardini, il arrivait à cette

époque jusqu'au port d Anvers par voie de Portugal. Plus tard, cette industrie perdit de son importance à cause de la concurrence faite par le Brésil, où la canne à sucre avait été importée de Madère. Les habitants de l'île s'adonnèrent alors plus spécialement à la culture de la vigne, et en 1820 la production en vin atteignit 120,000 hectolitres; aujourd'hui elle est tombée à environ 17,000 hectolitres. La capitale de l'île est le port de Funchal, qui compte environ 20,000 habitants.

L'îlot de Porto Santo, situé près de Madère compte 1750 habitants.

### § 2. UN VOYAGE DES CANARIES A ANVERS.

Nous venons de donner quelques détails géographiques et historiques au sujet des îles africaines de l'Atlantique. Racontons maintenant en peu de mots l'histoire d'un voyage qui eut lieu dans ces parages, il y a plus de 300 ans. Les relations de ce genre, datant de cette époque sont fort rares, et de plus celle-ci nous permettra de faire l'historique des établissements anversois aux Canaries. A ce double point de vue, il nous semble que cette relation mérite de voir le jour. C'est en travaillant aux archives communales d'Anvers, que nous avons découvert cette pièce curieuse (1). Voici l'analyse succincte de ce document (2) :

En novembre 1574, un Anversois appelé Cornelis de Ruytere, débarquait à l'île Palma, et s'y établissait pour faire le commerce. Il était âgé de 24 ans. L'acte que nous analysons, daté du 15 janvier 1577, qualifie notre héros comme suit: « Cornelis de Ruytere, coopman wonende in Palma inde » eilanden vande Canarien, wesende jegenwordich alhier, » out XXVIJ jaren ». Lors de son arrivée à Palma, il y trouva

(1) Certif. B. A & M f° 552.

(2) Dans le § 3 de cet ouvrage nous donnerons des renseignements détaillés sur les établissements anversois aux Canaries, et dans les chapitres suivants, sur les personnages dont il est question dans cette relation.

un certain Bernardin de Guerra. Il y avait été envoyé par le chevalier Godevaerde Sterck, seigneur de Busquoy, amman d'Anvers, pour tâcher d'y applanir certaines difficultés commerciales qu'il y avait avec Melchior van Groenenberghe : « ten eynde hy aldaer soude voorderen ende liquideren » eenige rekeningen die aldaer te doene waren tusschen des » voorscreven heer producant ende heer Melchior van Groe- » nenberghe ». Cependant, le bruit du départ de de Ruytere pour l'Europe s'était répandu, et plusieurs habitants voulurent profiter de cette occasion pour charger le voyageur de missions diverses pour la mère-patrie, de Guerra et van Groenenberghe furent du nombre. Le premier avait voulu remplir la mission dont il avait été chargé, mais il lui fut impossible d'obtenir communication des livres de commerce des Groenenberghe, et par conséquent il ne put arriver à une clôture définitive des comptes. Toutefois, Melchior van Groenenberghe avait fait dresser par devant notaire des extraits de différents comptes, et en avait fait garantir l'authenticité par témoins. Il remit ces extraits notariés à de Ruytere, pour être transmis à Godevaert Sterck. D'autre part, de Guerra avait également fait dresser par notaire différents actes, et avait aussi prié de Ruytere de les transmettre au même Sterck. De Ruytere resta pendant deux jours dans la ville de Palma pour recevoir les divers messages, puis partit pour le petit port de Tassecarte (Tazacorte) aux fins de s'y embarquer. Dans l'entretemps, van Groenenberge avait appris que de Ruytere était chargé de documents remis par Guerra ; il dépêcha Pedro van Dale, fils de Pauwel van Dale, pour s'emparer de ces pièces. Mais de Ruytere se doutant de la chose, les remit à un compagnon, puis les transporta à bord, et les enferma dans son coffre. Van Dale n'ayant pas réussi dans sa mission, un nommé François Adriaenssens teneur de livres dans la maison de van Dale tâcha d'être plus heureux ; il monta à bord, et voulut visiter le coffre ; toutefois, tous les do-

cuments étaient enfermés dans de grandes enveloppes sans suscriptions, et de Ruytere affirmait qu'il ne possédait pas les pièces recherchées, de sorte que Adriaenssens dut quitter le bord sans avoir pu accomplir ses desseins. Sur ces entrefaites, le navire mit à la voile, et quitta Tazacorte le 1 août 1576. Il naviguait depuis peu de temps, quand surgit une tempête ; le navire fut rejeté vers l'Archipel des Açores, et arrivé à la hauteur de l'île Terceras (Terceira) « omtrent den vlaemschen eylanden die men noemt Terceras » il tomba au milieu d'une flotte de navires de guerre Portugais « eenige portugaloysche oorloochschepen ». A cette époque l'île San Miguel était occupée par l'Espagne, tandis que Terceira dont dépendaient alors Sainte Marie, Fayal, Pico, Corvo, Florès, obéissait au Portugal. L'Espagne étant alors en paix avec le Portugal, nous ne pouvons comprendre cette agression, qu'en supposant que de Ruytere avait pris passage à bord d'un navire battant pavillon d'une autre nationalité. Quoiqu'il en soit, de Ruytere se jeta avec six compagnons dans un petit bateau « eene schuyte » et aborda à l'île Fayal « int eylant geheeten Feal ». Il avait pu sauver son coffre et tous les documents. Il resta dans l'île pendant dix ou onze jours, puis trouvant une nouvelle occasion, il prit passage sur une caravelle, et continua son voyage. Après une heureuse traversée, il débarqua le 18 octobre à Séville. De là il s'embarqua de nouveau, et arriva sans encombre à Calais. Il résolut de continuer son voyage, et le 5 novembre, il prit passage sur un navire qui appartenait à Symon de Coninck, et qui avait pour capitaine Hans Kerstiaenssens de Roosendael. Il lui suffisait de quelques jours pour rentrer dans la mère-patrie, mais il avait compté sans sa mauvaise étoile. Arrivé dans la Manche, le navire fut assailli par une épouvantable tempête. Les flots déchaînés le poussèrent hors de sa route, et le jetèrent sur les côtes de Cornouailles « in Cornouaille achter Engeland. » Il perdit ses ancres et ses mâts, et complètement

désemparé, il fut jeté sur les rochers, où il se brisa et périt totalement. Cependant de Ruytere avait pu se cramponner à un débris du vaisseau, à une pièce de bois, et il réussit à gagner la côte et à sauver son existence. Malheureusement, il avait perdu dans ce naufrage tout ce qu'il possédait ; effets, papiers, etc., et entr'autres le coffre qui contenait tous les précieux documents qui lui avaient été confiés à Palma. De sorte que le chevalier Sterck ne put jamais entrer en possession des pièces qui lui étaient envoyées par van Groenenberge et par son chargé de pouvoir de Guerra.

On le voit, rarement voyage fut plus accidenté, et les diverses péripéties de cette expédition commerciale nous ont semblé dignes d'être remémorées.

## § 3. — LES ÉTABLISSEMENTS ANVERSOIS AUX CANARIES.

Nous venons de voir un Anversois, établi aux îles Canaries et rentrant dans sa patrie, chargé par divers autres Anversois demeurant à Palma de remplir une mission auprès de négociants établis sur notre place, et traitant avec l'Archipel Africain. Il y a là un courant bien établi, une indication de relations suivies et constantes. Il nous semble donc important pour l'histoire commerciale de notre port, de tâcher de prouver quand ces relations s'établirent, et de faire aussi brièvement que possible l'histoire des établissements que les émigrés des rives de l'Escaut fondèrent sur ces plages lointaines.

Les historiens sont fort sobres de détails à ce sujet, et le peu de faits qu'ils nous ont transmis sont entièrement inexacts.

Nous avons vu que dans la seconde moitié du XV$^{e}$ siècle, des colons flamands appelés par les conquérants Espagnols s'établirent dans l'archipel des Canaries et principalement dans l'île Palma. Des Anversois furent-ils mêlés

à ces premiers colons Flamands, ou bien encore notre place profitant de la présence de compatriotes dans ces parages lointains, s'empressa-t-elle de nouer des relations commerciales avec eux? Nous l'ignorons complètement. Jusqu'ici, aucun document positif ne nous permet de dire si des relations existaient au XV^e siècle entre les Canaries et Anvers. Certains historiens ont cru pouvoir être plus affirmatifs, et ont échafaudé des fables qui ne résistent pas à la moindre critique un peu sérieuse. Valkenisse, dans le manuscrit qu'il nous a laissé (1), s'occupe des familles Groenenberghe et van Dale (2), et donne leur généalogie. Ces pièces sont copiées en 1672 sur des documents manuscrits qui reposaient alors à la chancellerie de Brabant, et avaient été réunis pour former un X^e volume des trophées du Brabant. Ils auraient donc pour auteur l'historien Butkens. Nous le regrettons, car les pièces sont peu faites pour contribuer à la réputation si attaquée dans ces derniers temps, et non sans raison, de ce généalogiste.

D'après ces pièces donc, Wauter van Dale, qui mourut le 18 mars 1449 aurait été chargé par la Cour, d'aller en Portugal conjointement avec un membre de la famille van Liere pour négocier une alliance princière. A la suite de ce voyage, il épousa en Lusitanie, Elvira Peres Lopes, dame des îles Canaries, « vrouwe vande suycker eyland ». Son fils Peeter van Dale hérita de cette seigneurie, laissant tous ses biens à son cousin Aernout van Dale. Et de là daterait l'établissement des van Dale aux Canaries. Telle est la légende. Voyons maintenant l'histoire.

Comme nous l'avons dit plus haut, un gentilhomme Normand Jean de Béthencourt avait débarqué dans les îles Canaries. Il prit plus tard le titre de roi des Canaries! (3)

(1) Bibliothèque communale d'Anvers. Vol. I et II.

(2) Nous donnerons la généalogie historique complète de ces deux familles dans les § 4 et 5 de notre travail.

(3) Essai sur les îles Fortunées.

Il mourut en 1425, et eut plusieurs successeurs qui laissèrent peu de traces dans l'histoire. L'île de Canarie ne fut soumise à l'Espagne qu'en 1461 par Diego de Herrera, huitième successeur de Bethencourt. Ténériffe tomba seulement en 1464. Cependant à cette époque, le Portugal commença à soulever des prétentions au sujet de cet Archipel et en 1466, il y fit une expédition peu heureuse. Pendant ce temps l'île Palma était restée indépendante, et elle ne tomba au pouvoir des Espagnols qu'en 1492 ou 1493. Toutefois, de par l'autorité d'historiens du XVII^e^ siècle, un van Dale aurait été dans la première moitié du XV^e^ siècle, l'heureux époux d'une Portugaise jouissant de la seigneurie de cette même île Palma ! D'autres historiens sans remonter aussi haut, rapportent l'opinion suivant laquelle ce serait à l'occasion du mariage du duc Philippe de Bourgogne avec la princesse Isabelle de Portugal, que la maison Paul van Dale d'Anvers, aurait établi des relations avec les îles Canaries, dont elle devint propriétaire. Nous ne comprenons pas comment le mariage du souverain avec une princesse portugaise pouvait favoriser la création de relations commerciales avec les Canaries qui appartenaient à l'Espagne. Et ce qui plus est, comme nous le prouverons dans la seconde partie de ce travail, le fameux Wauter van Dale, seigneur des Canaries dont aurait hérité Paul van Dale, est un personnage qui a pris naissance dans le cerveau inventif des généalogistes du XVII^e^ siècle. On verra également par les détails que nous fournirons, que Arnould van Dale, modeste marchand à ses débuts, s'est enrichi en trafiquant à Anvers, et qu'il n'était nullement le neveu d'un puissant seigneur, heureux possesseur de tout un archipel.

Nous avons vu plus haut, que dans les premières années du XVI^e^ siècle les Canaries traitaient déjà des affaires avec Anvers. En effet dans une ancienne chronique (1) nous lisons:

(1) F. C. V. *Antwerpsche chronykje van 1500 tot 1574.*

« In dit zelve jaer (1508) quamen twee schepen van der » vere vuyt die eylanden van Canarien, ende waeren die » ierste schepen, die vuyt Zeelandt in Spagnien in die » eylanden geweest hadden, en sy brochten haer twee » schepen met Canary suycker tot Antwerpen in die markt » om te vercoopen » etc., etc.

Quant à la manière dont Paul van Dale devint non pas seigneur des îles Canaries, mais propriétaire de sucreries dans une des sept îles qui composent cet Archipel, elle est des plus simples. Ce ne sont pas les van Dale qui fondèrent des établissements dans cette île ; ce furent les Groenenberghe ; et l'un d'eux, Melchior van Groenenberghe, époux de Marie van Dale, vendit à beaux deniers comptants à son beau-père Pauwel van Dale une partie des biens qu'il avait hérités dans l'île Palma. On le voit entre la légende et l'histoire, la différence est assez sensible. Nous allons prouver nos affirmations par des documents irréfutables.

Un négociant allemand, Jacob Groenenborch, originaire de Cologne s'établit à Anvers dans les premières années du XVI[e] siècle (1). Il y fit le commerce, d'abord en association avec Jan Eggelhof d'Augsburch, et celui-ci étant mort, Groenenborch désintéressa ses héritiers, et continua seul ce commerce. Nous venons de voir des productions des Canaries débarquer à Anvers dans les premières années du XVI[e] siècle. Ce fait dut frapper l'attention de Groenenborch qui entra de suite en relations avec l'Archipel atlantide. Ses premiers essais eurent probablement un plein succès, car Groenenborch ne tarda pas à fonder un établissement aux Canaries. Après avoir réglé ses affaires dans notre pays et donné procuration à des amis pour gérer ses intérêts pendant son absence, il partit vers l'année 1515 pour l'île Palma, et s'y adonna à la culture ainsi qu'à la production

(1) Pour l'indication des sources relatives aux Groenenberghe et van Dale voir les § 4 et 5.

et au commerce du sucre. Dans un acte de 1521, il prend pour la première fois la qualification de seigneur des Canaries, « heer van Canarien ». Il s'attribue ce titre, ainsi que plus tard Pauwel van Dale, dans des actes officiels. Le magistrat en enregistrant pareille qualification, semble ne pas se douter qu'il existait un souverain et un suzerain auxquels l'Archipel des Canaries appartenait, et que cet Archipel était composé de sept îles d'une superficie de plus de 7000 kilomètres carrés, avec une population d'environ cent mille habitants. Il existe une différence entre être propriétaire de deux exploitations dans l'une des sept îles, ou être seigneur et maître de tout l'Archipel. Il est vrai qu'à cette époque l'étude de la géographie n'était pas fort développée, et que cette considération peut servir d'excuse à nos écrivains du XVI$^e$ siècle.

Jacob Groenenborch ne revint sans doute plus à Anvers, et l'on sait qu'il mourut à l'île Palma, probablement au commencement de l'année 1533. Sa veuve Marguerite Pyns revint en Belgique en 1535, et ses enfants ne l'y suivirent que plus tard. Elle décéda vers 1544, car le 12 novembre de cette année ses cinq enfants procédaient au partage de l'opulente fortune paternelle. Les biens de l'île Palma consistaient en : » Allen de fazenda, landen, huysen, » plantagien gestaen in den eylanden van Palma onder » den rycke van Canarien, landen van suyckere, saylanden, » wynlanden ende andere, met noch die actie van Cal- » dera oft ketel met alle de ingineen, werckhuysen, kete- » len, slaven, beesten, moelenen, huysraed, instrumenten » ende hoodanighe andere gereedschapen, actien, vryhey- » den, liberteyten ende andere toebehoirten »

On le voit il s'agit d'une exploitation complète de grande importance consistant en vignobles, prairies, champs de cannes à sucre, etc., et de plus, de tout l'outillage nécessaire à la fabrication de ce produit. Cette riche industrie avait dû donner de brillants résultats à son propriétaire, car

dans les derniers temps de sa vie il avait fondé une seconde exploitation semblable ; « anderen goeden, fazenda » oft ingenien onlancx gemaect ende beplant, seinde bynnen » den vorschreven eylanden van Palma gelegen, genaempt » Arguval inden Lyanos ».

Qu'on nous permette deux remarques au sujet de ces descriptions. Nous venons de lire dans la nomenclature des biens formant l'exploitation, l'indication de chaudières destinées à la fonte ou à la clarification du sucre de canne, « ketelen ». Dans un des actes subséquents, un copiste sans doute fort intelligent, croyant à une erreur, a barré le mot « ketelen » et l'a remplacé par « kemelen » chameaux, et tous les copistes et notaires dans la suite ne manquèrent pas de copier servilement ce dernier mot. De sorte que, de par le caprice de quelque commis de notaire, la faune des îles Canaries, s'est vue bizarrement enrichie d'une espèce de quadrupèdes qui serait assurément fort dépaysée dans ces parages montagneux.

Nous avons vu également, que parmi les biens dépendant de l'exploitation sont cités les esclaves « slaven ». Sans avoir la moindre cure de la dignité humaine. ces malheureux sont rangés parmi les dépendances de la propriété, entre les chaudières à sucre, et les bêtes de somme ! Cette idée d'esclavage ne doit pas trop nous étonner à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, même dans les contrées Européennes. C'est ainsi que nous avons trouvé dans un document daté de 1577 (1), un certificat délivré par devant le magistrat d'Anvers à la requête d'une certaine Lucie de Coye, dans lequel Leador Lopez et Rodrigo Dagujar « ambedeux portugais residens en » ceste ville juraverunt estre vray que le 11e du mois de » febvrier lan XVcLXXIIIJ, ils ont esté presens en la ville de » Venise à la maison de Marie Bernaldez, là où icelle

(1) Certificaet boeck 112 v°.

» Marie at doné liberté a la dicte Lucie son esclave por
» des lors estre libre et hors de servitude et fé et dis-
» poser comme une personne libre et hors de servitude
» peust sans contradiction où presentement quels ayant aussi
» esté présens au mesme temps où ladicte Marie Ber-
» naldez at soubscribt la lettre originelle dont la teneur
» cy essuyst de mot à aultre, etc. »

Revenant aux propriétés de l'île Palma nous trouvons qu'une partie des enfants van Groenenberghe restèrent aux Canaries et y continuèrent brillamment les affaires paternelles. Bientôt, ils s'identifièrent si bien avec leur nouvelle patrie qu'ils abandonnèrent leur nom flamand et le traduisant, se firent appeler de Monteverde. Ils continuèrent à s'y multiplier, et s'allièrent avec les premières familles de l'Archipel. C'est ainsi qu'au XVII[e] siècle Andrés Poggio, arrière-petit-fils de Jacope Groenenborch, vint à Anvers pour terminer des questions d'intérêt ; il était chargé de représenter ses frères et sœurs et d'autres familles alliées, telles que les Monteverde, Fierro Bustamante, Lovenz y Salgado, etc. Ceux-ci s'étaient peu à peu débarrassés des biens qu'ils possédaient dans nos provinces pour se consacrer entièrement à leurs propriétés coloniales.

Une des filles de Jacope Groenenborch, Anna épouse de Godevarde Sterck, céda le 4 mai 1562 sa part des biens de Palma à son frère Melchior. Celui-ci épousa en 1542 Marie van Dale, fille du richissime négociant anversois Paul van Dale. Vingt ans plus tard les époux van Groenenberghe-van Dale cédèrent à Pauwel van Dale leur père et beau-père, moyennant 48000 florins carolus, la part qu'ils avaient héritée de Jacob van Groenenberghe augmentée de l'achat que nous venons de renseigner. On le voit, la manière dont les biens de l'Archipel des Canaries entrèrent en possession de la famille van Dale est des plus simples, et n'a pas besoin de grandes explications historiques.

Deux des frères de Melchior van Groenenberghe, Jean et Michel, outre leur part dans les biens paternels situés dans l'île Palma, possédaient également une hypothèque sur certaine part de cette propriété, c'est-à-dire sur la « fazenda van Tassacorte tegen de melioratie van Argual. » Ils cédèrent plus tard cette hypothèque à Loys vande Wall, à Melchior Socaras, à la femme et aux enfants de Loys Orosco.

Van Dale fit un grand commerce d'importation et d'exportation avec les îles Canaries. Il recevait du sucre et d'autres marchandises, et expédiait en échange tout ce qui était nécessaire au ravitaillement de ses propriétés. Ainsi nous trouvons qu'en 1578 ( ) Nicolas Geoffroy « maistre de la navire nommée *la Marie* présentement » chargée et preste pour faire voiage vers Canaries, » avait vu mettre l'embargo sur son navire à la requête de Jehan de Baeca, marchand espagnol ; il refusait de payer le fret de 105 tonneaux de raisins, câpres et amandes, qu'il avait chargés à Malaga et Velez, et qui étaient arrivés en état d'avarie. Le capitaine s'adressa au magistrat pour obtenir l'autorisation de lever l'ancre attendu que « le temps est présentement bon et propice pour » prendre et faire le dict voiage », et ajoutait que ce navire était chargé en partie de marchandises pour compte de Paul van Dale et destinées à être conduites aux Canaries.

Les exportations de notre port pour l'Archipel des Canaries étaient des plus fréquentes, et consistaient en objets très variés. C'est ainsi que nous trouvons (2) un navire appartenant à Paul van Dale, et nommé « *Dlant van Beloeften* » qui était arrivé à Anvers sous le commandement du capitaine pilote, Ferdinando Alphonso. Le 3 février 1570, il prit place le long des quais pour charger des marchan-

(1) Nts P. Fabri 1578, 8 février.
(2) Scab-prot, 1570. M N II f° 166.

dises destinées à l'île Palma. Le 13 février van Dale céda du frêt pour environ 20 tonnes de marchandises à un certain Helman Mannacker. Celui-ci mit à bord 33 colis pesant 8 à 10 tonnes et ne donna plus signe de vie pour le solde. Le 4 mars le navire leva l'ancre et se rendit en Zélande. Le capitaine fit encore réclamer les marchandises en retard à Mannacker, mais celui-ci n'ayant pas répondu et le temps pressant, le capitaine dut accepter d'autres frêts pour compléter sa cargaison, et le 4 avril il se joignit aux différents navires qui s'étaient réunis en Zélande, pour prendre la mer, groupés en flotte de manière à pouvoir résister aux attaques des vaisseaux ennemis.

En 1635 eut lieu la reddition détaillée des comptes de la succession de Paul van Dale (1) dans lesquels se trouvent les notes d'achat de beaucoup d'objets destinés à être expédiés à la Palma. Parmi ceux-ci nous remarquons, des draps de soie, de la lingerie, des toiles de Cambrai, des chapeaux, des armes, des bas de soie de couleur orange, des passementeries, des chausses, etc., etc.

Nous venons de parler des importations faites des Canaries à Anvers; le sucre en formait le principal élément. Quelquefois l'envoi était fait à titre de cadeau et comme friandise; certain jour (2) Paul van Dale envoya à Anvers par voie de Rouen « une cassette de sucre pour être repartie entre les amis ». Mais d'autres fois il s'agissait d'affaires considérables; nous avons eu la bonne fortune de découvrir à ce sujet un contrat des plus importants (3). C'est la vente faite à livrer, de toute la récolte de sucreries des van Dale aux Canaries pendant une année. Ce contrat très minutieux, énumère toutes les conditions de vente, et l'on est véritablement étonné, en parcourant cette pièce, de la similitude de contexture

(1) Nts. G. Le Rousseau 1635, f° 131.

(2) Loco cit.

(3) Nts. L. Van Roekergem, 8 octobre 1588.

de ce marché avec ceux que l'on contracte aujourd'hui. Preuve, qu'en matière commerciale, nos pères étaient bien plus avancés qu'on ne serait tenté de le croire. Voici une analyse succincte de la pièce : le 8 octobre 1588, Paul van Dale vend à Gilles Houtappel agissant pour compte de Niclaes Rypet et de divers acheteurs, toute la récolte de sucres, consistant en « blancos, moscabados, scumas, rescumas, nyetas, rapaduras, panelas, et remièles » qui sera produite dans les fabriques de Tassacorte et Argual depuis novembre 1588, jusqu'en septembre 1589. Le prix sera fixé comme suit :

Pour les sucres « blancos », 42 reaux par arobe.

Pour les « moscabados et scumas » 100 maravedis de moins.

Pour les « rescumas et nyetas » de nouveau 100 maravedis de moins.

Pour les « capaduras » encore 100 maravedis de moins.

Pour les « panelas » 1850 maravedis par arobe.

Le poids sera constaté au départ à La Palma ; la marchandise sera loyale et marchande, conforme aux usages de l'île ; elle sera livrée franco à bord des navires sans aucun frais pour les acheteurs, et sera emballée en caisses ou barils. Les acheteurs enverront pour opérer le chargement au moins deux navires, l'un en mars et l'autre en août ou septembre. Quant au payement, il se fera comme suit : immédiatement 6000 couronnes d'or de 10 shellings « vlems, » la couronne valant 12 réaux espagnols, soit 72 réaux. Le solde sera payé après livraison. Chacune des parties fournit un garant de la bonne exécution du contrat. Pour van Dale c'est son fils aîné Pierre, et pour Houtappel, un certain Jan van Hove.

Nous constatons encore plus tard la trace d'autres transactions moins importantes. Ainsi en 1634 [1] au mois de mai arriva de la Palma au Hâvre, le navire appelé « le *Don de Dieu* » capitaine Michel Marien, de Dieppe. Dans

(1) Nts. G. Le Rousseau, 22 mai 1634.

la cargaison se trouvaient 105 caisses de sucre, et quelques « cassons » de cannelle dont Pierre de Busque, qui se trouvait à Anvers, était porteur des connaissements.

Les produits des vignobles des îles Atlantides étaient également expédiés vers notre port. Ainsi, en 1566 (1) Melchior Cromhuyse marchand norvégien établi à Anvers, et agissant pour compte des frères Philippe et Paul van Asseliers, charge à bord du navire appelé « *de Vliegende Serpent* » capitaine Olivier Robrechts, diverses espèces de vins, entr'autres : « een ame Madera wyn, een vaetken Canary wyn, twee vaetkens elck van een ame wyn van Gibraltar, een vaetken Muscadelle etc., etc. » Ces marchandises destinées à la Norvège eurent à souffrir des hasards de la guerre que se faisaient la Suède et le Danemarck.

Van Dale étant devenu propriétaire aux Canaries y attira de nombreux Anversois; son fils Peeter van Dale s'y établit et y mourut ainsi que sa femme Marguerite van den Werve. Jeronimo Boote, son gendre s'y rendit également ainsi qu'un autre de ses petits-fils Pauwel van Ghemert. Ses petits-enfants continuèrent à y résider et s'y allièrent avec les principales familles de l'Archipel ; ils ne tardèrent pas à se fondre complètement dans l'élément espagnol. Toutefois cette brillante prospérité ne fut pas de longue durée.

Déjà en 1580 pour éviter une saisie, Paul van Dale avait été obligé de faire une vente simulée de ses biens de Palma à ses enfants, et plus tard, à la fin de sa vie, il dut encore se rendre aux Canaries, où il éprouva des revers considérables. Ses petits-enfants après son décès, n'acceptèrent sa succession que sous bénéfice d'inventaire et leurs tuteurs durent prendre de nombreux engagements en leur nom vis-à-vis des créanciers de leur grand-père.

Cette situation amena même des tiraillements dans la propre famille du défunt. De nombreuses contestations

(1) Certif. B. 170.

surgirent, et des procès furent entamés au sujet des propriétés des Canaries, principalement entre Peeter van Dale, seigneur de Lillo, comme héritier bénéficiaire de son père, et Jéronimo Boote, seigneur de Wesenbeke, représenté en plus d'une affaire par Jéronimo van Dale, seigneur de Werchtem. Toutefois, un accord fut conclu entre ces diverses parties en septembre 1597 (1). Il s'agissait des propriétés sises dans l'île de Palma. Les adversaires désireux de terminer toutes ces difficultés à l'amiable, décidèrent que pendant une année il serait sursis à la vente de l'exploitation de Tassacorte, afin de permettre à Pierre van Dale de se rendre aux îles Canaries. On nomma deux arbitres qui avaient mission de prononcer un jugement de conciliation. En cas de désaccord un troisième arbitre devait prononcer en fin de cause et le jugement devrait être rendu endéans les trois mois qui suivraient l'arrivée de van Dale à Palma. Les adversaires, pour donner plus de poids à cet accord, s'engagaient solennellement, en cas de non observation du jugement arbitral, à payer une très forte amende, qui serait dévolue par moitié au profit du jubé de l'église cathédrale et des pauvres d'Anvers, et par moitié à l'église et aux pauvres de l'île Palma. A la suite de l'accord qui intervint peu après les propriétés de l'île Palma ne furent pas vendues, mais divisées en lots ou parts, en véritables actions de jouissance, qui furent partagées en décembre 1613 entre les membres de la famille. Toutefois, dans la suite la plupart de ces actions furent rachetées par les descendants espagnols des Monteverde et des van Dale, de sorte que l'intérêt que les Anversois possédaient dans ces propriétés d'outre-mer perdit énormément de son importance.

Il est à remarquer que le second établissement, celui d'Argual ne rapportait pas grand'chose vers le milieu

(1) Scab. pr. K B II 402.

du XVII[e] siècle, car à cette époque, les porteurs d'actions de Tassacorte et d'Argual, devaient annuellement verser une certaine somme pour couvrir les frais d'amélioration de cette dernière exploitation. Cet établissement qui était devenu entièrement la propriété des Monteverde fut rendu en partie en 1573 à Pauwel van Dale (1). »

Nous avons vu lors du départ de Cornelis de Ruytere de Palma que le caissier de la maison van Dale, nommé François Adriaenssens s'était rendu à bord pour tâcher d'obtenir la remise de certains documents. Cet employé dut prospérer dans la colonie, car il ne tarda pas à acquérir des propriétés dans l'île de Palma. A sa mort il laissa tous ses biens à ses neveux François, Pauwel et Gaspard Adriaenssens, ainsi qu'à ses nièces Maria Adriaenssens, épouse de Louis Caulery et Constantia Adriaenssens, femme de Godtgaff Verhulst, libraire. Au nom des cohéritiers, François Adriaenssens, le jeune, se rendit aux Canaries, pour gérer les propriétés dont il venait d'hériter avec ses frères et sœurs. Il s'y fixa et prit le nom de Francisco Adriani. Sa sœur Constantia, par testament du 20 décembre 1644 (2) légua sa part « alsulcken paert » ende actie als heur is toecomende inden eylande van La » Palma in Canarien van sekere goeden achtergelaten by » Francisco Adriani des testatrice oom was » par moitiés à sa sœur Maria et à son mari, le libraire Verhulst. Ce dernier habitait à Anvers, rue des Peignes « inde Cammerstrate, » la maison appelée « den Hasewindt. »

Nous venons de parler de Cornelis de Ruytere, le héros du voyage que nous avons décrit. Il s'établit aux îles Canaries, et ne fut pas le seul de sa famille à habiter ces contrées lointaines. En effet, sa sœur Anna avait épousé Thomas Cocquiel, qui habita également les Canaries. Il

(1) Coll. A 1550-73. 7 july 1573.
(2) Nts G. Le Rousseau.

est probable qu'il était intéressé dans les affaires de son beau-frère.

Le premier Belge que Paul van Dale avait envoyé aux Canaries, était un certain Jan Aventroot. C'est lui qui dirigeait les sucreries de Tassacorte et d'Argual, et qui fut chargé d'exécuter le contrat de vente de 1588, dont nous avons parlé. (1) Quelques années plus tard, un autre Flamand partit pour les Canaries pour compte de la maison Van Dale (2) ; c'est un certain Oddaert, natif de Lillo. Un nommé de Westackere revint au commencement du XVII[e] siècle de La Palma en Europe. Il était chargé de lettres pour divers destinataires ; le port lui fut payé à son arrivée. Dans les comptes de Paul van Dale, nous trouvons plusieurs mentions de ce genre, entr'autres le payement de 4 florins et 10 patars payés au sieur de Bejar pour port des lettres arrivées des Canaries, via Séville. (3)

A cette époque, en 1594, un autre négociant, Pasqual Leardin, « marchand résident en Canarie au royaulme Despaigne » (4), de passage à Anvers et voulant traiter des affaires sur notre place, dut obtenir un certificat d'orthodoxie et d'honorabilité. Cette pièce lui est délivrée par deux bourgeois par devant le magistrat d'Anvers, le 13 juillet de cette année; « Coenrard Coymans et Anthoine » Vrancx, ambedeux marchans bourgeois et manans de » ceste ville juraverunt qu'ils cognoissent bien le dict Pas- » qual de Leardin, estant marchand de bien, de bonne » fame, renommée et conversation et de la religion catho- » lique, appostolicque et Romane, et qu'ils scaivent que » ledict Pasqual ne se mesle de la guerre ou aultres » affaires publicques, rendant raison de leur science par

(1) Nts L. Van Roekerghem, 8 octobre 1588.

(2) Nts G. Le Rousseau, 1635, f° 177.

(3) Loc-cit.

(4) Certif B, f° 449.

„ ce qu'ils ont plusieurs ans audict royaume d'Espaigne „ familièrement hanté et négotié avecq luy et encore traic- „ tent et négotient. „ Cette déclaration ferait croire que les deux négociants Coymans et Vrancx avaient également séjourné pendant un certain temps aux Canaries.

Parmi les témoins qui comparaissent et attestent la véracité des dires énoncés dans les procurations émises en 1634 et 1635 à Santa Cruz de Palma par le capitaine Nicolas Massieu, nous remarquons le nom de Miguel vande Val y Serbillon, licencié ès lois. Nous avons affaire là évidemment si pas à un Anversois, tout au moins à un personnage originaire, ou descendant d'une famille originaire des Pays-Bas. (1) Ce personnage devait être parent du capitaine don Juan de Guisla vande Val, « régidor, » de l'île de Palma, qui était allié aux van Dale et Monteverde, par suite de son mariage avec la fille de Jéronimo Boote. Plus tard, en 1752, le gouverneur militaire de Palma était Domingo vande Walle, appartenant sans nul doute à la même famille.

Du reste nous trouvons déjà antérieurement à cette époque, la trace de négociations faites avec des habitants des îles Canaries. Ainsi en 1566, (2) Andries Henricx Heescheer, « coopman vuyt Canarien » était de passage à Anvers; il avait importé plusieurs parties de sucres, entr'autres: « 22 poeder paneelen met poeder van Canarien suyckere „ ende drie kisten heel suyckers reschumez. » Ces marchandises étaient déposées dans un entrepôt près du fleuve « in seker packhuys aende borcht gracht neffens den huyse „ van een pasteybacker. » Il les fit estimer par deux courtiers jurés qui traitaient habituellement les sucres. Ceux-ci, qui avaient noms Francesco Lenares et Dierick van Hille, estimèrent que les 22 colis valaient 42 escalins par

(1) 1635 III. 208.

(2) Certif B. 678.

100 livres au comptant, et les 3 caisses au plus 7 3/4 gros par livre.

Plus tard, au commencement du XVII^e^ siècle un autre Anversois se rendit également aux Canaries. Nous voulons parler de Fréderik Van Asseliers, fils de Jan Van Asseliers, secrétaire de la ville d'Anvers et de Maria de Bourgogne. Il revint en Europe en janvier 1611. Pendant le voyage il eut à subir de formidables tempêtes, et échappa par miracle à la mort. Pour prouver sa reconnaissance, il fit don en 1613, à l'église de Schelle de cinquante florins destinés à payer des embellissements au chœur de ce temple, à condition qu'une œuvre quelconque rappelat le souvenir de la tempête. « Maer wil daervore » gemaect hebbene eene gedencknisse van de schipbreuc- » kinghe die hy geleden heeft comende uyte de eylande » van Canarie in januarii 1616. » Un vitrail autrefois rappelait les péripéties de ce drame maritime. (1)

Des documents du XVII^e^ siècle nous font faire également la connaissance d'Anversois établis dans une autre des îles Canaries, à Ténériffe. Il s'agit d'un certain Antoine Van Wichelen, fils de Mathias Van Wichelen. Il avait fait des affaires avec un négociant anversois, Gaspar van Breuseghem et lui devait encore 1586 livres 12 escalins 10 deniers monnaie de Flandre; ce payement était en retard. van Breuseghem était mort laissant une fille, Anna van Breuseghem, qui avait épousé Alexandre della Faille: celui-ci apprenant que Van Wichelen avait encore certaines sommes à toucher dans la mortuaire d'un habitant de Ténériffe, appelé Andreas de Balcarsel, envoya procuration le 4 juillet 1675 (2) *au maistre de Campo*, Cristoval de Ponte Huares, chevalier de l'Ordre d'Alcantara résidant aussi dans l'île Ténériffe, le chargeant de saisir chez les

(1) De Raadt et Stockmans. *Geschiedenis der gemeente Schelle*
(2) Nts Em. Perès f° 132.

héritiers Balcarsel toutes les sommes dues à van Wichelen. Toutefois un accord amiable intervint le 6 août 1575, (1) entre della Faille et Maria Le Roy, femme de Matthys van Wichelen. Il fut décidé que pour se libérer de sa dette, Antoine van Wichelen fournirait 25 pipes de vin de Vidonie (25 pypen Vidonie-wyn), au prix de 22 livres par pipe. Ce vin devait être livré aux Canaries franco à bord d'un navire et à la consignation de della Faille. Il fut accordé à van Wichelen quatre années pour se libérer sans que des intérêts puissent lui être comptés pendant ce laps de temps.

Au milieu du XVIe siècle d'autres Anversois s'intéressèrent activement dans les affaires avec les Canaries. Un négociant établi à Anvers, nommé Helman vanden Mannacker, possédait le navire *De Zeewolf*, commandé par Cornelis Janssens. En 1563, (2) il charge ce navire de diverses marchandises lui appartenant et l'envoie aux Canaries.

A la même époque, Jean van Trill, négociant originaire de nos provinces était établi dans l'île Palma. Melchior Van Groenenberghe lui devait 912 livres de gros ; il charge Anthonio Rustici de les payer pour son compte, et lui donne en échange, le 16 décembre 1559, une hypothèque sur ses biens. (3)

Quelques lettres, dont la copie se trouve conservée dans les minutes du notaire Em. H. Perès, (4) nous donnent certains détails au sujet de transactions commerciales avec les Canaries au XVIIe siècle. Nicolas Mustelier et Pedro Berdonas, marchands établis à Laguna, dans l'île Ténériffe, devaient une certaine somme à leur correspondant anversois Ascanio Martini. Ils l'informèrent en date du 25 juin 1673, que l'argent était prêt depuis longtemps à

(1) Loc. cit. fo 156.

(2) Certif. Boeck, fo 194.

(3) Coll. *a*. 1555-1559, 333 *b*.

(4) Année 1674, fo 3.

être envoyé par la route d'Espagne, mais que pas un seul navire ne s'était présenté pour charger pour l'Europe. Ils avaient donc été forcés d'envoyer au lieu de monnaie, une traite tirée par Jean Seyer, habitant Ténériffe, sur son père Jean Seyer à Londres, et acceptée par le capitaine Diego Fernandes Ferrera, habitant également Ténériffe. Cette traite ne fut pas payée. Martini en prévint ses correspondants, qui lui écrivaient en date du 26 mai 1674, que la faute devait en être imputée à la guerre, qui n'avait pas permis aux vaisseaux anglais de traverser l'Océan, « que pour nestre venues la flotte Dangleterre, le S[r] Jean » Seyer n'a pas heu les effets ny de quoy payer la lettre » protestée. » Mustelier et Berdonas ne veulent pas intenter un procès à Seyer parce que, disent-ils, la solution en serait d'autant plus retardée, mais que du reste la navigation va être rétablie par suite de la paix, et « qu'ils » attendaient de jour à autre la dite flotte et maintenant avecq la paix de » Olande et Angleterre ne luy manquera dore en avant » des effets. » Mais pour éviter semblables mécomptes à l'avenir, ils proposent d'acheter et d'expédier du vin pour le montant des sommes dues. Ainsi lors de la prochaine vendange, ils pourraient charger pour Londres du vin de *Malvoysie*, ou pour la Hollande du vin de *Vidomie*; une occasion favorable se présente. En effet la lettre contenant cette proposition a été apportée en Europe, par le navire *Le Postillon*, qui « est une bonne frégatte et bonne voilière. » Ce navire devait revenir aux Canaries pour charger des vins pour la Hollande. Si donc Martini était d'accord à ce sujet avec ses correspondants de Ténériffe, ils profiteraient de cette occasion pour lui envoyer du vin, ou s'il le préférait d'autres marchandises des Indes.

Peu après l'année 1662, un négociant établi à Anvers nommé Pedro La Rosa, se rendit aux îles Canaries. (1)

(1) Nts Em. H. Perès, 17 nov. 1677. f° 417 et 15 février 1678, f° 80.

Il emporta avec lui diverses marchandises, entr'autres certaines denrées qu'il était chargé de vendre pour compte d'un négociant Anversois, Alonso de Palma Carillo. Celui-ci nomma Rosa son agent et pendant les quelques années qu'il resta aux Canaries, il lui envoya différentes fois des marchandises ; il lui donna sa procuration pour réclamer à divers marchands des Canaries la valeur des marchandises qu'il leur avait consignées. En 1668 La Rosa quitta les îles Fortunées et revint à Anvers ; il devait encore à Alonso de Palma un solde de 600 livres de gros. En payement de cette somme, il voulut céder pour la même valeur 100 pipes de vin des Canaries qu'il avait rapportées, et qui se trouvaient à Londres chez Jean Baptiste van der Hoeven. Quand Palma voulut prendre livraison de ces vins, il s'aperçut qu'ils avaient déjà été donnés en payement à un autre Anversois Guillaume Herincx. En 1678, cette question n'était pas encore réglée et Herincx refusait de délivrer les vins à Pedro La Rosa.

Au commencement de l'année 1683, nous constatons l'arrivée à Anvers du capitaine Diego de Soria, qui habitait la ville de Orotava dans l'île de Ténériffe. Les Anversois qui avaient des relations aux Canaries s'empressèrent de le mettre à contribution. Le capitaine Soria régla d'abord avec François Caillault [1] un solde de compte provenant de marchandises qui lui avaient été consignées aux Canaries pour compte de Jacques Houdemare, négociant de Paris. D'autres le chargèrent de recouvrer des créances ; ainsi Balthazar Bosschaert lui donna procuration pour réclamer ce qu'une firme établie dans l'île Ténériffe, Gerardo Grashuysen et compagnie, lui devait. [2] Une procuration, lui fut encore donnée par Anna Maria de Pret, veuve de Juan Baptisto Huart, qui était créancière de

(1) Nts Em. H. Peres et Jules, 1683.

(2) Loc. cit., 10 mai 1683.

Juan Bantta del Campo, habitant Sta Cruz à Téneriffe. (1)

En mai 1683, Diego de Soria affrète pour expédier aux Canaries le navire *Anna Cornelia*, capitaine Laurens de Jonge, qui charge à Amsterdam. La cargaison est composée de marchandises qu'il doit écouler aux Canaries, et qui lui sont confiées par des négociants anversois, entr'autres : Pedro La Rosa, Thomas Mulan, François Caillaut, Michel van der Vorst, etc. (2)

Toutefois il prolongea encore son séjour en Europe. En effet, en mai 1685 nous le trouvons affrêtant de nouveau pour les Canaries, le navire *La Fortuna*, commandé par le capitaine John Willemsen, qui s'apprête à partir de Zélande pour Ténériffe. Il charge à bord diverses marchandises pour compte de plusieurs négociants anversois, Jean Baptiste van Praet, Balthazar Bosschaert etc. D'autres négociants chargent encore Soria de diverses missions ; Pierre van Heurck lui donne procuration pour récupérer la valeur de tissus que François Thibault, d'Ypres avait vendus à Luis Ellebo, habitant des Canaries ; de même Pedro La Rosa lui demande d'encaisser certaines sommes chez Marie Anna La Rosa, à Ténériffe. Plusieurs passagers arrêtent également leur passage sur *La Fortuna* ; tels Lazaro Herera Leyva, habitant de Ténériffe qui rentrait dans sa patrie, et Matheo François Ball, qui se rend aux îles Fortunées, chargé par Balthazar Bosschaert et Jean Baptiste van Praet, d'y vendre des marchandises pour leur compte.

Enfin Soria, sur le point de quitter Anvers, engage plusieurs jeunes gens de notre ville, à le suivre à Ténériffe. Le 2 mai 1685, il passe un contrat avec Leonard Stooter, en vertu duquel celui-ci consent à ce que son fils Jean François Stooter, âgé de 14 ans, se rende à Ténériffe

(1) Loc. cit.
(2) Loc. cit.

et s'engage pour le terme de quatre années au service de Soria, pour « assisteren in syne affairen ende negotie ». Les appointements seront nuls, mais Soria devra nourrir, habiller et entretenir son employé, lui payer tous les frais de voyage, et à l'expiration du contrat lui accorder une gratification « een courtoisie » de 50 pattacons. Il fait à la même époque un second contrat avec Gaspar van Grevenbroeck, agissant au nom de son neveu Mathias François Bal âgé de 18 ans ; ce dernier s'engage également à servir Soria pendant quatre ans en qualité de « comptoir knecht ende voirts in allen den coophandel ». Il recevra, outre l'entretien et les frais de voyage, des appointements de 25 pattacons pendant la première année, 50 pattacons pendant la seconde, et 100 pattacons pendant les suivantes (1).

Ces nombreuses transactions terminées, Soria fit voile pour les Canaries ; toutefois avant de partir il avait laissé sa procuration à un de ses correspondants anversois, le négociant Jean Baptiste van Praet.

Rentré à Ténériffe, Soria continua à traiter des affaires commerciales avec Anvers. En 1688, il ordonne à Jacob Fallie, négociant à Dunckercke, de payer pour son compte à Jean van der Delft, négociant à Anvers, £ 202, 10,6. D'autres marchands, natifs de notre ville s'établirent également dans l'île Ténériffe. Parmi eux, citons : Juan Jansen Verscuren qui habitait Laguna. En 1685 il revint faire un court séjour à Anvers et en profita pour y faire son testament en présence du notaire Em. H. Perès. Il laisse sa fortune à sa femme Marianna Lesur de la Torre et fait un legs à sa mère Eva Bastianssen qui était restée habiter Anvers. Il désigne pour exécuteurs testamentaires, son beau-père Miguel Francesco Lesur de la Torre,

(1) Ces divers renseignements sont puisés dans les minutes du notaire Em. H. Perès, A° 1685.

et son beau-frère Salvador Lesur de la Torre. Janssen retourna aux Canaries où il continua à s'adonner au commerce ; en 1688, nous le voyons commander à Luis Henriques Da Costa, négociant établi à Anvers, des lingeries et des étoffes d'habillement pour compte du marquis de Villa Nueva del Prado, qui habitait Ténériffe. Quelques années plus tard Jean Janssen Verschueren fit un nouveau voyage en Europe et nous le retrouvons à Anvers en octobre 1690 ; il y fait diverses opérations commerciales pour son compte et pour celui de Diego Soria avec qui nous avons fait connaissance plus haut (1).

Ce dernier n'avait pas rompu ses relations avec Anvers, car nous trouvons qu'en 1692, Jean Baptiste van Praet donne procuration à un Anversois qui était sur le point de partir pour les Canaries, Mathieu Bal, aux fins de lui réclamer certaines sommes provenant de marchandises vendues à Ténériffe.

Citons encore un épisode de l'histoire commerciale de cette époque. Un navire « seecker schip wesende een heghboot » d'une contenance de 151 « lasten » soit environ 300 tonnes, appelé « de *Prudentia* » et commandé par Daniel Ellenbroeck, avait quitté Hambourg chargé de différentes marchandises pour compte de Simon Conrad de Schot et d'autres négociants anversois. Il arriva à Santa Cruz de Ténériffe en février ou mars 1695. Il y débarqua sa cargaison et y reçut un nouveau chargement, notamment de vins pour compte de Thomas Bayerly. Il avait à peine quitté Santa Cruz, qu'une violente tempête s'éleva. Il se refugia dans la rade de Orotava, mais par suite de la violence de la mer, il fut jeté à la côte et vint se briser sur les écueils du rivage. Le récit de ce naufrage fut apporté à Anvers par un témoin occulaire, Juan Anto-

(1) Nts Em. H. Perès 1691.

nio Moermans, négociant anversois, établi à Laguna de Ténériffe. (1)

Pour terminer ce chapitre citons le nom d'un Anversois, qui habita à cette époque l'île Madère (2), Simon Hazuart, marchand, fils de Simon Hazuart et de Marie de Smiter, bijoutiers et orfèvres, né à Anvers. Il déclare le 21 mars 1599, qu'il a habité « gewoont hebbent soo in Sevilla in den dienst van Francisco de Coninck als int eylant van Madera. » Il est probable que ce François de Coninck était également un Anversois. Une autre indication puisée dans les archives d'Anvers, indication malheureusement fort peu claire (3), nous donne le nom d'un certain Antoine Rodriges, qui pendant de nombreuses années avait été domestique à Anvers et dans une attestation datée de 1566 est indiqué comme domicilié à « Santo oft Cape Verde, Negro of Moriaen. » Habitait-il l'île du Cap Vert dans l'Atlantique, ou remplit-il certain rôle sur la côte septentrionale du continent africain ? L'acte ne permet pas de le préciser.

Si de nombreux Flamands étaient établis aux Canaries, nous y rencontrons également quelques Français. Ainsi le capitaine Massieu, le gendre de Pierre van Dale, appartenait à une famille d'origine française. En 1634, il fait recevoir le prix de la vente de biens qui lui étaient échus en France par suite des décès de son père et de son frère (4). Il y possédait encore une propriété située « en la neuf ville du Bocq près de Neufbourg » (5). Pierre de Busque de l'Espine appartenait également à une famille française. Il fut chargé vers 1627 de gérer à Las Palmas, les biens des sœurs van Gemert. Il s'était établi aux Canaries et

(1) Certif B 1599, f° 5.

(2) Nts Perès, 1696, f° 168.

(3) 1566, certif B., f° 644.

(4) Nts H. Denys. 10 févr. 1634.

(5) Nts H. Denys. 3 juillet 1634.

y faisait le commerce [1]. Il se rendit en Europe en 1633 venant, comme il le dit lui-même, « de l'isle de La Palma » distente dix sept cens lieues ou environ de cette ville » d'Anvers » [2] pour liquider les intérêts des héritiers van Dale. Les îles Canaries faisaient des affaires régulières avec la France, principalement en sucre. Les van Dale avaient pour agent à Rouen, un négociant appelé Jacques Gueraut [3]. Il mourut vers le milieu de l'année 1634 et eut pour successeur un autre négociant rouennais, Robert Parent [4].

C'est à eux qu'étaient consignées les cargaisons de marchandises venant des Canaries; ils étaient chargés de la vente et du recouvrement des fonds. Lorsque le navire le « *Don de Dieu* » dont nous avons parlé plus haut, aborda en 1634 au Hâvre, il avait à bord un autre Français, Thomas Lamy, qui revenait également des Canaries [5].

## § 4. — UN HISTORIEN DES CANARIES.

Depuis l'impression de la première partie de notre travail nous avons appris l'existence d'une histoire complète en dix volumes des îles Fortunées, publiée récemment à Las Palmas, sous le titre de *Historia general de las Islas Canarias*, par Augustin Millares. Croyant trouver dans cet ouvrage, des faits et des détails propres à compléter le sujet que nous traitons, nous en avons fait l'acquisition. Malheureusement notre espoir a été déçu. L'auteur traite longuement, d'abord l'histoire de chacune des îles, et de leurs souverains pendant la période antérieure à la conquête; il décrit minutieusement ensuite, tous les dé-

(1) Nts G. Le Rousseau, 1635 f° 98.
(2) Nts H. Denys, 10 févr. 1634.
(3) Nts H. Denys, 8 févr. 1634.
(4) Nts H. Denys, 22 mai 1634.
(5) Loco cit.

tails de cette conquête et de la prise de possession de l'Archipel par les Espagnols. Il a suivi comme guide dans cette première partie, les nombreuses chroniques imprimées, et principalement celle de Bethencourt. Les périodes si intéressantes des XVI^e et XVII^e siècles sont laissées pour ainsi dire complètement dans l'ombre. Enfin, les derniers volumes traitent avec force détails de l'époque moderne. A moins d'admettre qu'il n'existe plus d'archives, l'auteur semble s'être borné à ne consulter que les sources imprimées. Des minutes de notaires, des protocoles scabinaux, il n'est fait nulle mention. De telle sorte, que l'époque qui nous intéresse le plus, à part quelques dossiers émanant du Saint Office, est entièrement négligée. On comprendra donc que la restitution historique que nous avons entreprise, offre d'autant plus d'intérêt, et que c'est faire chose utile que de compléter le travail de l'historien qui nous occupe, en ravivant le souvenir de tant de compatriotes qui ont été peupler des colonies faricaines, et qui ont contribué si largement à leur prospérité.

Résumons toutefois brièvement les quelques renseignements que nous avons pu puiser dans l'*Historia de las Canarias*, et qui entrent directement dans le cadre de notre travail.

En parlant de la vente des parts de la Sucrerie de Tassacorte nous avons attiré l'attention sur une des clauses relatives à la cession d'esclaves. Il paraît que cette plaie hideuse de l'esclavage règnait en maître dans tout le territoire des îles Fortunées, et les mœurs s'étaient entièrement familiarisées avec ce triste état de choses. Les esclaves s'achetaient sur une grande échelle à la côte de Guinée, d'où ils étaient transportés aux Canaries. On considérait ces malheureux réellement comme une chose, on les transmettait par testament au même titre que les autres biens meubles ou immeubles. Ainsi, en 1485, Juan de Frias, lègue à la fabrique de la cathédrale de Palma, trois es-

claves. D'autres fois, on les vendait comme une simple marchandise. Au XVI[e] siècle, il y avait des ventes publiques périodiques, et à cette époque, l'île de Gran Canaria comptait à elle seule 16,000 nègres. En 1576, la municipalité de Las Palmas, désireuse d'augmenter ses ressources, obtint la faveur de faire venir mille esclaves des côtes de Guinée, et de les vendre dans l'Archipel ou en Amérique.

Le cas que nous avons cité de la libération d'une esclave en 1577, n'est pas isolé. M. le chevalier de Burbure en avait autrefois découvert un autre (1). En effet, le 31 juillet 1599, Adrien Wannemaker, marchand anversois, déclare en présence du magistrat, qu'il a pour domestique un nègre nommé Jean Marie, né à Abohala, village du royaume d'Agola, âgé d'environ 20 ans. Il l'avait reçu il y a 9 ans, d'un Anglais, appelé Marcq, pendant un voyage qu'il fit en Zélande. Cet Africain avait été capturé ainsi que plusieurs compagnons par des navires anglais; il fut instruit dans la religion catholique, et baptisé par un prêtre. Arrivé à Anvers, de Wannemaker libéra son esclave et le fit solennellement baptiser sous condition. Depuis cette époque, il l'a gardé chez lui comme domestique et n'a eu qu'à se louer de ses services. En 1599, Jean-Marie quitta Anvers pour tenter de rentrer dans sa patrie.

L'auteur ne donne presque pas de renseignements au sujet de l'histoire commerciale et industrielle de l'époque qui nous occupe. Il nous apprend seulement, que la fabrication du sucre se répandit fortement à partir de 1526, principalement dans les trois districts de Tazacorte, Argual et Sancès. Mais que vers le milieu du siècle suivant, elle tomba en forte décadence par suite de la concurrence des Antilles.

Dans le cours de l'ouvrage, il est fait quelques rares mentions des familles anversoises, établies aux Canaries.

(1) *Bulletin de la société royale de géographie d'Anvers*, t. VII, p. 516.

Résumons les brièvement. Toutefois, constatons d'abord que dans l'histoire si détaillée que M. Millares fait des droits seigneuriaux de chaque île pendant le XVI^e siècle, il n'est fait nulle part la moindre mention de ceux qui seraient échus en partage aux van Dale et van Groenenberghe. De plus, dans les siècles suivants, il nomme de nombreux personnages qui remplirent des fonctions dans les îles Fortunées, et à notre grand étonnement, les familles dont nous nous occupons y sont pour ainsi dire passées sous silence. D'où il y a une double conclusion à tirer : d'abord, que le soi-disant droit de seigneurie que les van Dale ou autres s'attribuaient, n'existait que dans leur imagination, et, qu'ensuite, il y a lieu de croire que beaucoup de titres ou d'attributions de fonctions, que prenaient dans les actes les habitants flamands des Canaries de passage à Anvers, étaient de création purement chimérique.

Au XVI^e siècle, les Huguenots de la Rochelle croisaient dans les parages de l'Archipel des Canaries, dans le but de s'emparer des vaisseaux qui partaient soit de Cadix, soit de Séville, pour se rendre en Amérique. Parmi ces écumeurs de la mer, il y a lieu de citer Jacques de Soria, qui croisait avec 5 navires entre Las Palmas et Gomera. Le 15 juillet 1570, il s'empara d'un navire portugais qui se rendait au Brésil, ayant à son bord 40 pères Jésuites, gagnant l'Amérique pour s'y adonner aux missions. Le P. Ignace de Acebedo était à leur tête. Les pirates tuèrent tous les missionnaires, et ne laissèrent la vie qu'au frère convert Juan Sanchez, qui remplissait l'office de cuisinier. Sa prise faite, Soria fit voile vers l'île Gomera, où, chose incroyable, il fut reçu avec grande amitié par les autorités ; un banquet lui fut offert à San Sebastian, chez le comte Diego de Ayala. Son excursion terminée, il fut reconduit en triomphe à son bord, et fit voiles vers la France. Y aurait-il quelque rapport entre le pirate Jacques de Soria, dont nous venons de raconter les prouesses et son homonyme

le capitaine Diego de Soria, dont nous avons décrit les divers voyages à Anvers ? Ce serait un point intéressant à élucider.

Le manie de s'affubler de titres chimériques était, paraît-il, chose peu rare dans l'Archipel des îles Fortunées, et principalement à Ténériffe toutes les familles riches se seraient considérées comme fortement humiliées si elles n'avaient pu faire, étalage de blasons sommés de couronnes de comtes ou de marquis, licences qu'elles s'octroyaient généreusement elles-mêmes

Dans les nombreux chapitres de l'histoire des Canaries de M. Millares, il n'est pour ainsi dire fait aucune mention des Flamands, qui s'établirent en si grand nombre dans ces parages ; par ci, par là, se rencontre parfois le nom d'une des familles, qui nous intéresse plus directement. Ainsi, lorsque Jacques de Soria fut fêté de si brillante façon à Gomera, le gouverneur de l'île, Juan de Ocampo, lui adressait ses congratulations par le canal de l'interprète Miguel de Monteverde. Plus tard, en 1735, nous trouvons José de Alfaro y Monteverde, recrutant 625 matelots pour le service de la flotte, au grand dam du commerce maritime, et de la pêche locale. En 1778, Antonio Monteverde y Lugo, fut nommé trésorier de la société pour encourager l'agriculture et l'industrie, qui avait son siège à Laguna. Le nom de cette famille se trouve également mêlé au mouvement intellectuel ; ainsi José de Monteverde publia en 1798 à Madrid une brochure intitulée « el diario de Messen », et de nos jours, en 1841, le journal « el Daguerreotipo » était dirigé également par José de Monteverde. C'est probablement le même personnage qui fit partie de la junte de 1843. La famille Massieu semble également s'être perpétuée jusqu'aujourd'hui. Le chanoine Don José Massieu fut en 1783 nommé vicaire capitulaire du diocèse de Las Palmas. D'autre part, Rafaël Massieu fit partie en 1840 et 1843 de « l'Ayuntamento » de

Ténériffe, dont il fut également échevin, tandis qu'en 1868, Juan Massieu était élu membre de la junte gouvernementale de Las Palmas.

Le 1er septembre 1808 se forma dans l'île Canarie un conseil permanent. Au nombre des membres qui composaient cette assemblée, nous voyons figurer le nom de don Nicolas Massieu.

En 1809, il fut levé à Las Palmas un bataillon de volontaires, destiné à prendre part en Espagne à la guerre de l'Indépendance. Nous trouvons cité parmi les noms des officiers de la première compagnie, le lieutenant D. Pédro Massieu.

Enfin, nous remarquons encore plusieurs personnages de ce nom mêlés aux événements politiques de ces dernières années ; entr'autres : Francisco Monteverde qui appartenait au parti progressiste, était ami du général Prim, et prit une large part aux discussions politiques qui eurent lieu en 1869 à Santa Cruz ; il fut alors élu en tête de la liste des députés pour la Constituante par le district de Ténériffe, avec 15501 voix. D'autre part, en 1870, Las Palmas nomme pour son député José Massieu, tandis que Felipe Massieu faisait en 1855 partie de la députation provinciale. Enfin signalons encore le nom de Juan del Castello y Westerling, appartenant au parti unioniste à Las Palmas, et qui pourrait bien être un descendant des émigrés flamands du XVIe siècle.

Les archives du Saint Office fonctionnant aux îles Canaries nous fournissent également quelques renseignements relatifs à nos compatriotes établis dans l'Archipel Atlantide. D'après ces données, il paraitrait que bon nombre de ces colons flamands appartenaient à la religion réformée. Ainsi, en 1557, l'inquisition condamna au supplice du feu plusieurs Maures ainsi qu'un Flamand, appelé Julian Cornelis Van Dick.

Quelques années plus tard, le Saint Office entama un

procès pour cause d'hérésie contre un autre négociant flamand, Hans Aventrot, qui habitait Las Palmas, dans la maison de Maria van Dale veuve de Melchior de Monteverde. Il était, nous l'avons vu plus haut, le premier Belge que Paul van Dale avait envoyé aux Canaries pour diriger les sucreries de Tassacorte et d'Argual. Il fut accusé d'être fervent calviniste, d'avoir attaqué la religion catholique, de ne pas assister à la Messe, et de se moquer des Bulles Ecclésiastiques. Arrêté le 14 février 1590, il fut gardé pendant quelques mois en prison, mais il put sans doute se disculper, car il fut relâché le 24 octobre de la même année. Toutefois, pour plus de sûreté, il se hâta de rentrer en Europe, et revenu dans les Pays-Bas il y fit imprimer un recueil de lettres destinées à défendre la religion réformée. Ce pamphlet vit le jour simultanément en Latin, Espagnol, Français et Italien. Mais il poussa plus loin encore l'imprudence. Il se rendit à Madrid, et sollicita des audiences de Philippe IV et du duc d'Olivarès, pour réclamer la liberté de conscience pour tous les pays soumis à la domination espagnole. Cette audace allait lui coûter cher; en effet, il fut de nouveau arrêté, traduit devant le tribunal de Tolède, et condamné à périr par le feu. Il fut exécuté en auto-da-fé le 22 mai 1632.

A la même époque, trois autres protestants flamands, capitaines de navires, mais établis en même temps aux Canaries pour y faire le commerce, furent accusés d'hérésie. Condamnés en 1576 à diverses peines, ils jugèrent plus prudents de s'enfuir. C'étaient Hans Hansen, capitaine du navire « el Léon Colorado »; Jacques Morsen, patron de la barque « el Carnero Dorado, » et Conrad Jacobs qui commandait la « Margarita ».

Pendant le temps que fonctionna l'Inquisition dans les îles Canaries, dix condamnés furent exécutés; parmi ces malheureux nous relevons le nom de Gaspar Nicolas Claysen.

Il s'agit probablement aussi, dans ce cas, d'un colon d'origine flamande.

Enfin, citons un dernier épisode de ces luttes religieuses. Un certain Duarte avait vu le jour en Portugal, dans une de ces familles juives, qui pour échapper à l'exil s'étaient soi-disant converties à la religion catholique. Il s'établit à Ténériffe pour y faire le commerce. Mais pendant un voyage qu'il fit dans les Pays-Bas, il rencontra la fille d'un riche marchand juif d'Amsterdam, il l'épousa, et rentra dans le giron de la religion israélite. Cette nouvelle étant parvenue aux Canaries, l'Inquisition s'en émut, et entama un procès contre le fugitif. Il fut condamné, et tous les biens qu'il possédait encore à Ténériffe, furent confisqués. Ces faits se passaient vers le milieu du XVIIe siècle.

---

Jean van den Dale
mercenier † ante 1179

Pierre van den Dale † ante 1506
1) Hildegonde van Langendonck
2) Heylwige Herberts Rutgheers † ante 1513

1) Arnout van Dale † 25 avril 1558
coopman
Gertrude Teerlincx † 5 mars 1529

Pierre van Dale
chanoine Notre-Dame
† 1582

Paul van Dale
chevalier
Anne Cocquiel † ante 1587

Jerome van Dale
Sr de Warchten † ante 1637
Eleonore van Zennest

Pierre van Dale
† ante 1607 Sr de Lillo etc.
Marguerite vanden Werve

Jean van Dale
Capucin

Marie van Dale
1) Melchior Groenenborch
2) Gilles Haecx

Maximilien van Dale
† ante 1588

Lucrèce van Dale
Jerome Boote

Anna van Dale
Paul van
Ghemert

Marguerite van Dale
† ante 1634
Alart de Lannoy
† ante 1634

Amica van Dale

Jeronima van Dale
† ante 1635
1) Fernando Zuero
2) Pedro de Soto Major Topete

Anna
van Dale
*fille naturelle*

Anna van Dale
y Cocqueel † ante 1635
Nicolas Massieu
Sr de Lillo † ante 1631

Maria van Dale
y vanden Werve
Guzman Roxas y
Ayala

Paul van Dale
† 1 avril 1623
Catherine van Gemert

Guillaume
van Dale
† ante 1623

Pierre
van Dale
† ante 1623

Jerome
van Dale
† ante 1623

Paula
van Dale
*fille naturelle*

Voir généalogie
de la famille
Boote

Voir généalogie
de la famille
van Ghemert

1) Ferdinando
Suero
Susanna van
Lengenhaghen

2) Pedro de Soto Major

Jean Massieu
van Dale
Maria Velez de Ontanilla

Maria
Massieu

Pedro
Massieu
Sr de Lillo

Nicolas
Massieu

Marguerite
Massieu

Anna
Massieu

Etienne
Massieu

Diego
Massieu

Ynez de Roxas

Pierre de Lannoy
Sr de Cantelen

Barbara
de Lannoy
† ante 1635
Adrien Imbert
Sr de Basecque

Marie
de Lannoy
Pauwel
Fourmestraulx
† ante 1634

Marguerite
de Lannoy
† ante 1634
Gilles de la Porte
† ante 1634

Paul
de Lannoy
Sr de Carnoy

Maria Suero
Antonio Rock

David
Ferdinand
Suero

Nicolas van Dale
Massieu y Velez Sr de Lillo
Jeronima de Soto Major Topete

N. Massieu

Marie de la Porte
Hubert du Hot
Sr de Fau

Gilles de la Porte
Sr de la Baratterie

Paul
de la Porte

Nicaise
de la Porte

Casimiro Massieu
van Dale y Sotomajor

1 fils, 2 filles

Nicolas Ventura van Dale
de Soto Maior

Jean van den Dale
meersenier † ante 1526
Marguerite Claes Heyns † ante 1526

Jozyne van Dale
Gerard Sterck
chevalier † ante 1567

Hildegonde van Dale
Jean van Hertsbeke

Mr Jean van Dale
prêtre Notre-Dame

Nicolas van Dale

Jeanne
van Dale
Jean van der Hage

Catherine van Dale
Gilles de Lestere † ante 1541

Anna Sterck
dame de Grimbergen
Ferry de Bergues † ante 1588

Voir généalogie de
la famille van
Hertsbeke

Jean van Dale
*fils naturel*

Jean van der Hage
le jeune

Jacques de Bergues
Sr de St.-Damant

Catherine
de Lestere

Agnes
de Lestere
Jean Stompaert

Jean de
Lestere
prêtre Notre-Dame

Antoinette de
Lestere

Gilles de
Lestere

## SECONDE PARTIE.

---

### § 5. — LA FAMILLE VAN DALE.

Il nous reste à faire la généalogie historique des principales familles anversoises, qui se sont établies aux Canaries, et à rectifier en passant les erreurs qui ont été propagées sur leur compte.

Occupons-nous d'abord de la principale d'entr'elles, de la famille van Dale.

Le nom primitif de cette famille est vanden Dale, devenu par contraction van Dale. Ce nom s'est également ortographié van Dael, van Daele, van Dalen, etc.

Cette famille est essentiellement anversoise ; aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, son nom se rencontre à chaque instant dans les actes qui ont trait à Anvers, et aux villages environnants.

Nous pourrions peut-être faire remonter la filiation bien avant dans le XV^e^ siècle, mais ayant pour principe en cette matière, de ne pas laisser la moindre place aux hypothèses, et ne voulant établir aucun degré qui ne soit prouvé d'une manière irrécusable par des preuves positives, nous ne commencerons la généalogie que par le nom de *Jean van Dale* (Jan vanden Dale), (1) qui comparaît dans plusieurs actes scabinaux de la seconde moitié du

(1) Suivant notre habitude nous emploierons en citant un nom l'ortographe qu'il revêt dans la source où nous avons puisé le renseignement que nous produisons

Pour plus de facilité nous adopterons en traitant l'histoire de cette famille, invariablement la forme van Dale.

XV[e] siècle ; il exerçait la profession de mercier [1]. A Anvers, les merciers, *Meerseniers*, étaient les commerçants qui s'occupaient du commerce de détail, qui revendaient en petites quantités. Kiliaen, dans son dictionnaire, définit cette profession : *circitor tabernarius, mercimoniorum minutorum venditor*. La plupart avaient des boutiques dans lesquelles ils exposaient en vente en détail : des étoffes, du fil, des cordes, des rubans etc. Plus tard, se rangèrent sous ce nom une foule de négociants de professions diverses, et qui ne possédaient pas de gilde spécialement instituée pour la branche de commerce qu'ils exerçaient [2].

Selon toutes probabilités, Jan van Dale épousa Cornelie Scocx, fille de Jacques Scocx [3].

Il mourut avant la fin de l'année 1479 [4], laissant au moins un fils :

*Pierre van Dale* (Pieter vanden Dale) exerçait également la profession de mercier.

Le chapitre de l'église Notre-Dame à Anvers, possédait diverses petites maisons situées en bordure du cimetière « *aen Ons Vrowe Kerchof.* » On sait que ce champ de repos occupait l'emplacement actuel de la Place Verte, et était clôturé par une muraille. Il servit de lieu de sépulture jusqu'à l'époque où Joseph II défendit des inhumations dans l'enceinte de la ville.

Parmi ces maisonnettes s'en trouvait une, qui au XV[e] siècle portait pour enseigne *Sinter Claus*. Le 7 février 1480 [5], le chapitre de Notre-Dame, représenté par deux de ses membres, *Meester Aert Lyns ende Jacop Wortels*,

(1) *Archives d'Anvers*. Scabinale protocolen, 1477. I, f° 83, et 1479 B. A. f° 90 et 249.

(2) Vide. Ed. Geudens. *Het Hoofdambacht der Meerseniers*.

(3) Scab. prot. 1479. II, 194.

(4) Scab. prot. 1479. I, 132.

(5) *Archives de la Cathédrale*, Capsa XIX, n° 3.

chanoines, loue cet immeuble, pour sa vie durant à *Peteren vanden Dale, mercenier*. Cet acte fut confirmé le 18 février 1499 ([1]) par Jean vander Beke, chanoine, agissant au nom du même collège ecclésiastique. Sur ces entrefaites, Pierre van Dale, avait acheté le 21 décembre 1485 de André van Langdonc, une maison, située rue Haute, et appelée *de Dromedaris*. Il alla habiter dans sa nouvelle acquisition. Quant à la maison de la Place Verte, il la divisa et en fit deux demeures distinctes, qu'il céda le 4 avril 1497 ([2]) à ses deux fils.

La première continua à s'appeler *Sinter Claus*, tandis que la seconde prit pour enseigne *Zeelant*. Cette modification fut notifiée au chapitre qui l'accepta, et la confirma par acte du 2 novembre 1502, ([3]) passé en son nom par les chanoines Nicolas van Dinther et Nicolas du Terne. Les deux frères firent des changements à leurs habitations, car, dans un acte du 7 novembre 1504 ([4]), Charles Cauteriau, chanoine, et trésorier du chapitre, reconnaît que le terrain appartient au chapitre, mais que les bâtises qui viennent d'être élevées sont la propriété des locataires qui les ont construites à leurs frais: *Uit maken ende tymeren van zynen huyse op onser Liever Vrouwen kerckhof.*

Pierre van Dale épousa en premières noces Hildegonde van Langdonck, et en secondes noces Heylwige Herbers ou Herbouts, fille de Rutgheer Herbers, *den zwertbontwerker*.

Le 19 avril 1497 ([5]) il comparaît avec sa seconde femme devant les échevins pour passer un acte de donation mutuelle, en vertu duquel il était stipulé que le survi-

(1) Loc. cit.

(2) *Archives communales*. Schepen Brieven. B. A. f° 2.

(3) Arch. cath. loc cit. n° 4.

(4) Loc. cit.

(5) Schep. br. B. A. 90.

vant des deux époux garderait la propriété d'une maison avec jardin dans laquelle ils habitaient, et qui était située rue de l'Empereur, à côté de la demeure du chevalier Antoine van Lyer. van Dale avait acheté cette maison le 17 novembre 1494 (1) de Pierre Bant, apprêteur de draps.

Pierre van Dale mourut dans les premières années du XVIe siècle, mais la date exacte de son décès nous est inconnue. Sa veuve, Heylwige Herbouts, ne tarda pas à le suivre dans la tombe, et le 2 avril 1513 (2) ses biens furent partagés entre ses beaux-fils Jean et Arnould van Dale, d'une part, et d'autre part ses frères et sœurs : Adrien Herbouts, pensionnaire de la ville, Rutgheerd Herbouts, et Belien Herbouts, femme de Jean Prevost.

Il avait eu du premier lit, deux fils :

1° *Arnould van Dale*, dont nous nous occuperons après son frère.

2° *Jean van Dale*, exerça également la profession de mercier (3). Ses affaires durent prospérer assez rapidement, car nous le voyons devenir successivement propriétaire de divers immeubles assez importants. Il avait épousé Marguerite Claus Heyns, fille de Pierre Claus Heyns, dont il eut quatre enfants. Il mourut ainsi que sa femme avant le 30 juin 1526, car, à cette date (4) leurs enfants partagèrent les biens qu'ils avaient délaissés. Voici le résumé de cette pièce :

L'aîné, Jean van Dale, reçoit en partage une ferme située *op Menegemlaer*, une maison de campagne avec jardin *een hof met een somer huyse*, et dix maisonnettes, le tout situé *int mersteecxken by de veste*, la maison appelée *Zeelant*, située au cimetière de Notre-Dame, une seconde maison sise sous la tour de cette église, plus diverses rentes.

(1) Schep. br. B. S. II 156.
(2) Schep. br. G. L. 367.
(3) Arch. cath. 1499, loc. cit.
(4) Schep. B. K. R. I. 183.

Nicolas van Dale reçoit pour sa part la moitié de la maison appelée *de Heyligengheest* et située *op douwe veemerck tegen den Beggaerden overe*, c'est-à-dire au marché aux Œufs actuel, une brasserie appelée *Dexterken* sise également au *Menegemlaer*, plus une partie d'un petit bois à Schelle et Aertselaer, provenant de l'héritage de sa mère et de son oncle Pierre Claus Heyns. L'autre moitié de la maison du marché aux Œufs, une ferme près de Lierre, et un demi-bonnier de terres à Wommelghem, ainsi que diverses rentes échurent au fils de Jeanne van Dale.

Enfin les enfants de Gilles de Lestrée se virent attribuer: Une ferme avec maison et terres au *Menegemlaer* et deux maisons rue du Lombard.

De commun accord, ces héritiers constituèrent une rente viagère à Jean van Dale, fils naturel de Nicolas, et à Jacqueline Claus Heyns, fille de Pierre Claus Heyns. Ces attributions se firent sans doute en vertu du testament de leurs parents défunts.

Avant de mourir, le 29 octobre 1506 (1), Jean van Dale avait cédé à son frère Arnould sa part dans les trois maisons de la rue de l'Empereur.

Jean van Dale et sa femme firent sans doute aussi par testament des libéralités aux Beggards d'Anvers, car leur nom est inscrit sur la liste des bienfaiteurs de ce couvent, où se célébrait leur anniversaire (2).

Voici la nomenclature plus détaillée des enfants de Jean van Dale.

1° Mr *Jean van Dale*, prêtre et chapelain de l'église Notre-Dame à Anvers. Nous le trouvons en 1529 et 1530 vendant certaines rentes sur les propriétés dont il venait d'hériter. Ainsi, il cède en 1529 (3) à Gaspar Nuyts une

(1) Schep. br. V. B. 113.

(2) Inscriptions monumentales et funéraires de la province d'Anvers.

(3) Schep. br. K. B. 53.

rente sur la ferme au *Menegemlaer*, à Deurne ; ensuite une seconde rente sur la même propriété (1) à Henri Wortels, prêtre et chapelain à l'église, Notre-Dame, et enfin en 1530 (2) à Henri vander Goes, *outcleercooper*, sur les dix maisonnettes de la place de Meir.

2° *Nicolas van Dale* épousa, selon toutes probabilités Élisabeth Sbuckeleen, fille d'Henri (3). Il laissa un fils illégitime également appelé *Jean van Dale*.

3° *Jeanne van Dale*, qui épousa Jean van der Hage. Nous lui connaissons un fils, *Jean van der Hage*, le jeune.

4° *Catherine van Dale*, qui épousa Gilles de Lestrée ou de Lestere. Celui-ci mourut avant 1541, laissant plusieurs enfants, savoir :

a) *Catherine de Lestere;*

b) *Agnès de Lestere*, femme de Jean Stompaert ;

c) *Jean de Lestere*, prêtre, attaché à l'église Notre-Dame ;

d) *Antoinette de Lestere;*

e) *Gilles de Lestere;*

Ces enfants eurent pour tuteurs leurs oncles, Arnould van Dale et Antoine de Lestere. Ils vendirent le 29 août 1541 (4) une rente que leurs tuteurs avaient achetée pour eux le 11 mars 1532, et qui, plus tard, était échue en partage, le 24 janvier 1538, au prêtre Jean de Lestere. Les enfants de Lestere procédèrent entre-eux au partage des biens délaissés par leurs parents, le 24 janvier 1541 (5).

Nous venons d'exposer tout au long avec force détails l'histoire des premiers degrés connus avec certitude de la famille van Dale. On aura pu ainsi se rendre compte de la position sociale qu'elle occupait à la fin du XVe siècle, et au commencement du XVIe. Si l'on rapproche

(1) Loc. cit. K. B. 104.

(2) Loc. cit. K. B. 104.

(3) Loc. cit. 1516, V. K. 35.

(4) Schep. br. R. H. II, 5.

(5) Loc. cit. W. G. I, 461.

maintenant de cette généalogie sincère, celle que tous les généalogistes ont forgée en se copiant les uns les autres, on se demande vraiment où ils ont pu chercher des données suffisantes pour accorder ne fut-ce qu'un semblant de véracité, aux inventions qu'ils faisaient imprimer. En effet, que lisons-nous dans le fameux manuscrit du secrétaire Valckenisse [1], qui semble avoir conservé des documents assemblés par Butkens ?

Pierre van Dale, dont nous venons de voir la position réelle et les ascendances établies par des documents irréfutables, aurait été fils d'un Paul van Dale et de Marie, fille de l'écoutète de Sevenbergen, et petit-fils de Didier van Dale et de Marguerite van Tichelen. Il aurait de plus été neveu de Didier van Dale, doyen de l'église de Notre-Dame, de Jean van Dale, prêtre attaché à l'église Ste.-Walburge, et de Marie van Dale, femme de Jacques van Asten. Enfin, il aurait eu pour frères et sœurs : Anna, femme de Jean van der Lysdonck, Catherine, femme de Melchior Van den Houte, Marguerite, femme de l'échevin Jean Kiekens, et Wautier van Dale, qui épousa Elvira Peres Lopès, dame des îles Canaries, morte dans ses domaines le 18 mars 1449, étant mère de Pierre van Dale, seigneur des îles Fortunées, qui y mourut, laissant tous ses biens à son cousin germain Arnold van Dale. Ce dernier aurait de plus eu divers frères et sœurs, savoir : Josine, qui épousa son oncle Jean van der Lysdonck ; Marie, femme de Jacques van Asten *(bis repetita semper placent)* ; Petronille, épouse de Jean van Heynbeeck, habitant Malines, et enfin Pierre van Dale, mort en Espagne. Malgré ce luxe de détails, il nous est pénible de constater que tous ces personnages sont ou bien légendaires, ou bien membres de familles qui n'ont aucun rapport avec celle qui nous occupe. Nous ne comprenons vraiment pas com-

(1) *Bibliothèque communale d'Anvers.* Vol. II, f° 402.

ment des écrivains ont pu forger de pareilles inventions en contradiction flagrante avec la chronologie, avec l'histoire et avec la géographie, et nous comprenons encore bien moins, comment des historiens modernes ont pu aveuglément adopter ces affirmations et y croire, sans les avoir contrôlées. Il leur aurait suffi de compulser pendant quelques instants les documents officiels de l'époque, pour trouver des preuves surabondantes, démontrant à l'évidence la fausseté de tous ces beaux racontars échafaudés par des généalogistes complaisants.

Nous venons de faire une rapide excursion dans le domaine de la légende, laissons maintenant la parole à la vérité.

*Arnold van Dale* (Aert van Dale), avait eu pour tuteurs Jean van Dale, Corneille van Langdonck, Pierre van der Beke et Jean de Buekeleer. Comme ses ancêtres, il exerça la profession de mercier, et nous verrons par les clauses de son testament que jusqu'à son dernier jour, il s'adonna au même commerce. Plus tard, il fut nommé receveur de la ville d'Anvers (1), et il occupa cette magistrature de 1533 à 1540 (2); il remplit également diverses fonctions religieuses, telles que celles de maître de chapelle de la chapelle St.-Nicolas, longue rue Neuve (3), et de marguillier de l'église Notre-Dame (4). Il occupait cette dernière charge en même temps que Nicolas Verjuys et Henri Schuermans.

Il habita d'abord la maison paternelle *Ste.-Claus*, au cimetière Notre-Dame. Nous l'y trouvons en 1502 (5). Plus tard, sa fortune s'étant accrue, il occupa une maison plus vaste, appelée *de Wolsack*, dont la façade principale était

(1) Schep. br. 1539 R. H. 215.

(2) Liste de tous les magistrats d'Anvers. Manuscrit de notre collection.

(3) Schep. br. 1527 K. B. 96.

(4) Schep. br. 1582 R. H. 289.

(5) Archives Cathédrale, Capsa XIX, n° 4.

rue aux Laines (rue Vieille Bourse actuelle), et qui avait une sortie rue Porte aux Vaches ([1]). Il acheta cette dernière propriété en 1522 de Godefroid Houtappel.

Il possédait d'autres immeubles encore, car nous trouvons que le 7 août 1546, ([2]) il vend à Rombaut van den Sande, mercier, la moitié d'une propriété composée de deux maisons, appelées *de Witten Leeuw*, et situées *by loockbrugge, op ten hoeck aldaer van de strate loopende ten houten hoode waert*. Il l'avait achetée le 24 octobre 1515 de Corneille van Assche et de sa femme Élisabeth Janssens. Peu après, le 15 février 1529, il acquiert encore une maison sise longue rue Neuve, mais il ne tarde pas à la revendre, et le 17 mars 1547 ([3]), il la cède à Gaspar Durchy, chevalier, seigneur de Hoboken, conseiller du Roi. Nous trouvons son nom encore mêlé à diverses transactions ou contestations. Ainsi, le 13 juillet 1534 ([4]), il comparaît devant les échevins, et en leur présence, cède à Gérard Sterck, fermier des impôts ducaux, et receveur général du droit des aluns, une somme de 560 livres de gros que Martin Coalin et Nicolas Vieulx, négociants de Douai, lui ont cédée le 19 août précédent en payement de certaines marchandises vendues et livrées *terzaken van zekeren coopmanscapen die hy hen vercocht ende te danck gelevert.* Puis en 1550 ([5]), dans un acte où il est qualifié de marchand bourgeois et manant d'Anvers, il conclut un arrangement destiné à clôturer certaines difficultés qu'il avait avec deux marchands : Robert de Neufville et Nicolas le Fer, qui lui devaient du chef de livraison de marchandises, une somme de 672 livres, 9 escalins et 14 deniers.

(1) Schep. br. 533 R. H. 133.
(2) Schep. br. W. G. III. 28.
(3) Schep br. H. 368
(4) Schep. br. K. W. 422.
(5) Schep. br. W. G. I, 239.

Enfin, le 14 novembre 1555 (1), des actes nous le renseignent encore payant à Adrien Engelken, négociant de Dansick, une somme de 324 livres qu'il lui devait pour solde d'un achat commercial.

Arnold van Dale avait rapidement gravi les échelons de la fortune. Comme complément de sa carrière, il sollicita et obtint alors des lettres-patentes de noblesse. Aucun auteur ne mentionne ces pièces, mais nous avons découvert dans l'inventaire des papiers trouvés dans la mortuaire de Pierre van Dale et de Marguerite van den Werve (2), mention de ce diplôme d'annoblissement daté de Madrid, le 20 avril 1522, et octroyé par l'empereur Charles-Quint. Il est dommage que cette pièce n'ait pas été conservée, car il est plus que probable que c'est là, que les hérauts d'armes, selon leur peu louable habitude, auront inséré toutes les fables que les auteurs postérieurs ont si bénévolement accueillies.

Il portait pour armoiries : coupé, au 1 d'or à un homme sauvage de carnation, couronné et ceint de sinople, issant du coupé, tenant de la droite une rondache, et de la gauche une massue appuyée sur l'épaule ; au 2, de sable à 3 étoiles d'or, posées 2 et 1, cimier : l'homme sauvage, issant de l'écu, devise : *Laet niet dalen.*

Il fit son testament par devant le curé de l'église Notre-Dame, Jean à Fine, ou van den Eynde, agissant en qualité de notaire, le 18 janvier 1557 ; il y ajouta deux codicilles les 1er août et 28 décembre de la même année (3). Par ces actes il disposait de ses biens en faveur de ses enfants, mais il fit un legs spécial pour Adrien van Hertsbeke, son petit-fils, qui était employé dans ses affaires commerciales. Il le favorise « *in consideratien ende roer den arbeyt,* » *moeyte ende dienst die deselve Aerdt van Hertsbeke vele*

(1) Coll. a 1550, 272.

(2) Nts. G. van der Donck, 1607.

(3) *Archives communales.* Collecteanea 1555 1559, f° 258.

„ *diverse jaeren lanck bezondere nae dat des voerschreven* „ *wylen syn grootvaders testament de voergenoemde wylen* „ *Aerdt synen grootvadere gedaen ende bewezen inden win-* „ *ckele omme te beleydene syne affairen, opte borsse, oick* „ *inden handel vanden comptoire, ende als boeck ende regis-* „ *tre gehouden, ende op als goede toesicht gehadt hebben.* „

Il avait épousé à Anvers Gertrude Teerlincx, ou Teerlinc, fille de Gérard Teerlincx. Ce mariage eut lieu avant 1517 [1], car à cette date, elle constitue de concert avec son mari une rente à son frère Jean. Son père mourut avant 1502, laissant d'autres enfants encore, savoir: Jean Teerlinc, prêtre et chanoine de l'église St.-Denis à Liége; Catherine, qui épousa Daniel Jacopssen; Anne, femme de Corneille van Eeckeren; Heylwige, qui épousa Corneille van der Plaessen, épicier; Didier Teerlinc, également épicier, et Henri Teerlinc [2] D'après de modernes manuscrits, les Teerlinc auraient porté les armes suivantes : de sable à 3 huchets d'argent, virolés d'or. Gertrude Teerlinc avait apporté en dot à son mari une maison située au Sablon, *opt Sant* et appelée *de Wintermolen.*

Il mourut le 25 avril 1558; sa femme était déjà décédée antérieurement, le 5 mars 1529.

Il fut enterré dans le couvent de St.-François, dans le chœur de l'église, du côté de l'Évangile, sous une modeste pierre sépulcrale, portant seulement la simple inscription suivante : [3]

D. O. M.
MONUMENTUM ARNOLDI VAN DALE.

Plus tard, en 1580, ses héritiers adressèrent une requête au magistrat aux fins d'être autorisés à bénéficier de la

(1) Scab. prot. G. C. 119.

(2) Scab. prot. 1536 K. W. 10 — 1516 V. K. 285 — 1502 V. S. B. 109. 1501 S. L. V. 280.

(3) *Archives communales.* Minutes du notaire Perès, 1676—93.

paix de religion, *religions vrede*, et à pouvoir transférer son corps, et enlever la pierre qui fermait son tombeau. Cette autorisation leur fut accordée, et le corps du défunt fut enterré dans l'église du couvent des Récollets. Une pierre armoriée pourvue d'une inscription pompeuse remplaça la première. Elle était conçue comme suit. (1)



(2)

D. O. M.
NOBILI VIRO
DOMINO
ARNOLDO VAN
DALE OLIM INCLITE
HUJUS URBIS QUESTORI
GERTRUDIQ TERL.
INCX CHARISS. CONJUC.
PARENTIBUS OPT. MER.
LIBERI MONUMENTU
HOC AMORIS ET PIETATIS
CUM LACRIMIS POSUERE
VIXIT ILLE LXXXVI OBIIT
AN. MDLVIII - XXV APRILS
HAEC VERO VIXIT XLIX OBIIT
MDXXIX V MARTII

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.

(2) Ce cliché et les suivants nous ont obligeamment été prêtés par la commission chargée de la publication des inscriptions funéraires.

puis sur la pierre même du caveau, se trouvaient tracés ces mots :

KELDER.

—

D. O. M.
MONUMENTum
ARNOLDI
VAN DALE

Il est à remarquer que cette inscription avait antérieurement subi dans sa première partie une légère modification, destinée à lui donner un cachet plus chevaleresque en lui enlevant toute teinture commerciale. Elle portait en effet d'abord :

D. O. M.
ARNOLDO VAN DALE
CIVI MERCATORI
ET OLIM INCLYTÆ HUJUS
URBIS QUAESTORI
&c. &c.

Arnold van Dale *Civis Mercator*, devient le *nobilis vir dominus* etc. Ces modifications sont des plus suggestives.

Dès que van Dale fut décédé, ses héritiers procédèrent au partage de ses biens. Cette opération eut lieu le 13 mai 1558 [1]. L'actif fut divisé en quatre parts qui échurent à ses enfants et petits-enfants, notamment : le chanoine Pierre van Dale, le chevalier Paul van Dale, Josine van Dale, femme de Gérard Sterck, et les enfants de Jean van Hertsbeke et de Hildegonde van Dale.

Il est à remarquer que les petits-enfants, tels que Arnould van Hertsbeke, François Daelman, Anna van Hertsbeke etc., en se mariant avaient reçu de leur grand-père une dot de 3200 florins, ou bien une rente annuelle de 200 florins Carolus.

(1) Scab. prot. 1560. H. S. I, 168. — 1558. H. S. I, 190.

Les époux van Dale-Teerlinc eurent quatre enfants, savoir :

1° *Hildegonde van Dale*, qui épousa Jean van Hertsbeke, fils de Herman van Hertsbeke et de Clara Marcx. Il mourut avant 1565.

La famille van Hertsbeke (Hartsbeck, Hertsbeck, Hersbeeck etc.) serait originaire d'Allemagne, puis se serait établie en Hollande avant de se fixer à Anvers. Leurs descendants, vivant au XVII^e siècle, dans les Pays-Bas, adoptèrent un blason parlant, portant :

D'argent à un cerf de gueules ramé d'or dans un pré de sinople, se désaltérant dans un ruisseau au naturel (ou d'azur). Cimier : un buste de femme habillé de gueules, le bras senestre remplacé par une demi-ramure de cerf du même.

Jean van Hertsbeke fut père de

a) *Arnould van Hertsbeke*, qui épousa Marguerite van Santvoort ;

b) *Anne van Hertsbeke*, femme d'Adrien van Santvoort ;

c) *Gertrude van Hertsbeke*, qui se maria d'abord avec Franchois Doolman, et en secondes noces avec Louis van Hamme ;

d) *Paul van Hertsbeke*, seigneur de Bruynisse, qui épousa Élisabeth Yemans van Suytlant.

e) *Claire van Hertsbeke*, qui se maria trois fois. Elle eut pour maris ; 1° Jérôme van Lyer, 2° Guillaume Hillebrants, 3° Jacques Ryckbosch, négociant.

Le lecteur peut trouver l'histoire des descendants de Jean van Hertsbeke et des détails circonstanciés sur cette famille dans notre travail : Un épisode inédit de la Furie Espagnole [1].

2° *Josyne van Dale*. Dans le partage des biens de ses parents, partage qui eut lieu en 1558 [2], elle obtint pour

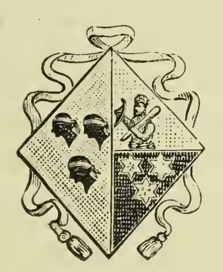
(1) Publié à Anvers. V^e De Backer, 1895, avec tableau généalogique.

(2) Scab. prot. H. S. I, 190.

sa part des rentes, une maison appelée *den Rooster* et une autre située à côté. De plus elle racheta de ses neveux, les enfants de Jean van Hersbeke, la maison appelée *de Wolzack* située *inde Wolstrate*. Plus tard, devenue veuve, elle acquit encore le 6 mars 1570, le *raemhove* appelé *de coefframe*, et qui se trouvait dans la rue St.-Jean (1).

Elle épousa le chevalier Gérard Sterck, Seigneur de Busquoy, fils de Godefroid et de Émerentiane van Deure. Il avait épousé en premières noces Anne de Roover, dite Rode, morte en 1527, et il en avait eu un fils, Godefroid Sterck qui en 1577 devint amman d'Anvers.

Il mourut le 29 septembre 1561; sa femme lui survécut jusqu'au 17 mars 1580. Ils furent enterrés dans la Cathédrale d'Anvers, et on plaça en souvenir de leur trépas, contre le mur du temple saint une plaque de cuivre portant représentés un homme et une femme agenouillés, et l'inscription suivante (2):



DEO OPT. MAX
DNUS GODEFRIDUS STERCX EQUES AURATUS
DOMINUS DE BUSQUOY WYNEGHEM
CASTERLE HOOFTVUNDERE OBIIT 29 SEPT. 1561
ET
DNA JOANNA VAN DALE DOMINA DE STABROECK
EJUS UXOR, OBIIT 17 MARTII 1580
R. I. P.

(1) Nts T. Van den Bosch.

(2) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.

On le voit, Gérard Sterck portait: d'or à 3 têtes de Mores de sable, tortillées d'argent, posées 2 et 1. Il eut de Josyne van Dale, un seul enfant :

*Anne Sterck*, dame de Stabroeck, morte le 5 mars 1605, ayant épousé Ferry de Bergues, Seigneur de Grimbergen. De cette union naquit un fils :

*Jacques de Bergues*, seigneur de St.-Damant.

3° *Pierre van Dale*, dont le nom se rencontre souvent dans les fastes de la bienfaisance au XVI^e^ siècle, naquit à Anvers en 1504 ; il fit ses études à l'Université de Louvain, et nous voyons les autorités académiques lui délivrer un certificat, déclarant solennellement qu'il avait passé avec succès ses examens et qu'il avait obtenu les diplômes requis. Peu après, il manifesta son intention d'entrer dans les ordres, et c'est en l'honneur de cette vocation ecclésiastique que son père avait fondé en sa faveur le 10 novembre 1559, une chapellenie, *eene capelrye* dans l'église Notre-Dame. Mais il ne borna pas son ambition aux degrés inférieurs de la cléricature ; il devint docteur en droit, et plus tard en 1523, à la mort du chanoine de Ladessous, il obtint le canonicat vacant à l'église Notre-Dame à Anvers, et fut ensuite encore nommé doyen de l'église St.-Martin à Alost. Il acquit une grande fortune, et devint détenteur de riches possessions territoriales. Nous parlerons des diverses seigneuries dont il fut titulaire en donnant le détail des biens que ses héritiers se partagèrent après son décès ; présentons ici une briève nomenclature de quelques opérations qu'il effectua en biens immobiliers.

Dès le 12 février 1551 (1), nous le trouvons cédant une rente à Pierre Boels, chanoine de l'église St.-Lambert à Liége. Le 20 octobre 1558, (2) il achète de Nicaise, Jean et Dominique de Herde, fils de Nicolas et de Catherine Verwilt, diverses parties de bois, consistant en : une pièce

(1) Coll. a. 1550/1555, 206.

(2) Scab. prot. G. A. I. 91

de 5 bonniers, appelée *den planten Ostrederbosch*, puis certaines autres propriétés plantées d'arbres, et désignées dans l'acte sous les appellations suivantes: *de groote coelsche hage*, d'une superficie de 5 1/2 bonniers, *de cleyn welsche hage* mesurant 3 3/4 bonniers, de *Messyeput*, de 4 1/2 bonniers, *het Sterckbosch*, de 2 1/4 bonniers ; de plus, il devenait en même temps propriétaire d'un droit seigneurial dont le relief appartenait au chevalier van der Noot : *de heerlicheyt ofte manscap van 15 à 16 leenmannen totten selven bosche sorterende, wesende twee vollen leenen bosschen sorterende onder H. Adrian van der Noot ridder*. Tous ces biens étaient situés à Contich et à Reeth. Il acheta en même temps un bois appelé *de Hoornicx bosch*, mesurant 5 bonniers, et situé sur le territoire de la paroisse d'Aertselaer *inde beest*, formant un fief qui dépendait de la seigneurie de Laer, *het hove van Laer*. De tous ces biens dépendait encore un autre bois de 3 1/4 bonniers, qui ressortait en fief de la seigneurie d'Essche ; il s'appelait *de Varent*, et était situé sur le territoire des communes de Wilryck et d'Aertselaer. Enfin un dernier bien complétait cet ensemble, c'était encore un bois appelé *Trot*, d'une superficie d'un demi-bonnier, situé également à Aertselaer, et formant un fief direct, non dépendant.

Le 6 juillet 1562, il acheta de Godefroid Sterck et de sa femme Anna van Groenenberghe, la maison appelée *thuys van Groenenberghe*, située près de l'église Ste.-Walburge, *in de Borght* (1). Anna van Groenenberghe et son premier mari Guillaume van den Werve avaient acquis ce bien le 12 février 1549 de Jean van Groenenberghe, qui en était devenu possesseur en vertu d'un partage effectué le 12 novembre 1544. Le chanoine van Dale, revendit

(1) Scab. prot. M. K. II, 256.

cette maison (1) le 11 octobre 1578 à Pierre Panhuys négociant.

A la même époque, le 27 janvier 1562, il acquérait de Claire van der Vekene, veuve de François Covers, une pièce de terre, située dans l'enceinte de la ville, rue des Roses, *inde Roosestrate.* Peu après, le 28 mars 1563 (2) il vendit à Pierre van Lith, fils de Godefroid, une partie de ses biens ruraux situés à Aertselaer, soit une parcelle de bois, occupant le lieu dit *inde loege.*

Outre ces divers biens que nous venons d'énumérer, il avait reçu lors du partage de la succession de son père, en 1558, plusieurs rentes, une maison située rue de l'Empereur, portant pour enseigne *het blauwsteenken*, et six autres maisons contiguës à la précédente.

Plus tard encore, il revendit une partie de ses bois situés à Wilryck, notamment la parcelle connue sous le nom de *de Varent*, qui fut acquise en 1575, par Étienne Winckele, négociant (3).

Mais la plus importante acquisition qu'il fit, fut celle des seigneuries de Berlaer, Putte et Beersel, qu'il acheta le 3 mars 1550 (4). Le fisc pour se créer des ressources fut obligé de consentir à cette aliénation à titre d'engagère. Le nouveau seigneur fit le relief de ces seigneuries le 6 octobre 1562 (5). Un peu plus tard, le 15 décembre 1567, il acquit encore de Michel Henricx, au prix de

(1) Voir plus amples détails sur ce bien dans le chapitre relatif à la famille Groenenberghe.

(2) Scab. prot. C. A. II. 387.

(3) Scab. prot. A. M. II. 121.

(4) J. TH. DE RAADT. Berlaer et ses seigneurs.

(5) L'inventaire des papiers trouvés dans la mortuaire de Pierre van Dale, mort aux Canaries donne la liste de tous les actes relatifs à la seigneurie de Berlaer ou Ballaer. On y trouve nombre des documents intéressants des XIVe et XVe siècles inconnus des historiens.

3800 florins, la cour censale et féodale dite *'t hof van Hysbroeck* à Ballaer [1].

Pour gérer ces biens si considérables, il avait un receveur, *eene rentmeester*, qui avait nom Gislain van Dale. Nous ignorons s'il y avait quelque lien de parenté entre le chanoine et son employé ; ce dernier était né à Grammont [2], et habitait dans la maison du chanoine depuis 1564 ou 1565.

Lors du sac de la ville d'Anvers, pendant les sanglantes journées de la Furie Espagnole, la demeure du chanoine van Dale fut pillée par la soldatesque dirigée par Francesco de Lixalde, et lui-même dut payer une rançon [3]. Il décéda à Anvers en 1582, et fut enterré à Louvain dans la chapelle du collège qu'il avait fondé. On plaça sur sa tombe l'inscription suivante [4] :

D. O. M. ET P. M.
R. VIRI PETRI VAN DALE ARNOLDI F.
J. C. DECANI ALOSTENSIS, CANONICI ANTVERP.
TOPARCHAE IN BALLAER, GHESTELE, PUTTE,
[BEERSELE.
QUI IN LAUTA RE ET SUPRA PRIVATUM MODUM
MODESTE, PROVIDE, PIE EA USUS
COLLEGIUM HOC INSTITUIT, VECTIGALIBUS INSTRUXIT
ALENDAE IN BONUM PUBLICUM JUVENTUTI.
NATUS ANTVERPIAE AN° CIↃ. IↃ. IIII IBIDEM OBIIT ANNO
[CIↃ. IↃ. LXXXII
HIC MONUMENTUM HABET, OSSIB. EJUS VOLUNTATE
[TRANSLATIS
UT ANIMA EIUS IN BEATAS SEDES TU APPRECARE
PIE LECTOR.

(1) Loc. cit.
(2) Scab. prot. 1574, M. N. I. 61.155.
(3) Certif. b., M. N. 1576, 164, 166.
(4) Le Roy. Théâtre Sacré.

Plus tard, on ajouta des armoiries sur cette même pierre, et devant l'autel de la chapelle on grava une seconde inscription, conçue comme suit :

D. O. M. ET P. M.
D. PETRI VAN DALE
FUNDATORIS.
OBIIT 1A FEBRUARII
1582.

Le principal titre du chanoine van Dale au souvenir reconnaissant de la postérité, est la fondation dont il fut l'auteur, et qu'il érigea à Louvain en faveur des étudiants appartenant à sa famille et qui voudraient suivre les cours de philosophie, de droit ou de théologie ; à défaut de candidats remplissant ces conditions, les avantages de la fondation reviendront aux étudiants pauvres natifs de la ville d'Anvers, et particulièrement aux anciens enfants de chœur, soit de l'église Notre-Dame à Anvers, soit de l'église St.-Martin à Alost. Dans son testament, le généreux donateur règle minutieusement tous les détails d'administration du nouveau collège; il ajoute ensuite que le président de l'institution devra être un prêtre appartenant à la religion catholique, et que la collation des bénéfices appartiendra à ses plus proches parents, tant du côté paternel que du côté maternel.

Outre cette fondation importante, il fit également bénéficier de ses largesses un hospice pour sept femmes pauvres qui existait à Anvers, courte rue Ste.-Anne. D'après le notaire Perès [1] la porte de cet asile hospitalier était surmontée de l'inscription suivante :

D. O. M.

GYNÆCEUM FUNDATUM A PETRO VAN DALE
ANNO 1398, AUCTUM ET INSTAURATUM A D.
PETRO VAN DALE NEPOTE SUO, ANNO 1580.

(1) 4 mars 1676.

Le chanoine van Dale enrichit cet hospice en 1580 de ses largesses, c'est incontestable. Mais cette institution fut-elle fondée en cet endroit par un de ses ancêtres en 1398? Non seulement nous en doutons, mais nous nous croyons fondés, non sans raison, à contester entièrement la véracité de cette inscription, forgée au XVII[e] siècle. En effet, le chanoine était le petit-fils de Pierre van Dale qui vivait dans les premières années du XVI[e] siècle. Mais nous ne lui connaissons aucun ascendant de ce nom à la fin de XIV[e] siècle. Les généalogistes de son époque n'auront pas eu de peine à lui créer un ancêtre de ce nom, mais ils n'auront pas songé au côté invraisemblable de leur création, car en 1398, la courte rue Ste.-Anne, dans laquelle cet hospice aurait été soi-disant institué, ne devait pas encore être bâtie ; en effet quinze ans plus tard on travaillait encore de toutes parts au quatrième agrandissement de la ville, agrandissement qui devait englober cette rue dans l'enceinte.

Un autre historien moderne, rapporte cette fondation à l'année 1498, et ajoute que l'hospice fut restauré et agrandi en 1580. Nous croyons plutôt devoir accepter pour véridique la version donnée par Diricxsens (1), qui renseigne cette fondation en 1598. *Hoc anno Antverpiæ gerontocomium fundavit Petrus van Dael pro sex egentibus situm est in loco dicto achter Straelen toren.* On sait en effet que c'est dans la courte rue Ste.-Anne actuelle que s'élève la jolie tour connue sous le nom de *Straelentoren*. L'hospice était destiné à servir de refuge à six malheureux, et la gestion devait en appartenir à la famille du fondateur. Dans son testament, le chanoine van Dale, par ses libéralités assura les moyens d'existence de l'œuvre.

Papebrochius, se basant sur les indications fournies par Scribanus, adopte également la date de 1598, que nous con-

(1) *Antverpia Christo nascens et crescens.* Vol. VII.

sidérons donc comme indiquant l'époque réelle de la fondation du petit hospice dû à la libéralité du chanoine van Dale. On le voit, l'inscription renseignée par le notaire Perès, constitue donc encore une fois un mensonge historique, dont la responsabilité incombe sans doute à l'imagination complaisante de l'un ou l'autre généalogiste du XVII[e] siècle.

Cet hospice fut encore agrandi après la mort du chanoine. En effet le 15 mai 1625 (1), Lancelot Boot, seigneur de Heystfort, et, depuis vingt ans, administrateur de cette institution charitable, reçut l'autorisation des États de Brabant d'employer le capital d'une rente de 126 florins pour acheter trois maisonnettes situées à côté de l'hospice, pour pouvoir bâtir une chapelle avec dépendances. Il consacra donc ce capital d'un import de 2200 florins à l'achat de ces maisons situées *in de Roosestraete* et appelées *den Wildeman*, *het Wiltwyf* et *het Wiltkindt*. Le vendeur était Émanuel de Arincano, *opperste fourrier van huyse ende hove van hare doorluchtige hoocheyt*. Un solde de 26 florins fut versé dans la caisse de l'hospice.

Le chanoine van Dale avait testé à Anvers le 7 mars 1581 par devant le notaire Walewyns. Cette pièce est fort importante : on nous excusera donc, si nous en donnons ici une briève analyse (2).

Le testateur commence par donner de minutieuses instructions pour son enterrement qui devra se faire dans la chapelle du collège qu'il avait fondé à Louvain, et pour ses funérailles qui devront être célébrées en l'église St.-Quentin à Louvain, et en la cathédrale d'Anvers. A l'occasion de cette solennité funèbre, des libéralités seront faites, savoir : une distribution de pain et de riz aux pauvres de la paroisse St.-Quentin, une offrande de vin aux chanoines, chapelains, vicaires et enfants de chœur

(1) Scab. prot. 1625. IV, 223.

(2) Archives de la cathédrale d'Anvers.

de la cathédrale, ainsi qu'aux religieux de l'abbaye Saint-Michel. Les vieilles femmes de l'hospice de la courte rue Ste.-Anne recevront du pain et du vin.

S'occupant de l'avenir de cette institution, il assigne à chaque pensionnaire une rente annuelle de 18 florins.

Il fait ensuite une nomenclature de legs particuliers: à chacun de ses exécuteurs testamentaires, il laisse une coupe en argent, à l'église cathédrale une rente pour la célébration à l'autel St.-Nicolas d'un anniversaire en souvenir de Jean van Dale. Il s'agit ici soit de son oncle, soit de son grand-père. Il lègue aussi diverses sommes à ses domestiques et à d'autres personnes.

Il institue également des services perpétuels pour le repos de son âme dans les églises des seigneuries de Gestel, Berlaer et Putte.

Enfin, il en arrive au collège qu'il avait fondé à Louvain, et lui laisse de nombreuses rentes hypothéquées sur diverses propriétés, et devant former un revenu annuel d'au moins 1000 florins. Le collège devra héberger un président et 12 étudiants; ceux-ci devront être des orphelins pauvres et méritants, étudiant la philosophie, la jurisprudence ou la théologie, et appartenant à la famille du testateur; à leur défaut on pourra prendre des étudiants pauvres d'Anvers, ou bien encore deux enfants de chœur de Notre-Dame d'Anvers, et deux de St.-Martin, à Alost.

Le président du collège devra être prêtre catholique; la collation des places appartiendra à ses plus proches parents tant du côté paternel que du côté maternel.

Puis, s'occupant de ses autres biens, il les lègue à ses neveux, mais il a soin de deshériter son frère Paul van Dale. Le chanoine mourut en 1582 et ses neveux après plusieurs pourparlers, partagèrent sa fortune le 9 février 1588 [1].

(1) Scab. prot. K. B. I. 199.

Les enfants de Paul van Dale eurent pour leur part la seigneurie de Berlaer avec haute, basse et moyenne justice, ainsi que les autres biens que le défunt possédait dans la même paroisse, entr'autres : *de beleeninghe van hooghe, middel en leege heerlicheyt van dorpe ende prochie van Berlaer gelegen onder den lande van Mechelen metter warande, vogelrye, visscherye, cueren ende bruecken ende alle anderen amende, criminele ende civile confiscatie, van bastaerde goeden oyck gevonden ende gestrasheerde goeden daer men den proprietaris niet of en weet oyck ter zaken van oorloggen oft oyck ter zaecken van ghenen houden partye tegens den heere ende voorts allen chynsen ende alle ander heerlicheyt van pontpenningen als nu daer jaerlyck gewoon is te heffene.* Les revenus afférents à cette seigneurie consistaient principalement en 212 livres, 7 escalins et 4 mites, monnaie d'Artois ; 6 chapons, 410 poulets, 29 quarts de froment, 216 d'avoine et 10 livres de cire. Outre ces différents privilèges et revenus, le seigneur jouissait encore de certains droits, tels : celui de nommer les membres de la magistrature locale, de commissionner les bourgmestres, échevins et les dignitaires chargés de juger toutes les causes criminelles et civiles, tout en excluant certains droits régaliens comme d'instruire des causes ayant plus d'un an de date, de délivrer des lettres de légitimation, etc. La seigneurie de Berlaer relevait directement du duc de Brabant comme faisant partie de la terre de Malines.

Le second lot échut à la nièce du défunt, Anna Sterck, qui reçut pour sa part la seigneurie de Putte, avec haute, basse et moyenne justice, dépendant également de la terre de Malines. Les privilèges dont jouissaient les possesseurs de ce bien, étaient en quelque sorte la répétition fidèle de ceux que nous venons d'examiner pour Berlaer. Les redevances devaient être acquittées en argent, chapons, avoine, œufs, etc. Les frais dus au duc de Bra-

bant se montaient à 7385 florins. Elle recevait de plus: la seigneurie de Berse, jouissant de tous les mêmes privilèges que les deux précédentes.

Enfin, les enfants van Hersbeke, descendants d'Hildegonde van Dale, eurent pour leur part la seigneurie de Gestel, dans les mêmes conditions que celles que nous venons de citer. Faisait partie de ce lot, une belle maison de campagne, « *een groote huysinge omwatert metter bogaerde, hove, warande, etc.* »

Dès 1583 [1] les héritiers autorisèrent les exécuteurs testamentaires du chanoine van Dale: Roger Claris, négociant, et Wauter van Orthen, de vendre une propriété située: *opt clapdorp neffens de mouterije comende achter on de ruye, neffens tgodshuys Almaras*, et consistant en *een huyse van plaisantien met neercamer, gaelderye, speelhove, etc.* plus six maisons, chacune pourvue d'un jardinet, et situées également au Clapdorp. La *mouterye*, dont-il vient d'être question leur avait également appartenu; ils l'avaient vendue le 3 juin 1543 [2] à Adrien Mannemaker. Déjà le 4 avril 1582 [3], les héritiers avaient réalisé certaines rentes afin de réunir les fonds nécessaires au payement des dettes de la mortuaire.

Il nous reste à parler du quatrième enfant d'Arnout van Dale:

*Paul van Dale* qui joua un rôle important dans l'histoire commerciale d'Anvers, était doué d'un esprit entreprenant et d'une dévorante activité. Après avoir atteint aux degrés les plus élevés de la prospérité, il finit sa carrière loin de sa patrie, au milieu de vicissitudes sans nombre

Il naquit à Anvers, vers l'année 1510, et plus tard, lorsque la fortune eut couronné ses efforts, il fut annobli

(1) Scab. prot., K. G. II, 15.
(2) Scab. prot., K. G. II, 17.
(3) Scab. prot., K. G. I, 408.

par l'empereur Charles-Quint, le 23 avril 1551, puis créé chevalier. Il fut échevin d'Anvers en 1544. Son sceau scabinal existe encore, et est conservé aux archives d'Anvers. Voici la reproduction d'une empreinte que nous en avons prise :



Par contrat du 30 septembre 1539, passé devant le notaire Adrien Martin, il épousa Anne Cocquiel, fille d'Eustache et de Marguerite van Ranst. Il reçut en dot des rentes sur la ville d'Anvers se montant à, d'une part, 24 livres de gros, et d'autre part 16 livres, 12 escalins, 11 deniers et 6 sous [1]. Il fit conjointement avec sa femme par devant le notaire Michel le Roulx, le 6 octobre 1575 un testament réciproque [2] et mourut en 1595.

Lors du partage des biens paternels, Paul van Dale avait reçu pour sa part: une maison, rue de l'Empereur portant pour enseigne: « *het blauw steenken* » et cinq maisons contiguës, plus quatre maisons situées près de la chapelle des bateliers; ensuite, un cens terrier afférant à une terre située à Vracene, et diverses rentes.

Depuis cette époque, il agrandit considérablement son patrimoine au moyen de nombreux achats et mutations.

Ainsi, il se défit d'abord de quelques propriétés de peu

(1) Scab. prot. 1543 R H. I. 317.

(2) Certif. B. 13. 1587. 109.

de valeur. En 1544, il céda à Jean Formaert, chirurgien, une maison située « *in Sinte Cleerenstrate jegens over den muer van St.-Claren Goidshuyse* » ([1]). Plus tard, le 4 octobre 1559, ([2]) il céda à Lope de Pila, gentilhomme au service de Sa Majesté, deux maisons Vieux Marché au Blé, et appelées « *de biecorff* ». Le 17 décembre 1563, ([3]) il acheta encore de Rutgheerdt Hertinx Janss, et de sa femme Élisabeth Suerkers, une autre maison portant pour enseigne « *dbrantyser* », et sise au Kipdorp en face de l'église St.-Jacques. Cet achat n'était en quelque sorte que la confirmation ou la régularisation de celui fait en 1562 ([4]), et qui comportait le cinquième de tous les biens de Melchior van Groenenberghe.

Paul van Dale avait fait cette acquisition, pour ajouter ce nouvel immeuble à celui qu'il possédait et habitait en cet endroit. En effet, le 9 octobre 1561 ([5]) il achetait la maison voisine appelée *de groote Sot* ([6]). Cette vaste demeure située au marché St.-Jacques, qui à cette époque portait encore le nom de Kipdorp, avait également une sortie au *Caudenberg*. Elle fut bâtie vers l'année 1514 par le receveur de la ville Guillaume de Moelenere. Peu de temps après, le 24 septembre 1548, il céda cette propriété à son fils Thierry de Moelenere. C'est ce dernier propriétaire, qui, pourvu de goûts artistiques très développés, s'appliqua à faire de sa nouvelle demeure l'asile de nombre de productions d'art. Il confia la direction des travaux qu'il avait projetés à Pierre Coecke, dont le talent de peintre et de sculpteur était hautement prisé.

(1) Scab. Prot. R. H. 40.
(2) Loc. Cit. G. A. II. 181.
(3) Loc. Cit. G. A. II. 387.
(4) Loc. Cit. G. A. I. 100b.
(5) Loc. Cit. G. A. I. 75.
(6) Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 1869.

Sous la direction de cet artiste, la maison fut entièrement modifiée. Des cheminées sculptées d'une manière remarquable, furent placées dans les appartements, tandis que les plafonds furent ornés de peintures de grand mérite. La salle du collège à l'hôtel de ville d'Anvers, aujourd'hui encore, est ornée d'une belle cheminée provenant de l'hôtel de Moelenere, tandis que le manteau d'une autre cheminée et divers motifs architecturaux font partie des collections du Musée du Steen. D'autre part, de Moelenere avait placé dans les salles, les cours et les galeries de nombreuses statues, dues au ciseau de sculpteurs habiles. Grâce à ces améliorations intelligentes, cette demeure devint l'une des plus opulentes de la ville (1). Thierry de Moelenere, mourut en 1555, laissant la propriété à sa veuve Claire Adriaenssens. Celle-ci la revendit le 29 août 1560 à Léonard van Driele, mais cette vente fut annulée, et c'est l'année suivante, le 9 octobre 1561 (2) que l'amman d'Anvers, Godefroid Sterck, agissant judiciairement en cédait la propriété à son beau-frère Paul van Dale. Mais elle ne resta pas longtemps dans la famille du nouvel acquéreur, car déjà en 1604 les héritiers van Dale la vendirent à Alexandrine Balbani, veuve de Pierre van der Goes. De nos jours, l'ancien hôtel de Moelenere a servi de local pour l'Athénée Royal, et a été transformé depuis en École de musique.

Mais deux phases de la vie de Paul van Dale, valent la peine qu'on s'y arrête quelque peu. C'est d'abord la vie commerciale du chevalier van Dale, c'est ensuite une accusation grave dont il dut se disculper en justice.

Paul van Dale avait succédé à son frère dans la direction de la maison de commerce, déjà florissante à la mort d'Arnout van Dale. Lors de l'emprunt de 250,000

(1) Génard. *L'hôtel de Moelenere.*

(2) Scab. prot. G. A. I. 75.

florins, fait par Charles-Quint en 1552, conjointement avec son père, il souscrivit pour une somme de 13,000 florins [1]. Il voulut augmenter encore sa fortune par des spéculations un peu risquées. Profitant de la disette qui régnait et des hauts prix que les blés avaient atteints, il prit la résolution d'en acheter de fortes parties et de les conserver dans ses magasins [2]. Mais en septembre 1565, se produisit un terrible accident, que le peuple dut naturellement interpréter comme une punition céleste. Sous le poids des grains accumulés, les greniers s'écroulèrent en septembre 1565, et le grain se répandit sur la voie publique, à la grande joie des malheureux qui accoururent de toutes parts pour profiter de cette aubaine inespérée.

Cette opération ne lui donna donc pas un résultat financier très brillant, et un an plus tard, en 1566, Gresham, le célèbre chargé d'affaires de la reine d'Angleterre, avait reçu ordre de sa souveraine de s'aboucher avec quelques marchands anversois pour emprunter les fonds dont elle avait besoin, mais il ne put pas obtenir la moindre avance [3]. Il s'était adressé entr'autres à Paul van Dale ; celui-ci, tout autant que les autres Anversois, avait refusé d'avancer les fonds demandés, vu qu'il était déjà engagé pour de fortes sommes vis-à-vis de Charles-Quint, et que ce souverain ne procédait à aucun remboursement ; les marchands ajoutaient qu'ils avaient besoin de toutes leurs ressources actuelles pour soutenir leur crédit : *Of whom there was not a peny to be had, by the reason they be so farre ought with their prince, and werie sore indebbted no this place, and take up all they can get, themselves, to preserve their credit.*

(1) de Raadt. Loc. cit.

(2) E. G. V. *Antwerpsch Chronykje*, 65.

(3) Mertens et Torfs. IV, 653. *Geschiedenis van Antwerpen.*

Une preuve encore de la grande extension que Paul van Dale avait su donner à ses affaires, est qu'il publiait régulièrement des revues commerciales, des cotes de change, dans lesquelles sont actés les taux auxquels on pouvait se procurer du papier sur les principaux pays européens. Quelques unes de ces pièces existent encore, elles datent de la première moitié du XVI[e] siècle et cotent les changes sur l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, la France et la Hollande (1).

Les affaires de spéculation ou de banque, dont nous venons de parler ne sont pas les seules auxquelles s'adonnait Paul van Dale. Ce sont ses transactions avec les Colonies, ses importations de produits d'outre-mer, et ses expéditions vers les îles africaines, qui au commencement lui amenèrent les plus grands bénéfices.

Nous ne nous appesantirons pas trop sur cette partie, l'ayant déjà traitée plus haut (2). On le sait, c'est en achetant en 1562, de son gendre Melchior van Groenenberghe pour 18.000 florins, une part dans les sucreries de Tassacorte et Argual, que Paul van Dale s'intéressa aux affaires avec les îles Canaries.

Le 11 juillet de l'année 1564 (3), il reconnaît être encore redevable à Jean et Michel van Groenenberghe de 1200 doubles, solde d'une somme de 5000 doubles qu'il leur devait pour les travaux exécutés à la propriété d'Argual *de melioratie van Argual*. Pour acquitter le montant de son premier achat, il dut contracter des emprunts qu'il ne régla que fort difficilement. Ainsi en 1565 (4), il se reconnaît encore débiteur envers Jérôme de Salamanca, d'une

(1) Lors de la réunion des banquiers et agents de change au Vieil Anvers, pendant l'Exposition de 1894, il a été distribué la reproduction d'une de ces cotes, datée *in Anversa A° 1550. 16 di Decemb.*

(2) Mertens et Torfs. IV, 653. *Geschiedenis van Antwerpen.*

(3) Scab. prot. G. A. I. 413[6].

(4) Scab. prot. G. A. II. 197.

somme de 39,273 florins, en couverture de laquelle il donna à son créancier une hypothèque sur tous ses biens. Ces emprunts ne suffirent pas encore, et pour échapper à une saisie menaçante, il eut recours à une vente simulée. En effet, le 4 janvier 1565 (1), il céda à Valère Ryts, qui était son homme de paille, la part dans la sucrerie de Tassacorte, qu'il avait achetée en 1562. A cette époque cet établissement industriel était dirigé par Anthonio de Tessa et Laurent Monnyl.

Peu de temps après, il se décida à partir pour surveiller de près ses biens coloniaux ; mais avant de s'embarquer, désirant sans doute réunir le plus grand capital possible pour le consacrer à ses affaires d'outre-mer, il gréva les biens qu'il possédait à Anvers, de diverses hypothèques. Entr'autres, le 18 janvier 1577, il en leva une du montant de 262 florins, 10 patars, sur les maisons du Kipdorp, au profit de Jean Renarx. Mais le règlement de cette obligation laissait à désirer, aussi Charles de Mellannoy, seigneur de Lespece, petit-fils de Jehan et de Anne Renarx, et sa femme Gracia de Winsson, habitant à Beures font un accord le 4 janvier 1614 (2) avec Jean Baptiste van Hersbeke et Lancelot Boote, représentant les héritiers van Dale, qui habitaient les Canaries, afin de remédier aux retards dans le payement des annuités annuelles.

La fortune ne tarda pas à sourire à van Dale, et il se vit bientôt à la tête de grandes richesses. Sa maison de commerce était une des plus importantes de la place ; nous avons longuement énuméré au § 3, les détails des importations et exportations principales faites avec les îles Canaries. Toutefois, à la suite de circonstances que nous ignorons, le chevalier van Dale perdit toute la fortune qu'il avait si laborieusement acquise ; il fut bientôt réduit

(1) Scab. prot. M. N. II, 485, 501.
(2) Nts. G. van der Donck.

aux expédients, aussi, de peur que ses créanciers ne missent la main sur ses propriétés des Canaries, les céda-t-il, au moyen d'une nouvelle vente fictive, le 9 juillet 1580 à ses fils. Ceux-ci, dans un acte du 9 mars 1588 (1), déclarent solennellement que cette vente n'était que simulée, et qu'elle n'avait été faite que « *ter goeden trouwen ende nyet animo obligandi cedendi vel transportandi, maer alleenelyck om de selve goeden ende ingenien inde Palma tegen de confiscatie te solveren.* »

Il renonça à la même date, en faveur de ses enfants, à diverses créances qui lui étaient dues, entr'autres à un solde lui revenant dans la succession paternelle, qui devait lui être remboursé par Godefroy de Cocquiel.

Il mourut sans être revenu à meilleure fortune, et ses enfants n'acceptèrent sa succession que sous bénéfice d'inventaire. Le magistrat chargea alors (2) Lancelot Boote (3) d'examiner les livres de commerce du défunt. Puis il fut nommé en même temps que Jan Baptiste van Hertsbeke (4) curateur de la succession bénéficiaire (5). A ce titre il conclut des arrangements avec de nombreux créanciers, entr'autres: Jean de Stembor, Gielis Hoffman, etc.

Il avait dans les dernières années de sa vie été mêlé à une affaire qui paraît à première vue assez embrouillée. Il fut accusé d'émission de fausse monnaie et d'hérésie. Il y avait dans cette affaire un co-accusé, Melchior van Groenenberghe. Pour se disculper, Paul van Dale se souvenant des anciennes coutumes d'Anvers, demanda à être

(1) Nts. L. Van Rockergem.

(2) Nts. G. Van der Donck, 12 juillet 1601.

(3) Au sujet de ce personnage voyez notre ouvrage. La seigneurie de Wesenbeke et ses possesseurs au XVII[e] siècle.

(4) Pour plus amples renseignements on peut consulter notre ouvrage : Un épisode inédit de la furie espagnole.

(5) Nts. G. Van der Donck, 6 février 1609.

soumis à l'épreuve connue sous le nom de purge judiciaire.

Suivant les antiques usages anversois, le citoyen qui était accusé de quelque crime ou délit, avait le droit de comparaître par devant le bourgmestre et les échevins réunis au *Vierschaere*, et de demander de pouvoir fournir la preuve de son innocence. Cet usage s'appelait *purgatie* ou *purge criminele*. L'accusé appelle ses accusateurs afin qu'ils viennent nettement formuler leurs accusations. Si personne ne se présente, l'accusé est solennellement déclaré innocent et il est renvoyé absous.

Paul van Dale subit victorieusement cette épreuve, et il fut remis en liberté à la suite d'un jugement daté du 15 décembre 1564. Cet acte prononcé au *Vierschaere*, décide que : *Judicatum dat soo verre noch heere, noch partye oft yemant anders en comparere dominis sedentibus, die den voers. heer Pauwelen van Dale ticht ofte aensprake doet ter causen voers. dat deselve heer Pauwel van Dale van den voerscreven delicte sal syn ende blyven vry, quyte ende vermert van desen daghe ten eeuwighen daghen, ende dat dyen achtervolgende eenen yeghelycken sal wesen geimponeert een eeuwich gesmych.* Était-il réellement coupable ? Il est difficile de répondre à cette question. Toutefois, si on considère le triste état dans lequel se trouvait la position financière de Paul van Dale, et le fait que son frère, le chanoine van Dale, à la tête d'une colossale fortune, stipula expressément dans son testament qu'il était complètement deshérité en même temps que Paul van Hertsbeke, son neveu, on peut pour le moins douter. Sont-ce ces motifs qui excitaient la population anversoise à piller la belle habitation du Marché St.-Jacques ? Nous l'ignorons. Quoiqu'il en soit, le 24 septembre 1565 les émeutiers envahirent l'hôtel, et y causèrent de grands dégats.

Paul van Dale et Anne Cocquiel avaient testé par devant le notaire Michel le Roux, le 6 octobre 1575, et confirmè-

rent cet acte le 30 septembre 1539 en l'étude du notaire Adrien Martiny ([1]).

Par acte spécial, les biens qu'ils avaient aux Canaries furent partagés à Las Palmas ; malheureusement, cette pièce n'est pas parvenue jusqu'à nous. Cette succession était très obérée, et elle ne fut acceptée par les intéressés que sous bénéfice d'inventaire. Des lettres d'octroi accordant cette faveur, furent délivrées en 1623. Mais elles ne furent pas obtenues facilement. C'est grâce au zèle de Corneille Mesdach, écuyer, qu'elles furent signées; aussi pour le remercier, les héritiers lui firent-ils présent d'un jeune cygne, valant 5 florins, d'un poulain et d'une pouliche. De plus, un employé de la cour reçut pour sa peine un paon, valant 7 florins.

Plus tard Pierre de Busque, se trouvant à Anvers, dut soumettre aux héritiers les comptes de liquidation de la mortuaire. Dans ces pièces, il énumère les recettes et les dépenses du défunt. Parmi les premières nous trouvons les revenus des biens de Lillo et Beirendrecht, de plusieurs pêcheries et terres inondées, de la petite pêcherie sur l'Escaut, de la ferme du passage de Beirendrecht à Suytlandt, de la pêcherie au Santhoeck, de la location du *schar* de Ordan vers Lillo, de celui de Lillo à Blaugaren, de la digue jusqu'au grand Trou, etc.

D'autre part figurent aux dépenses, les achats de marchandises les plus diverses envoyées aux Canaries, telles : des draps de soie, des lingeries, des chapeaux, de la toile de Cambrai, des bas de soie, des chausses d'homme, puis des vivres, de la cervoise, de la bière etc. D'autres dépenses sont encore renseignées dans ces comptes, par exemple : une somme payée à M[tre] Nicolas van Caelbercx « pour avoir enseigné l'art de l'escriverie », diverses sommes pour port des lettres arrivées des Canaries, etc.

Les époux van Dale-de Cocquiel eurent huit enfants, savoir :

(1) Nts. G. Vander Donck, 27 août 1607.

A. *Jérôme van Dale*, continua à habiter l'ile Palma; malgré l'éloignement, il resta seigneur de Warchten. Il épousa Éléonore van Zennest ou de Senest [1] et mourut à Palma avant l'année 1609, laissant deux enfants:

1° *Amica van Dale*.

2° *Jéronima van Dale*, morte avant 1635 qui épousa à Palma en premières noces Ferdinando Zuero ou Suero, qui en 1637 se trouvait de passage à Anvers; et en secondes noces Pedro de Soto Major Topete.

Elle eut du premier lit:

a) *Ferdinando Suero*, dont la femme fut Susanna van Leugenhagen, qui le rendit père de Maria Suero, épouse d'Antonio Rock, et de David Ferdinand Suero.

Elle eut du second lit un fils:

b) *Pedro de Soto Major* [2].

Jérôme van Dale avait également eu une fille naturelle appelée Anna van Dale [3].

B. *Pierre van Dale*, dont la descendance suivra.

C. *Lucrèce van Dale*, née vers 1557, se maria le 26 juillet 1588 avec Jérôme Boote, seigneur de Wesenbeke qui mourut en 1621 sans en avoir eu d'enfants [4].

(1) Nts. G. Van der Donck, 6 février 1609.

(2) Les Soto Major appartenaient à une famille qui occupait en Espagne un rang distingué, et qui joua un certain rôle dans nos provinces. Philibert de Soto Major avait acheté en 1652 d'Éléonore de Cordoue, veuve du Marquis Alexandre Secco d'Arragon, le marquisat de Melin. Philippe IV, par lettres patentes du 23 août 1655, concéda ce titre au nouveau propriétaire, qui déjà possédait celui de Comte de Palomar. Les Soto Major portent: Écartelé: aux 1 et 4 de gueules à la dextrochère habillée d'azur, armée d'un glaive d'argent issant d'un demi-vol abaissé d'or; aux 2 et 3, d'argent au lion de pourpre armé, lampassé et couronné d'argent; à la champagne d'or, chargée d'une rencontre de bœuf de gueules cornée d'argent, et sur le tout, fascé d'argent et déchiqueté d'argent et de gueules, de 3 pièces.

(3) Nts. Le Rousseau, 1635, f° 407.

(4) Voyez notre travail: La Seigneurie de Wesenbeke et ses possesseurs au XVII^e siècle, dans lequel nous donnons l'histoire et la généalogie de la famille Boote.

Elle testa avec son mari le 1er février 1590 en présence du notaire L. van Rockergem (1). Après sa mort, son mari se remaria avec Anna van Groenenberghe ou de Monteverde.

Jérôme Boote s'était activement occupé de la direction des établissements sucriers des Canaries. Il eut après la mort de Paul van Dale des difficultés assez sérieuses avec ses héritiers, et finit par les attaquer judiciairement. Il voulut faire procéder par autorité de justice à la vente des biens situés dans l'île Palma. Toutefois, il finit par consentir à un arrangement en septembre 1597. Il consentit en vertu de cet accord à surseoir pendant une année à la vente de l'exploitation de Tassacorte. Pendant cette trêve, des arbitres nommés de commun accord devaient tâcher d'aplanir toutes les difficultés. De fortes amendes à repartir entre les pauvres d'Anvers et de Las Palmas, étaient stipulées en cas de non exécution de la sentence arbitrale. A la suite de ces pourparlers un accord fut conclu, et les propriétés des Canaries furent divisées en actions, qui furent reparties entre les divers membres des familles intéressées.

Jérôme Boote mourut aux Canaries, le 17 février 1621.

D. *Anne Van Dale*, épouse de Paul van Ghemert, dont nous donnerons la descendance au § 7.

E. *Jean van Dale* entra dans les ordres, et devint capucin au couvent de l'hospice St.-Bernard.

F. *Marguerite van Dale*. Elle épousa par contrat passé en juin 1573 (2), Alart de Lannoy, seigneur de Cantelleu. Les témoins qui assistèrent à la passation de cet acte, et qui signèrent après les fiancés, sont nombreux et importants. En voici la liste : Pierre Payen, écuyer, seigneur de Haulte Clocque et Bellacourt, conseiller du roi

(1) F° 407.
(2) M. N. II, 3893.

et son avocat fiscal au conseil d'Artois ; Jehan Drumez, marchand d'Anvers, réprésentant Barbe Herlin, veuve d'Alart de Lannoy, marchand, habitant Arras , parents du futur ; Adrien Berbal, écuyer, seigneur de Herbeval, porte-guidon de la compagnie du comte de la Roche, gouverneur de la gouvernance d'Artois ; Noël Hennyan, marchand, cousin des Lannoy. D'autre part Paul van Dale, chevalier, seigneur de Lillo etc., et Anna Cocquiel parents de la future, Pierre van Dale, doyen de l'église collégiale d'Alost, chanoine de la cathédrale d'Anvers, seigneur de Ghestele, son oncle ; Josyne van Dale, veuve du chevalier Sterck ; Melchior Groenenberge, chevalier, échevin d'Anvers et sa femme, Marie van Dale, Paul van Ghemert et Anne van Dale, enfin Blaise de Bejar, écuyer, seigneur de Westacker.

Voici une briève analyse des dispositions principales de cette pièce importante : Les apports du futur consistaient en 12 mille livres de 40 gros, monnaie de Flandre, la terre et seigneurie de Cantelleu, située dans la chatellenie de Lille. De plus, après la mort de sa mère, il recevrait la maison des Cocquelets à Lille, la cense de Bruslé, et le fief du Mortier à St.-Guin en Melauthois, la maison appelée Ste.-Barbe, la maison Lesprinier, et le bâtiment servant de logement aux gens de guerre casernés à Arras « trois maisons appliquées à l'usage de calendres, teintures et foullon avec les ustensilles. » Il spécifie de plus, qu'il s'engage à offrir tous les bijoux, tels que chaînes d'or, bracelets, bagues et autres joyaux que sa fiancée portera le jour de ses noces.

Quant à Marguerite van Dale, elle apportait pour sa part, une rente annuelle de 1000 livres d'Artois, garantie par la valeur de deux maisons, situées au Kipdorp, en face de l'église St.-Jacques, et habitées l'une par les parents van Dale, et l'autre par Pierre Butkens, conseiller royal et membre de la chambre des comptes du Brabant. De plus, Paul van Dale et sa femme prennent à leur charge

les frais de toilette de leur fille et ceux du banquet nuptial, « promettent daccoustrer ladite damoiselle à leurs despens » pour le jour et solempnité de ses nopces, et festin nuptial. »

Nous donnerons au § 6 la descendance de Marguerite van Dale.

G. *Marie van Dale* épousa en premières noces, par contrat du 8 juin 1542, par devant le notaire Pierre van Lare, le chevalier Melchior van Groenenberch, échevin d'Anvers (1), et en secondes noces Gillis Haecx. Le 19 mars 1619 elle habitait Palma (2).

H. *Maximilien van Dale*, qui mourut sans descendance entre l'année 1584, et l'année 1588.

Le 9 avril 1584, jonckheer Maximiliaen van Dale avec quelques uns de ses proches, donne procuration à Wauteren van Orthen, pour se mettre en rapport avec les États de Zélande, afin de réclamer le payement de certaines rentes arriérées (3). Nous le rencontrons encore le 4 avril 1582 (4), comme co-héritier du chanoine van Dale et payant une partie des frais de la mortuaire. Il laisse par testament ses biens à ses frères et sœurs, qui concluent pour leur réglement un accord entr'eux le 23 février 1588 (5).

*Pierre van Dale* n'accepta la succession paternelle que sous bénéfice d'inventaire. La liquidation de cette succession amena plusieurs difficultés, surtout au sujet des biens situés aux Canaries. Il en eut, entr'autres, une assez importante avec Jérôme Boote, dont nous venons de donner les détails.

Avant de quitter Anvers, Pierre van Dale plaça ses biens les plus précieux en dépôt chez divers parents ou amis. Ainsi, il cacha au domicile de Blaise de Bejar, chevalier et bourgmestre d'Anvers, de nombreux objets de

(1) Scab. prot. 1562, G. A. II, 18.
(2) Coll. à 1601-1620, 255.
(3) Scab. prot. G. Z. II, 110.
(4) Scab. prot. K. G. I, 408.
(5) Nts. L. van Rockergem.

valeur, entr'autres un crucifix peint sur bois, appartenant à l'église de Lillo; un grand tableau représentant les noces de Cana; un portrait de St.-Jérôme, et d'autres tableaux, ainsi que de nombreux ouvrages latins, flamands et français, traitant de droit, théologie et littérature. D'autres objets furent déposés chez la veuve de Paul van Ghemert, notamment quelques meubles, les portraits de Paul van Dale et de sa femme Anne Cocquiel etc.

Nous n'avons pas de détails sur le premier séjour que van Dale et sa femme firent aux Canaries. Les affaires commerciales s'arrangèrent sans doute à l'amiable, car il revint peu après à Anvers. Il était chargé par plusieurs de ses parents de régler les intérêts qu'ils avaient aux Pays-Bas, et de gérer leurs biens; c'est ainsi que nous le trouvons rendant des comptes de gestion à Éléonore de Zennest, veuve de Jérôme van Dale.

Le 6 décembre 1599, en vertu d'une charte Royale, il obtint la cession de la haute, basse et moyenne justice de Berlaer. Enfin, le 6 juillet 1605, il comparaît encore devant le magistrat d'Anvers comme co-héritier de Isabelle Schetz, dame de Duffel.

Il avait épousé par contrat du 31 janvier 1591 passé par devant le notaire Kieffel, Marguerite van den Werve, fille de Charles van den Werve, seigneur de Schilde, Vreemdyk et Immerseel et de Anne Schetz. Ils testèrent le 7 octobre 1600 (1). En vertu de cet acte, ils stipulaient que leur fils aîné Paul van Dale, devait hériter sous forme de prélégat de la seigneurie de Lillo avec toutes ses dépendances. Guillaume, le second fils devait recevoir, également par prélégat, la seigneurie de Berlaer *avecq les cens seigneuriaulx et autres*.

Nous avons vu qu'en 1605, Pierre van Dale était encore à Anvers; il dut peu après retourner aux Canaries, car

(1) Nts. G. Le Rousseau, 1635, 177.

dans un acte de 1607 [1], il est officiellement constaté qu'il est mort à Palma ainsi que sa femme Marguerite van de Werve. A la suite de ces décès, Lancelot Boote, et Guillaume vanden Werve, seigneur de Schilde, tuteurs des enfants des défunts, procédèrent la même année à l'inventaire des biens qu'ils avaient délaissés à Anvers.

Ils se rendirent à cet effet d'abord chez Robert Tucher, chevalier, échevin de la ville, qui habitait « *inde oude amptmanstraet* ». Ils y trouvèrent dans un coffre différentes pièces importantes, entr'autres : un inventaire fait avant le départ des époux van Dale, le 28 septembre 1600 ; puis huit tableaux sur bois représentant les ducs de Bourgogne ; le portrait d'un mort « *een doode troigne van jaer 1537* »; un blason chargé d'un rébus, tel que les sociétés de rhétorique en portaient dans leurs cortèges « *een hierolophique schilderye dlandjuweel* »; ensuite des étoffes, des bijoux, etc.

Un second coffre renfermait six coussins en tapisserie, portant les armes des van Dale.

Cet inventaire nous renseigne encore beaucoup d'autres objets intéressants. Les citer tous, serait abuser de la patience du lecteur; bornons-nous à en signaler quelques uns : un tableau sur bois représentant la tentation de St.-Antoine ; un petit portrait d'Erasme Schetz ; le portrait de Melchior Schetz pendant sa jeunesse ; un tableau représentant le miracle de Notre-Dame de Cambrai ; l'inventaire des marchandises que Paul van Dale a envoyées à Middelbourg, pour être transbordées sur un navire destiné à faire voile vers les Canaries, etc.

Au domicile de Lancelot Boote, on inventoria divers autres objets, tels que des armes, des meubles, etc.

Les enfants de Pierre van Dale s'étant fixés aux Canaries, il nous a été fort difficile de trouver de nombreux

(1) Nts. G Vander Donck. 27 août 1607.

détails sur leur compte; nous en parlerons donc brièvement. L'aîné fut:

1° *Paul van Dale.* En vertu du testament de son père, il hérita de la seigneurie de Lillo. A la mort de son frère Guillaume, il réclama également la seigneurie de Berlaer, prétendant qu'elle devait lui revenir à l'exclusion de ses sœurs, en vertu du prélégat fait en sa faveur par ses parents. Comme un accord ne parvenait pas à se conclure sur ce point, le litige fut déféré à la Cour de Malines, et jugé en 1619 ([1]). Les juges donnèrent raison à Paul van Dale.

Il mourut dans l'île Palma le 1er avril 1623 ([2]). Il avait par testament fait des largesses à diverses œuvres pieuses, et surtout au Collège van Dale à Louvain, et au petit hospice St.-Bernardin, à Anvers. Le moulin de Berlaer, *Schagermolen*, qui lui avait appartenu, passa le 14 mai 1624, à son neveu Jean Massieu.

Le 26 mai 1635, Laurent Biel, licencié-ès-lois, conseiller du roi; Jacques van Bueren, licencié-ès-lois, conseiller de sa Majesté, et auditeur du conseil de l'Amirauté; Gabriel van Bueren, licencié-ès-lois et coadjuteur-substitut aux offices d'auditeur; Christophe Butkens, écuyer, et François de Bejar, président du collège van Dale, renoncèrent aux droits que ce testament leur donnait sur les biens de Paul van Dale, en faveur de Nicolas Massieu, son beau-frère. En échange, ce dernier prenait à sa charge les legs faits par le défunt de 600 florins en faveur de l'hospice St.-Bernardin, et de 3500 florins en faveur du collège van Dale, avec stipulation de fondation d'une messe quotidienne. Massieu paya les 3500 florins à l'institution louvaniste, et donna à l'hospice anversois une somme de 11000 florins, représentant le capital de la rente stipulée.

(1) Nts. G. De Rousseau, 1635, f° 177.
(2) Loc cit.

2° *Guillaume van Dale*, seigneur de Berlaer, mourut avant 1623.

3° *Marie van Dale y van den Werve*. Suivant la mode espagnole, elle ajouta à son nom celui de sa mère. Elle épousa don Guzman Roxas y Ayala, seigneur de l'île de Gomera.

Ce titre nous paraît fort problématique, aucun historien ne citant Roxas parmi les seigneurs de cette île. Ils eurent une fille, *Ynez de Roxas*.

Marie van Dale, en vertu d'une procuration passée par devant le notaire Andries de Chanès, à Palma, le 22 janvier 1634, et confirmée par devant le notaire Jean Martin de Mederos, à Gomera, le 19 novembre de la même année, charge Pierre de Busque qui se rend en Europe, de vendre certaines propriétés qu'elle y possédait encore, notamment 63 bonniers de terres arables et de prairies, situées dans le polder de Lillo qu'elle avait héritées de son père. Ce bien appartenait également en partie au capitaine Nicolas Massieu qui consentait en même temps à cette aliénation.

La vente se fit le 12 janvier 1635 en faveur de Balthasar van Cortbempde, surintendant du Mont-de-Piété d'Anvers (1).

4° *Pierre van Dale*.

5° *Jérôme van Dale*. Ils étaient tous deux déjà décédés en 1623.

6° *Anna van Dale*, dont nous parlerons dans quelques instants.

Pierre van Dale eut également une fille naturelle Paule van Dale, dont nous trouvons trace en 1635 (2).

Anne van Dale, qui se fit appeler van Dale y Cocquiel, épousa Nicolas Massieu, que les actes qualifient de « Capi- » teyn van voetvolck voor S. M., overste van de Companie

(1) 1635, II, 173.
(2) Nts. G. Le Rousseau, f° 407.

» vande zyde vande Llanos, erffschepene » &c. [1]; il appartenait à une famille d'origine française, qui portait : de gueules au chevron d'or accompagné de 3 croissants du même, au chef d'argent, chargé d'une feuille de nénuphar de sinople. Il devint seigneur de Lillo, tout en restant habiter Palma. Les époux Massieu étaient décédés tous deux en 1634 [2]. Un acte du 15 décembre nous renseigne en effet, que *Nicolas Massieu, dominus de Lillo, dejens in insula de Palma ubi obierat.*

Par procuration datée du 21 octobre 1632, passée par devant le licencié don Vincent Castello, correcteur de l'île de Las Palmas, domicilié à Santa Cruz, Nicolas Massieu, capitaine d'infanterie, chef de la compagnie de Llanos, échevin héréditaire de l'île Palma, familier et alguazil du saint office de l'inquisition, tant en son nom qu'en celui des enfants qu'il avait eus de Anna van Dale, charge son fondé de pouvoirs, Pierre de Busque de l'Espine, bourgeois de l'île de Las Palmas « lequel est de prochain pour faire voiage aux royaumes de France et Estats de Flandre » de vendre pour son compte les biens qu'il possède encore aux Pays-Bas. Il est poussé à cette détermination par le motif, qu'il veut liquider sa position dans nos provinces qui sont situées si loin de la colonie où il s'est établi, où il possède tous ses intérêts actuels, et où les usages sont tout autres qu'en Europe.

Les témoins qui assistèrent à la rédaction de cet acte sont : Miguel Vandeval y Serbillon, licencié ; Nicolas Massieu ; Grégoire de Pas, prêtre ; Joseph Sanchez de Survoran, prêtre ; Servan Grave ; le capitaine Jan Salgado Valencuela, échevin de Palma ; Jan Guturez Calderon ; le capitaine Miguel de Pina, et le licencié Vincent Castello, corregidor de Palma [3].

(1) Schep. br.

(2) Scab. prot. 1635, III, 198.

(3) Scab. prot. 1635, III, 208.

En vertu de cette procuration, Pierre de Busque de l'Espine vend le 12 décembre 1634 [1] à Georges van Langendorp et Daniel van Audera, époux de Anna de Hase, un moulin à vent, appelé *de Schagermeulen*, et situé dans la banlieue de Malines, *onder de leenhove van Mechelen.*

Il présente également, au nom de son commettant, aux héritiers de Anna van Dale une justification de sa gestion pour les trois actions qu'elle possédait dans la sucrerie de Tassacorte [2]. En parcourant ces comptes, nous relevons la mention de chargements de sucre envoyés en 1627 aux Pays-Bas, à la consignation de don Pedro de Soto-Mayor, ou bien encore à Bruges, à l'adresse de Louis Adriany. Ces mêmes pièces citent encore les noms de nombreux intéressés dans la même exploitation. La liste en est intéressante parce qu'elle donne le nom de tous les descendants canariens des van Dale, vivant à cette époque ; ce sont : don Diego de Castilla et dona Ana Alderete, sa mère, héritiers du capitaine Sevastian Nunès de Valle, fils du capitaine Juan de Valle ; le licencié Espinosa Saravia, également héritier de Juan de Valle, Pedro Beltran de Santa Cruz, comme héritier de dona Juana Cortez ; Ana de Monteverde, veuve de Geronimo Boot, et son gendre Joseph de Spinosa Saravia, représentant également Jean Baptiste Boot, — don Diego Guzman Roxas y Ayala, seigneur de Gomera, comme mari de Maria van Dale — Maria Massica nièce du capitaine Massieu — dona Ynez de Roxas fille de don Diego — Pedro de Soto-Mayor, et Geronima van Dale, sa femme. — Ferdinando Suciro représentant son père don Pedro.

Enfin, dans les derniers chapitres de cet intéressant document, de Busque porte encore en compte les frais

(1) Nts. G. Le Rousseau 12 décembre 1634, f° 379.

(2) Loc. cit. f° 409.

du creusement en 1631, d'un canal destiné à recevoir l'eau venant des montagnes, et allant de Tassacorte à la mer ; ensuite, le revient de la cargaison de sucre expédié de Las Palmas sur le navire de Michel Morien de Dieppe, et destiné à Robert Parent, négociant de Rouen ; puis le coût des travaux nécessités par la plantation de cannes à sucres, enfin les frais de procès intentés devant la justice de l'île de Gran Canaria, à Jacques de Brier et à don Pedro de Soto-Mayor.

Nicolas Massieu avait encore des biens en Normandie, dont il était originaire. Il avait hérité ces biens de son père et de son frère. De Busque, en vertu de ses pouvoirs, charge un habitant de Rouen, Jacques Gueront, de les vendre, et de lui en faire tenir la valeur [1]. Mais ce dernier vint à mourir avant que ces affaires fussent complètement liquidées. Aussi le 3 juillet 1634, Pierre de Busque, donne-t-il mission au sieur Maigré, écuyer, seigneur du Chesne, de procéder à la liquidation des biens que Nicolas Massieu possédait « en la Neufville du Bocq, près de Neufbourg. » [2]

Le même de Busque était également chargé de conclure certaines affaires commerciales. Ainsi, le 20 mai de la même année, le messager de Rouen lui apprend que le navire *le don de Dieu*, capitaine Michel Morien de Dieppe, était arrivé de Las Palmas au Havre-de-Grâce. Il avait à bord 105 caisses de sucre, et quelques caisses de cannelle. Jean Massieu van Dale, fils de Nicolas, et Thomas Lamy étaient arrivés par le même navire. De Busque qui était en possession des papiers de ces marchandises, les envoie à Robert Parent, négociant à Rouen, en le chargeant de faire transborder les sucres et cannelles sur des bateaux qui devront les conduire à Rouen [3].

(1) H. Duys 1633, 8 février.
(2) Loc. cit. 3 juillet.
(3) Loc. cit. 22 mai.

Anna van Dale et Nicolas Massieu, eurent plusieurs enfants, savoir :

1° *Jean Massieu*, qui suit :

2° *Maria Massieu.*

3° *Pierre Massieu.*

4° *Nicolas Massieu*, qui succéda à son père dans la seigneurie de Lillo. Lancelot Boote releva ce fief en son nom, en 1622.

5° *Marguerite Massieu.*

6° *Anna Massieu.*

7° *Étienne Massieu.*

8° *Diego Massieu.*

*Jean Massieu y van Dale* épousa Maria Velez de Ontanilla, dont il eut :

*Nicolas van Dale, Massieu y Velez*, sergent-major, qui fut seigneur de Lillo et Zuijdlant, et qui habitait Palma en 1645.

Ce personnage fit un séjour à Anvers à la fin du XVII^e^ siècle pour régler des affaires de famille, et notamment celles qui avaient trait à la seigneurie de Lillo. Ainsi, nous trouvons qu'en 1697, il avait chargé Nicolas Floren d'expédier pour son compte en Hollande, pour être probablement mise à bord d'un navire destiné aux Canaries, une caisse de marchandises. Ce colis avait été saisi par ordre des officiers fiscaux de Rotterdam. En conséquence, Floren est forcé le 6 septembre, de donner en gage 600 florins, jusqu'à ce que les marchandises préemptées fussent restituées. Dans cette pièce, il est nommé : don Nicolas van Dale de Soto-Mayor, *capiteyn van een compagnie voetknechte ten dienst van S. C. M. heere van Lillo ende Zuitlant.*

Peu après, il eut une difficulté avec Simon Dias au sujet du déboisement de certains chemins. Le notaire Perès est chargé de terminer amiablement cette affaire. Par un jugement digne de celui émis autrefois par

Salomon, l'arbitre donne la propriété du chemin à Soto-Mayor, et celle des arbres à son adversaire. [1] Il épousa Jéronima de Soto-Mayor Topete, qui le rendit père de *Casimiro Massieu van Dale y Soto-Mayor*, et d'un autre fils, ainsi que de deux filles dont le nom ne nous est pas connu. Il mourut le 27 mai 1672.

C'est à Casimir, qu'échut la seigneurie de Lillo. Le 31 août 1699, par devant le notaire André de Guerta, résidant à Sta Cruz, dans l'île St.-Michel [2], il charge le notaire Perès de s'entendre avec les délégués du polder de Lillo, afin de confirmer l'accord conclu le 5 juin dernier relativement à la propriété des « schorren opte landen die » in de vrs dyckage buyten gesloten syn geweest. »

Jean Massieu eut encore une fille qui épousa N. Ventura, et fut mère du capitaine *Nicolas Ventura van Dale de Soto-Mayor*; celui-ci vint à Anvers en 1699. Nous le trouvons en effet le 3 janvier de cette année [3], muni des pouvoirs de son oncle Nicolas van Dale Massieu y Velez, louant à Cornelis de Zeeuw, une parcelle de terre, appelée « het Schoor » et appartenant à la seigneurie de Lillo. Il s'occupa également à faire rentrer les droits seigneuriaux de cette terre, et nous le trouvons le 6 juin, encaissant 200 florins sur les 2000 qui étaient dus à son oncle [4].

Casimiro Massieu, fut probablement père de Estevan van Dale Massieu y Soto-Mayor, qui mourut en 1752, ayant une fille, Mensia van Dale, qui épousa Lorenzo y Velez del Hoyo.

Les archives de la cour féodale du Brabant, conservent encore plusieurs documents relatifs aux Massieu, seigneurs

(1) Nts. PERÈS, fo 97 et 116.
(2) Nts. PERÈS 1699 fo 221.
(3) Loc. cit. fo 184.
(4) Loc. cit. fo 202 et 205.

de Lillo. Quelques uns offrent de l'intérêt pour notre travail; en voici l'analyse: [1]

A la mort de don Nicolas Massieu van Dale y Velez, chevalier, seigneur de Lillo et Zuytland, en 1672, le procureur-général au conseil de Brabant, revendiqua au nom du Souverain, le droit de s'emparer des biens vacants dans la seigneurie de Lillo. Jacques van Cauwenberghe, drossard de Lillo, s'opposa à cette prétention au nom des héritiers Massieu.

Jacques, abbé de St.-Michel, comme administrateur de la seigneurie de Lillo, avec haute, moyenne et basse justice, et du *dyckgraefschap* de Berendrecht, au nom de dona Mensia van Dale, épouse de Lorenzo y Velez del Hoyo, déclare qu'elle a hérité ses droits de Estevan van Dale, son père.

Un décret de la cour féodale, en date du 5 décembre 1752, autorise l'abbé de St.-Michel à faire le relief de la seigneurie de Lillo et du *dyckgraefschap* de Berendrecht, au nom des héritiers de Estevan van Dale Massieu y Soto-Mayor, parti en 1725 pour les Canaries et venant d'y mourir.

Ici s'arrêtent les renseignements relatifs aux descendants de la famille van Dale, que nous avons pu puiser dans le riche dépôt de nos archives communales. Pour le compléter, il faudrait continuer ces recherches dans les archives des différentes îles des Canaries. Il serait facile alors de faire remonter jusqu'à nos jours la descendance africaine des colons anversois.

## § 6. — FAMILLE DE LANNOY.

Nous avons donné plus haut l'analyse du contrat de mariage, conclu en juin 1573, entre Marguerite van Dale,

(1) Gachard. Cour féodale du Brabant.

fille de Paul, et Alart de Lannoy, seigneur de Canteleu. Il y a lieu de remarquer, que quelques années plus tard Alart de Lannoy et sa femme, s'expatrièrent et allèrent s'établir à Cologne. Ce départ fut-il causé par les troubles de cette époque, qui forcèrent tant d'habitants d'Anvers à se refugier à l'Étranger? Nous l'ignorons. Toujours est-il, que nous les trouvons à Cologne le 10 janvier 1582 (1), et qu'en 1588, ils s'y trouvaient encore (2).

Ils eurent plusieurs enfants (3), savoir:

1° *Pierre de Lannoy*, seigneur de Canteleu.

2° *Barbe de Lannoy*, morte antérieurement au 26 mai 1635. Elle épousa Adrien Imbert, écuyer, seigneur de la Basecque.

3° *Marie de Lannoy*, qui devint femme de Paul de Formestraux, mort avant 1635.

4° *Marguerite de Lannoy*, épouse de Gilles de la Porte. Ils étaient décédés tous deux avant 1634, délaissant:

a) *Marie dela Porte*, femme de Hubert du Hot, seigneur du Fau.

b) *Gilles dela Porte*, seigneur de la Baratterie.

c) *Paul dela Porte*.

d) *Nicaise dela Porte*. Ils étaient tous domiciliés à Lille.

5° *Paul de Lannoy*, seigneur du Carnoy, habitait à Arras.

Le 26 mai 1635, ils partagent entre eux différentes rentes qu'ils viennent d'hériter de leur tante, Marie van Dale, femme de Melchior Monteverde, « le vieil. »

Ils eurent également quelques difficultés relatives au règlement de certains intérêts qu'ils possédaient aux Canaries. En effet, Alart de Lannoy et sa femme avaient vendu en novembre 1633, par acte passé devant le notaire Pierre de Hulst à Lille, à Nicolas Massieu, la

(1) Scab. prot. 1583 K. Cr. II, 15.

(2) Scab. prot. 1588 K. B. I, 199.

(3) Nts. G. Le Rousseau 1635, f[os] 186-279.

part indivise qu'ils avaient dans la sucrerie d'Argual, située dans l'île Palma, consistant en trois actions d'un dixième du capital. Cette vente se fit moyennant le prix de 8000 florins, payables en trois fois. Le 2 mars 1635, le premier tiers n'était pas encore liquidé ; il restait à payer 5133 florins, 11 sols et 1 denier. Le représentant de Massieu se trouvait alors en Europe, et pour terminer cette laborieuse transaction, il cède diverses valeurs aux héritiers de Alart de Lannoy, entr'autres : une obligation de 2400 florins à charge de Guillaume vanden Werve, seigneur de Scille, plus 5700 florins dus par Jean Baptiste Boote. La différence doit être restituée au vendeur en argent comptant.

Pour payer le second tiers il y eut de nouveau les mêmes difficultés. Au montant de ce tiers, soit 26666 florins, 13 escalins et 4 deniers, venait s'ajouter une autre somme de 12430 florins, 18 sols, formant la part de revenu des héritiers de Lannoy dans les établissements des Canaries. Afin de régler ce compte, de Busque chargea Jacques Guicourt de Rouen, d'en payer la moitié avec les fonds provenant de la vente des biens patrimoniaux de Massieu, situés en Normandie. La seconde moitié fut réglée par Charles Mey, également de Rouen, au moyen du produit de la vente de diverses cargaisons de sucre et d'autres marchandises, débarquées en France pour compte de Nicolas Massieu [1].

Les mêmes avaient encore hérité de diverses propriétés, de leur grand-père Paul van Dale, notamment de trois maisons situées rue de l'Empereur, qu'ils cédèrent en 1634 à leur cousine Catherine van Ghemert [2].

## § 7. LA FAMILLE VAN GHEMERT.

La famille van Ghemert, dont le nom s'est aussi ortho-

(1) Nts. H. Duys, 1634, 8 févier et 1 avril.
(2) Scab. prot. 1634, V. 265.

Dieric van Ghemert
† ante 1567

Anne van Ghemert
N...

. . . .

Paul van Ghemert † ante 1574
1) Anne Geertsens † ante 1522
2) Elisabeth Sberen † ante 1574

Rhycalt van Ghemert
N...

Rhycalt van Ghemert — François van Ghemert

Catherine † ante 1567
N...

. . .

2) Paul van Ghemert † 1607
Anne van Dale † 1633

Pierre van Ghemert
doctor U. J.
Catherine Pruenen

Béatrice
† 1572
Joseph de Smit

Josyne
Blaise de Bejar † 1630

Elisabeth
Erasme Schetz

Jean
né en 1551
Elisabeth van Rynevelt

Anne
Jean de Berchem

François van Ghemert
échevin de Maestricht

*fille naturelle*
Marie van Ghemert

Anne van Ghemert † 10 juin 1661 — Lucie van Ghemert † juillet 1636 — Catherine van Ghemert, Philippe van Vlierden † 1631 — Paul van Ghemert † ante 1634

Elisabeth van Ghemert, Jean Vermeulen — Paul van Ghemert — Pierre van Ghemert réligieux — Jean van Ghemert né 1573 — Gulich van Ghemert — Arnoud van Ghemert, Anne de Pret — Marie religieuse

Jean de Bejar, Anne Butkens † 4 oct. 1625 — Josine de Bejar

Theodore Schetz — Mentia Schetz

Catherine de Berchem
Jean Coninex

(Voir généalogie de la famille van Vlierden)

*fille naturelle*
Anna van Ghemert
Melchior Dias

Florence Vermeulen, Franchois Thibaut — Albertine — Barbe — Maria — Anna

Jean de Bejar chanoine à Gand † 1709 — Elisabeth — François de Bejar † 1660 échevin, Jeanne della Faille † 1657

Michel Dias religieux — Paul † — Marie † — Anne † — Pauline Dias — Agueda Dias, Jean Alvares

Jean Albert Thibaut — Petronnelle Marguerite Thibaut

Anne Isabelle de Bejar † 25 juillet 1715
1) Pierre Coloma † 12 juin 1676
2) Jean Baptiste d'Hanyvel † 1723

Maria van Ghemert, Juan Rodriguez dela Cruz alferes — Louise van Ghemert, Joseph Peres Volcan

1) Jean Pierre Coloma baron de Moriensart — Jean Alphonse comte de Coloma — 2) François d'Hanyvel jesuite † 1699 — N... † 1703 — N... — Marie, Philippe Wauters — Catherine

graphié Gemert, Ghemart, Geemart, est originaire de Maestricht. Elle s'établit à Anvers vers le milieu du XVIe siècle.

Elle porte comme armoiries : de sable à 3 feuilles de nénuphar d'argent, posées 2 et 1.

Il est fort difficile de donner des renseignements au sujet de cette famille, aucun auteur n'en ayant dressé la généalogie.

Le premier dont nous trouvions mention, est :

*Thierry van Ghemert*, qui habitait Maestricht ; il était déjà décédé en 1567 [1]. Il possédait des biens entr'autres à Meersen, près Maestricht. Il y occupait *den hof onder de linde* [2]. Il eut plusieurs enfants, qui pour la plupart nous sont imparfaitement connus, ce sont :

1° *Anne van Ghemert*. Nous savons par le testament de son frère qu'elle était déjà décédée en 1567, ayant été mariée, et ayant délaissé plusieurs enfants.

2° *Paul van Ghemert*, qui suivra ci-dessous.

3° *Rhycalt van Ghemert*, qui resta habiter Maestricht ; il s'y maria et eut plusieurs enfants, dont nous connaissons :

a) Rhycalt van Ghemert.

b) François van Ghemert.

4° *Catherine van Ghemert*, dont il est également question dans le testament de son frère ; elle était mariée et mère de famille.

*Paul van Ghemert*, naquit à Maestricht et vint habiter à Anvers, où il reçut le droit de bourgeoisie ; il s'adonna au commerce. Ses affaires prirent rapidement une grande extension, et nous le voyons successivement établir des agences dans diverses villes étrangères. Ainsi, peu avant son décès, il avait pour facteur à Hambourg un certain Jean Luchtermaker.

(1) Nts. Cleys van Loemele, 23 juin 1567.

(2) Schep. br. 1587 M. N. II, 71.

Ses affaires à Anvers ne lui firent toutefois pas négliger les intérêts qu'il avait conservés hors du pays. Il avait entr'autres des biens dans le territoire de Fauquemont *indie lande van Valckenborch.* Le 18 avril 1564, (1) il donne procuration pour gérer cette propriété à Lambert Breet, son petit-neveu habitant Maestricht; à Paul van Ghemert, son fils; à Pierre van Oorsbeke; François et Ryckaert van Ghemert ses neveux.

Il avait épousé en premières noces Anna Geertsens, fille de Pierre Geertsens, étainier, « tengieter tot Antwerpen » (2). Il ne semble pas avoir eu d'enfants de cette union.

En secondes noces, il épousa Élisabeth Sbeeren ou de Beer.

Élisabeth Sbeeren ou de Beer, était fille de Jean de Beer, qui eut encore un fils et une fille, savoir: Jean de Beer le vieux, épousa Josine Musch, qui le rendit père de Jan de Beer, le jeune, et de Jeanne, femme de Jacques Cnudde ou Knudden; et de Béatrix Musch, qui se maria avec Alexis Grimmels, dont elle eut Josine, femme de David Langmantel, négociant allemand, et Léon Gimmels.

Les inscriptions funéraires faites au XVIIe siècle pour des membres de la famille van Ghemert, donnent naturellement des armoiries à la famille de Beer; elles sont d'or à l'ours passant de sable.

Nous ne connaissons pas la date exacte du décès de Paul van Ghemert, mais nous avons pu découvrir son testament. Il est passé le 23 juin 1567, par devant le notaire Cleys van Loemele. Cette pièce nous paraît assez intéressante pour mériter une rapide analyse.

Le testateur exprime le désir d'être enterré dans l'église Notre-Dame aux côtés de sa première femme, *Onder de*

(1) Scab. prot. G. A. II, 261.

(2) 1552. Scab. prot. W. G. II, 542. Anna Geertsens avait une sœur Josine Geertsens qui épousa Arnout Ritsaert dont elle eut Josine femme de Eemondt Doppeghieter, Rutgeert, Pierre, Élisabeth et Henri Ritsaert.

*zerck daer inne zyne eerste huysvrouwe begraven leet.*
Il fait ensuite quelques dons pieux ; ainsi, il laisse 6 sous à l'église Notre-Dame de Cambrai, 600 florins aux pauvres de la ville ; 6 florins à la confrérie du St.-Sacrement à la cathédrale ; 6 florins à d'autres confréries de la même église, 3 florins aux récollets, 3 florins aux dominicains, 6 florins à l'église des frères de Notre-Dame, 3 florins aux Sœurs Clarisse.

Chaque domestique qui sera à son service lors de son décès, recevra 6 florins.

Il fait ensuite une foule de legs à des membres de sa famille, principalement 200 florins à Lambrecht van Kessel *sinen neve*, auquel il semble porter un intérêt spécial.

Il partage entre ses enfants tous ses biens meubles et immeubles, et stipule que s'ils venaient à mourir avant lui la fortune reviendrait aux descendants de son frère et de ses sœurs.

Cette fortune était assez considérable pour l'époque, elle se montait à 106,530 florins ; le partage des biens eut lieu entre ses enfants le 31 mars 1574 (1). Voici quelles furent les clauses principales de cette pièce importante :

Ses biens devaient être divisés entre ses cinq enfants. Les principaux postes de l'inventaire consistaient en une grande maison, rue Porte-aux-Vaches, *een groote huysingen inde Coepoirtstraete tusschen de Duyve ende de cleyne Wyngaert, genaemt de grooten Wyngaert ;* cette propriété avait une sortie rue Zirk. D'autres maisons voisines de celle que nous venons de citer, des propriétés rue de la Princesse *voir by het engels huis*, des fermes et terres à Eeckeren, au Donck et à Braeschaet ; un château à Deurne *een groot steene speelhuys*, *genaempt Cattenberge (dat een moeder hofstadt is) metter hoeven*, *twee boomgaerden gestaen ende gelegen in Borgerhout onder de*

(1) Scab. prot. 1574, M. N. II, 322.

*prochie van Doerne by den tweeden drayboom tusschen tgemeyn laer aende twee zyden ende de steenwech van Doerne*, et de nombreuses terres aux alentours de cette campagne ; puis encore des maisons dans les rues St.-Antoine et Bogaert, une grande maison avec magasin rue Zirk, une autre rue Veken, appelée *de Pompoene*, une vaste habitation près de la rue du Vallon vert, *een groote huysinge inde strate soo men gaet te Groendalstraetken waert, genaemt de Swan* ; une blanchisserie rue Veke, *een grooten Raemhof met verscheyden raemdycken, borneputten, spoelbacken, huysinge, commende met eene inganck inde Vekenstrate achter het Engelshuys.*

De plus citons encore un second château à Deurne, nommé Steerlinger : *een heerlick steenen speelhuys, vry van assyne rontsomme vuyten watere gemest met poorte, sale, galderyen etc. een hoeve, boomgaerde, brouwerye, lande, beempde, gestaen ende gelegen onder de heerlicheyt van Deurne, genaemt Steerlinger etc.*

Sans nous arrêter plus longtemps à cette longue énumération de biens, citons encore parmi les propriétés délaissées par Paul van Gemert, le droit de collation d'une place de chantre dans l'église de Deurne, *het recht ende preeminente van coelatien ende gifte van cantuaire te Deurne*, et une dime consistant en *de thiende leen wesende die men heffende is van vaert af totter Loo toe, metter Beken naer ouder costumen.*

Par le court aperçu que nous venons de donner, on pourra juger de l'importance de la fortune des défunts.

Ces biens furent divisés en cinq lots d'une valeur de 21406 florins, et tirés au sort entre les enfants survivants; d'autres propriétés restèrent indivises entre les héritiers, et certaines d'entre elles furent vendues sans retard pour compte de la liquidation, tel est entr'autres, le magasin appelé l'entrepôt anglais, *de pachuysen genaempt den engelsche pachuysen inde cloutstraete*, et le château de

Steerlinger qui passa de Joseph de Smit à Jean van Ghemert.

Les époux van Ghemert-de Beer eurent de nombreux enfants, entr'autres :

1° *Paul van Ghemert*, dont nous parlerons plus loin.

2° *Pierre van Ghemert*, fut docteur en droit et remplit les fonctions de doyen de la halle aux draps *ouderman opde laeckenhalle* (1).

Par contrat passé le 15 mai 1567, par devant le notaire Cleys van Loemele, il épousa Catherine Pruenen, fille de Christophe Pruenen, trésorier de la ville, et de Marguerite Comperis. Lors de cette cérémonie, le futur était accompagné de son père, de Paul van Ghemert son frère, de Joseph de Smit, son beau-frère, et de Lambert van Kesselt, receveur-général de la ville son neveu, tandis que Catherine Pruenen avait pour témoins ses parents, et Jean Saultrel, son grand-oncle (2).

Pierre van Ghemert avait hérité conjointement avec ses enfants des biens de sa mère, et un jugement du magistrat avait consacré ces dispositions. Mais en 1583 (3), le partage n'avait pas encore eu lieu, de telle sorte qu'il ne pouvait pas réaliser sa part. D'un autre côté, presque tous les revenus de cet héritage devaient être fournis par une ferme et d'autres biens, nommés *Cattenberch*, situés à Borgerhout. Mais cette propriété avait été saccagée, et était encore occupée alors par les soldats, *welcke hoeve nu gansch gescheynt ende geruineert is ende jegenwoerdelyck vol soldaten is leggende*, de telle sorte qu'il n'y avait plus moyen d'en tirer le moindre revenu. Pierre van Ghemert s'adresse donc le 30 août 1583, au magistrat

(1) Nts. T. Van den Bossche, 31 janvier 1576. Scab. prot. 1608, II K. B. 15.

(2) Christophe Pruenen, Prounen, ou Pruynen, avait encore deux filles, Marie, qui épousa Gérard Tymmerman, et Marguerite, qui devint femme de Philippe van Asseliers.

(3) Scab. prot. 1583 K. Gr. I, 222.

pour obtenir que le partage désiré eut lieu. Il ajoute encore, qu'à cause de la position générale du pays, tous ses revenus sont pour ainsi dire nuls, et que par suite de cet état de choses, il est réduit à un tel dénuement que pour nourrir ses enfants, il a dû vendre presque tous ses meubles et ses bijoux. Il voudrait donc pouvoir réaliser sa part des biens maternels (1).

Quelque temps plus tard, il résolut de tirer parti des ruines de sa propriété de Borgerhout, et le 12 novembre 1587, il céda à Antoine Nullich, toutes les poutres, fenêtres etc. qui en provenaient, *alle alsulcken balcken, ribben, vensters, ramen, stylen ende ander hout, ende gereetschappe, liggende eenigen tyt geleden t'selver plaetschen van synen affgebroken ende geruineerde huyse en hoffstadt genaempt Cattenberch onder Borgerhout.*

Ses affaires étaient dans un état si précaire, que ses enfants durent l'attaquer judiciairement pour obtenir une partie des biens qui leur revenaient du chef de leur mère. Par jugement du 18 novembre 1589, il fut condamné à payer à chacun d'eux une rente annuelle de 28 florins (2).

Les époux van Ghemert eurent sept enfants (3), dont nous connaissons les suivants :

a) Élisabeth van Ghemert, qui épousa Jean Vermeulen dont elle eut :

I. Florence Vermeulen, femme de François Thibaut, qui la rendit mère de Jean Albert, et Pétronelle Marguerite Thibaut ;
II. Albertine Vermeulen ;
III. Barbe Vermeulen ;
IV. Marie Vermeulen ;
V. Anne Vermeulen (4).

(1) Scab. prot. 1587, M. N. II, 548.
(2) Scab. prot. 1597, K. B. I, 110.
(3) Scab. prot. 1595, K. B I, 160, 190.
(4) *Archives de l'Église St.-Jacques.*

b) Paul van Ghemert; [1]

c) Pierre van Ghemert, entra dans les ordres, et fut prêtre et religieux de l'abbaye St.-Michel à Anvers. Nous le trouvons en 1601, passant divers actes au nom du couvent [2]. Il remplit plus tard les fonctions de prieur, et fut ensuite nommé curé à Londerzeel. Il mourut le 22 avril 1610 [3].

d) Jean van Ghemert, né en 1573 [4]; il a eu pour tuteurs, son oncle Paul van Ghemert, et Jean Comperis. Il alla habiter Lille.

e) Gulick van Ghemert [5] habita longtemps Dunkerque. Dans certains actes il est appelé Thierry.

f) Arnoud (Artus) van Ghemert; il épousa par contrat du 10 mai 1610, et le 16 du même mois en l'église Saint-Jacques, Anna de Pret, fille de Pierre de Pret, marchand de draps, et de Anna van Rode, née en 1592, et baptisée en l'église Notre-Dame le 27 mai.

Elle épousa en secondes noces le 13 avril 1624, par devant le notaire van Hemelsroy, l'orfèvre Michel Ronghens, qui était veuf en premières noces de Madeleine van Halle.

Elle testa le 16 septembre 1637, par devant le notaire B. van den Berghe, stipulant le désir d'être enterrée à la cathédrale dans le caveau de son grand-père, Jean van Rode, et après avoir fait divers legs, laissant toute sa fortune à son second mari. Elle mourut sans enfants, le 16 septembre 1637.

g) Marie van Ghemert, religieuse à Herenthals.

3° *Jan van Ghemert*, né à Anvers en 1551, et y décédé en 1574 [6]. Il eut pour tuteur Lambert van Kesselt, au-

(1) Schep. br. 1597 K. B. I, 110.
(2) Schep. br. 1601 K. B. I, 169.
(3) Inscriptions funéraires et monumentales.
(4) Scab. prot. 1599, M. N. I, 307.
(5) Loc. cit. 1578 M. N. II, 419.
(6) Loc. cit. 1608 K. B. II, 15.

quel il donna pleine décharge pour la gestion de ses biens, le 27 février 1578. Il épousa Élisabeth van Rynevelt [1] fille de Corneille, qui lui survécut.

En mourant, il laissa ses biens à ses frères et sœurs, mais ceux-ci, ne crurent devoir accepter cette succession que sous bénéfice d'inventaire [2].

Toutefois en vertu d'un accord conclu le 7 mai 1611, avec sa veuve, ils partagèrent le 22 septembre 1612 [3] les biens provenant du défunt. Voici comment la répartition eut lieu : Pierre van Ghemert reçut : une prairie, appelée, *den Peeters bempt*, à Deurne, *suyt de vaert*, plus le terrain où se trouvait autrefois la maison. Josine van Ghemert obtint le château de Stertingen, ou plutôt le terrain où il s'élevait auparavant : *derve van thoff van Stertinghen hoeve, met de materialen, den vrydom van dassyse ende de collatie van cantuarie met derve daer de schuere, stallinge, messingezende de plantagie op gestaen hebben, de hoffgrachten ende de strate daer vooregelegen*. De plus, une prairie appelée *den ossenbempt*, et une seconde, *de clockweelt*. A Élisabeth échut pour sa part, une dîme dont un tiers appartenait à l'abbaye St.-Michel et qui devait être prélevée sur une partie du canal, une prairie à Boterlaer, etc. Enfin, les enfants de Paul van Ghemert reçurent une terre appelée *vaertstuck*, une autre connue sous le nom de *Bastiaens Block*, et divers autres biens situés près de la drève conduisant à Suerenborch, et dans le voisinage.

4° *Josine van Ghemert*, épousa le 27 juillet 1568, Blaise de Bejar, échevin d'Anvers [4]. Il mourut le 4 décembre 1630, âgé de 86 ans, et fut enterré à la cathédrale; plus tard ses héritiers posèrent sur sa tombe une pierre tom-

(1) Schep. br. 1612, N. G. II.
(2) Loc. cit. 1570 B. A. I.
(3) Schep. br. 1612, N. G. II, 57.
(4) Loc. cit. 1634 II, 266.

bale garnie d'armoiries, et portant la pompeuse inscription que nous donnons ci-dessous [1].

Sa femme l'avait précédé dans la tombe le 2 octobre 1623.



*D. O. M.*
*Hac primus e nobilissima*
*apud Hispanos* Beiardorum *familia*
*in urbe jacet*
D. Blasius *Eques*
*toparcha de Westacker et Oosthoven*
*qui postquam ab A° 1569*
*Senatoria saepe dignitate praefulsisset*
*Nonies primarium ejusdem urbis*
*Consulatum cum bono publico administravit*
*Obiit A° aetatis 86, 4 Decemb. A° 1630*
*eodem tegitur sarcophago*
*D.* Josina de Ghemert
*lectissima ejus uxor*
*quae vivere desiit A° 1623*
*R. I. P.*

(1) Inscriptions funéraires et monumentales.

OSTIUM
MONUMENTI
DOMINI BLASII
DE BEJAR EQUITIS
ET POSTERORUM.

5° *Béatrix van Ghemert*, mourut en 1572. Nous la voyons figurer comme co-héritière des biens de Josine Musch, veuve de Jean de Beer, en vertu de son testament du 10 mai 1536. Elle épousa Joseph de Smit. En se mariant, elle reçut de son père une dot de 2000 florins, plus le remboursement de tous les frais de la noce et des cadeaux, *de costen van bruyloft met kleedin' ende juweelen* (1).

Elle mourut sans enfants, ayant par son testament du 24 mai 1572 (2) laissé ses biens en nue propriété aux enfants de Pierre van Ghemert, et en usufruit à son mari (3). Un arrangement relatif à cette succession fut conclu le 19 novembre 1592 entre le veuf et les héritiers (4).

6e *Élisabeth van Ghemert*, épousa par contrat du 9 mars 1572, passé par devant le notaire Pierre van Lare, (5) Erasme Schetz, fils de Balthasar Schetz, seigneur de Hoboken, et de Marie van Stralen. Le futur, qui était âgé de 26 ans, se vit attribuer par ce contrat diverses pensions annuelles, comportant ensemble 900 florins, tandis que la future ne recevait de son côté qu'une pension de 100 florins carolus.

7° *Anna van Ghemert*, qui se maria avec Jean van Berchem, dont elle eut :

Catherine van Berchem, épouse de Jean Conincx.

8° *Franchoys van Ghemert* qui resta à Maestricht ; il devint échevin de cette ville.

(1) Nts. Cleys van Loemele, 23 juin 1567.
(2) Nts. S. Shertoghe.
(3) Collectanea 1560-73, f° 432.
(4) Scab. prot. A. M. I, 167.
(5) Loc. cit.

Paul van Ghemert eut de plus une fille naturelle, appelée : *Marie van Ghemert* (1). Son père en mourant, lui avait laissé une rente annuelle de 200 florins carolus, hypothéquée sur une grande maison, portant pour enseigne « *de gulden sonne* » et située « *op de Cauwenberch* »

*Paul van Ghemert*, fils de Paul et de Élisabeth Sberen, joua un rôle assez marquant dans notre ville. Tout en continuant les affaires commerciales de son père, il remplit diverses fonctions municipales et autres.

Ainsi, nous le trouvons prenant à ferme les droits de tonlieu (2) à Anvers, et dans divers actes, il comparaît comme « *erflaet van de tolcamer van S. M. binnen dezer stadt* » (3). C'est sans doute à ce titre qu'il fut chargé par le conseil de Brabant de remplir conjointement avec Lamberto Lamberti, la charge de curateur des biens de feu Pierre Spinula (4).

Il continuait à posséder le bien familial situé à Meersen, près de Maestricht. Cette propriété était gérée par un représentant qui était à cette époque Pierre Salm ; mais le 30 juillet 1587, ses pouvoirs lui furent retirés pour être transmis à Gérard Canen (5).

En 1611 (6) les membres de la famille van Ghemert donnèrent procuration à Thierry Schetz et à Pierre Wouters, pour se rendre à Maestricht et demander à Servais van de Pael de rendre les comptes de la gestion d'une ferme avec terres et prairies, appelée *te Vleecke*, et située *onder de bancke van Meerse by de stede van Maestricht*.

En 1587, Paul van Ghemert fut reçu comme maître de chapelle du Très Saint Sacrement, en l'église cathédrale

(1) Schep. br. 1575 M. N. 674.

(2) Loc. cit.

(3) Schep. br. 1587 M. N. II, 71.

(4) 1582 M. N. II, 174.

(5) Voyez notre ouvrage : Notice historique sur la chapelle du St.-Sacrement en l'église cathédrale d'Anvers.

(6) Schep. br. 1611 N. G. I, 478.

d'Anvers [1]. Comme on le sait, cette antique institution, dotée de privilèges nombreux et de grandes richesses, a une origine fort ancienne. On ne connaît pas la date exacte de sa fondation; toujours est-il, que son existence est parfaitement établie déjà au commencement du XV^e siècle. A cause de la guerre et des troubles civils, il n'y avait plus eu de réceptions depuis l'année 1580. Pendant ces jours néfastes, la chapelle avait eu énormément à souffrir, et fut dépouillée d'une grande partie de ses richesses.

Aussi en 1587, les maîtres résolurent-ils de tâcher de remédier à ce triste état de choses. Le 10 juillet de cette année nous voyons Paul van Ghemert, François van Bouchout [2] Michel dela Rue [3] et Jean Verhelewegen [4], agissant au nom de la chapelle « *als proviseurs van de capelle van Heyligen Sacramente binnen Onze Lieve Vrouwe Kercke* » adresser une requête au duc de Parme.

Dans cette pièce, ils exposent au chef espagnol, que « ladite » chapelle durant ces troubles et séditions passées seroit » esté destruicte et dépouillée de la pluspart de ses joyaulx » et ornemens, et que pour remettre tout en estat, ils ont fait » de grands frais et même payé de leur poche, mais à cause » des excessifs despens, ils ne pouvaient venir à bout de leur » entreprise sans layde du magistrat. » En conséquence, ils demandent que six maîtres qui seraient marchands et bourgeois d'Anvers, fussent exemptés de toutes charges et offices municipaux, afin qu'en échange ils puissent payer une contribution à la chapelle.

Le duc de Parme leur avait octroyé cette faveur le 23 février, mais pour quatre personnes seulement. C'est alors que les maîtres nommèrent comme confrère Balthazar de Smit, à

(1) Schep. br. 1587 K. B. I, 173 & 211.
(2) Reçu maître en 1580.
(3) Reçu maître en 1578.
(4) Reçu maître en 1587.

charge de payer à la chapelle une contribution de 250 florins.

Mais le nouveau maître faisait partie d'une des six grandes gildes, et les doyens protestèrent contre les privilèges accordés à un de leurs subordonnés. Pour éviter un procès certain, les maîtres de chapelle s'adressèrent de nouveau au duc de Parme pour obtenir confirmation du privilège récemment accordé.

Par octroi du 8 juin 1587, le duc confirma la faveur accordée aux maîtres. Ceux-ci obtinrent pour quatre confrères l'exemption de toutes charges civiles et la faveur de ne pas devoir remplir les fonctions municipales, sauf toutefois celles d'échevin, trésorier-receveur, et aumônier.

Outre Balthazar de Smit, les maîtres nommèrent aux nouvelles places, Roger Clarisse, Gilles Hannicart, et Philippe de Doncker. Peu après, ils désignèrent un cinquième confrère, Simon Jacops ; nous ignorons s'il put jouir des mêmes immunités.

Nous venons de parler de l'époque troublée que la ville d'Anvers avait traversée quelques années plus tôt, Paul van Ghemert fut encore mêlé à des événements tragiques. Lorsque le 4 novembre 1576, les soldats espagnols se jetèrent sur la cité terrorisée, et mirent tout à feu et à sang, inaugurant ces épouvantables journées que l'histoire a baptisées du nom de Furie Espagnole (1), Paul van Ghemert subit le sort commun ; il vit sa maison envahie par les pillards. Tous les objets qui avaient une valeur marchande quelconque furent enlevés. Des soldats emportèrent même quelques pièces de drap anglais, qu'ils se hâtèrent de revendre à un Portugais. Des Anversois avaient été complices de ces rapines ; ils avaient dirigé les Espagnols, et avaient eu leur part de butin.

Van Ghemert parvint à établir la culpabilité d'un nommé

(1) Voyez notre travail : Encore quelques particularités inédites de la Furie Espagnole.

Jean de Coleneere, qui avait hébergé chez lui un nommé Mathieu Nedershoven. Il les fit sommer par un officier ministériel, d'avoir à restituer immédiatement le fruit de leurs rapines, sous peine de se voir poursuivis et condamnés à des dommages sérieux.

Paul van Ghemert, par contrat passé le 15 mai 1567, par devant le notaire Cleys van Loemele, épousa Anna van Dale, fille du chevalier Paul van Dale, et de Anna de Cocquiel. Lors de la cérémonie nuptiale, il fut dressé un inventaire de tous les biens que les futurs apportaient à la communauté. (1)

Dans cette pièce nous lisons que Paul van Ghemert, possédait la grande maison appelée « *de Wyngaert* » et une plus petite située à côté, sises toutes deux, rue Porte-aux-Vaches, et estimées 11200 florins; ensuite une maison, rue de la Princesse, d'une valeur de 1760 florins ; de plus une ferme à Eeckeren, taxée 3200 florins, et diverses rentes, formant un total de 25142 florins.

A ces biens, il y avait lieu d'ajouter la part qu'il avait héritée de son frère Jean, comprenant entr'autres plusieurs pièces de terre situées à Borgerhout, et appelées : *de Vaert*, *Bastiaens block*, *de hoewyde*, *de dry vierendeelen*, etc. ; la valeur totale en était de 7340 florins.

De son côté, Anna van Dale, recevait deux maisons dans la rue du Prince, en face de *het engelshuys*, et diverses rentes, formant un total de 16000 florins, auquel il faut joindre sa part de l'héritage du chanoine van Dale, soit 9154 florins.

A la suite de son union, Paul van Ghemert entra dans les affaires commerciales de son beau-père, et nous le voyons prendre une part active à l'administration des diverses exploitations que la famille de sa femme possédait aux Canaries.

Paul van Ghemert testa le 13 mars 1582, et mourut en

(1) Pièce reposant aux archives de l'Église St.-Jacques. Tous les documents de ce riche dépôt ont fort obligeamment été mis à notre disposition par notre confrère, M. le baron de Borrekens.

1607 ; dès le 14 décembre de cette année un accord était contracté au sujet des biens qu'il délaissait, entre sa femme et ses enfants (1). A la suite de cet acte, ses héritiers cédèrent le 4 décembre 1618, à Jean van Hove, seigneur de Burcht et Swyndrecht, certaines rentes à charge des États de Flandre.

Peu après, en 1625 (2), les mêmes intéressés vendirent une maison qu'ils avaient héritée de leur père ; elle portait pour enseigne « *den Arent,* » et était située dans la rue du Mai, « *in de Meyer straete alhier inde gasthuys bemden tusschen tgulden hooft hoeck van de Bontemantelstrate, hebbende achter den Vuytganck tegens over de vesten.* »

Cependant Anne van Dale avait conservé l'administration de la part qui lui venait de son père dans les biens des Canaries. Ainsi, le 18 novembre 1617 (3), par entremise des autorités de l'île « *van de justitie van den eylande van de Palma* », elle avait affermé les trois parts qu'elle possédait dans la sucrerie de Tassacorte, à Jacques de Brier. Cette location échut en 1621, et le 18 novembre de cette année, son délégué Juan Martinès de Rucalde, afferma cette même exploitation pour le terme de neuf années au colonel Pédro de Soto-Mayor Topete, et à sa femme Jéronima van Dale, habitants de Las Palmas. Cette location se faisait moyennant une redevance annuelle de 3000 ducats, calculés à raison de 11 réaux de Castille par ducat, payables en la maison de plaisance « *in het speelhuys* », adjacente à la sucrerie. Ce payement pouvait s'effectuer par des livraisons de sucres estimés au prix du jour.

Anna van Dale comparut le 9 novembre 1622 devant le magistrat d'Anvers, pour approuver cette convention.

La veuve de Paul van Ghemert, qui en vertu d'un testament réciproque fait avec son mari le 13 mars 1582, avait hérité de tous ses biens, avait fait encore un testament

(1) Scab. prot. 1618 V. K. I, 116.

(2) Scab. prot. 1625 II, 307.

(3) Scab. prot. 1622 V, 399.

personnel passé le 20 octobre 1618, par devant les échevins d'Anvers ; dans cette pièce (1) elle exprimait la volonté d'être enterrée dans le chœur de l'église des Récollets, dans le caveau de son grand-père ; elle institue une messe quotidienne à célébrer pendant un an pour le repos de son âme ; elle fait ensuite de nombreuses libéralités à différents couvents d'Anvers, et aux pauvres de la ville; enfin, elle lègue tous ses biens restants à ses trois filles, « *elck voer hun legitime portie.* »

Le 31 mai 1630, elle ajouta un codicille à son testament (2), par lequel elle fait encore diverses libéralités. Elle laisse entr'autres un capital de 100 florins à l'église St.-Jacques pour la construction du chœur, *tot het opmaecken van den hoogen choor ;* une seconde somme de 100 florins pour l'érection d'une clôture à la chapelle de la Ste.-Croix dans la même église ; puis 18 florins à chacune des chapelles du St.-Sacrement, de la Vierge, du Saint nom de Jésus, de Ste.-Anne. Chaque femme hébergée dans l'hospice van Dale devait recevoir 6 florins ; 100 florins étaient légués à sa nièce, Marie van Ghemert, religieuse dans le cloître d'Herenthals ; 25 florins de rente au collège van Dale, à Louvain.

Puis elle prend des dispositions importantes et nouvelles au sujet de ses biens : à titre de prélégat, elle donne à sa fille Catherine et à son mari Philippe van Vlierden, 20 bonniers de bois à Reeth et à Boom, plus la maison où elle habite située, *op de grooten Cauwenberch.* Elle ajoute, que si la liquidation des biens qu'elle possède encore aux Canaries n'est pas terminée, que son gendre pourra faire cette opération, et affecter les fonds qui en proviendront à l'achat soit d'une seigneurie, soit de toute autre propriété ou rente.

Enfin, en terminant, elle fait connaître que son fils Paul avant de mourir à Palma, a verbalement manifesté l'inten-

(1) Archives de l'église St.-Jacques à Anvers.

(2) Loc. cit.

tion de laisser 1000 ducatons à sa fille naturelle, Anne van Ghemert ; elle veut que cette intention soit respectée, et que cette somme soit remise aux enfants issus de sa petite-fille [1].

Elle ne mourut qu'en 1633, dans sa demeure appelée « *de Sonne* » et située « *op den Cauwenberg* »

Le 1 Janvier 1634, ses enfants procédèrent dans cette maison, « *in de gaeldereye, tegens den hoff*, à l'inventaire des papiers qu'ils avaient trouvés dans la mortuaire de leur mère [2].

Les époux van Ghemert-van Dale eurent quatre enfants, savoir :

1° *Paul van Ghemert*, qui quitta Anvers pour aller aux Canaries prendre la direction des biens que ses parents y possédaient. Il ne devait plus revoir sa patrie, car il mourut à Las Palmas, où il avait testé le 1 juin 1617, par devant le notaire Gaspar Simon de Silva. Il avait laissé à sa mère les biens qu'il possédait en Europe [3].

Il délaissa une fille naturelle appelée :

*Anna van Ghemert*, qui épousa Melchior Dias, habitant Las Palmas [4]. Nous venons de voir qu'avant de mourir Paul van Ghemert avait manifesté la volonté de léguer 1000 ducatons à sa fille. L'exécution de ce désir fut après sa mort contestée par Jacques de Brier, exécuteur testamentaire. Toutefois, suivant les indications prescrites dans son testament par Anne van Dale, cette somme fut remise aux enfants Dias. Ceux-ci étaient au nombre de six, savoir :

a) *Michel Dias*, religieux [5];

b) *Paul Dias* ;

c) *Marie Dias* ;

d) *Anne Dias* ;

(1) *Archives de l'église St.-Jacques à Anvers.*

(2) Loc. cit.

(3) Schep. br. 1637, II, 234.

(4) Nts. Em. H. Perès, 19 juillet, 1686, f° 244.

(5) Schep. br. 1636, II, 234.

ces trois derniers morts jeunes à Santa-Cruz, dans l'île St.-Michel, où ils habitaient.

e) *Pauline Dias*, qui revint en Europe, et alla habiter chez sa tante Anne van Ghemert ; mais bientôt sa raison s'altéra, et on fut obligé de l'interner dans la colonie d'aliénés de Gheel. Elle y décéda en 1685, ayant nommé pour exécuteur testamentaire Jérôme Brugman, doyen du chapitre de l'église St.-Jacques à Anvers (1). Le 20 novembre 1685, ses deux nièces donnèrent procuration pour la liquidation de sa succession, qui avait gagné quelqu'importance grâce aux libéralités testamentaires de sa tante.

f) *Agueda Dias*, qui épousa Joan Alvares, dont elle eut : *Maria van Ghemert*, femme de l'alferes Juan Rodrigues dela Cruz, et *Louise van Ghemert*, femme de Joseph Perès Volcan. Ces dernières, qui avaient repris le nom de leur grand'mère, habitaient St.-Michaël de Las Palmas. Le 2 janvier 1686, elles donnèrent procuration par devant le notaire Gonzalès Viera, habitant Orotava, et Andrés de Guerta, notaire à St.-Michel, à Diego Soria, pour recueillir aux Pays-Bas, la succession de leur tante Pauline Dias.

Soria, dont nous avons fait connaître les relations avec notre port, délégua ses pouvoirs à son correspondant anversois, le négociant Jean Baptiste van Praet. Celui-ci reçut du chanoine Brugman, la somme de 1550 florins qu'il transmit aux Canaries.

2° *Catherine van Ghemert*, la fille aînée de Paul van Ghemert, semble tout en jouissant d'une grande fortune, avoir tâché de l'agrandir encore par tous les moyens ; nous la voyons se livrer de tous côtés à des saisies, à des revendications, et ne pas même reculer devant un procès intenté à ses sœurs.

Le 20 avril 1635 (2), Pierre de Busque de l'Espine, au nom

(1) Renseignements puisés dans les archives de St.-Jacques, dossier de la fondation Anne van Ghemert.

(2) Nts. P. Van Breuseghem.

du capitaine Nicolas Massieu, seigneur de Lillo, à Palma, lui vend une ferme située dans la seigneurie de Berlaer, « *eene hoeve mette huysinge, schuere ende andere edifitien, onder de heerlyckheit van Barlaer, op de Beke, te Melcomren.* » A cette vente s'ajoute encore celle d'un moulin, « *eenen wintmeulen genaempt des Schagermolen.* »

Elle possédait également à Oppuers une ferme, qu'elle loua le 7 mars 1637, (1) à Guillaume de Haan, habitant de Liezele.

Le procès qu'elle intenta à ses sœurs, naquit de difficultés provenant du partage des biens de ses parents et de sa tante Lucrèce van Dale. Le magistrat tenta, sans grand succès, de réconcilier les parties, et avait même désigné à titre de conciliateurs les échevins Adrien van Ceulen et François Vecquemans.

Paul van Ghemert et Anna van Dale avaient laissé un fils et trois filles. Par leur testament, ils avaient partagé leurs biens entre ces quatre enfants. Mais le fils, Paul van Ghemert, mourut peu après instituant sa mère légataire universelle ; celle-ci par son testament de 1618, laissa toute la fortune à ses trois filles, conditionnant que la part de celles qui mouraient sans enfants, devait revenir aux survivantes.

En vertu de ces volontés dernières, Anna et Lucie van Ghemert demandèrent qu'un inventaire fut dressé, et que la part leur revenant leur fut attribuée. Mais Catherine van Ghemert, quoique ayant reçu en se mariant une dot de 20.000 florins, hypothéquée sur la maison située « *inde Princesstraete tegens over het Engelshuys, nu het collegie der societeyt Jesus* », plus deux ans d'entretien « montcosten », et se basant sur l'édit de 1611, réclama comme aînée la majeure partie des biens paternels. (2) Les propriétés

(1) Nts. G. Le Rousseau.

(2) Vonnisse Boeck 1635-37 f° 103.

des Canaries n'étaient pas comprises dans cette contestation, devant être partagées suivant les coutumes locales, lesquelles exigeaient que la totalité fut également divisée entre les enfants, après déduction d'un cinquième de la valeur revenant de droit au trésor, sur tous les biens provenant d'étrangers, *ten regarde van vrempde.*

Le magistrat se prononça dans cette contestation le 23 décembre 1636; il décréta que les biens des Canaries seraient partagés suivant les coutumes locales, et que pour tous les autres biens, situés en Flandres et à Anvers, un inventaire serait dressé, et le total partagé intégralement entre les trois sœurs.

Catherine van Ghemert épousa à Anvers, par contrat du 20 octobre 1618 [1], Philippe van Vlierden, fils de Balthazar et de Catherine van Delft.

Devenue veuve en 1631, elle n'en continua pas moins à chercher noise à ses sœurs pour des contestations matérielles. Ainsi, les sœurs van Ghemert avaient une créance sur Nicolas Massieu, habitant Las Palmas. Celui-ci en couverture envoya le 26 septembre 1633, une traite de 850 florins payable chez Jean Baptiste Boote. Anna van Ghemert chargea le notaire Guillaume le Rousseau [2] de se rendre à Schelle pour toucher cette somme. Catherine van Ghemert prévenue de cette mission, se hâta de faire mettre arrêt sur la traite.

Pierre de Busque se trouvant en Europe réclama à Catherine van Ghemert et à ses sœurs les appointements qui lui étaient dus pour avoir géré pendant plus de sept ans les biens d'Anne van Dale, situés aux Canaries.

Elle dut naturellement faire des difficultés pour régler cette créance, et de Busque fut obligé d'intenter un procès devant le tribunal des échevins d'Anvers. Ceux-ci voulurent

(1) Nts. Emm. H. Perès, 1675, f° 296.
(2) Nts. Emm. H. Perès 1637, f° 288.

terminer ce différend à l'amiable, et en 1635 [1], décidèrent que l'arbitre auquel la cause serait soumise, serait Pierre Ruebens, licencié ès lois, et *juge commis à la chambre des licentes de S. M. en ceste ville.* Les parties en cause durent prendre l'engagement de se soumettre au jugement, quel qu'il fût, sous peine d'une amende de 100 florins qui serait attribuée moitié aux pauvres, et moitié à la partie qui accepterait la chose jugée.

Pierre de Busque livra en même temps au nom de Nicolas Massieu le compte courant par lequel il établissait le règlement de sa gestion financière pour compte des sœurs van Ghemert [2]. A leur actif figurent d'abord huit années de loyer pour leur part dans la sucrerie de Tassacorte, se montant à 113.123 réaux, de 48 maravedis pièce, monnaie des Canaries ; ensuite le produit de la vente faite en 1627, à Luis Adriani, marchand de Bruges, de 300 arrobes de sucre au prix de 38 réaux l'arrobe, et composé de deux tiers de sucre blanc, et d'un tiers de moscovades.

Par contre Massieu réclame 796 réaux qui lui sont dus pour une caisse de sucre assorti, contenant 36 pains, y compris les droits, le prix de la caisse, des clous etc. Il a encore payé pour compte des sœurs van Ghemert à Gusman de Ayala certaines sommes destinées à solder les améliorations faites aux établissements de Tassacorte et d'Argual ; à Anna de Monteverde, veuve de Jéronimo Boote, une rente due à son beau-fils Joseph Despinosa Saravia. Il a également déboursé le montant des honoraires payés à l'avocat Miguel Vandoval de Cervella. Enfin, Massieu a encore droit au montant de certaines rentes à percevoir à Ballaer, et dans d'autres localités des Pays-Bas.

Catherine van Ghemert ne tarda toutefois pas à se recon-

(1) Nts. G. Le Rousseau, f° 98.
(2) Archives de l'église St.-Jacques.

cilier avec de Busque, car nous la trouvons, le 14 juin 1635 (1) lui achetant différents biens. Dans cette transaction, en vertu d'une procuration passée à Palma, le 24 janvier 1635, en présence du notaire Juan de Sotomayor, Pierre de Busque de l'Espine représentait Nicolas Massieu, et agissait au nom des enfants que celui-ci avait eus de Anna van Dale y Cocquiel, et dont il avait obtenu les pouvoirs par un rescrit de la justice royale de Palma, en date du 24 janvier 1635, signé par le notaire André de Chanes, greffier du magistrat de l'île. Il représentait également Maria van Dale y van den Werve, femme de don Diego de Gusman Ayala y Rojas, habitant de l'île Gomera.

La vente consistait en :

Une ferme située à Niel, « *eene hoeve mette huysinge onder de heerlyckheyt van Barlaer op de Beke, te Niel* » ;

Toute une série de prairies situées sur le territoire de la même seigneurie, et appelées : « *het schuervelt, het hoochvelt, het herdere schorvelt, het rycxvelt, dlankvelt, het quaet bunder, het heycken, het rouvelt metten dryhoeck, twee heyen aen het Vekeuren, het boschvelt, vier aerdekens inden Roy, een beempt met eenen heuvel, een bleckbosch, etc.* » ;

Une seconde ferme avec un moulin : « *eene hoeve metten huyse inde eertbruystrate onder Ballaer ende eene wintmeulen.* »

3° *Anna van Ghemert*, qui devint fille dévote.

Conjointement avec ses frères et sœurs, elle avait hérité d'une grande maison, appelée *den grooten Wyngaert*, et située rue Porte aux Vaches, *in de Coepoert*. D'accord avec sa sœur Lucie, elle vendit sa part le 15 mai 1636 (2) à Jacob Jours, et à sa femme Barbe Gérard.

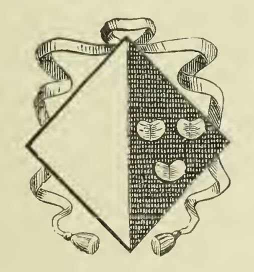
Un acte de 1638 (3), nous apprend que Anna van Ghemert avait à payer annuellement à une certaine Eva Verstegen

(1) Schep. br. 1635, III, f° 198.
(2) Scab. prot., 1636, II, 234.
(3) Nts. G. Le Rousseau, 25 août, f° 313.

une pension de 6 florins. En cas de décès de la bénéficiaire, cette annuité devait revenir aux pensionnaires du petit hospice St.-Bernardin, fondé par les van Dale. Chaque fois qu'elles recevaient cette libéralité, le jour de la St.-Bernardin, ces vieilles femmes étaient tenues de célébrer la fête du patron de l'asile, et de prier pour le repos de l'âme des donateurs.

Elle fit encore de son vivant de nombreuses bonnes œuvres. Ainsi, nous la trouvons par exemple, le 10 mai 1647 (1) constituant une rente viagère de 25 florins en faveur d'Élisabeth Carliers, qui avait l'intention d'entrer au petit béguinage de Malines, mais qui était totalement dépourvue des ressources financières nécessitées par cette vocation.

Anna van Ghemert eut de nombreux démêlés judiciaires avec sa sœur Catherine ; nous en avons parlé ci-devant, en esquissant la vie de cette dernière. Elle mourut à Anvers le 10 juin 1661, dans sa maison rue du Prince, en face de la maison anglaise, et fut enterrée au couvent des Annonciades, sous une pierre portant l'inscription suivante: (2)



D. O. M.
EDELE JOUFFR ANNA VAN
GEMERT GEESTELYCKE
DOCHTER WELDOENSTER VAN
DIT CONVENT STERFT DEN 10
JUNI A° 1661
BIDT VOOR DE SIELE.

(1) Nts. G. Ceurlincx.

(2) *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.*

La défunte avait testé le 10 octobre 1645 par devant le notaire Corneille Doppegieter. Analysons rapidement cette pièce (1).

La testatrice commence par exprimer l'intention d'être enterrée dans l'église des religieuses Annonciades à Anvers, devant l'autel de Ste-Anne. Elle laisse diverses sommes à ce couvent, et y fonde une messe quotidienne à y célébrer pendant un an pour le repos de son âme; un jeton à échanger contre de l'argent, sera distribué à chaque indigent qui suivra son convoi funèbre, *dat aen elcker medegaende persoen sal gegeven worden een loyken daer vore aen elcke armen mensch tselve brengende van wege t'sterfhuys sal gegeven worden eenen schellinck vlems.*

Elle lègue ensuite divers objets mobiliers, dont la nomenclature est assez curieuse. Ainsi les Sœurs Annonciades se voient accorder un crucifix en ébène garni d'argent : *een ebbenhout crucifix met hebbenhouten voet daer aen is hangende eenen silveren Godt en ter weder syden staende onse lieuwe vrouwe, St.-Jan ende Ste-Helena, alles van silver.*

Toutefois les légataires étaient tenues de prêter ce crucifix deux fois par an, le jour de l'Invention de la Sainte-Croix, et le jour de la fête de la Croix, à l'autel de la Ste.-Croix dans l'église St.-Jacques. Elle faisait encore des largesses à de nombreux ordres religieux, notamment aux Capucins, Minimes, Récollets, Augustins, Carmes, à l'abbaye St.-Michel, aux prêtres séculiers, et à divers ecclésiastiques, ainsi qu'à plusieurs couvents de femmes.

A sa sœur Catherine van Ghemert, elle laisse un tableau représentant une corbeille de fleurs; à son neveu Philippe van Vlierden, un cure-dent d'or: *eenen gouden tantkeuter ;* à Françoise van Vlierden, femme de Arnould de Stembor, drossard de Oudenbosch, un plat d'apparat en argent

(1) Archives. Église St.-Jacques et minutes du notaire C. Doppegieter.

d'une valeur de 50 florins ; à sa filleule Anne Marie van Stembor, son fief de Werffteu alias Steentken, à Oppuers, avec les cens y afférents; à l'église des Jésuites, le cuir doré à fond argenté provenant de sa maison.

Continuant la série de ses largesses, elle alloue encore à Florence Vermeulen sa cousine, veuve de François Thibaut, la rente d'un capital de 4000 florins, reversible sur ses enfants ; à chacun des cinq enfants d'Élisabeth van Ghemert et de Jean Vermeulen, une somme de 100 florins.

Quant à sa nièce Pauline Dias, qui avait vécu avec elle, et qui devenue inconsciente, était traitée à Gheel, elle reçoit une somme de 600 florins, un gobelet et une cuiller en argent, un collier composé de 143 perles, valant 45 sous pièce, une bague d'or ornée d'un diamant, plus tous ses habits et son linge. Ensuite, en cas de guérison et de mariage, elle aurait droit à une pension supplémentaire de 100 florins par an. Par contre, si elle retournait aux Canaries, tous les legs faits en sa faveur étaient annulés. Ses frères et sœurs qui étaient restés aux Canaries, hériteront de tous les biens que la testatrice possédrait encore dans ces îles lors de son décès.

Finalement, elle désigne pour exécuteurs testamentaires son parent le bourgmestre Grégoire del Plano, et François de Wolf, prêtre, et elle leur donne encore pour mission spéciale de veiller sur le sort de Pauline Dias.

Elle ne fut toutefois pas encore satisfaite de ces dispositions testamentaires, et elle éprouva le besoin de faire un nouveau testament le 26 juin 1651, en présence du notaire G. Ceurlincx. Dans cette pièce elle confirme toutes les dispositions de son premier testament, toutefois elle y ajoute quelques clauses assez curieuses. Ainsi, elle lègue à l'église St.-Jacques une somme de 2000 florins pour construire une sacristie, qui devait également contenir deux chambres destinées à loger deux filles pieuses, *deuchdelycke dochters*, auxquelles serait attribué le soin et l'en-

tretien des ornements sacerdotaux; elles recevraient pour cet office chacune 50 florins.

Elle ajoute quelques dons nouveaux pour les membres de sa famille. Philippe Félix van Vlierden recevra 1000 florins pour payer son deuil, *voor een rouwcleedt;* Anne Marie van Stembor, une prairie à Deurne; les enfants de Françoise van Vlierden, ses biens situés à Ballaer.

Dans son premier testament, elle avait laissé un tableau à sa sœur Catherine; mais voulant se montrer plus généreuse, et tenant sans doute à prouver qu'elle ne lui garde pas rancune pour ses démêlés judicaires, elle lui laisse cette fois son... perroquet!

Elle lègue ensuite à son exécuteur testamentaire, François de Wolf, deux chandeliers et une salière d'argent, deux livres illustrés et un tableau; à Jacques van Parys, seigneur de Merxem, son chapelet; à la confrérie de la Ste.-Trinité, en l'église St.-Jacques, 100 florins pour contribuer à la délivrance de captifs. *voor teerlossen van eenige slaven.*

Si sa nièce Pauline Dias venait à mourir à Gheel, elle devait être ensevelie dans l'église Ste.-Dymphne, et dans ce cas, ce temple recevrait 100 florins.

Enfin, les religieuses capucines recevaient trois livres de gros à condition de communier le jour de son enterrement, et de faire le chemin de la croix, *de selve moeten communeeren thaerder begraeffenisse met doende oock een cruysgebedt.*

Anna van Ghemert était à peine morte, que ses héritiers procédèrent le 13 juin 1651 à l'inventaire de ses biens [1]. La liste en est nombreuse; nous y remarquons, de l'argent monnayé, des bijoux, de l'argenterie, de nombreux tableaux religieux, le portrait de la défunte et celui du P. Scribanus, des statues saintes, une mandoline,

(1) Nts. G. Ceurlincx.

beaucoup d'objets en ébène, un tableau sur cuivre, des figurines en ivoire, plusieurs reliques, des livres, etc., etc.

Le testament de la défunte ayant spécifié que tous ses biens devaient être vendus pour acquitter les legs et que le solde devait être payé aux Annonciades, Franchoys de Wolff vendit la grande maison de la rue de la Princesse, le 19 septembre 1651 (1) pour 19.000 florins, à Daniel Moens, ancien aumônier. Anna van Ghemert avait loué cette demeure peu avant sa mort, le 16 mai 1651 à Anna Françoise d'Ostfrise, veuve de Philippe Guillaume, Seigneur de Wissenkercke, moyennant un loyer annuel de 450 florins. Le locataire précédent avait été Georges de Aliger, négociant.

4° *Lucie van Ghemert.* Comme nous l'avons narré ci-dessus, elle était associée avec sa sœur Anna dans les démêlés que celle-ci eut avec leur sœur aînée. Elle mourut en juillet 1636, et le 23 de ce mois, il fut procédé par le ministère du notaire G. Le Rousseau, à l'inventaire de ses biens. Ceux-ci se trouvaient au domicile d'une certaine veuve Godevaert Thys, qui habitait rue de la Princesse, et chez qui la défunte était venue demeurer une année avant son décès.

Parmi les objets renseignés dans cet inventaire, nous relevons la mention d'un portrait du R. P. Carolus Scribanus, de la Société de Jésus, des habits, des tableaux, des meubles, des livres de piété, entr'autres, une Imitation de Jésus Christ par Thomas à Kempis, édition in-16°.

Dans la maison de sa sœur Anna, se trouvaient également déposés certains objets, tels que des meubles, des portraits, des reliquaires, divers bijoux, un « Agnus Dei » en argent, des livres, du linge, et 7 pains, sucre des Canaries.

Elle avait testé le 11 août 1619 par devant le notaire David van der Soppen, laissant sa fortune à sa sœur Anna, et aux jésuites d'Anvers, représentés par le recteur de la maison professe Andrea Judoco, prêtre.

(1) Loc. cit.

Ces héritiers vendirent le 4 juillet 1637 à Juan Fernandès, habitant de Las Palmas, la part indivise d'intérêt que Lucia possédait dans les établissements des Canaries. Lors de cette transaction, Fernandès possédait procuration du capitaine don Juan de Giusla Vendoval, juge à Palma, et de Jeromina Boot Monteverde, sa femme. (1)

Les vendeurs déclarent que les parts qu'ils cèdent, avaient été attribuées aux sœurs van Ghemert à la suite du procès que leur avait intenté Catherine van Ghemert, et qui avait été terminé par un jugement donné en leur faveur le 24 juin 1637. Ces lots comportent une part de toutes les dépendances, maisons particulières, bâtiments d'exploitation, terrains plantés de cannes à sucre, etc. « *soo ende gelyck de zelve besaeyt zyn met suycker rieten off braerkliggen, mette edificien, gemeyne ende particuliere huysingen, wateren, bergen, saeylanden, ende graenlanden (Canas de asucares y tierras Calmas), met alle hunne ingangen ende uitgangen, gebruyck ende hercommen ende privilegien, instrumenten zoo gemeyne als particulieren van coper ende yser.* »

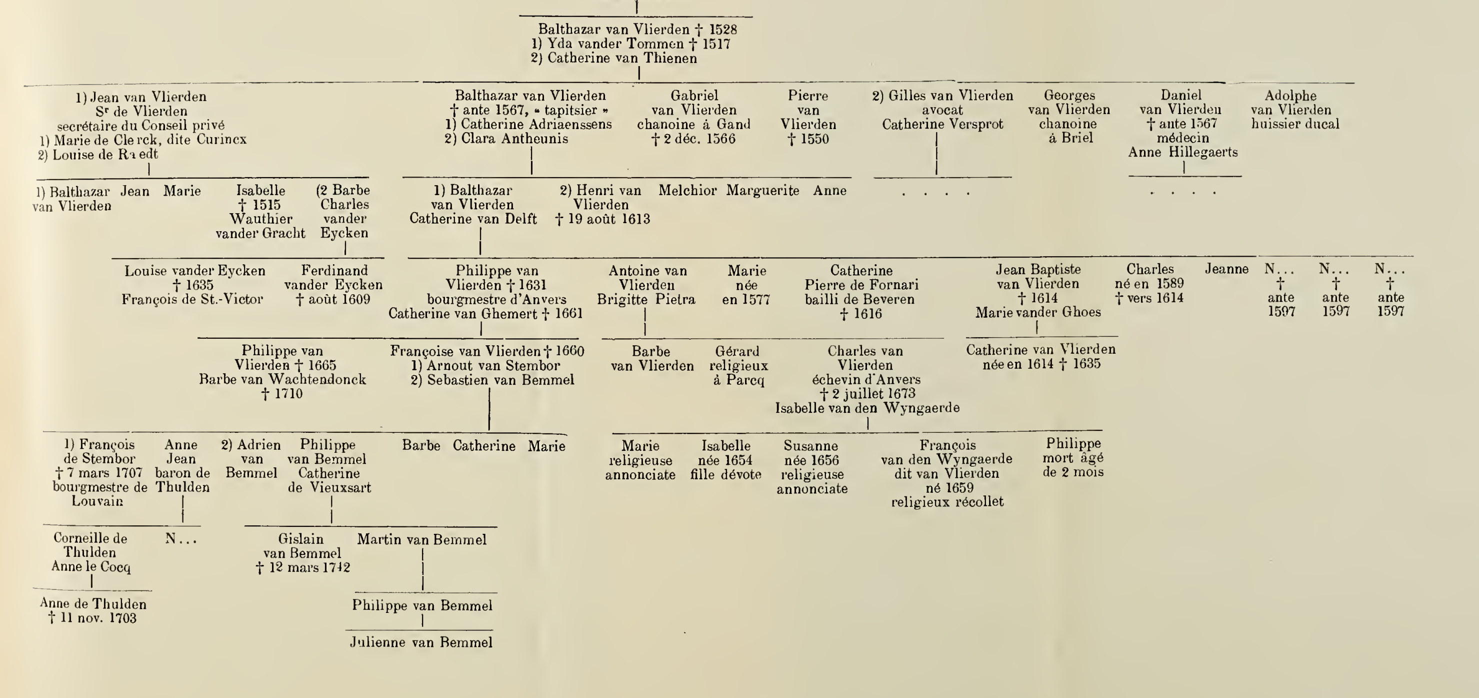
Le prix de vente fut fixé à 33.000 florins par part, chaque florin calculé à raison de 4 réaux, monnaie d'Espagne. Les acheteurs doivent prendre à leur charge l'obligation de participer au prorata de leurs parts, dans les frais d'améliorations à faire à la sucrerie d'Argual. Ces frais se montent à 1344 réaux, soit 448 pour chaque part.

Nous parlerons plus longuement de Philippe van Vlierden au chapitre suivant que nous consacrerons à sa famille.

---

Nous avons encore trouvé plusieurs annotations se rapportant à des personnes portant également le nom de van Ghemert, Gemert ou Ghemaert, mais n'ayant pu les rattacher d'une manière positive à la famille dont nous

(1) Procuration. Palma, Nts. Thomas Gonzales, 28 décembre 1635.



Daniel van Vlierden
Agnes Hornkes
Balthazar van Vlierden † 1528
1) Yda vander Tommen † 1517
2) Catherine van Thienen
1) Jean van Vlierden
Sr de Vlierden
secrétaire du Conseil privé
1) Marie de Clerck, dite Curincx
2) Louise de Raedt
Balthazar van Vlierden
† ante 1567, « tapitsier »
1) Catherine Adriaenssens
2) Clara Antheunis
Gabriel
van Vlierden
chanoine à Gand
† 2 déc. 1566
Pierre
van
Vlierden
† 1550
2) Gilles van Vlierden
avocat
Catherine Versprot
Georges
van Vlierden
chanoine
à Briel
Daniel
van Vlierden
† ante 1567
médecin
Anne Hillegaerts
Adolphe
van Vlierden
huissier ducal
1) Balthazar
van Vlierden
Jean
Marie
Isabelle
† 1515
Wauthier
vander Gracht
(2 Barbe
Charles
vander
Eycken
1) Balthazar
van Vlierden
Catherine van Delft
2) Henri van
Vlierden
† 19 août 1613
Melchior
Marguerite
Anne
. . . .
. . . .
Louise vander Eycken
† 1635
François de St.-Victor
Ferdinand
vander Eycken
† août 1609
Philippe van
Vlierden † 1631
bourgmestre d'Anvers
Catherine van Ghemert † 1661
Antoine van
Vlierden
Brigitte Pietra
Marie
née
en 1577
Catherine
Pierre de Fornari
bailli de Beveren
† 1616
Jean Baptiste
van Vlierden
† 1614
Marie vander Ghoes
Charles
né en 1589
† vers 1614
Jeanne
N...
†
ante
1597
N...
†
ante
1597
N...
†
ante
1597
Philippe van
Vlierden † 1665
Barbe van Wachtendonck
† 1710
Françoise van Vlierden † 1660
1) Arnout van Stembor
2) Sebastien van Bemmel
Barbe
van Vlierden
Gérard
religieux
à Parcq
Charles van
Vlierden
échevin d'Anvers
† 2 juillet 1673
Isabelle van den Wyngaerde
Catherine van Vlierden
née en 1614 † 1635
1) François
de Stembor
† 7 mars 1707
bourgmestre de
Louvain
Anne
Jean
baron de
Thulden
2) Adrien
van
Bemmel
Philippe
van Bemmel
Catherine
de Vieuxsart
Barbe
Catherine
Marie
Marie
religieuse
annonciate
Isabelle
née 1654
fille dévote
Susanne
née 1656
religieuse
annonciate
François
van den Wyngaerde
dit van Vlierden
né 1659
religieux récollet
Philippe
mort âgé
de 2 mois
Corneille de
Thulden
Anne le Cocq
N...
Gislain
van Bemmel
† 12 mars 1742
Martin van Bemmel
Anne de Thulden
† 11 nov. 1703
Philippe van Bemmel
Julienne van Bemmel

venons d'esquisser l'histoire, nous avons préféré les passer momentanément sous silence.

Nous croyons cependant devoir signaler une pierre tombale qui se trouve dans l'église du couvent des Norbertines à Herenthals (1) :

En tête, le blason de la famille van Ghemert, de sable aux trois feuilles de nénuphar d'argent.

Puis, quatre quartiers : Ghemert, Schendel, Moirselke et Vleke.

Plus bas, l'inscription suivante :

D. O. M.
HIER LICHT BEGRAVEN
HEER ANTONIUS VAN GHEMERT
STERFT
IN NOV. 1620.

Il s'agit problement ici d'un membre de cette famille appartenant au rameau resté en Hollande.

## § 8. LA FAMILLE VAN VLIERDEN.

La famille van Vlierden, qui porte d'argent à trois anilles, ou fers de moulin de sable, posés 2 et 1, est originaire du Brabant Septentrional. Dumont, dans ses Fragments généalogiques, donne d'après van Valckenisse une généalogie de cette famille, remontant au XIVe siècle. Mais comme l'expérience nous a appris à nous défier fortement des travaux généalogiques du secrétaire d'Anvers, nous préférons ne pas tenir compte de ce factum, car nous avons ici une nouvelle preuve, et des plus évidentes, du peu de valeur de ces compilateurs. La filiation de la famille van Vlierden, depuis son arrivée à Anvers, établie d'après les documents officiels de l'époque, actes scabinaux, minutes de notaire, est en beaucoup de points en opposition formelle avec les assertions de Valcke-

(1) Vide : *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.*

nisse. Il a confondu les trois Balthazar van Vlierden, au point de désigner comme bourgmestre d'Anvers le grand-père au lieu du petit-fils, et de donner à l'un d'eux sa belle-mère pour femme! De plus, il leur donne plusieurs enfants avec lesquels ils n'ont aucun lien de parenté, et ignore par contre l'existence de rejetons auxquels ils ont légitimement donné le jour. Celui qui voudra comparer les deux généalogies, se rendra facilement compte de la justesse de nos critiques.



Nous commencerons l'histoire de cette famille au moment où elle s'établit à Anvers.

*Daniel van Vlierden*, eut de Agnès Hornkes :

*Balthazar van Vlierden*. Il fut avocat au conseil de Brabant; il épousa en premières noces Ide van der Thommen, fille de Jean et d'Isabelle Offhuys. Elle mourut le 11 décembre 1517. Peu après ce décès, il se remaria avec Catherine van Thienen. Nous les trouvons achetant ensemble le 7 mai 1523 (1), de Jean van den Werve, fils

(1) Schep. br. 1567, G. A. I, 46.

d'Adrien, d'importantes rentes, hypothéquées sur sa propriété de Hoboken, *eene steene huyse metten hove, brouwerye, bogaerde, enz.*

Catherine van Thienen, après la mort de son mari, se remaria avec Mre Jean van Parys (1).

Balthazar van Vlierden fut enterré avec sa première femme dans l'église Ste.-Gudule à Bruxelles, devant la chapelle des chevauceurs, près du tombeau des parents d'Yde van der Tommen. La pierre tombale portait l'inscription suivante. (2) Chose curieuse, il n'y est fait aucune mention de la seconde femme.

HIER LEET BEGRAEVEN HEER ENDE MEESTER
BALTHAZAR VAN VLIERDEN, LICEN-
TIAET IN BEYDE DE RECHTEN, ENDE ADVOCAET
INDEN RAEDE VAN BRABANT, DIE STERFT Ao XVc
XXVIII OP DEN VI DAGH FEBRUARI.
ENDE JOUFFROUW YDA VANDER TOMMEN
SYNE WETTIGHE HUYSVROUWE, DIE STERFT
OP DEN II DACH VAN DECEMBER Ao XVc EN XVII.

Balthazar van Vlierden eut du premier lit :

1° *Balthazar van Vlierden*, qui suivra.

2° *Jean van Vlierden*, qui plus tard devint seigneur de Vlierden, remplit les fonctions de secrétaire ordinaire du conseil privé, *secretaris ordinaris van onsen genadighen heer den coninck in hunnen Mat secreten raedt.* Il épousa en premières noces Marie de Clerck dite Curincx, fille de Jean et de Catherine Curincx, et en secondes noces Louise de Raedt.

Il eut du premier lit :

a) Balthazar van Vlierden.

b) Jean van. Vlierden.

c) Marie van Vlierden.

(1) Schep. br. 1576, A. M. II, 137.

(2) Leroy. *Le grand théâtre sacré de Brabant.*

d) Isabelle van Vlierden; elle épousa Wautier van der Gracht, seigneur de Maelstede, envoyé en 1577 à la cour de Vienne; elle mourut en 1615 ayant eu deux filles: (1) Marie Isabelle van der Gracht, femme de Robert d'Esclaibes, et Françoise van der Gracht, femme de Ferdinand Basta, comte de Hust et de Mouscron. Toutes deux eurent postérité (2).

Du second lit naquit:

e) Barbe van Vlierden, qui devint femme de Charles van der Eycken, conseiller au conseil du Brabant. La seule fois que nous trouvions mention de son nom dans un acte officiel est en 1617; elle intervient dans une transaction de nulle importance, représentée par son parent Philippe van Vlierden (3). Elle fut mère de:

*Louise van der Eycken*, épouse en 1614 de François de St.-Victor, chevalier, seigneur de Bomelettes, morte en 1635, et inhumée à Louvain, dans l'église des Récollets, et de *Ferdinand van der Eycken*, qui mourut le 1r août 1609 et fut enterré à Bruxelles, dans l'église des Dominicains.

3° *Gabriel van Vlierden*, naquit à Bruxelles; il devint licencié en théologie, puis plus tard, en 1546 (4) chanoine de la collégiale de St.-Bavon à Gand. Il succéda dans cette dignité à Josse de Croes, mais à la suite d'un procès, il dut abandonner ce canonicat à Pierre Damant.

Par contre, il resta possesseur de la cinquième prébende royale du même chapitre, dont il était entré en possession par permutation en 1516. Il mourut à Gand le 2 décembre 1566 dans sa maison, rue de l'Escaut, instituant par testament, des bourses en faveur du grand collège

(1) Hellin. *Supplément à l'histoire chronologique du chapitre de St.-Bavon à Gand.*

(2) de Raadt. *Eenige oorspronkelijke aanteekeningen over het geslacht van Vlierden.*

(3) Schep. br. 1617, K. F., II, 583.

(4) Hellin. *Histoire chronologique, etc.*

à Louvain, des messes, et un anniversaire à St.-Bavon.

Ses biens furent partagés entre ses frères et neveux, le 2 mai 1567, par devant le notaire Cleys van Loemele (1), en vertu du testament qu'il avait passé le jour de sa mort, le 2 décembre 1566, par devant le notaire Jean van der Cruyce. Parmi les biens qu'il délaissait, nous remarquons : Un champ de choux, *eenen beempt oft coolhoff*, situé près de Bruxelles, *buiten de coolsche poorte van Bruessele inde Hasselt*, le long de la chaussée de Bruxelles à Malines ; une parcelle de terrain située dans le même voisinage, *op de zavelberch buyten de coolsche poorte*, non loin d'un chemin de traverse allant de Bruxelles à Vilvorde. Il avait également possédé certaines redevances annuelles, telles qu'un tribut de 3 oies et 3 poules, afférent à une terre située au village d'Alsemberg et un muid d'orge, dû par le propriétaire d'une terre à Rhode. Ses héritiers se partagèrent encore sa maison de Gand, et une importante maison de campagne à Uccle : *thoff te groelst metten huysinge, schueren, stallen ende andere ediffitien, winnen landen, vyvere, grachten, bosschen, beempde, weyden, boomgaerden, opstalle, plantingen.* De cette importante propriété dépendait aussi un moulin à eau avec habitation, et un bois d'aulnes, également situés dans la paroisse d'Uccle.

De son vivant il avait, conjointement avec ses frères, hérité plusieurs rentes de Marie van der Thommen, fille de Gabriel, et femme de Hieronimo Caudiano.

4° *Pierre van Vlierden* mourut en 1550.

Les quatre frères van Vlierden du second lit, avaient hérité du chef de leur grand'mère, Élisabeth Offhuys, une importante rente due par Antoine, seigneur de Bergen-op-Zoom, et hypothéquée sur les biens de sa seigneurie, savoir : *op den staet ende lant van Berghen ende ge-*

(1) Schep. br. 1567, G. A. II, 110.

*richten hooge, middele ende lage, metten huyssinghen, hoven, winnende landen, bempden weyden, bosschen, vyveren, wateren, moelenen, waranden, vogelryen, visscheryen, renten, chysen, manschap, laetschape, kueren, enz.*

Ils héritaient cette redevance du chef de leur mère Ida van der Thommen, mais devaient partager avec Marie van der Thommen, veuve de Simon du Quesnoy, Marie van der Thommen, fille de feu Gabriel, et Jean, Élisabeth et Marie, enfants de feu Christiaen van der Thommen (1).

La seconde femme de Balthazar van Vlierden le rendit père de:

5° *Gilles Van Vlierden*, qui fut avocat à Anvers. Il fut également reçu bourgeois de cette ville, et les *Poorters boecken*, à la date du 17 mai 1549, portent le nom de *Me Gillis van Vlierden, Me Balthazars sone.*

Nous le voyons vendre en 1597 à Paul Lucas, pelletier, une maison avec grande cave, appelée autrefois *den Schilt van Vranckryck*, et maintenant *Sinte Sebastiaen*, et située rue des Prédicateurs, *inde Predickerenstrate jegens over den Swertsusters cloostere.* (2)

Sa mère Catherine van Thienen avait délaissé certains biens, mais pour pouvoir obtenir leur possession, il dut faire un accord en son nom et en celui de ses trois frères avec Claire Baecx, veuve du second lit de Jean van Parys, second mari de Catherine van Thienen. Il put entrer en possession de ces biens en abandonnant à Claire Baecx deux maisons situées à Bruxelles, *jegens over de huysinge daer inne de gedeputeerde deeser stadt gemeyne zyn logerende*, plus un champ à Meerbeke près de Pamele (3). L'avocat van Vlierden avait acheté le 22 décembre 1570 (4),

(1) Schep. br. 1580, M. N. I, 415.
(2) Schep. br. 1597, K. B. II, 229.
(3) Schep. br. 1576, A. M. II, 137.
(4) Schep. br. 1574, M. N. II, 92.

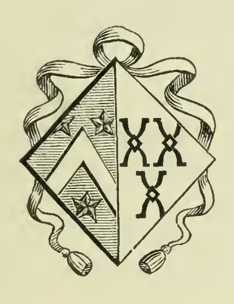
lors d'une adjudication judiciaire, une maison située place de Meir, entre les maisons de Jacques Gramaye, et de Jacques Raet; il revendit cette propriété le 28 avril 1575 à Gilles Hoffman, négociant [1].

Il épousa à Gand, Catherine Versprot ou van der Sprot.

Il mourut le 27 août 1606, et fut enterré dans l'église de Beveren, aux côtés de sa femme; celle-ci décéda à Gand au cours d'un voyage qu'elle y fit en 1597, pour y recouvrer certaines rentes dues par les frères Hubert et Corneille Dyckstrate; elle avait testé le 21 octobre 1589 par devant le notaire Rombaut de Bucque, et nommé son mari héritier universel. [2] Ils laissèrent une fille :

*Claire van Vlierden*, qui épousa le 17 février 1589 à Anvers à la Cathédrale, Jacques Dansaert, greffier de Beveren [3]; elle mourut à Anvers le 23 avril 1632, et fut enterrée dans l'église St.-Jacques. Son mari la suivit dans la tombe le 5 septembre de la même année.

La famille Dansaert portait : d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 étoiles à 5 rais d'or. Cimier : une étoile de l'écu. Sur leur pierre tombale était gravée l'inscription suivante [4] :



(1) 1575, A. M. II, 79.

(2) Schep. br. 1601 K. B. II, 132 et 1595 K. B. II, 239.

(3) Hellin. *Histoire chronologique du chapitre de St.-Bavon.*

(4) *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.*

D. O. M.
HIER LIGT BEGRAVEN JOUFFROUW
CLARA VAN VLIERDEN HUYSVROUWE
WAS VAN JONCKER JACQUES DANSAERT
STERFT 23 APRIL 1632.

—

Ils eurent un fils : Gillis Dansaert, seigneur de Ter Elst, mort le 10 décembre 1650, qui épousa Marguerite de Steelant, dont Pierre Jacques Dansaert, seigneur de Danckaerts.

6° *Georges (Joris) van Vlierden*, entra dans les ordres, devint prêtre, puis chanoine à Briel, en Hollande (1)

7° *Daniel van Vlierden ;* fut docteur en médecine de Marie de Hongrie, *medecyn van wylen Hoogen memorien vrouwe Marie douaigière van Hungaryen* etc. (2) il mourut avant 1567, ayant épousé Anne Hillegaerts, dont il eut plusieurs enfants qui habitèrent Bruxelles (3).

8° *Adolphe (Adolinen) van Vlierden*, huissier de la Cour ducale, *huissier vande salen vande hertoghinne van Parma Plaisance, gouvernante vande landen van herwaerts overe* (4). Nous le trouvons en 1567, rachetant la part que ses frères avaient dans certaines rentes qu'ils avaient héritées ensemble de leurs parents Balthasar van Vlierden et Catherine van Thienen.

*Balthasar van Vlierden*, naquit à Bruxelles, mais vint plus tard s'établir à Anvers. Il exerçait le métier de tapissier, c'est-à-dire fabricant de tapisseries. Anvers étant à cette époque le grand centre du commerce de ces œuvres d'art, c'est sans doute pour pouvoir plus facilement écouler les produits de son industrie qu'il abandonna Bruxelles.

(1) Schep. br. 1567, G A I, 46.
(2) Schep. Br. 1586, M. N. II, 674.
(3) Loc. cit.
(4) Loc. cit.

Pour jouir des privilèges accordés aux bourgeois d'Anvers, il acquit également en 1544 le droit de bourgeoisie. Voici comment son nom est mentionné dans les registres communaux (1) :

*1544. Balthazar van Vlierden, Mr Balthazarss van Bruessels, tapissier, veneris XII Dec.* Établi à Anvers, il continua à y exercer son commerce. Il existe encore trace des contrats qu'il passa avec certains acheteurs par devant les échevins d'Anvers. Nous trouvons, par exemple, que le 21 mars 1546, (2) Balthazar van Vlierden, *tapitsier*, vend à François Thonis, directeur de l'accise du vin à Anvers, la part qui lui appartenait dans 12 pièces de tapisseries de soie, *zyden tapitsseryen*, représentant l'histoire de Scipion l'Africain et d'Annibal, *inhoudende de historie van Scipio Affricanus ende Hannibal*, mesurant 842 aunes, et dans 8 autres pièces de tapisseries, représentant l'histoire de Tobie, d'une contenance de 540 aunes. Il avait précédemment vendu une part de la propriété de ces mêmes tapisseries, à Erasme Schetz.

Van Vlierden fut un de ceux qui contresigna l'ordonnance, émise le 23 mars 1552 par la gilde des tapissiers, dans laquelle étaient renseignées les conditions auxquelles les intéressés se soumettaient pour l'occupation du nouveau « pand » des tapissiers (3). Toutefois, il ne resta pas longtemps d'accord avec ses confrères. En effet, lorsque le nouveau local fut entièrement achevé, et lorsque le moment de tirer au sort la place que chaque intéressé devait occuper, fut arrivé, la gilde par ordonnance du 16 juin 1554, déclare que Balthazar van Vlierden est exclu du tirage, à cause des troubles séditieux qu'il avait provo-

(1) Archives communales. *Poorters boecken.*

(2) Scab. prot. 1546, W. G. II, 217.

(3) Voyez notre ouvrage : *Les tapisseries de Bruxelles, Enghien et Audenaerde, pendant la Furie Espagnole.*

qués. Nous n'avons pas trouvé de plus amples détails sur cet incident.

Il épousa en premières noces Catherine Adriaenssens, fille d'Antoine, et petite-fille de Jean Adriaenssens [1], qui habitait à Anvers une maison située au Sablon, appelée autrefois *Hoinborch*, et ensuite *de Lelye* [2].

Devenu veuf, il se remaria le 21 février 1542 [3] avec Claire Thuenis ou Anthuenis, fille de François Thuenis, marchand de drap, *coopman* ou *vuytsnydere van lakene*, et de Catherine Maes. Sa femme lui apporta en dot différentes rentes, entre autres : 2 livres, 13 escalins et 4 deniers, payables par la ville de Brauwershaven ; 4 livres hypothéquées sur la maison appelée *de Zwane*, située sur la Grand'place, etc. Mais les mariés se hâtèrent de réaliser ces valeurs, et nous les trouvons déjà dès 1543, revendant ces mêmes rentes [4].

Il eut du premier lit un seul enfant:

1° *Balthazar van Vlierden*, dont nous reparlerons plus loin.

Sa seconde femme le rendit père de :

2° *Henri van Vlierden*, dont les généalogistes font un capitaine de cavalerie, tué en combattant en Hongrie, tandis qu'il vivait paisiblement à Louvain, où il mourut dans son lit, le 19 août 1613 [5].

Chose curieuse, la pompeuse inscription placée plus tard dans l'église St.-Georges, renseigne aussi sa prétendue mort en Hongrie, tandis que dans des actes officiels ses neveux constatent son trépas à Louvain.

Ils partagent en présence des échevins d'Anvers, les biens de leur oncle devenus vacants, *door d'afflyvicheyt van*

(1) 1567 Schep. br. H. M. II, 19 et M. N. II, 273.
(2) 1536 K. W. 40.
(3) 1542 Schep. br. R. H. 240-154-279.
(4) 1542 Schep. br. W. G. I, 168-198. 1557, G. A. I, 127.
(5) Schep. br. 1613, III, 285.

*Jo*[r] *Hendrik van Vlierden hunnen oom, den negenthienden augusti lestleden binnen der stadt Loven overleden;* ce qui prouve une fois de plus, qu'en matière historique aucun document si respectable qu'il paraisse, ne peut être accepté sans un sévère contrôle.

Il n'avait pas fait de testament, et ses biens furent amiablement partagés entre ses neveux et nièces, le 17 octobre de la même année.

3° *Melchior van Vlierden.*

4° *Marguerite van Vlierden.*

5° *Anne van Vlierden.*

Ces trois derniers sont maintes fois cités dans des actes de partage, où ils comparaissent avec leur frère, représentant tous quatre leur mère Claire Thuenis (1).

*Balthazar van Vlierden* joua un rôle assez important dans la magistrature anversoise. Il fut nommé échevin en 1576, et remplit encore cette fonction en 1577, 1585, 1586, 1587 ; puis en 1588, il fut élevé à la dignité de bourgmestre, pour redevenir échevin en 1589 et 1590.

Nous avons puisé ces renseignements qui concordent avec les titres consignés dans les actes officiels, dans un ancien manuscrit écrit entre les années 1665 et 1670, qui donne la liste de tous les magistrats anversois (2). Dans ces listes, deux fois, le nom de Balthazar van Vlierden, qui est qualifié d'écuyer, est accompagné des mentions suivantes :

En 1577 : Famille noble du quartier de Bolducq, alliée à celle de van Delft, Wachtendoncq.

En 1590 : Famille noble, laquelle a ses plus grands ornements à Bolducq et dans la Campine.

Balthazar van Vlierden, qui était licencié en l'un et l'autre droit, remplit encore d'autres fonctions. Il fut en

(1) Voyez notamment : Schep. br. 1567, G. A. I, 46.

(2) De notre collection.

1579, maître des orphelins, et premier marguillier de l'église St.-Georges. C'est à ce titre que nous le trouvons en 1588 [1], intervenant avec les autres marguilliers dans le payement de sommes dues à la mortuaire d'un ancien collègue, Dieric van den Bossche, qui avait avancé l'argent nécessaire pour payer les frais des réparations faites à l'église.

Il avait hérité de son grand-père, Antoine Adriaenssens, une maison ayant servi de savonnerie, appelée autrefois *Hamborch*, et à cette époque *den Olieback*, située au Sablon. Il la céda le 23 décembre 1597 [2], à Antoine de Pottere, savonnier, fils de Philippe et à sa femme Madeleine Corneliss. Il se repentit sans doute de cette vente, car le 22 juin 1577, il acheta la maison voisine appelée *de Lelie.*

Il possédait également une terre à Zwyndrecht, en Flandre ; il l'avait louée à Pierre de Vroye et Anne van Belle. Le 10 février 1578, il dut faire des démarches par l'entremise du magistrat, pour tâcher d'obtenir le payement des loyers en retard, et le remboursement de certains frais. A cet effet, il donne une procuration [3] à Bernard Cant, greffier de Melsen, et à Adrien van Damme, pour suivre cette affaire.

Balthazar van Vlierden épousa Catherine van Delft, fille de Jean et de Marie Charloys. Il mourut à Anvers le 16 mai 1591. Sa femme le suivit dans la tombe le 6 novembre 1593.

Telles sont toutefois les dates que donnent les inscriptions funéraires ; mais il est plus que probable que ces données sont tout aussi inexactes que celles contenues dans les mêmes inscriptions, et qui ont trait à Henri van Vlierden. En effet, Balthazar van Vlierden testa le 9 mai 1596, et

(1) Schep. br. K. B. II, 163.
(2) Schep. br. 1567, M. N. II, 273.
(3) 1577, M. N. II, 42.

ses biens furent partagés entre ses enfants, le 31 juillet 1597. C'est donc entre ces deux dates qu'il faut chercher celle de la mort de Balthazar van Vlierden. Du reste, les deux inscriptions que nous allons reproduire, ne sont pas même d'accord, l'une donne comme date de sa mort le 16 mai, et l'autre, le 17 juin.

Les époux van Vlierden furent enterrés en l'église St.-Georges sous une pierre armoriée, portant l'inscription suivante :



D. O. M.
BALTHASARIS A VLIERDEN
CONSUL ANTVERPIENSIS
OBIIT XVI MAIJ A° 1591 ET D.
CATHARINÆ A DELFT
EJUS CONJUGIS, OBIIT VI
NOVEMBRIS A° 1593 CUM
PROLE EORUM
REQ^t IN PACE [1].

(1) *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.*

Mais cette inscription ne suffisait pas pour transmettre à la postérité la mémoire des défunts. On plaça plus tard au même endroit, une nouvelle inscription en style ampoulé, rappelant pompeusement tous les hauts faits de Balthazar van Vlierden, et en même temps ceux de son frère (qui n'était que son demi-frère), et qu'on fait naturellement mourir loin de la patrie. Les éléments de ce monument lapidaire ont tout simplement été puisés dans les papiers des généalogistes.

Comme curiosité du genre nous donnons ce morceau malgré sa longueur démesurée

D. O. M. S.

*Quã sors vitæ & virtutis varia, viator, ex me disce.*
*Sum* BALTHASAR VAN VLIERDEN *hic situs*
*Vetusta ac nobili Taxandriæ natus prosapia.*
*Florentem me spectavit Antverpia Senatorem*
*dum staret ipsa florens, fida principi, ac Deo.*
*Qua mox oppressa p̄erfidis Novatorum factionibus,*
*ide me involuit casus, corpore, nō animo, succubētē:*
*Ut quem non biennii carcer, non repetita tormenta, non* [*mortis minæ.*
*Non promissa flexere a fide in patriã, regē, ac Deū.*
*Donec, miserante Numine, versa rerum vice,*
*reductis in Urbē, victricibus* ALEXĀDRI FARNESII *signis*
*ipsa, ut luctum posuit, illico & me consortem*
*restitutæ voluit libertatis & lætitiæ suæ.*
*Qua suggerente, posito squallore carceris, jussu Ducis,*
*clangēte tuba, spectante populo, bonis gratulātibus.*
*cū gloria reductus sum in Domū atque Curiã,*
*delatis insuper Consularibus nec opinato Fascibus.*
*Verum, arduo hoc in agone exhaustis viribus,*
*Decessi æt. an. LV. CHR. M. D. XCI. XVII kal Jun.*
*Te sperans spectansque Magne Deus, mercedem magnam* [*nimis.*

*Conjugem habui* CATHARINAM VAN DELFT
*ex nobilibus toparchis de Gysenborch & Nyerkerken oriun-*
*[dam,*
*atque huius Urbis pridem e Senatoribus:*
*fide in virum, vitaque non degenerem.*
*Quæ obiit an M. D. XCIII, XVI kal maijas æt XLV*
*Liberi supstites jussu*
HENRICI VAN VLIERDEN, *fratris sui.*
*Præfecti turmæ Equitum,*
*in Hugaria, du strenue pro* CHRISTO *pugnat, interfecti*
*Mon. hoc, cariss. parentibus.* P. C.

---

Balthazar van Vlierden, dans le testament qu'il composa peu avant son trépas, le 9 mai 1596, par devant le notaire J. Rogge, avait spécifié une singulière condition. Il exigeait que la liquidation de ses biens ne pourrait avoir lieu, que quand tous ses enfants auraient atteint l'âge de 34 ans. Cette clause, comme nous le verrons bientôt, donna lieu à plusieurs difficultés.

En mourant, Balthazar van Vlierden laissait dix enfants, mais trois d'entre eux, sur les noms desquels les actes de l'époque sont muets, décédèrent jeunes et sans alliance.

Les autres enfants furent:

1° *Philippe van Vlierden*, dont nous nous occuperons plus bas.

2° *Antoine van Vlierden*, paraît dans de nombreux actes avec ses frères et sœurs.

Les biens paternels avaient été partagés le 31 juillet 1597. Malheureusement, malgré les plus actives recherches, nous n'avons pas réussi à découvrir cette pièce importante. La liquidation n'était pas encore terminée l'année suivante, car le 16 mars 1598 (1) les héritiers déclarent

(1) Certif. boeck f° 296.

qu'ils ont été obligés de vendre un fief ducal, *sgraven leengoet*, d'une superficie de 6 à 7 bonniers, situé au *Melchene*, parce qu'il faisait partie d'un domaine qui ne pouvait pas être morcelé. Les fonds provenant de cette réalisation servirent à éteindre les dettes de la mortuaire, et à couvrir les dépenses occasionnées par l'entretien des enfants. C'est du moins ce que déclare Jean Rogge, administrateur de la liquidation. Il a employé le produit de la vente *inde schulden ende lasten des vrs sterffhuys ende oock om te equiperen den oudsten sone ende dandere noch acht levende kinderen zyn die moeten onderhouden worden.*

Il avait épousé Brigitte Pietra, ou Petra, originaire de Gênes, (¹) qui le rendit père de :

a) *Barbe van Vlierden;* elle épousa Gérard Briers, dont elle eut :

Jean Briers et

Cornélie Briers, femme de Jacques Sécillie, employé à la monnaie, *vry munter van S. M. in Brabant.* Il décéda avant 1673.

b) *Gérard van Vlierden*, entra dans les ordres, et fut religieux à l'abbaye de Parck, près de Louvain.

c) *Charles van Vlierden*, fut échevin d'Anvers en 1651 et 1652. Il fut également marguillier de l'église Notre-Dame, et à ce titre, de concert, avec ses collègues, il fit don à l'église de la 13ᵉ cloche, qui avait été fondue en 1655, par les fondeurs J. et P. Hemony. Il mourut le 2 juillet 1673, dans la demeure d'un certain Pierre Oyens, située au Goddaert, et portant pour enseigne, *den vliegende hert.* Il fut enterré dans l'église Notre-Dame, sous la même pierre que Jean van Delft. Voici la partie de l'inscription qui rappela son souvenir :

(1) Pour la descendance d'Antoine van Vlierden, voyez les minutes du notaire A. de Pieters Sʳ, années 1673 et suivantes.

. . . . . . . .

ENDE
JONCKER CHARLES VAN VLIERDEN OUDT
SCHEPENE VAN DESE STADT WAS STERFT
2 JULII ANNO 1673
R. I. P. (1)

Sa position ne devait pas être brillante, car ses enfants n'acceptèrent sa succession que sous bénéfice d'inventaire. Le dénombrement de ses biens eut lieu en présence du notaire de Pieters, le 4 août 1673. Il avait épousé Isabelle Marguerite van den Wyngaerde, de Louvain. Celle-ci, dont les généalogistes avaient fait de leur propre autorité une descendante de la famille Hollandaise des Oem van Wyngaerde, décéda au mois de juin 1665. Elle était déjà malade quand elle testa le 27 mars de la même année, en présence du notaire Z. Haverlant.

Dans cette pièce, elle exprime le désir d'être enterrée en l'église de l'abbaye St.-Michel, et elle laisse aux Récollets une somme pour célébrer cent messes de *requiem*. Elle lègue à son fils, à titre de prélegs, *een silveren lampet*. Elle ne devait pas être en bons termes avec son mari, car elle le déshérite complètement, et laisse tous ses biens à ses enfants, ajoutant que cette disposition était légitime puisque toutes les propriétés avaient été acquises au moyen de ses biens personnels, *met myne eygene penningen*.

Comme bien on pense, Charles van Vlierden n'accepta pas cette disposition et il intenta immédiatement un procès au tuteur de ses enfants, tuteur désigné en mourant par sa femme, François Paulin van Brouchoven. Le mari lésé prétendait qu'en vertu des anciennes coutumes d'Anvers,

(1) Comme on peut le voir par le tableau généalogique, deux Charles van Vlierden, l'oncle et le neveu, vivaient à la même époque. Les généalogistes ont complètement confondu ces deux personnages, ils ont même de toutes pièces fabriqué un troisième.

les enfants ne pouvaient pas hériter directement de tous les biens maternels au détriment du père. Pour trancher la question à l'amiable, les juges nommèrent deux arbitres: Jean Snyers, ancien bourgmestre, et André van Valckenisse, secrétaire de la ville.

Ceux-ci décidèrent, que la propriété d'une maison située rue des Récollets, et transformée actuellement en deux maisons, appelées respectivement, *de blinde werelt*, et *den engel*, appartiendrait par moitié au père, et par moitié aux enfants. (1) Le premier aura encore l'usufruit, et les seconds la nue propriété d'une exploitation rurale, située près de Louvain, *een pachthoff mette huysinge, met een ander huys onwatert synde, gestaen te Berthem, onder de baronnie van Hereren, by Loven, leen synde ende subject aen de devolutie.*

Une rente hypothéquée sur les propriétés de la corporation de St.-Georges, à Gênes, devait être partagée dans la même proportion; tandis que tous les acquits de la communauté ainsi que les meubles, etc. seraient répartis dans la proportion d'un tiers à Charles van Vlierden, et de deux tiers à ses enfants. Par contre, ces derniers héritaient seuls de plusieurs rentes.

Les parties acceptèrent cet accord, et le signèrent le 14 juillet 1666. En vertu de cette transaction, ils vendirent de concert, le 11 septembre 1666 (2), une rente de 450 florins grevant une maison appelée *het caertspel*, et située à la Place Verte, *aen Onser Liever Vrouwen kerckhoff.*

Presque tous les biens dont il est ici question, étaient entrés en possession de Isabelle van den Wyngaerde par héritage de ses parents et de son oncle, Philippe van den Wyngaerde (3). Les époux van Vlierden-van den Wyngaerde eurent cinq enfants, savoir:

(1) Schep. br. 1666, I, 195.

(2) Loc. cit. f° 165.

(3) Nts. A. de Peeters, 1680, 36.

I. *Marie Dorothée van Vlierden*, qui se fit religieuse au couvent des sœurs Annonciades à Anvers. Elle y entra à l'âge de 17 ans, le 21 octobre 1666, et y fit ses vœux le 23 octobre de l'année suivante.

II. *Isabelle Charlotte van Vlierden*, fille dévote, née à Anvers en 1654. Elle prit le nom de sa mère, et signa les actes officiels en inscrivant : Isabella Carolina van Wyngaerden dict Vlierden. Ses frère et sœurs étant entrés dans les ordres, elle hérita seule des biens de la famille. Ainsi, elle recueille en 1676 une rente, dont Jean Marie Spinola lui est redevable sur les biens du couvent de St.-Georges à Gênes. Puis, elle recueille à Louvain la succession de son grand-oncle Philippe van den Wyngaerde, et charge en 1679 de leur gestion, le notaire Gérard Roels, habitant cette ville.

III. *Susanne Philippine van Vlierden*, naquit à Anvers en 1656 ; elle entra également en 1676 dans le couvent des Annonciades, et y fit ses vœux le 17 janvier 1677.

IV. *François Paul van Vlierden* qui fut également connu sous le nom de van den Wyngaerde dit van Vlierden, naquit à Anvers en 1659, et entra plus tard aussi en religion. Il choisit le couvent des Récollets, de l'ordre de St.-François. Dans un acte de 1678, il déclare renoncer à toute succession future. Il fait au bas de cette pièce suivre sa signature, des mots : *frater minor indignus*.

V. *Philippe van Vlierden*, qui ne vécut que deux mois.

3° *Catherine van Vlierden*, épousa Pierre de Fornari, grand bailli de la seigneurie de Beveren, qui mourut en 1616 (1).

Le 15 novembre 1597 (2), ils vendent à Joosen Noens, habitant Ganshoren, près Bruxelles, une ferme avec jardin, située dans cette localité, et dépendant de l'église de Jette.

(1) Schep. br. 1616, K. F. II. 509.
(2) Schep. br. 1597, M. N. I. 255.

4° *Jean Baptiste van Vlierden*, mourut en 1614. Il avait épousé Marie van der Goes, qui le rendit père de :

*Catherine Thérèse van Vlierden*, née en 1614, morte en 1635.

Elle avait testé quelques jours avant sa mort, par devant le notaire G. Le Rousseau. Elle exprima le désir d'être enterrée dans l'église St.-Georges, dans le caveau de son grand-père, Balthazar van Vlierden. Elle institua un service annuel à célébrer pour le repos de son âme dans cette même église. Elle légua une lampe à placer devant la statue de la Vierge, vénérée dans la chapelle des Tondeurs de draps, rue de l'Empereur, et laissa également une robe de satin pour orner la même madone. Elle fait ensuite de nombreux legs à divers membres de sa famille. Cette pièce nous apprend qu'elle habitait chez sa tante Catherine van Ghemert, *op de Couwenberch.* A cette époque, sa mère, Marie van der Goes, s'était déjà remariée avec N. van Vuytrecht, dont elle avait eu Marianne van Vuytrecht.

5° *Charles van Vlierden*, naquit en 1589, et mourut vers l'année 1614.

6° *Marie van Vlierden*, née en 1577, mourut sans alliance.

7° *Jeanne van Vlierden*, morte jeune.

8°, 9° et 10°. Trois enfants, décédés dans leur jeunesse, et avant l'année 1597.

*Philippe van Vlierden*, joua un rôle important dans la magistrature communale anversoise. Il remplit les charges d'échevin en 1610, 1612 à 1614, 1616, 1618 à 1623, 1625 à 1630. Puis en 1631, il fut honoré de la charge de bourgmestre, et il mourut pendant qu'il remplissait cette importante fonction.

Il obtint également le titre de chevalier, et devint aussi seigneur de Hauthem Sainte-Marguerite.

Cette seigneurie située à 3 kilomètres de Tirlemont (1),

(1) Voyez : ALPH. WOUTERS. *Géographie et histoire des communes Belges.*

fut érigée en baronnie le 1er octobre 1488, en faveur de Jean de Houthem, chancelier de Brabant. Puis, elle échut en 1506 à Jean van Straesborch, à la suite de son mariage avec Alice de Houthem. A la mort de ce seigneur, décédé sans laisser d'enfants, la Chambre des comptes décida, le 16 mars 1615, que la juridiction de Houthem était de nouveau réunie aux biens du prince.

Toutefois, les neveux et héritiers de Jean van Straesborch, savoir : Nicolas d'Amours pour l'usufruit, et Arnoul van Dobbelsteyn, ne tinrent nul compte de cette décision, et vendirent peu après, la haute, moyenne et basse justice de Houthem, Bunsbeck et Vissenaken St.-Martin, deux seigneuries censales, appelées la vouerie de Houthem, et la *Schelkens hoff*, le droit de stipuler des amendes, et de donner des congés, le péage dans le ruisseau appelé de *Pippynsvoirt*. L'acheteur était Philippe van Vlierden, qui personnellement se rend acquéreur pour 7500 florins du titre et de divers biens dépendant de la seigneurie de Houthem.

Le Domaine protesta naturellement contre ce qu'il croyait être une usurpation, mais Philippe van Vlierden obtint du roi Philippe IV, moyennant un payement de 2000 livres d'Artois, confirmation de son achat.

Comme on le voit, il acquit une brillante position, et il voulut encore en augmenter l'éclat en monopolisant tous les biens de la famille. Il eut même à ce sujet des contestations avec ses frères et sœurs (1).

En effet, par son testament passé le 11 juillet 1614, par devant le notaire Gilles de Kimpe, Charles van Vlierden laissa tous ses biens à son frère Philippe. Mais Antoine, Catherine, et la fille de Jean Baptiste van Vlierden, attaquèrent les dispositions de ce testament. Ils prétendirent que leur père en mourant avait stipulé, que ses enfants,

(1) Schep. br. 1616, K. K. II, 509.

qui étaient alors encore au nombre de dix, ne pouvaient pas disposer de ses biens avant qu'ils n'eussent tous au moins 34 ans. Ils prétendent donc que Charles, qui en mourant n'avait que 27 ans, n'avait pas le droit de disposer de sa part des biens paternels, et que cette part devait également être partagée entre tous ses frères et sœurs.

Philippe répondit à cette argumentation, que la clause testamentaire en litige était parfaitement légale, puisque déjà le 7 juillet 1597, les biens paternels avaient été partagés entre les sept enfants survivants de Balthazar van Vlierden, sans tenir compte de leur âge.

Pour terminer ce différend, il fut décidé le 16 novembre 1616, que Philippe garderait les biens de son frère, mais qu'il payerait à chacun de ses autres frères et sœurs une somme de 300 florins.

Auparavant déjà, lors du partage de l'héritage de leur oncle Henri van Vlierden, mort à Louvain, les enfants de Balthazar, avaient décidé (1) de diviser également entr'eux tout l'argent, les meubles et les ustensiles trouvés dans la mortuaire. Par contre, tous les biens immeubles, tels que : terres, bois, prairies, champs, étangs, maisons, etc. furent abandonnés à Philippe, qui en échange s'engageait à créer en faveur de chacun de ses co-héritiers, une rente perpétuelle de 100 florins du Rhyn, payable annuellement. Toutefois, il avait le droit de racheter les rentes en les capitalisant au denier 18 pour ses frères, et au denier 16 pour ses sœurs. Il profita de la latitude, et il s'empressa de se soustraire à cette servitude en acquittant intégralement le capital de ces rentes.

Philippe van Vlierden se rendit également acquéreur de l'importante propriété de Schoonsel, à Wilryck. Cette vente eut lieu le 28 janvier 1621. Mais ici il y a lieu

(1) Schep. br. 1613, III, 285.

d'ouvrir une parenthèse, et de détailler quelque peu les rétroactes de cette transaction, vu qu'ils forment une page curieuse de l'histoire intime de cette époque (1).

Le bien de Schoonsel formait alors une propriété importante, composée d'un château avec jardin, étangs, basse-cour, diverses fermes, etc., et appartenait à un négociant espagnol, nommé Jean Francisco de Sevilla. Celui-ci avait noué des relations avec une jeune fille de l'endroit, appelée Marguerite Verrycken, et en avait eu un enfant. Quand il quitta les Pays-Bas, il installa sa maîtresse dans le château, en lui donnant pleins pouvoirs pour gérer la propriété. C'est elle qui fit procéder à la vente.

Mais peu après, la légitimité de cet acte fut attaquée, et on prétendit que Marguerite Verreycken avait agi sans droit. Il fallait donc prouver le contraire, et pour atteindre ce but, une enquête fut instituée, dont les résultats nous ont été conservés.

Voici quelques passages de ces curieux témoignages. Michel van Dyck, âgé de 28 ans, caporal dans la compagnie du capitaine Reydt, en garnison à la redoute d'Hoboken, déclare qu'un dimanche en 1619, quelques jours avant le combat qui se livra le 19 mars à Wilryck, il avait entendu que la location d'une des fermes dépendant du château avait été proclamée à l'issue de la grand'messe. L'adjudicataire de cette location, Pierre van Regemortel, devait faire des frais de réparation aux toitures, mais il n'osait pas les entreprendre croyant que l'acte fait par Marguerite Verreycken n'était pas valable. Elle prouva alors, que de Sevilla en quittant, lui avait laissé pleins pouvoirs pour gérer complètement la propriété.

Les témoins requis pour prouver le bien fondé des dires de la fondée de pouvoirs, racontent encore, que de

(1) Schep. br. 1624, V. 148.

Sevilla en quittant lui avait fait cadeau de deux chevaux noirs et d'une voiture pour amuser et conduire en classe sa petite-fille : *haer insgelycx laetende eenen waegen met twee swerte peerden, om het dochterken by hem aen vrs Margriete Verreycken geprocreert zoo spelen te ryden als ter scholen en anderssints naer dese stadt te voeren.*

D'autres témoins viennent encore raconter qu'ils avaient écrit à Sevilla pour dénoncer la fille Verreyken, qui faisait faire dans la propriété d'importantes coupes de bois. Il répondit qu'elle avait pleins pouvoirs pour gérer et administrer son bien selon son bon vouloir.

L'enquête établit donc la parfaite validité de la vente, et les acquéreurs furent mis en possession du château et de ses dépendances. Mais Philippe van Vlierden n'était pas seul acquéreur. Un certain David Lange, et plusieurs de ses parents van Ghemert, avaient une part dans cet achat. Ces divers acquéreurs ne tardèrent pas à céder leur part à Philippe van Vlierden, qui resta ainsi seul propriétaire de Schoonsel (1).

Toutefois, une nouvelle difficulté surgit encore quelques années plus tard. En 1626, on contesta de nouveau à Philippe van Vlierden la régularité de son achat. Il dut de nouveau le faire attester par témoins (2), et il obtint dans ce but les témoignages de Laurent van Baveghem, bailli de la seigneurie de Wilryck, et des échevins de la même seigneurie : Gilles Verbaest, Jean Verbeeck, Pierre Voorspoels, Martin de Keyser et Joseph Slootmans. Depuis lors il resta tranquille propriétaire de cette laborieuse acquisition.

Peu après, il acquit encore un bien important à Merxem (3). Il acheta en 1630, de Georges Deschamps, négociant, une maison de campagne avec dépendances, d'une superficie

(1) Schep. br. 1633, I. 263. — 1621, IV. 61.

(2) Schep. br. 1626 VI. 82

(3) 1630, VI. 307.

de 21 bonniers: *eene schoone speelhuyse mette hove omwatert, met schuere, stalle, bogaerde, lande, heyde.* etc. Le prix d'achat fut fixé à 817 livres. Philippe van Vlierden, par contrat passé le 20 octobre 1618 par devant les échevins d'Anvers ([1]), épousa Catherine van Ghemert. Pour passer un acte, il était accompagné de ses parents et de sa tante Barbe van Delft, veuve d'Étienne de Lespinoy, seigneur de Lescore, tandis que sa future était chaperonnée par Anne van Dale, sa mère.

Le contrat donne la liste des apports des futurs époux. Le fiancé renseigne pour sa part: Une importante propriété de 45 bonniers, à Uccle, près Bruxelles: *een hoeve met huysinghe, schuere, stalinge, rontsomme bewatert, genampt thoff van Sgravenhage met landen, weyden, boomgaerden, bosschen, vyvers* etc. ([2]). Puis un champ appelé *den Rommelaer*, situé près de Droogenbosch, une ferme appelée *overbossche*, près de Dielbeeck, dans la seigneurie de Gaesbeke, au lieu dit *tot Baghynen borre*, une ferme à Oelegem, une prairie située près d'Anvers, hors de la *Slyckpoorte*, près du moulin à poudre, une autre près de l'église d'Austruweel et des propriétés à Anvers, *op den harinck vliet.* Il avait également dans sa part de nombreuses rentes et redevances. D'autre part, la future, outre ses habits et bijoux, s'engageait à payer tous les frais de la noce. Sa mère lui allouait une rente de 1000 florins, garantie par deux maisons situées rue du Prince, *over het engels huys nu der Patrum societeyt Jhesu*, et de plus s'engageait à recevoir chez elle, et à entretenir pendant deux ans les jeunes mariés et leurs domestiques. Ils possédèrent encore des intérêts dans d'autres propriétés, car nous les trouvons entr'autres, en 1620, vendant à Wenceslas Coberger, superintendant

(1) Schep. br. 1618, U. K. II, 380.
(2) Schep. br. 1631 IV, 86.

général des monts de piété, une maison de plaisance située rue Veke, *een speelhuysken met eenen hove inde Vekenstrate* (1).

Philippe van Vlierden mourut en 1631. Sa femme, peu après, vendit le 11 juin 1633 (2) le château et les propriétés de Schoonsel à Wilryck, à Alonso Carillo, seigneur de Couwerborch.

Pendant son veuvage, Catherine van Ghemert eut une aventure assez désagréable, dont les détails ont été précieusement conservés, ce qui nous permet de donner une analyse succincte de cet épisode, qui forme, à notre avis, une page curieuse de l'histoire des mœurs au XVI^e^ siècle.

Un de ses parents, un van Vlierden de Bois-le-Duc, était venu rendre visite aux membres de sa famille établis à Anvers. Arrivé dans nos murs, il commit un tas d'excentricités qui firent bientôt très mal augurer de son état mental. C'est l'histoire de ces fredaines, que les documents de l'époque nous ont conservée.

Le 11 juin 1637 (3), Jacques Janssen et sa femme, hôtes de l'auberge portant pour enseigne, *In den bloeyende Wyngaert*, située rue Porte aux Vaches, viennent déclarer sous la foi du serment, que le 24 mai, *Joncker* van Vlierden est venu de Bois-le-Duc, pour loger chez eux, avec deux domestiques, deux chevaux et une voiture. Il y resta jusqu'au 28. Pendant ces quelques jours il se livra à toutes sortes d'actes extraordinaires : *vele ende differente acten heeft vuytgericht die eenen mensch zyne zinnen wel magtich zynde nyet toe en staen.*

Ainsi, l'heure du dîner étant arrivée, il fit entrer un de ses chevaux dans la salle, le fit approcher de la table, et l'obligea à manger hors d'une assiette. Il le fit ensuite

(1) Schep. br. 1620, II, 324.
(2) Schep. br. 1633, I, 263.
(3) Nts. G. Le Rousseau, f° 217, 218, 219.

boire dans son propre verre, et le traitant comme un véritable convive, il but à sa santé. Puis, sautant en selle, il fit caracoler et sauter son coursier à travers la salle, brisant tous les carreaux du parquet. Une autre fois, il se jette sur des malheureux qui mendient à la porte de l'auberge, leur enlève la monnaie qu'ils ont recueillie, puis, les faisant entrer, il leur fait verser force rasades de vin ; tandis que, peu après, il fait asseoir ses domestiques à table, et les sert gravement.

Antoine Lem et Gertrude van Munster, propriétaires de l'auberge appelée *inde schilt van Vranckryck*, située place de Meir, déclarent à leur tour, que van Vlierden se trouvant un jour chez eux, s'empara d'un fouet et se mit à se promener de long en large place de Meir, en faisant claquer son fouet.

Ensuite, il voulut mettre le feu à sa voiture. Comme on l'empêchait de mettre ce projet à exécution, il attela son cheval à une autre voiture qui stationnait devant la porte, et voulut partir avec elle. Arrêté dans son dessein, il force son cheval à boire du vin avec lui, puis faisant entrer dans l'auberge des mendiants et des inconnus, il les régale largement. Le moment de régler arrivé, il se trouve sans argent, et doit conduire l'hôte à son logement pour y régler sa dépense.

Un autre hôtelier, Jan van Hove, qui habitait la maison appelée *in den engel*, située au *beerhooft*, vient raconter au magistrat, que van Vlierden se trouvant attablé dans son établissement se lève soudain, sort, et armé d'un verre poursuit jusque dans la rue du Trêfle, un carrosse dans lequel se trouvaient plusieurs jeunes filles. Il fit arrêter la voiture, et les força à boire de son gobelet, tout en affirmant qu'il était tout puissant, et qu'il était en mesure de commander partout, et de faire trembler tout le monde.

Enfin, Alexandre Sermertens et sa femme Catherine de

Roye, tenanciers de l'auberge portant pour enseigne *in Amsterdam*, située également *aan het beerhooft*, déclarent que van Vlierden est venu loger chez eux. Pendant son séjour, ils entendirent à certain moment crier leur enfant qui se trouvait dans son berceau. Ils allèrent voir, et trouvèrent notre particulier, gravement occupé à introduire la plume de son chapeau dans la bouche et le nez du mioche. Le lendemain, il fait asseoir ses domestiques et leur fait servir une magnifique poularde rôtie, arrosée de vins généreux, tandis que retiré à l'écart, il se contente d'une vulgaire soupe, faite de déchets de viande de mouton, et boit un verre de bière.

Ces curieuses constatations ne pouvaient laisser aucun doute sur l'état mental de van Vlierden. Aussi est-il à espérer que Catherine van Ghemert réussît à le faire colloquer dans un asile d'aliénés.

Les époux van Vlierden van Ghemert eurent trois enfants; ceux-ci héritèrent de leur mère la part qu'elle possédait encore dans les propriétés des Canaries, qui avaient autrefois appartenu aux van Dale.

Nicolas Massieu était propriétaire dans les Pays-Bas, de certains biens dont il voulait se débarrasser, et en échange, il tâcha d'acheter les actions que les Anversois conservaient dans les sucreries des Canaries. Nous avons parlé précédemment d'une part indivise que les enfants van Vlierden possédaient aux colonies, et qu'ils cédèrent en 1637 à Juan de Giusla Vendoval. Il leur restait en outre les parts dont ils avaient directement hérité. Massieu les convoitait, et dans le but de les acheter il rédigea un volumineux mémoire pour décider ses parents à consentir à une cession. Cette pièce (1) est d'une argumentation des plus typiques, et contient de plus de nombreux et intéressants détails, relatifs aux sucreries

(1) *Archives de l'église St.-Jacques.*

d'Argual et de Tassacorte ; nous croyons donc faire chose intéressante que d'en donner une analyse succincte.

Massieu explique d'abord les origines du droit de propriété appartenant aux différents intéressés dans les sucreries de Tassacorte et d'Argual. Ces deux exploitations ont été primitivement divisées en vingt parts, appelées *décimos*. C'étaient de véritables actions d'une société anonyme, 16 parts furent attribuées à Paul van Dale, en échange de, certaines sommes qui lui étaient dues par Groenenborch. Ce dernier restait propriétaire des 4 parts restantes.

En 1613, les cinq principaux héritiers de Paul van Dale partagèrent entre eux les 16/20es dont ils venaient d'hériter, de la manière suivante : Ils formèrent 5 parts composée chacune de 3 décimos, et les attribuèrent à : 1° Pierre van Dale; cette part était maintenant en possession de Nicolas Massieu. — 2° Jérôme van Dale, et de lui à Pedro de Soto-Mayor, mari de Jéronima van Dale. — 3° Anna van Dale, qui la transmit aux van Vlierden. — 4° Marie van Dale, et après elle, les van Groenenberge. — 5° Marguerite van Dale, à laquelle succédèrent les de Lannoy, puis Massieu.

Quant au décimo restant, il demeura indivis entre les héritiers. Plus tard, Paul van Ghemert vendit la part de sa mère dans l'action indivise à van Groenenberge, en échange de biens situés aux Pays-Bas.

Quant au prix, Massieu s'engage à donner la même valeur que celle qu'il a allouée pour l'action provenant de Paul van Dale, son beau-frère, ou bien encore une somme proportionnelle à celle qui fut taxée pour la part indivise.

Cette valeur peut facilement être établie. En effet, quand Jacques de Brier, exécuteur testamentaire et liquidateur judiciaire de Paul van Dale, céda la part indivise, celle-ci fut payée 9000 ducats, soit 24750 florins. Dans la même proportion, la part des van Ghemert vaut donc 74250

florins, mais de ce prix il y a lieu de déduire le montant qui fut payé pour l'action indivise délaissée par Paul van Ghemert, soit 1250 florins. Massieu offre donc 70000 florins. Pour payer cette somme, il présente en vente les biens qu'il possède encore dans les Pays-Bas, à Ballaer et ailleurs, en exceptant toutefois la seigneurie de Lillo. Comme garantie du payement intégral de son achat, il propose d'engager tous les biens qu'il possède aux Canaries, et qui ont une valeur de 500000 florins, plus trois maisons, qui lui appartiennent à Rouen, et certains autres biens situés en France, valant 10000 florins. Toutefois, si les vendeurs le préfèrent, il payera en espèces, en quatre versements de 17500 florins, exigibles à Rouen, et jusqu'à acquittement complet, il servira l'intérêt des sommes dues, à raison de 5 % par an.

Massieu trouve son offre si favorable, que les héritiers van Vlierden, commettraient d'après lui, une faute impardonnable en la rejetant ; ils regretteraient toute leur vie cette irréparable erreur : *Soo dunckt my dat het haer seer nut ende profytelyck sal wesen de occasie die haer nu presenteert waer te nemen want by aldien die nu eschappeert en sullen noot diergelycke becomen en sullen daer van behouden een gedurich leetwesen gelyck den tyt haer dat sal te kennen geven.*

Pour prouver la vérité de son assertion, Massieu entreprend une brillante plaidoirie. Il montre que ces exploitations qu'il désire si vivement acquérir... ne valent absolument rien. Suivons son curieux raisonnement.

Quand Paul van Dale acheta les 16 décimos, il les paya, il est vrai, 144000 ducats, soit 9000 ducats par action, mais il y a lieu de remarquer que dans ce prix sont compris une certaine quantité d'esclaves, de bœufs, de moutons, etc. ! Depuis cette époque les champs de canne à sucre ont énormément perdu ; ils étaient alors récemment plantés ; aujourd'hui ils sont épuisés. Ils ont été

également ravagés par les eaux. En effet, le pays est fort montagneux, et autrefois toutes les collines étaient couvertes de bois qui depuis lors ont été abattus. La conséquence est, que lors des pluies, toutes les eaux tombent en torrents des hauteurs, balayent et emportent dans la mer toutes les terres, et ne laissent plus à la place de champs fertiles et cultivés que des rochers dénudés, et des pierres répandues partout. Il ne faut plus songer à semer.

De plus, l'île est sous la menace d'un siège et d'un pillage, soit par les Hollandais, soit par les Maures, qui une première fois déjà ont débarqué dans l'Archipel, et complètement saccagé tout ce qu'ils rencontrèrent. Pour réparer ces désastres, il faudrait faire venir un grand nombre de cannes du Brésil, distant de 800 milles, ce qui coûterait au moins 12000 ducats à chaque héritier.

On ne doit pas objecter que les terres de Tassacorte sont meilleures que celles d'Argual, car elles sont d'autre part bien plus rapprochées de la mer, et en cas d'invasion, elles seraient certainement pillées tout d'abord. Et si les Maures envahissaient l'île, après avoir brûlé les bâtiments et les récoltes, ils auraient soin d'amener en captivité, en Barbarie, tous les habitants, ce qui détruirait pour bien longtemps toute prospérité quelconque.

Les prix du sucre fournissent également des arguments dont Massieu se sert pour étayer sa thèse. En effet, ceux-ci sont tombés si bas, que depuis deux ans ils n'ont plus même payé les frais de fabrication. Du reste, une nouvelle baisse est attendue, et elle serait indubitablement provoquée par la guerre, qui éclatera probablement entre l'Espagne et la France.

Aujourd'hui, le sucre des Canaries vaut 60 réaux par arobe de 25 livres ; mais depuis 24 ans que Massieu habite l'île, il les a connus pendant plus de 4 années consécutives à 30 réaux l'arobe, soit bien en-dessous du prix de

revient. Ce qui actuellement a un peu soutenu les prix, c'est la prise de la ville de Fernamboucq par les Hollandais. Ce port exportait ordinairement à lui seul plus de caisses de sucre, que Palma ne produisait en un an de livres de cette douceur. Du reste, il est plus que probable que les Espagnols ne tarderont pas à chasser les Hollandais de leur conquête, ce qui permettra à la fabrication de reprendre toute son activité.

D'autre part, les vendeurs doivent considérer tout ce qu'ils peuvent se procurer au moyen des 70,000 florins qui leur sont offerts ; ils peuvent acheter de nombreuses terres ou seigneuries en Europe, ce qui dans tous les cas, leur procurera plus de réputation et de crédit, que toutes les terres qu'ils pourraient posséder aux Colonies.

Une autre objection encore est tirée de la distance. Aussi, si Massieu avait pu trouver un acquéreur pour ses biens des Canaries, il y a longtemps qu'il serait revenu en France pour y jouir des belles propriétés qu'il y possédait, et qu'il a été obligé de vendre depuis.

Il est vrai, qu'il y a 10 ou 12 ans, une offre d'achat a été faite aux van Ghemert, mais elle ne provenait pas d'un amateur sérieux ; elle avait uniquement pour but de contrecarrer Massieu, qui à cette époque négociait la vente avec Anna van Dale.

Les vendeurs peuvent être assurés qu'ils ne trouveraient aucun autre acheteur, et ce qui le prouve péremptoirement, c'est que pendant 30 jours, il a offert aux enchères un bien provenant de son frère, bien de peu d'importance, et qu'il ne s'est absolument présenté aucun amateur pour l'acquérir. Si on voulait essayer de vendre publiquement les actions, Massieu est persuadé qu'elles n'atteindraient pas 60,000 florins, et que ce serait encore lui, qui serait le seul acheteur en mesure d'acquérir.

Cette plaidoirie *pro domo*, nous semble vraiment typique, et il est naturel qu'après lecture de ce factum, les

héritiers van Vlierden se soient empressés de vendre leurs actions à Massieu, lequel se sacrifiait vraiment, en devenant acheteur d'un bien de nulle valeur, et dont il n'avait pas la moindre envie !

Comme nous l'avons dit, Catherine van Ghemert était morte le 21 février 1661, et le 14 mars de la même année eut lieu l'inventaire de ses biens [1]. Nous trouvons renseignés dans cette pièce : du linge, des ustensiles, des meubles, ensuite de nombreux tableaux dont malheureusement on ne donne pas le nom des auteurs. Parmi ces derniers citons toutefois une vue de l'île Palma, *d'Afbeeldinge van Palma in Canarien op doeck*, puis une statue en bois de St.-Georges, appartenant à l'église de Lillo, *St.-Joris te peerde in hout gesneden toebehoerende de kerck van Lillo*. Nous remarquons encore les tentures en cuir doré d'une chambre du rez-de-chaussée, et celles en même matière ornée de fleurs rouges, garnissant un salon à l'étage ; et enfin de nombreux tapis ou coussins en tapisserie, ornés d'armoiries.

On trouva également un grand coffre dans la mortuaire ; il fut cacheté par le notaire Duys, le 21 février 1661, jour du décès de la propriétaire, puis inventorié en présence des héritiers, le 30 mars de la même année. On le trouva rempli d'argenterie, de bijoux, d'argent monnayé. Parmi les pièces les plus importantes, signalons une coupe en argent surmontée d'un ange, porteur d'un oiseau, *eenen silveren vergulden kop met een engeltken daer op hebbende op de handt een vogeltken*, un bassin octogonal en argent ciselé et doré, accompagné d'une aiguière de la même matière.

Un second coffre avait été trouvé au couvent des Annonciades, où la défunte l'avait confié en dépôt. Il était également rempli d'argenterie : plats, salières, gobelets, moutardiers, cuillers, etc., plus une haute coupe dorée,

(1) Nts. H. Duys.

munie d'un couvercle, et un grand plateau ciselé portant, gravées au centre, les armoiries de Duvelant [1].

Les époux van Vlierden-van Ghemert, eurent deux enfants :

1° *Philippe Félix van Vlierden*, seigneur de Hauthem, par relief du 25 octobre 1631, et d'Orp le Grand, Mury et Pelaines, par relief du 14 octobre 1632.

Le 6 février 1662 [2], il vend à Jean Rattel et Jeanne Wagemans, une maison située rue des Béguines, *inde breederstraete die men noempt de beghynestraete vorby sGorterspul*. Il était possesseur du bien de Werster, *het hoft ter Werster*, près d'Oppuers. Pour parler plus exactement, il n'avait qu'une part dans les biens d'Oppuers, dans lesquels étaient également intéressées sa sœur et sa tante Anne van Ghemert. Un acte du 5 janvier 1649 [3], nous fournit des détails sur ces propriétés. Il est intitulé : *priseringe van landen ende gronden van erven gelegen tot Oppuers in cleyn Brabant*. Nous relevons dans cette liste la mention du château *ter Werster*, avec verger, tour en pierres, écuries, etc., différentes terres, des bois voisins du bien de *myn heer Snoy*, des parcelles de prairies connues sous le nom de *den alsemdries*, *het booyvelt*, *het smeyers velt*, *het groot en het cleyn meulenvelt*, etc., ainsi que quelques parcelles dépendant de Bornhem et de Hingene. Le tout était estimé 21075 florins. Ces biens leur donnèrent maints embarras.

Le 12 mai 1649 ils avaient loué la propriété, *seker pacht hof liggende in syne grachten mitsgaders den thoren, genaempt thof ter Werster*, à Joos van Wese, habitant de Bornhem, pour 500 florins par an, le florin calculé à raison de 20 sous. Cette location se faisait pour six ans. Mais un ancien locataire évincé prétendit conserver des

(1) Loc. cit. 14 mars 1661.

(2) Nts. Duys, 1662, II.

(3) Nts. G. Ceurlincx.

droits sur les bénéfices dépendant du château, après qu'il en eut été expulsé, devant 1100 florins de loyer arriéré. Pour le mettre à la raison, Philippe van Vlierden fut forcé de le faire mettre en prison au Steen. C'était un habitant d'Oppuers, ayant nom Guillaume de Haene. Il ne fut délivré que le 22 mai 1651, après avoir solennellement promis d'abandonner toutes ses prétentions, et de ne molester en quoi que ce soit les nouveaux locataires, ni directement, ni indirectement. Il déclare *geen recht oft actie te hebben of te pretenderen tot het meyer schap van thof ter Werster alias Steencken gelegen onder Oppuers*, et plus loin il promet de laisser la libre disposition des revenus, *de ontfanck vande chynsen van den selve hove.*

Ils profitèrent de l'heureuse issue de ces difficultés pour tirer quelques ressources supplémentaires de leur propriété. Ils se hâtèrent de vendre à Jan van Schoere, supérieur du couvent des Récollets, tous les arbres qui formaient le petit bois situé derrière la tour du château, plus quatre peupliers de l'avenue, un chêne et différents autres arbres, plantés dans les champs. Cette vente leur rapporta 486 florins.

Le 22 avril 1657, Philippe van Vlierden vendit à son beau-frère Sébastien van Bemmel, au prix de 321 florins, la moitié de 12 bonniers de terre, situés dans les paroisses de Hautvliet et Beirendrecht (1). Dans tous les actes, nous le voyons signer : *P. F. van Vlierden v. Hauthem.*

Il y a lieu de signaler ici toute une série de documents assez importants, dans lesquels Philippe fait acte de propriétaire conjointement avec sa sœur.

Citons en rapidement quelques uns :

Voulant vendre la grande maison qu'ils possèdent *op den grooten Cauwenberch*, et qui s'appelait *het meuleken*,

(1) Nts. G. Ceurlincx, 1659.

ils décident le locataire qui avait encore 4 années de bail, à abandonner l'immeuble, moyennant une bonification de 150 florins et d'un tonneau de bière, de bonne qualité, valant au moins 10 florins (1); puis, ils le vendent le 3 février 1650 pour 2700 florins à Henri Mens (2).

Peu après, ils reçoivent de leur tante Anne van Ghemert la somme de 9576 florins et 4 1/2 sous, constituant leur part dans la liquidation de trois maisons situées rue Chapelle des Bateliers, et vendues récemment à Jacques Hellaerts, batelier et à sa femme Syntken vande Vort (3).

Ils possédaient également une ferme sise à Eeckeren, *inde Caerde*; ils la louent le 5 décembre 1650 à Adrien Schelck (4).

Ils avaient encore conservé une part dans la propriété patrimoniale des van Ghemert, située près de Maestricht. La famille ayant résolu de l'aliéner, elle fut vendue le 21 avril 1653, à Hubert Lenaerts de Maestricht. Elle consistait alors en, *eenen hoff genaempt onder de linde metten lande, weyden, gelegen tot Vlieck by Meersen inde lande van Overmase, resorterende onder Vuyle straete.* Elle était restée indivise dans la famille depuis le partage qui eut lieu le 31 mars 1574, après la mort de Paul van Ghemert (5).

Philippe van Vlierden mourut jeune en 1665, ne laissant pas d'enfants de sa femme Barbe Charlotte van Wachtendonck, fille de Jean van Wachtendonck, seigneur de Runsdorp, bourgmestre de Malines, et de Claudine de Suys. Celle-ci, qui avait hérité de son mari, se trouva mêlée à plusieurs règlements financiers. Ainsi, le 27 juillet 1675 (6), elle charge André van Valckenisse, de ter-

(1) Nts. G. Ceurlincx. 24 nov. 1649.
(2) Loc. cit.
(3) Loc. cit. ult. April 1650.
(4) Loc. cit.
(5) Loc. cit.
(6) Schep. br. V. 460.

miner en transigeant, une contestation qu'elle avait avec le capitaine André Poggio de Monteverde, au sujet de 5 maisons situées rue de l'Empereur. Nous la trouvons encore comme héritière de son mari, mêlée à une foule de transactions mobilières. Le 13 octobre 1665 (1), elle entame un procès pour protester contre la liquidation des biens d'Engelbert van Wachtendonck et de Catherine van Vlierden. L'année suivante, le 1r avril 1666 (2), elle donne en location à Michel Vastenaeckels, une ferme située à Uccle, près de Bruxelles. Ce bail est fait pour une période de 6 ans, et ce, moyennant un loyer annuel de 490 florins.

Un acte du 14 juin 1675 (3), nous donne quelques renseignements sur une constatation dont, faute de détails, nous ne saisissons pas bien la portée. Il s'agissait d'établir qui était un Philippe van Vlierden, ayant occupé des fonctions échevinales à Louvain.

Dans ce but, deux échevins d'Anvers, Charles Antoine Altuna et Philippe Rubens, certifient officiellement, qu'ils se sont rendus à la demeure de la veuve de Philippe van Vlierden, et qu'ils y ont pris connaissance de la généalogie de cette famille, qu'ils n'y ont vu figurer que deux Philippe van Vlierden, le bourgmestre d'Anvers et son fils. Ils concluent donc, que ce Philippe van Vlierden, qui a été en 1608 échevin de Louvain, n'est autre que celui qui a été plus tard bourgmestre d'Anvers.

Philippe van Vlierden et Barbe van Wachtendonck, cette dernière décédée en 1710, n'eurent pas d'enfants.

Ils avaient testé le 3 janvier 1663, par devant le notaire H. Duys. Donnons brièvement quelques détails sur cette pièce importante. Si le mari mourait en premier lieu, il

(1) Nts. H. Duys.
(2) Loc. cit.
(3) Schep. br. II.

désirait être enterré à St.-Georges, dans le caveau de son père, et laissait à l'église une rente de 8 florins, à charge de célébrer annuellement et à perpétuité, deux services composés d'une messe de *requiem*, avec diacre et sous-diacre, les jours anniversaires de sa mort et de celle de son père. Par contre, si la testatrice décédait en premier lieu, elle désirait être ensevelie en l'église St.-Jean à Malines, et laissait également à cette église une rente annuelle de 7 florins pour célébrer son anniversaire, dans les mêmes conditions que celui de son mari, mais en le faisant précéder de vigiles.

Dès que l'un des deux époux serait décédé, le survivant s'engageait à faire célébrer sans retard 1000 messes et à distribuer 50 florins aux pauvres.

Barbe van Wachtendonck exprime ensuite ses volontés relatives à ses biens; elle lègue 300 florins au couvent des Brigittines, à Hoboken, plus une rente viagère de 25 florins à sa sœur Marie Cécile, qui avait pris le voile dans le même couvent, et ce, *tot haer particulier nootdruck ende recreatie.* Tous ses domestiques recevront un costume de deuil, *een rouw cleet.* Pour le surplus, l'usufruit de toute sa fortune appartiendra à son mari.

Par contre, Philippe van Vlierden, déclare qu'en cas de pré-décès, sa femme pourra garder la propriété avec tous les meubles, bijoux, etc., et jouira de l'usufruit de tous ses biens quelconques, rentes, loyers, revenus de tout genre.

Après la mort des deux époux, tous les biens du mari deviendront la propriété des enfants de Françoise van Vlierden, et ceux de la femme reviendront aux six enfants de sa sœur Anne Claudie van Wachtendonck, qui avait épousé Antoine vander Gracht, seigneur de Rommerswal.

Tous les généalogistes donnent un frère à Philippe van Vlierden ; il se serait appelé Henri, et le confondant avec son cousin germain, ils en font un échevin d'Anvers, et

le font également mourir en 1673. Or, dans de nombreux actes [1], Catherine van Ghemert est désignée comme n'ayant eu que deux enfants. Bien plus, dans un certificat officiel de 1675 [2], François Paul van Broeckhoven, licencié en l'un et l'autre droit, et échevin d'Anvers, âgé de 45 ans, fils aîné de feu Chrétien van Brouckhoven, échevin et conseiller-pensionnaire d'Anvers, déclare avoir très bien connu Catherine van Ghemert, veuve du chevalier van Vlierden, et pertinemment savoir qu'elle n'a eu que deux enfants : Philippe Félix, et Françoise.

2° *Françoise van Vlierden*, se maria deux fois. Elle épousa en premières noces, le 6 octobre 1638 [3], Arnould van Stembor, fils de feu Antoine van Stembor et de Barbe Lixhals, drossart de l'un des quartiers du marquisat de Berg-op-Zoom. En 1647, Françoise van Vlierden se trouvant malade, désira être transportée dans la grande maison de la rue de la Princesse, dont elle était co-héritière. Son mari, après avoir certifié qu'elle désirait ce séjour *tot cüreringe van haere sieckte*, promet de n'y habiter que 8 à 10 jours, et de la nettoyer entièrement avant son départ [4].

Son second mari fut Sébastien van Bemmel, appartenant à une famille originaire du pays de Clèves, qui portait d'argent à 3 rocs de sable. Il habitait une maison située *op de Paddegracht*, ayant pour enseigne *den oraniencrans*. Il l'avait louée le 13 janvier 1656 à Philippe Balligain pour deux ans, et moyennant un loyer de 220 florins par an [5].

Il était fils de Adrien van Bemmel et de Aleyde Marie van Ewyck [6]. Le 22 mai 1663, il conclut à Nymègue

(1) Schep. br. 1636, II, 264.
(2) Nts. Emm. H. Perès, 296.
(3) Nts. G. Le Rousseau, 353.
(4) Nts. G. Ceurlincx, 1647, n° 87.
(5) Nts. G. Ceurlincx.
(6) Nts. H. Duys, 3 août 1663.

une transaction relative aux biens de ses parents avec ses frères et sœur Jean van Bemmel, Guillaume et Marie van Bemmel.

A la suite d'un accord amiable, Philippe van Vlierden, était entré en possession de deux fermes avec terres, situées à Ballaer, et de diverses rentes assez importantes, tandis que sa sœur Françoise se vit attribuer la propriété de Cattenberg, située à Borgerhout. Celle-ci, à la suite des troubles militaires des dernières années, avait été totalement ravagée, et les bâtiments complètement détruits.

Françoise van Vlierden résolut de remédier à ce triste état de choses, et elle chargea son mari Sébastien van Bemmel, de diriger la reconstruction du château.

Celui-ci s'entendit avec divers artisans, et leur fit présenter des devis avant d'entreprendre les travaux. Artus Struys, menuisier, fut chargé de la livraison de tous les bois de construction et de toute la menuiserie des bâtiments, *van syne huysinge metten gaelderij gelegen onder Borgerhout genaempt Cattenberch* (1). Le 26 juin 1649, il signe le contrat d'entreprise. La maison d'habitation devait contenir 24 chambres et être flanquée d'une galerie large de 12 et longue de 20 pieds. Le menuisier devait de plus construire un grand pont large de 12 pieds au-dessus du fossé. Ce pont devait être fermé par une grande porte munie d'une petite poterne. Un second pont, large de 5 pieds, et dont la partie centrale devait faire office de pont-levis, devait être établi du côté opposé de la propriété.

Par d'autres contrats, le propriétaire accorde la livraison de tous les matériaux en fer, *yserwerck ende thuysyzer*, tant pour la maison que pour les ponts, à Basile Cremers.

Le prix convenu était de 2 1/2 sous par livre.

Pierre de Clerck, ardoisier, fut chargé moyennant 750

(1) Nts. G. Ceurlincx, 26 juin 1649.

florins de livrer toutes les ardoises nécessaires à la couverture de la maison et de la galerie (1).

Les bâtiments tels qu'ils furent construits au XVIIe siècle, existent encore aujourd'hui, mais dans un état de délabrement complet, et ne pourront plus résister longtemps aux intempéries des saisons. Situé à Borgerhout, à l'extrémité de la rue Cattenberg, près de l'endroit où cette voie se rattache à la chaussée de Turnhout, et derrière la nouvelle église St.-Jean, l'ancien château de Cattenberg a été dernièrement converti en vinaigrerie, et aujourd'hui loué par chambres, il sert de refuge à toute une population de gagne-petit. Les bâtiments ont encore conservé le caractère de l'époque. Le toit, dont les bords sont fort saillants, est soutenu par des corbeaux sculptés en volute. Au centre s'élève une monumentale cheminée polygonale. Derrière les bâtiments, peut encore se voir la galerie, dont les arcades ont été grossièrement bouchées. Enfin, les fossés, plus au moins comblés, entourent encore le jardin. Il est question de tracer des rues à travers cette propriété ; ainsi disparaîtront les derniers restes de l'antique château de Cattenberg.

Sébastien van Bemmel posséda encore plusieurs terres, situées aux environs de sa propriété; entr'autres, deux pièces d'une superficie de 4 bonniers, *tegen over Cattenberch aen de herbaen genaempt den Beenacker, loopende vande steenwech naer het Luysbekelaer toe*. En 1664, on voulut le forcer à tracer à travers ce bien une route charretière, sous prétexte qu'elle y avait existé précédemment. Il dut faire comparaître une foule de témoins, entr'autres Antoine Sleeckx, qui pendant 27 ans, avait été domestique de Catherine van Ghemert et de Philippe Félix van Vlierden, et qui tous viennent déclarer, que sur ces terres il n'a jamais existé qu'un sentier, *eenen*

(1) Loc. cit. 19 juillet 1649.

*voetwech*, et que jamais un chariot ne les a traversées (1).

Françoise van Vlierden testa dès le 29 décembre 1649 par devant le notaire G. Ceurlincx. Analysons rapidement ses volontés dernières. Elle stipule d'abord son intention d'être enterrée à l'église St.-Georges, dans le caveau de son père. Dès son décès, 300 messes de *requiem* seront célébrées pour le repos de son âme par des prêtres indigents; chaque messe sera payée 10 sous.

Elle lègue ensuite 80 florins à l'église St.-Willebrord pour l'achat d'une lampe en argent, qui devra être suspendue devant la statue de la Vierge, et brûler à perpétuité. Son exécuteur testamentaire est chargé de fournir les fonds nécessaires à l'entretien de cette fondation.

Une messe en musique sera célébrée pour le repos de son âme dans la chapelle Notre-Dame, rue de l'Empereur; 23 florins serviront d'honoraires pour ce service.

Elle laisse ensuite 36 florins à l'église St.-Géry à Bruxelles, en conditionnant que cette somme sera employée à l'achat d'un chandelier en applique, *eenen silveren arme met een handt om eene kerscke daer inne te setten*, qui sera placé devant la statue de Ste.-Geneviève. Les Pères Jésuites reçoivent son grand collier de perles, pour en orner la couronne de la statue de la Vierge, honorée dans l'église du couvent.

Une somme de 100 florins est attribuée à la congrégation de la Ste.-Trinité en l'église St.-Jacques, pour être consacrée à la rédemption des esclaves.

Venant à la destination de ses biens, elle lègue d'abord, à titre de prélegs, à sa fille, Anne Marie van Stembor, ses bijoux, et partage ensuite également entre tous ses enfants la totalité de ses biens. Elle désigne enfin comme exécuteurs testamentaires, son frère Philippe van Vlierden, et François de Wolf prêtre. Cet acte est passé au domicile du notaire, en sa maison appelée *het papegaeyken*, située *op den cleynen*

(1) Nts. H. Duys, 29 avril 1664.

*Goddaert*, en présence des témoins Jean Basseleers le vieux, et Hans Basseleers le jeune, *beyde cousmaekers.*

On remarquera que dans cette pièce importante, Françoise van Vlierden ne fait aucune mention de son mari, Sébastien van Bemmel. La chose s'expliquera quand on saura que les époux ne vivaient plus guère en bons termes, et que même il était survenu entre eux une séparation de biens. Un acte du 12 mars 1660 (1), nous apprend en effet que les deux époux n'avaient plus entre eux de liens financiers. La femme était alors *wettel, gescheyden uytte gemynschap van goeden.*

Et cette rupture s'explique plus ou moins, quand on prend connaissance de la manière dont vivaient ensemble les deux époux. Un exemple suffira pour montrer comment Sébastien van Bemmel se conduisait vis-à-vis de sa femme (2). Un samedi soir, de l'année 1655, vers 9 heures, il se rendit au domicile conjugal, et à la suite de faits sur lesquels les documents ne nous fournissent aucun éclaircissement, van Bemmel entra dans une colère épouvantable, *in groote collere ende furie,* et s'armant d'une assiette, il voulut la casser sur la tête de sa femme, *den cop in te slaen.* C'est alors, que voulant sauver la vie de Françoise van Vlierden, sa fille Anne van Stembor, aidée de la nourrice du plus jeune enfant, Mayken Adriaenssens, et de la servante Catherine van Geertsberghen, se jetèrent sur le furieux, et voulurent le maîtriser. Comme elles n'y parvenaient pas, le domestique Gaspar Bogaerts vint à la rescousse, et aidé par un tailleur, Mathieu van Neer, qui habitait en face, *op de paddegracht tegenover*, ils réussirent à maintenir solidement van Bemmel. Celui-ci, écumant de rage, faisait de violents efforts pour se dégager et pour atteindre sa femme, tout en l'invectivant de la plus vulgaire façon ; il criait qu'elle était *een carogne*, *een*

(1) Nts H. Duys.

(2) Nts. H. Duys, 8 nov. 1655

*vercken, een h...*, lui prédisait la potence, et jurait *datte vele gehangen waeren, die het zoo vele nyet en hadden verdient.*

On parvint à l'expulser ; mais à plusieurs reprises il tenta de revenir et de recommencer ses injustifiables violences.

On comprend qu'après de pareilles scènes, la vie commune n'était plus possible; aussi, le 18 juin 1655, les échevins d'Anvers prononcèrent-ils la séparation de biens entre les deux époux (1).

A la suite de cette décision du magistrat, Sébastien van Bemmel dut reprendre les objets qu'il avait apportés à la communauté en se mariant. Dans ce but, il produisit un inventaire. Connaissant la grande fortune de Françoise van Vlierden, le mince bagage quelque peu hétéroclite de son mari, nous semble assez amusant. Voici en effet un résumé des richesses qui avaient constitué son apport : (2)

Une voiture et deux chevaux, un paravent en toile peinte, une petite casserole en cuivre, une vache laitière, un petit matelas en laine, un oreiller, un pot à lait en cuivre, des assiettes, des chandeliers, un moutardier, le tout en étain, et un tonneau pour conserver le lait !

Le désaccord devait ne pas s'aplanir entre les époux, car le jour même de son décès, le 28 avril 1660, Françoise van Vlierden, dressa un codicille additionnel à son premier testament, en présence du notaire André de Rademaecker. Dans cette pièce elle confirme toutes ses dispositions premières, et lègue encore à la statue de la Vierge en l'église St.-Willebrord un jupon de drap d'argent, orné d'une bordure d'or, pour en faire une robe d'apparat. Renouvelant ensuite ses volontés premières, elle stipule expressément que tous ses biens passeront à ses enfants.

Dès le lendemain de son décès, le 29 avril (3), Sébastien

(1) Loc. cit. 11 mars 1656.
(2) Loc. cit.
(3) Nts. A. DE RADEMAECKER.

van Bemmel, protesta par acte notarié contre ces dispositions testamentaires. Il déclara ne pas les reconnaître et avoir l'intention de s'en tenir simplement aux stipulations de son contrat de mariage.

L'inventaire des biens de la défunte fut dressé le 22 mai 1660. Se basant sur cette pièce, un accord ne tarda pas à s'établir entre Sébastien van Bemmel et les tuteurs de ses enfants, et nous le trouvons dans la suite agissant conjointement avec eux, notamment lors de la mort de sa belle-mère Catherine van Ghemert. Plus tard, le 13 avril 1665, il loue à Jean Peeters, meunier, le moulin à vent de Berlaer, appelé *den schagermeulen*, avec maison d'habitation et dépendances (1).

Françoise van Vlierden eut du premier lit :

a) *François van Stembor*, né le 13 septembre 1653, habitait Louvain, où pendant de nombreuses années, il remplit des fonctions échevinales. Il fut en 1678 juré, puis diverses fois échevin, et enfin bourgmestre pendant les années 1695 à 1698 et 1701. Il mourut sans alliance le 7 mars 1707.

b) *Anne Marie van Stembor*, épousa Florent van Thulden, membre du conseil privé et du conseil d'État, nommé le 8 juillet 1698 baron de Thulden (2). Plus tard, il habita Madrid où il remplit les fonctions de membre du conseil suprême des Pays-Bas. Après le décès d'Anne de Stembor, il épousa en secondes noces Elzarde Christine vander Gracht, fille d'Antoine. Il mourut à Madrid, ayant eu de sa première femme deux enfants, dont nous connaissons :

*Corneille Arnould van Thulden*, qui fut colonel de cuirassiers au service de Sa Majesté Impériale. Il épousa Françoise Le Cocq de Liefkenrode, dont il eut une fille :

*Anne Marie van Thulden*, morte le 11 novembre 1703.

Françoise van Vlierden, fut mère en secondes noces de :

c) *Adrien van Bemmel*.

(1) Nts. H. Duys.
(2) Nts. H. Duys, 21 février 1665.

d) *Philippe François Joseph van Bemmel*, qui épousa Catherine de Vieuxsart et fut père de :

*Gislain van Bemmel*, mort le 12 mars 1742, et de *Martin Philippe van Bemmel*, qui eut un fils, *Philippe François Joseph van Bemmel*, lequel à son tour fut père de *Julienne Antonine Gislaine van Bemmel*. Cette dernière se présenta en 1780 pour bénéficier d'une bourse fondée par Anna van Dale (1). Ses droits furent soutenus par son cousin, N. Bacop, avocat au conseil souverain de Brabant.

e) *Barbe van Bemmel;*

f) *Catherine van Bemmel ;*

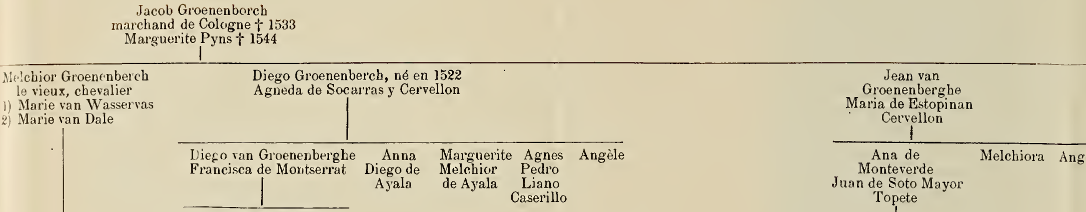
g) *Marie van Bemmel.*

---

La famille van Vlierden qui était très nombreuse à Bois-le-Duc et aux environs, eut encore plusieurs de ses membres qui s'établirent ici; tel, entr'autres, Jean van Vlierden, fils de Daniel « *bontwerker* » qui fut reçu bourgeois d'Anvers le 12 avril 1518. Mais comme les documents officiels manquent pour rattacher tous ces personnages au rameau de la famille établi ici, nous préférons les laisser dans l'ombre, plutôt que d'introduire des conjectures dans un travail dans lequel nous n'avons accueilli que les parties que nous pouvions contrôler par des preuves sérieuses et positives (2).

(1) Archives de l'église St.-Jacques.

(2) Avant de clôturer ce chapitre, mentionnons encore, que Charles van Vlierden, dont nous avons parlé plus haut, et sa femme Isabelle Marguerite van den Wyngaerde, cette dernière fille de Romain van den Wyngaerde et de Marie van Thienen, achetèrent le 26 août 1660, de Constance Fornari, veuve de Thomas Obisy, un fief, situé à Eesselgem, près Courtrai, *seker leengoet genaempt het hoff ter Wedage, mette wallen ende bogaert, gelegen inden dorpe van Eesselgem, onder de Casselrye van Cortryck.* Ce bien d'une contenance de 4 bonniers et 508 verges avait appartenu auparavant à Barbe de Lespinoy. (Schep. br. 1660, II. 178).



Jacob Groenenborch
marchand de Cologne † 1533
Marguerite Pyns † 1544

Melchior Groenenberch
le vieux, chevalier
1) Marie van Wasservas
2) Marie van Dale

Diego Groenenberch, né en 1522
Agneda de Socarras y Cervellon

Jean van
Groenenberghe
Maria de Estopinan
Cervellon

Michel van
Groenenberghe
Isabel de
Verues

Anne van Groenenberghe
1) Guillaume vanden Werve
2) Godefroy Sterck

Diego van Groenenberghe
Francisca de Montserrat

Anna
Diego de
Ayala

Marguerite
Melchior
de Ayala

Agnes
Pedro
Liano
Caserillo

Angèle

Ana de
Monteverde
Juan de Soto Mayor
Topete

Melchiora

Angela

Juan de
Monteverde
Geronima de Benavente

Diego de Monteverde

2) Maria de Monteverde
y van Dale
1) Pacal Leardin
2) Andres Maldonado

Melchior de Monteverde
Anna Espino Moreno

Jean

Anna
Andre Salgado de
Farias

Paul
Maria de
Guisla y Salgado
dont descendance

Pedro de Soto Mayor
Geronima van
Dale

Ana de Monteverde
Jerome Boote sr de
Wesembeke † 1621

2) Louis
Maldonado

Marie Maldonado
y Monteverde
Juan Angel Poggio

Beatrix Salgado Monteverde
Andres Lorenzo

Marguerite
Boote

Jeronima Boote
Monteverde
Juan de Guisla
Vendoval

Francisca
Joseph Spinosa
Saravia

Jerome

Juan de
Monteverde
Mariana de
Ponte y Molina
dont
descendance

Luisa
Jacques
de
Brier

Maria de Monteverde
Santiago Fierro
Bustamente

Melchior
Maria del
Valle
dont
descendance

Francisca
religieuse

Melchior
de Brier

Juan Fierro de Monteverde

Andres Poggio
y Monteverde
né en 1635

Jean Bte
Poggio
avocat

Felipe
Poggio
capitaine

Ambrosio

Petronnella
N. Ricardo

Francisca

Marguerite

Joanna

Maria
religieuse

Augustin

Victorino
religieux

Juan Andrès Ricardo
y Poggio
Jeronima Maria Fiesco

Gaspard Ricardo y
Fiesco

## § 9. LA FAMILLE GROENENBERGHE

### (MONTEVERDE.)

Cette famille est originaire de Cologne ; elle vint s'établir à Anvers, d'où elle ne tarda pas à émigrer, pour se fixer aux Canaries, où elle existe encore, après avoir vu des rameaux s'établir en Espagne, au Pérou et au Venezuela.

Nommée Groenenborch en Allemagne, elle s'appelle ici Groenenberch, Groenenberghe, van Groenenberghe, et en passant aux Colonies, elle traduisit son nom, et n'est plus connue que sous l'appellation de Monteverde.

Elle porte pour armoiries, de gueules à la fasce d'argent chargée de trois monts de sinople. Heaume couronné. Cimier : une aigle issante.

Le secrétaire Valckenisse donne un extrait de la généalogie de cette famille. Comme d'habitude, cette pièce contient de nombreuses erreurs. Nous les rectifierons en ne donnant que les degrés que nous avons pu établir par des documents irréfutables. Tâche peu aisée, cette famille n'ayant fait qu'un court séjour dans nos murs, et n'ayant dans la suite plus laissé de traces, que de loin en loin une mention de quelques uns de ses membres, soit dans une procuration, soit dans tout autre acte officiel quelconque, mention nécessitée par l'administration ou l'aliénation de biens qu'ils possédaient encore dans nos provinces.

Le nom de Groenenborch est fort répandu dans les annales de l'histoire de Cologne, mais nous ne nous occuperons de cette famille que depuis le moment où elle s'est établie dans les Pays-Bas.

Le premier qui vint à Anvers, poussé par les nécessités de ses opérations commerciales, fut :

*Jacob Groenenborch.* D'après une généalogie espagnole,

il aurait été fils de Gobert Groenenborch et de Elichea Brift. Il nous a été impossible de vérifier ces assertions.

Quoiqu'il en soit, il vint s'établir ici pour faire le commerce, et il devait déjà alors être en possession d'une position assez prospère, car il ne tarda pas à conclure des achats immobiliers importants.

Le 27 juillet 1510 (1) Nicolas Jongelinc, alias *in den Hage*, Me Jean van Vlierden, alias van den Nyenwegen, et Pierre Romants, marguilliers de l'église Ste.-Walburge, *inde borch alhier*, vendent au nom de l'administration de cette même église, à Jacob Groenenberch, *coopman van Coelne*, une maison avec le terrain adjacent, et une maisonnette voisine, situées dans l'enceinte du Bourg, rue du Sac. Ces maisons étaient contiguës au chœur du temple. L'église avait acheté ce terrain le 26 mars de la même année, pour y ériger le chœur, mais les dépenses avaient été considérables, et c'est pour en diminuer l'importance, qu'elle consentit à cette vente. Toutefois, cette aliénation ne suffit pas pour procurer à l'église les ressources dont elle avait besoin. Elle était encore redevable à cette époque d'une somme assez conséquente, avancée par les trois marguilliers désignés ci-dessus. Cet argent avait été employé pour la construction de l'église, *inde tymeringe ende metselrie der Kercken* (2).

Pour se libérer de cette dernière dette, l'église vendit une rente à Ghybrechte Pruys, fille de Bernard, veuve de Corneille van Halle, et à sa fille Marguerite. Cette rente était hypothéquée sur tous les biens et revenus de l'église, *alle der voerscreven kercke goeden, incommige, vervallen ende profyten.*

Pour agrandir la propriété nouvellement acquise, Jacques Groenenborch, acheta encore le 15 octobre 1510 (3) d'Éli-

(1) Schep. br. G. L. 91.
(2) Schep. br. 1510, G. L. 147.
(3) Schep. br. G. L. 147.

sabeth Cornelis, veuve du batelier Henri van der Dilft, une maison voisine de la sienne. Quelques mois plus tard, le 3 septembre 1511, il acheta également une autre maison contiguë qui appartenait aux héritiers de Hubert Wellens et à sa veuve Élisabeth van Stapele ([1]).

Il démolit tous ces bâtiments, et à leur place construisit une vaste habitation, qui fut appelée *het huys van Groenenberghe.* En 1512, les travaux duraient encore, et le 27 mai de cette année il obtient de ses voisins, les héritiers de Nicolas Bosyn, l'autorisation de placer des ancres dans leur mur ([2]).

Jacob Groenenborch, en quittant l'Allemagne y avait encore conservé un associé, Laurent Eggelhof, fils de Jean et de Barbe Haroldin, qui était établi à Augsburg. Celui-ci étant venu à mourir, Groenenborch voulut liquider sa position, et il chargea dès le 29 mai 1515, Nicolas Olner, prêtre, de s'entendre avec la mère et le frère du défunt. Cette liquidation ne fut guère rapide, et ce n'est que le 19 novembre 1521 ([3]), qu'une transaction put être conclue. Moyennant le payement d'une somme de 130 florins d'or, les héritiers de Eggelhof consentirent à annuler toutes les conventions faites de son vivant, et à liquider toutes les affaires passées, quels que fut leur nature et l'endroit où elles avaient été conclues.

Jacques Groenenborch, frappé sans doute de l'avenir réservé aux importations coloniales, et des ressources qu'offraient pour le commerce les îles Canaries, partit en 1515 pour l'Archipel Atlantique. Il réussit à y fonder une sucrerie florissante, dont il importait et vendait les produits sur le Continent. Revenu à Anvers, il y régularisa ces relations, et après avoir pris femme, il retourna aux colonies où il décéda.

(1) Schep. br. 1511, G. L. 288.
(2) Schep. br. V. K. 160.
(3) Schep. br. G. G. 215.

En 1521, il épouse donc Marguerite Pyns, fille de Willebrord Pyns, et sœur de Anna Pyns, femme de Martin van Liekerke, de Sébastien, Béatrix et Isabelle Pyns, et de Marie Pyns, mariée avec Firmin le Maistre, ou de Meestere.

Les époux, non contents de leur vaste demeure du Bourg, voulurent également être propriétaires d'une maison de campagne. A cet effet, ils acquirent divers biens situés à Contich. Le 9 janvier 1522, les enfants de François van Pere (1) leur vendent un bois, appelé *vrouw bylen bosch*, d'une superficie de 3 bonniers, situé au lieu dit *Lyndervelt*. Cette propriété formait un bien dépendant de la seigneurie de Pluyseghem (1). Puis, le 5 mai de la même année (2), ils acquirent de Jean van Ymmerseele, fils de Wolfard et de sa femme Marguerite van Steenhuysen, une propriété rurale contenant une maison entourée d'eau et de nombreuses dépendances, appelée *offele*, et contenant 16 bonniers. Cette propriété, voisine de la précédente, était contiguë au moulin de Vryssele, et était tenue en fief, des seigneurs de Vryssele. Ils joignirent ces deux immeubles à un autre bien situé dans le voisinage, une ferme d'une étendue de 12 bonniers, entourée de bois, prés, terres cultivées, bruyères etc., qu'ils avaient précédemment acquis le 11 juin 1521 (3), des enfants d'Adrien van de Putte, et d'Élisabeth Backer. Jacques Groenenberch mourut en 1533.

Après la mort de son époux, Marguerite Pyns continua la série de ses achats immobiliers. Citons quelques unes de ces opérations.

Le 14 janvier 1534, elle achète de Goswuin Guebens, relieur, une maison appelée, *den Schilt van Delft*, et située rue de l'Empereur (4). Mais, le 18 juin 1535, elle revendit

(1) Schep. br. 1522 K. B. 23.
(2) Loc. cit. 44.
(3) Schep. br. V. K. 197.
(4) Schep. br. 1534, K. H. 387.

cette même propriété à son beau-frère Firmin de Meestere[1]. Le 18 septembre de la même année, elle racheta de ses co-héritiers deux maisons situées derrière l'église St.-André, dans la nouvelle rue de l'Église, *inde nyenkerckstrate* [2]. Ces immeubles avaient été bâtis par Firmin de Meestere sur un terrain qu'il avait acheté le 31 décembre 1530 de Corneille van Eeckeren.

D'autre part, le même de Meestere qui avait représenté officiellement sa sœur dans maintes occasions reçut en récompense de ses services, une rente viagère et annuelle de 22 florins Carolus, rente hypothéquée sur les deux maisons, dont nous venons de renseigner l'achat [3]. Toutefois, cette preuve de reconnaissance ne suffisait pas, et le 18 juin 1535 [4], Marguerite Pyns, fit don à son fondé de pouvoirs de la maison portant pour enseigne *de Schilt van Delft*, située rue de l'Empereur.

Le 20 septembre 1536 [5], Catherine Noris, veuve de Jérôme Happaert et ses enfants, vendent à la veuve van Groenenberghe une ferme avec dépendances, mesurant 24 bonniers, appelée *tgoet Tyckele*, située à Contich, *by de Vryselmuelen*.

L'année suivante, le 6 avril 1537 [6], Marguerite Pyns, acquit encore une grande maison, nommée *de Gans*, et située dans le Bourg, *een huysinge genoempt de Gans, metten hove, achterhuyse, stallingen met vier vutganghen* [7]. Cette propriété était située *inde borcht teynden ende neffens den choor vande borchtkerke, comende achter vute met drie cameren ane en op den muer vande borchtkerke.*

(1) Schep. br. 1535. R. H. 468.
(2) Schep. br. K. W. 435.
(3) Loc. cit. f° 436.
(4) Schep. br. 1535, R. H. 468.
(5) Schep. br. R. H. 263.
(6) Schep. br. K. H. 407.
(7) Schep. br. 1537, K. H. 407.

Marguerite Pyns, mourut en 1544. Ses biens furent partagés le 12 novembre de cette année entre ses cinq enfants, dans la proportion suivante : [1]

Melchior van Groenenberghe recevait une ferme à Wilryck, les deux maisons situées derrière l'église St.-André, et diverses rentes. Jean, obtenait la maison appelée *Huys van Groenenborch*. Anne, héritait de la maison de *groote Gans*. A Jacques, échéait la maison portant pour enseigne *de cleyn gans*, les deux autres maisons voisines, et un bien, appelé *vrouw Bylen bosch*, situé à Hove, *op linkervelt*. Enfin, Michel van Groenenberghe recevait trois fermes dépendant, deux de Contich et une d'Aertselaer.

Jacques Groenenberghe avait délaissé cinq enfants ; nous venons d'en parler. Ce sont :

1° *Melchior van Groenenberghe*, qui suivra.

2° *Diego ou Jacques van Groenenberghe*, né à Anvers en 1522, épousa Agnès de Socarrosy Cervellon.

Il s'établit aux Canaries où il devint échevin de l'île Palma [2]. Il fit comme les autres membres de sa famille qui avaient quitté les Pays-Bas, c'est-à-dire qu'il traduisit son nom, et adopta définitivement celui de Monteverde.

Dans un acte du 16 juillet 1521 [3], nous le trouvons qualifié de chevalier. Il avait envoyé une procuration à Nicolas Olleneere, et celui-ci, muni de cette pièce, acheta pour son compte de Jean van Ymerseele, fils de Wolfart et mari de Marguerite van Steenhuysen, une ferme avec terres, bois, prés, etc., connue sous le nom de *Smeyers goet*, et située dans la paroisse d'Aertselaer.

Il mourut avant la fin de l'année 1555, car le 3 mars

(1) Coll. a 1530/1549, 162.

(2) Nous sommes redevables de plusieurs renseignements relatifs à la descendance canarienne de la famille Monteverde, à M. Manuel van de Walle y Quintana, frère du Marquis de Giusla, habitant de Las Palmas. Nous lui renouvelons ici nos plus vifs remerciements.

(3) Coll. a 1520/49, f° 37.

de l'année suivante sa femme, que les actes passés ici, nomment Agathe Groenenberch, et disent établie à Santa-Cruz, en vertu d'une procuration signée le 12 novembre 1556, en présence du notaire Sancho de Utarte, charge son frère Melchior Van Groenenberghe et Alesmes de Miranda, négociant, de vendre pour son compte la maison située dans le Bourg, et portant pour enseigne *de cleyn gans* (1).

Cette vente comportait outre cette maison, trois constructions voisines, nouvellement bâties, dont deux servant de magasins, étaient situées en retraite, et aboutissaient à la rue par une entrée spéciale, plus deux maisons ayant façade à la rue, le tout situé rue du Sac, *inden zack by der borchtgraecht*. Cette propriété était grevée d'une redevance annuelle à payer au Duc de Brabant en échange d'une entrée dont elle jouissait, et qui avait été pratiquée dans le mur du Bourg: *II. s. grō. Brabants tsiaers den hertoge van Brabant van zekeren deurghanck die den voirs huysinge heeft deur der borcht muer*. L'acheteur de ce bien fut Barthélemy Gielis, négociant en cire. Le même jour, les fondés de pouvoir vendent encore à Jean van den Broecke, raffineur de sucre, un bois d'une superficie de 1 1/2 bonnier et 89 verges, situé à Hove-St.-Laurent, au lieu dit *Lyndervelt*, et connu sous le nom de *Vrouw bylen bosch*.

Ce n'étaient pas les premières propriétés qu'il relevait. Déjà le 12 mai 1551, ses fondés de pouvoirs, Jean Jacques, négociant de Bruges et Melchior de Roa, habitant de l'île Palma, vendaient à Antoine Humbleet, négociant brugeois, une rente sur la ferme d'Artselaer, appelée *Smeyers goet*. Mais le même jour, ils vendaient au raffineur van den Broecke, fils de Jean, trois fermes, deux à Contich: *tgoet Taekele* et *Ossels goet*, et une à Aertselaer, *Smeyers goet*.

(1) Schep. br. 1556, W. Cr. 36.

Il eut plusieurs enfants, savoir :

a) *Diego de Monteverde* qui épousa Francisca de Montserrat.

b) *Anna de Monteverde*, femme de Diego de Ayala.

c) *Marguerite*, femme de Melchior de Ayala.

d) *Agneda de Monteverde*, épousa Pedro Liaño licencié ès lois, originaire de la vallée de Ruesga, dans la province de Burgos, en Espagne.

e) *Angela de Monteverde.*

Ces enfants par l'entremise d'un négociant de Bruges, Jean Jacques, vendent le 31 décembre 1552 à Pierre De Deckere épicier, diverses rentes (1).

Cette branche de la famille Monteverde se propagea par la descendance des époux Monteverde-de Montserrat. Mais, nous croyons inutile de donner tous les détails de cette filiation, vu que les membres de ce rameau s'établirent définitivement aux Canaries, et n'eurent plus de rapports avec Anvers. Cette remarque s'applique également à plusieurs autres rameaux que nous rencontrerons successivement, et dont la descendance fort nombreuse s'est propagée jusqu'à ce jour.

3° *Jean van Groenenberghe* ou de Monteverde, s'établit également aux Canaries où il remplit un commandement militaire dans l'île Palma.

Dans un acte de 1573 (2), il est qualifié de *capitain generael ende alcalde vander stercte van eylande van Palma onder den rycke van Canarien.*

En quittant les Pays-Bas, il donna le 13 juillet 1545 procuration à sa sœur Anna et à son mari Guillaume vanden Werve pour gérer en son nom toutes les propriétés qu'il possédait en Brabant et en Allemagne (3).

(1) Schep. br. 1552, R. H. I. 145.

(2) Coll. a 1550-1573 f° 482.

(3) Schep. br. 1545, W. G. II, 375.

Il épousa Maria de Estopiñan Cervellan, qui le rendit père de :

a) *Anna de Monteverde*, femme de Juan de Soto-Mayor Topete. Elle fut mère de Pedro de Soto-Mayor, qui se maria le 12 mai 1611 avec Geronima van Dale, dont postérité :

b) *Melchior de Monteverde*,

c) *Angela de Monteverde.*

4° *Michel van Groenberghe*, ou *Monteverde*, devint également échevin de l'île Palma. Il épousa à Cadix, avant son départ pour les Colonies, Isabel Pasqua de Viruès, née à Gênes, qui le rendit père de :

*Juan de Monteverde*, qui se maria avec Geronima de Benavente, dont il eut :

*Anna de Monteverde*, qui devint femme de Geronimo Boote, seigneur de Wesembeke, veuf en premières noces de Lucrèce van Dale (1). Il mourut à Palma le 17 février 1621, laissant quatre enfants :

a) *Jeronima Boote-Monteverde*, épousa le capitaine Juan de Giusla Vendoval, regidor de Palma ; elle hérita de la seigneurie de Wesenbeke en Brabant.

b) *Jérôme Boote*,

c) *Marguerite Boote*,

d) *Francisca Boote*, épousa Joseph Domingo de Spinosa Sarovia, habitant Palma, où il décéda avant 1636. Comme nous l'avons déjà mentionné longuement ailleurs (2), les héritiers Boote envoyèrent en 1635 aux Pays-Bas, Juan Fernandez, qui après maintes difficultés et de nombreux déboires judiciaires et autres, vendit en 1637 la seigneurie et le château de Wesenbeke à Cornelis van Schuyl. D'autre part, muni du prix qu'avait rapporté cette aliénation, il acheta pour ses commettants les parts de la

(1) Voyez notre travail : *La seigneurie de Wesenbeke et ses possesseurs au XVII^e siècle.*

(2) Loc. cit.

sucrerie de Tassacorte, qui étaient en possession de Anne et Lucie van Ghemert.

5° *Anna Van Groenenberghe*, épousa en premières noces Guillaume van den Werve, fils de Martin van den Werve, chevalier, qui mourut sans enfants légitimes, mais délaissa une fille naturelle, Jeanne van den Werve, qu'il dota [1]. Devenue veuve, Anne van Groenenberghe vendit le 12 février 1554 à Everard vande Grave, fils de Chrétien, une rente de 8 florins en payement de ce qu'elle avait promis de lui donner à l'occasion de son mariage, et aussi pour solder certains services qu'il lui avait rendus [2].

Nous avons vu, que lors du partage de 1544, la maison appelée *de groote Gans* échut en partage à Anna van Groenenberghe. Celle-ci ne la garda pas lontemps.

En effet, elle la vendit le 31 juillet 1554 à Jean Le Vasseur, négociant [3].

Anna van Groenenberch épousa en secondes noces, le 26 juillet 1555, Godefroid Sterck, chevalier. Celui-ci avait pour témoins lors de la signature de cet acte, son père, Gérard Sterck, seigneur de Busquoy, chevalier, conseiller de l'empereur, ses beaux-frères Ferri de Grimberghe et Philippe Vuesels, receveur et conseiller du conseil de Brabant au quartier de Bruxelles, ainsi que son parent Jean Wolffaert. D'autre part, Anne van Groenenberghe était accompagnée par son frère Melchior, et par l'oncle de son premier mari, Lancelot van Urssele, chevalier.

La jeune femme apportait en dot à son mari une pension annuelle de 3000 florins, qu'elle garantissait en produisant un acte de location fait à son frère Melchior, de tous ses biens situés aux Canaries.

Il y a lieu de remarquer pour leur divergence, les signatures apposées au bas de ce contrat; nous y relevons

(1) Schep. br. 2577, M. K., H. 527[6].

(2) Coll. a 1550-1555, f° 195.

(3) Schep. br. H. G. I. 21.

celles de: Govart Sterck, Anna de Monteverde, Melchior Groenenberch.

Cette union fut une heureuse affaire pour le chevalier Sterck. Sa position financière n'était en effet guère prospère, et peu de temps après son mariage nous le trouvons réglant avec ses créanciers, ses dettes antérieures (1). Il fut nommé amman d'Anvers en 1577, mais occupant déjà la fonction de trésorier, fonctions auxquelles il avait précédemment été nommé par l'empereur Charles-Quint, il résigna sa nouvelle charge, et fut remplacé par le chevalier Louis van der Linden.

Le 17 novembre 1562, comme fils unique de Gérard Sterck, seigneur de Busquoy, Wyneghem et Casterlé, il donna procuration à Jehan Boulefroy, receveur des exploits de Sa Majesté en Artois, pour relever en son nom la terre et seigneurie de Sailly et de Busquoy en partie, et le fief du Lossignol, situé en la ville et châtellenie de Busquoy (2).

Les époux Sterck habitaient en été une maison de campagne entourée d'assez vastes propriétés, située à Eeckeren. C'était, *een hoffende huyse metten hove oft bogaerde, mette grachten omwatert zynde mette hoeven, met huys, hove, lande, beempde, weyde, bosschen, gestaen onder Muesienbroek* (3).

Anna van Groenenberghe n'eut pas d'enfants. Aussi dès son vivant, disposa-t-elle de la part qui lui était échue des biens des Canaries. Elle en fit don aux enfants que Godefroy Sterck avait eus en premières noces de Anne de Roover. Ce don consistait en une part *inde goeden, hazienda ende ingenien van Tassacorte, soe van moelen instrumenten als oock van wateringen, canalen, huysen, edificien ende andere toebehoerten* (4).

(1) Coll. a 1555 à 1595 f° 776.
(2) Coll. a 1560-1573, f° 162.
(3) Schep. br. 1567, M. N. 302.
(4) Coll. a 1550-1573, f° 477.

Toutefois, son frère Melchior qui se trouvait aux Canaries, ayant été avisé de cette transaction, fit valoir son droit de revendication, et en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 1559 par devant le notaire Dominico Perez à Palma, Hans Baron, en son nom, se fit définitivement adjuger la part en litige (1).

Nous ne sommes nullement étonné de voir les époux Sterck se débarrasser de leurs propriétés coloniales. En effet, ils avouent plus tard qu'ils avaient eu à soutenir de nombreux procès, et qu'ils avaient subi quantité de contrariétés au sujet de ces biens. Par suite, ils avaient été amenés à faire de fortes dépenses et à contracter divers emprunts. Les trois enfants de Govaert Sterck leur avaient avancé plusieurs centaines de florins, et c'est ce motif qui les avait précédemment décidés à leur céder tous les biens qui leur étaient échus dans les îles Canaries (2). Ces enfants étaient : Corneille Sterck, qui devint amman d'Anvers ; André Sterck, Jeanne Sterck, qui épousa Reynier van Ursele, chevalier, et qui devenue veuve, alla s'établir à Paris.

Quoiqu'il en soit, ils ne purent pas bénéficier de la cession faite par leur belle-mère, car, par acte du 4 mai 1562, Melchior van Groenenberghe devint définitivement possesseur de ces biens coloniaux.

Il ne resta à Anna van Groenenberghe que la ressource de payer son avocat. Celui-ci était Louis de Voghele. Pour s'acquitter vis-à-vis de cet homme de loi, elle fut encore obligée d'hypothéquer certaines de ses propriétés, et de lui en céder le revenu (3).

Continuant la série de ses ventes, elle aliéna encore en 1566, six bonniers de bruyères situés entre Sundert et

(1) Schep. br. 1559, G. A. II, 194.
(2) 1575. A. M. I. 532.
(3) Schep. br. 1552, W. G. I, 328.

Hoochstraeten (1) à Thierry van den Werve, chevalier et échevin; elle vend également une ferme avec droits seigneuriaux qu'elle possédait aussi à Sundert, *een hoeve met huysingen, hovinghen, twee leenhoven oft manschappen metten heerlicken onder Zundert* (2).

*Melchior van Groenenberch* joua un rôle important dans l'histoire politique d'Anvers. Créé chevalier, il remplit également pendant de nombreuses années des charges échevinales. Nous trouvons son nom renseigné sur la liste des échevins en 1553-1554-1555-1562 et 1569 à 1574.

Dans notre manuscrit, à côté de la mention de son nom orthographié Groenenborgher, nous lisons à la date de 1562, la note suivante: famille alliée à celle de van de Werve.

Parmi les sceaux des anciens échevins d'Anvers dont la matrice a été conservée aux archives de la ville, figure celui de Melchior Groenenberch; nous en donnons ci-dessous une reproduction:



Ce fut probablement lui qui fit don à l'église St.-Jacques, d'un vitrail armorié, aujourd'hui disparu, et qui existait encore en 1568, dans la chapelle du St.-Sacrement. Il épousa en premières noces à Cologne, Marie von Wasser-

(1) Certif. b. fo 156.

(2) Coll. a. 1550 à 1554, fo 138.

vas, fille de Gerhard von Wasservas ([1]) et de Agnès Bise. Une généalogie publiée aux Canaries ([2]) prétend qu'à l'occasion de cette union, l'empereur Charles-Quint, par diplôme daté de Worms le 29 juillet 1515, accorda au nouveau marié et à ses descendants, l'autorisation d'écarteler leurs armes avec celles de la famille Venesis-Quatermart, dont il venait d'épouser la dernière descendante. Cette famille portait: coupé, d'or aux 3 lambels de sable, respectivement de 3, 4 et 5 pendants, et d'argent aux 7 billettes de sable, posées 1, 2 et 4.

Il ne nous a pas été possible de contrôler ces assertions. Toutefois, nous venons de voir que dans le sceau échevinal de Melchior van Groenenberch, il n'est nullement tenu compte de la faveur accordée par le diplôme de Worms. Dans tous les cas, Marie von Wasservas avait plusieurs sœurs. L'une d'elles épousa Jean Wolffaert. Nous rencontrons en effet ce dernier, qui se trouvait également à Anvers, donnant le 5 février 1572, ([3]) conjointement avec Melchior van Groenenberch, procuration à Georges van Screyn, *molenscryver*, bourgeois de Cologne, pour recueillir en leur nom les biens délaissés par leurs femmes respectives.

Le 4 mai 1563 ([4]), le chevalier van Groenberghe, donna procuration à Jean Pyl, receveur de la ville de Cologne, à son beau-frère le chevalier Jean Wolffaert, échevin, et à Anthonie Rinck, pour procéder à Cologne au partage des biens délaissés par Gerart von Wasservas et par Agnès Bise. Ils étaient également chargés de conclure un accord avec les proviseurs des filles pauvres de Co-

(1) Nous devons plusieurs renseignements sur ce point à MM. Dr Harless et Dr Hansen, respectivement archivistes des villes de Düsseldorf et de Cologne. Nos meilleurs remerciements leur sont dus.

(2) Obligeamment communiquée par M. Manuel van de Walle y Quintana.

(3) Schep. br. A. M. I. 499.

(4) Schep. br. 1563 G. A. I. 191[6].

logne, auxquelles des dons avaient été faits par les défunts dans leur testament.

Marie von Wasservas testa à Cologne le 22 juillet 1544. Cette pièce est dressée au nom de *Maria eheliche tochter, des Herrn Gerhard von Wasservas, ehefrau des achtbaren und ehrsamen Melchior van Groenenberch.* Elle fait des legs à diverses œuvres pies, entr'autres au chapitre de Cologne, à l'église Notre-Dame de Courtrai, aux pauvres, aux Récollets, Carmes et Dominicaines de Cologne. Son mari héritera de sa propriété appelée Benesis, située près du Collège apostolique, et de 6000 florins d'or. Elle laisse ses autres biens à ses sœurs Catherine, Élisabeth et Agnès. Nous ignorons quand elle décéda, mais en 1547 elle se trouvait encore à Anvers, et y achetait conjointement avec son mari une rente que vendait Paul van Dale (1). Melchior van Groenenberghe épousa en secondes noces à Anvers, le 4 juin 1562, Marie van Dale, fille de Paul et d'Anne Cocquiel. Le contrat de mariage fut passé le 8 juin 1562 par devant le notaire van Lare (2).

Il était déjà venu s'établir à Anvers antérieurement à son premier mariage, car nous le trouvons louant le 14 février 1541 (3), conjointement avec ses frères et sœurs, à Jean Schillemans, fils de Corneille, une ferme avec terres et bois, d'une contenance de 11 bonniers, située à Wilryck.

Nous le trouvons ensuite, se livrant à de nombreuses transactions immobilières. En 1551 (4), il vend à Jean Piers, maçon, un terrain sur lequel son acheteur avait dans ces derniers temps construit deux maisons, situées dans la nouvelle rue, qui venait d'être tracée à travers la propriété des Frères Cellites, *inde nyeuwe strate onlancx geleden getrocken deur derve vanden cellebroederen by*

(1) Schep. br. 1547, R. H. I. 162.
(2) Schep. br. 1562, G. A. H. 18.
(3) Schep. br. W. G II. 125.
(4) Schep. br. R. H. I. 389.

*Jesus capelle was, loopende vander Meeren na de lange Nyeustrate toe.*

Peu après, en 1554 (1), il achète de Corneille Rousseau, négociant, un jardin avec atelier situé longue rue Neuve. Il avait fait cet achat pour agrandir l'immeuble, qu'il occupait dans cette rue, et qui était situé entre la maison de Herman van Hersbeke, et celle de Rousseau (2). La même année, il se rend encore acquéreur de 58 bonniers de terre arable situés à Hingene (3).

Il avait également acquis divers biens à Wilryck, et il en forma une propriété d'agrément, qu'il compléta par une grande maison ou château (4) ; le tout formait un ensemble mesurant 22 à 23 bonniers. Après sa mort, le bien fut acquis par François de Meyere ; et dans la suite il ne fut plus désigné que sous le nom de *Groenenborchshof*, ou simplement *Groenenborg*.

Nous avons relaté plus haut les démêlés que Melchior van Groenenberghe eut avec la justice de sa ville natale. Il fut accusé ainsi que Paul van Dale, d'hérésie et d'émission de fausse monnaie. Nous avons montré comment les accusés demandèrent à subir l'épreuve de la purge judiciaire, et comment ils en sortirent indemnes. Nous ne nous appesantirons donc pas davantage sur ces événements.

Mais, il est une phase de la vie de van Groenenberghe sur laquelle nous croyons utile de donner encore quelques détails, c'est celle qui se rapporte à son séjour aux Canaries, et aux propriétés qu'il possédait dans ces îles.

Il avait hérité d'une partie de l'exploitation que son père avait créée à Tassacorte. Mais non content de sa part, il loua encore pour dix ans, la part de sa sœur

(1) Schep. br. W. G. II. 75.
(2) Schep. br. 1564, H. M. I. 354.
(3) Schep. br. 1563, G. A. I. 70[6].
(4) Schep. br. 1558, H. S. II. 199.

Anne. Le contrat de location stipule le payement annuel d'un loyer de 1000 florins Carolus. Le locataire aura à sa charge tous les frais quelconques, et de plus, devra recéder quand ils le désireront, la gestion de ces biens aux propriétaires mêmes.

Plus tard, comme nous l'avons exposé plus haut, Melchior van Groenenberghe s'opposa à ce que sa sœur fit don de sa part à ses beaux-enfants, et préféra se rendre lui-même acquéreur de cette part. Le 4 mai 1562, il devint donc définitivement possesseur de toute la part, que sa sœur avait héritée de ses parents dans la sucrerie de Tassacorte, et de celle qu'elle avait obtenue depuis, dans l'établissement récemment fondé d'Argual (1).

Toutefois, il avait entrepris une exploitation trop importante pour les ressources dont il disposait, et il fut bientôt obligé d'emprunter de l'argent pour faire face à ses affaires.

Déjà en 1559, il devait une somme de 912 livres à un négociant établi à Palma, qui avait nom Jan van Trill. Pour payer cette dette, il fit traite sur son correspondant anversois Valère Rutz, mais celui-ci refusa de payer, et van Groenenberghe fut obligé d'envoyer une procuration à Jean Baron, l'autorisant à hypothéquer ses biens, situés aux Pays-Bas, jusqu'à concurrence de la somme due (4).

Rutz avait sans doute trouvé qu'il était suffisamment engagé avec van Groenenberghe, car celui-ci lui avait précédemment envoyé l'autorisation de lever, si nécessaire, des hypothèques sur ses biens jusqu'à concurrence de 4000 florins, et ce, dans le but de *op wisselinge oft financie te nemene alle sommen van penningen die hem goet-*

(1) Coll. a. 1550-1555, f° 250c.

(2) Schep. br. G. A. I. I.

(3) Schep. br. 1562, G. A. I. 55a.

(4) Coll. a. 1555 à 1559 333[6].

*duncken sal van noode te syne totten affairen ende handelinge vanden voerscreven heer constituant* (1).

Plus tard encore, fortement engagé dans les travaux d'amélioration qu'il faisait à la sucrerie d'Argual, il dut recourir à de nouveaux emprunts. Ses frères, Jean et Michel, lui avancèrent 5000 doublons, mais eux-mêmes désirèrent se couvrir de cette avance, et la cédèrent à Louis vande Walle, Melchior Sacaras, à la femme et au fils de Melchior Ortis, à Francisco Sainches et à Louis Orosco (2).

Mais les difficultés augmentèrent toujours, et devinrent bientôt inextricables. Il dut alors avoir recours aux moyens extrêmes, et vendre une partie de sa part. Il trouva un acquéreur en la personne de son beau-père Paul van Dale.

Il lui vend donc le 24 novembre 1562, pour la somme de 48000 florins carolus, la moitié de toutes les propriétés qu'il possédait aux Canaries. Il lui cède plus tard encore une rente de 27142 maravedis, intérêt d'un capital de 380000 maravedis, qui avait été levé sur les mêmes biens par Jean de Monteverde, plus une seconde rente, d'un capital de 645827 maravedis, emprunté par Michel de Monteverde (3).

En somme, après ces diverses ventes et engagères, Melchior van Groenenberghe, ne se vit plus en possession que d'un cinquième de la propriété des sucreries de Tassacorte et Argual, tandis que les quatre autres cinquièmes étaient concentrés entre les mains de Paul van Dale.

Melchior van Groenenberghe épousa en secondes noces Marie van Dale, fille du chevalier Paul van Dale. Sur la foi d'un acte officiel, nous avons indiqué plus haut la date de 1542 comme étant celle de son mariage (4). C'est

(1) Schep. br. 1558, H. S. II. 199.
(2) Schep. br. 1564 G. A. I. 413[6].
(3) Coll. a. 1550-1573 f° 482.
(4) Schep. br. G. A. II. 18.

une erreur manifeste, vu qu'à cette époque Marie von Wasservas, première femme de van Groenenberghe vivait encore. Nous supposons donc que nous sommes en présence d'une erreur de plume du copiste officiel, et nous avons tout lieu de croire que cette seconde union fut contractée en 1562. C'est cette dernière date qui est également adoptée par les généalogies dressées aux Canaries.

Le chevalier van Groenenberghe, qui n'avait pas eu d'enfants de sa première femme, en eut cinq de la seconde, savoir :

1° *Marie van Groenenberghe*, qui suivra.

2° *Melchior van Groenenberghe*, qui adopta définitivement le nom de Monteverde ; il servit dans l'armée coloniale, et figure dans les actes officiels avec le titre de capitaine. Il était déjà décédé en 1675. Il épousa Anna Espino Moreno, qui le rendit père de :

a) *Jean de Monteverde*, établi à Orotava de Ténériffe, y épousa Mariana de Ponte y Molina ; ses descendants furent nombreux, et s'allièrent avec les principales familles des îles de Ténériffe et Gran Canaria, notamment avec les Bethencourt, descendants du chef des premiers conquérants français.

b) *Louise de Monteverde*, épousa en 1617 Jacques de Brier, natif d'Anvers, qui s'était également établi aux Canaries où il devint capitaine de cavalerie, et qui était fils de Conrad de Brier et de Joséphine de Felbergen ; il eut plusieurs enfants, entr'autres :

*Melchior de Brier* qui délivra le certificat dont il sera question plus loin, et plusieurs autres enfants qui firent souche.

c) *Marie de Monteverde*, épousa en 1629 le capitaine Santiago Fierro y Bustamante, né en Espagne, dans la province de Tolède, en 1595.

Elle en eut le capitaine *Juan Fierro de Monteverde*, vivant en 1674 (1), qui naquit à Santa-Cruz de Palma en

(1) Schep. br. 1675, V. 443.

1630; il épousa Tomasina de Espinosa Boot, dont descendance.

La famille Fierro porte pour armes : d'azur au château d'or sommé de trois tours, maçonné de sable.

d) *Françoise de Monteverde*, se fit religieuse.

e) *Melchior de Monteverde*, né en 1608, porta le titre d'alferès maior, il épousa Maria del Valle y Pumenta. Ils eurent un fils et une fille. Le premier fut le chef d'une nombreuse descendance, et aujourd'hui encore ses arrière-petits-fils habitent les îles Canaries, et principalement Ténériffe, où ils occupent des positions élevées. D'autres ont passé en Amérique, et se sont établis au Vénézuela, où ils ont fait souche.

3° *Jean de Monteverde*, mourut jeune.

4° *Anne de Monteverde*, épousa André Salgado, dont elle eut Béatrix Salgado Monteverde, femme d'Andres Lorenzo [1].

5° *Paul de Monteverde*, devint l'époux de Maria de Guisla y Salgado, dont la nombreuse descendance s'est également propagée jusqu'à nos jours, et s'est surtout distinguée par les brillantes alliances qu'elle a contractées.

*Maria de Monteverde*, dont nous croyons devoir faire une mention spéciale, parce que nous rencontrons maintes fois ses enfants mêlés à des transactions à Anvers. Elle se maria deux fois, épousant en premières noces Pascal Leardin, originaire de Flandre, dont elle n'eut pas d'enfants, et en secondes noces, le capitaine don André Maldonado. Comme mari de Maria de Monteverde, et représentant de ses beaux-frères et belles-sœurs, il envoya en 1624 une procuration aux Pays-Bas, pour terminer à l'amiable un procès, que les héritiers de Marie van Dale avaient dû soutenir contre Alphonse Mariage, fils de Michel [2].

(1) Schep. br. 1619, II. 473.
(2) Schep. br. 1624, IV. 67.

Une seconde fois il comparaît dans les mêmes conditions, et en vertu d'une procuration donnée par tous les membres de la famille, le 1 décembre 1616 par devant le notaire Andres Armaen, à Palma, il vend le 26 février 1619 à Anne van Dale, veuve de Paul van Ghemert, une ferme, appelée *de hoeve van Beecklaer*, située à Reeth, qu'il avait héritée de Marie van Dale, laquelle en était elle-même devenue propriétaire, en vertu du testament du chanoine Pierre van Dale (1).

Elle eut de son second mariage deux enfants :

a) *Louis Maldonado*, mourut sans alliance, laissant ses biens à son neveu Jean Baptiste Poggio.

b) *Marie Maldonado y Monteverde.* Celle-ci épousa Juan Angel Poggio, natif de Gênes, et établi à Las Palmas.

Elle en eut onze enfants dont les noms suivent :

I. *André Poggio y Monteverde,* né à Palma en 1635, vint aux Pays-Bas en 1675, pour y régler au nom de sa famille certains intérêts qu'elle possédait encore dans nos provinces.

Pour pouvoir établir sans conteste ses droits, il se munit d'une attestation délivrée le 10 octobre 1674 à Palma, en présence de Blas Simon de Silva, lieutenant-général, et de Juan Alocan, écrivain public, et certifiée véritable par le témoignage de Gabriel van de Val, recteur de l'église de Palma (2). Dans cette pièce, Melchior de Brier y Monteverde, établit et mentionne en détail la descendance de Melchior de Monteverde et de Marie van Dale. Il prouve leurs droits à la participation des intérêts, dont la liquidation devait se faire en Europe.

Il était parti de Palma le 14 décembre 1674, et pour des motifs que nous ignorons, il n'avait fait connaître son départ, que le jour même où il mit à la voile (3).

(1) Schep. br. 1619, II. 473.

(2) Archives Église St.-Jacques.

(3) Schep. br. 1675, V. 441.

A la demande de Jacques van Cauwenberghe, drossart de Lillo, il déclare que les van Dale et Massieu, qui habitent les Canaries, sont considérés comme étant du nombre des plus importants habitants, et qu'ils possèdent de grandes propriétés dans l'Archipel.

Pendant son séjour, il vendit encore au nom des héritiers de Melchior de Monteverde et Anne van Dale, à Barbe van Wachtendonck, veuve de Philippe van Vlierden, leur part dans trois maisons appartenant à la famille, et situées rue de l'Empereur (1).

Dans ces divers actes, il apposa sa signature comme suit : *Andres Poggio Mte Verde* (2). Il touche également la part à laquelle lui et ses cohéritiers avaient droit pour une vente faite à Anna van Ghemert de trois maisons, situées *dweers tegenover de schipperscappelstraete* (3).

II. *Jean Baptiste Poggio*, avocat.

III. *Philippe Poggio*, capitaine.

IV. *Ambroise Poggio*.

V. *Petronelle Poggio*, femme de N. Ricardo, dont elle eut :

*Juan Andres Ricardo y Poggio*, qui épousa Jéronima Maria Fiesco Fontadel Castello ; elle le rendit père de *Gaspar Ricardo y Fiesco*, habitant la ville de Laguna, dans l'île de Ténériffe ; il vint à Anvers en 1695 (4).

VI. *Françoise Poggio*.

VII. *Marguerite Poggio*, morte avant 1674.

VIII. *Jeanne Poggio*.

IX. *Marie Poggio*, se fit religieuse dans le cloître de Ste.-Claire, à Palma.

X. *Augustin Poggio*.

XI. *Victorin Poggio*, devint moine.

(1) Schep. br. 1675, V. 443 et 460.
(2) Nts. H. Perès, 30 octobre 1575.
(3) Schep. br. 1675, II, 314.
(4) Nts. H. Perès, 1695, 29 octobre.

## § 10. — Familles diverses.

Nous venons d'esquisser l'histoire des principales familles anversoises qui s'établirent aux Canaries; disons rapidement quelques mots de quelques autres familles également originaires de nos provinces.

Balthasar *Guiselin*, né à Bruges, appartenait à une famille qui avait possédé les seigneuries de Henthove, Bunsbeke, etc. en Flandre. Au milieu du XVI^e^ siècle, il alla s'établir aux Canaries, où il prit le nom de *Guisla;* il y épousa une compatriote, Catherine vande Walle. Son petit-fils Juan de Guisla Vendoval, épousa Jéronima Boote, fille du seigneur de Wesenbeke. Leurs descendants, par diplôme de Charles III, daté de 1776, furent créés marquis de Guisla. Cette famille existe encore aujourd'hui, et occupe un rang distingué parmi les premières maisons nobles de l'archipel.

Les marquis de Guisla portent: d'or à un chevron de gueules, accompagné de 3 roses de même; au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or, mises en fasce.

Ils écartellent ces armes avec celles de la famille Boote.

Louis *vande Walle*, issu d'une ancienne famille flamande, naquit à Bruges en 1511, il prit du service dans les armées de Charles-Quint, et passa en Espagne avec les troupes de ce souverain. Il épousa en 1537 Maria Velledo de Cervello, native de Santa Cruz de la Palma, et à la suite de ce mariage se fixa aux Canaries. Il changea également son nom en le mettant plus en harmonie avec la langue espagnole, et se fit appeler *Vendoval.*

Cette famille, dont la descendance a été fort nombreuse, compte encore aujourd'hui beaucoup de représentants, parmi lesquels il y a lieu de signaler, M. Manuel vande Walle y Quintana, à l'obligeance duquel nous devons de précieux renseignements sur l'état actuel des familles canariennes.

Les vande Walle ont pour blason, un écu de gueules au lion rampant d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.

Georges *Grimon*, natif de Namur, servait au XVI[e] siècle dans les armées espagnoles. Il prit une part distinguée à la conquête de l'île Ténériffe. Il s'y fixa par suite de son mariage avec Juana de Aguana.

La famille *Fierro*, conclut plusieurs alliances avec les descendants des émigrants anversois. Elle prit même par adjonction le nom de Monteverde. Elle était originaire du royaume de Léon, en Espagne.

Angela *de Cervellon*, appartenait à une famille primitivement d'origine allemande, qui passa ensuite en Espagne et en Italie. Au XVI[e] siècle, elle se rendit aux Canaries, après avoir épousé à Barcelone, Gabriel de Soccarras Centellas. Leurs armoiries sont: barré d'or et de gueules de 4 pièces, au chef cousu d'or chargé d'un cerf d'azur.

Les *Montserrat* qui s'allièrent avec les Monteverde, étaient originaires de la ville de Selva, dans la province de Tarragone, en Espagne. Marcus de Montserrat prit une part brillante à la conquête de l'île Palma.

*Corneille de Ruytere*, le héros de l'émouvant voyage que nous avons narré en commençant ce livre, appartenait à une famille essentiellement anversoise.

Son père Corneille de Ruytere, le vieux, avait épousé Agnès Schuylenborch, fille de Thierry et de Agnès van Bombergen. Il eut cinq enfants, savoir: Corneille dont il est ici question; Anna, femme de Thomas Cocquiel; Agnès, qui épousa en premières noces Arnaud van Halle, et en secondes noces Adrien van Druynen; Thierry et Daniel de Ruytere (1).

Nous venons de parler de Thomas *Cocquiel*. Des écrivains modernes constatant la présence de membres de

(1) Schep. br. 1576 A. M. I. 116, et M. N. I. 237.

cette famille aux Canaries, ont cru qu'ils y étaient venus comme parents de Anne de Cocquiel, femme de Paul van Dale. Et continuant leur roman, ils mettaient sur le même rang comme seigneurs des Canaries, les van Dale, les Cocquiel, et les Groenenberghe. C'est une erreur ; il se rendit à Palma probablement appelé par son beau-frère Corneille de Ruytere.

Nous avons raconté comment un Flamand, Jean *Arentroot*, avait été envoyé à Palma pour compte de Paul van Dale, et le procès que lui fit plus tard le Saint Office pour cause d'hérésie; il habitait alors Las Palmas dans la maison de Marie van Dale. Il paraît qu'il finit par épouser cette dame; mais il n'en eut pas d'enfants.

Jérôme van Dale, frère de Marguerite avait épousé Éléonore *van Zennest*, ou plutôt van Senfts, qui était née à Bruxelles. Son autre frère, le capucin Jean van Dale, fut envoyé en Chine comme missionnaire et y périt, martyrisé pour la foi, en 1581.

## § II. — Addenda.

Avant de terminer notre travail, nous croyons bien faire en publiant encore quelques détails se rapportant aux relations de notre ville avec les Canaries ; ils pourront servir de complément à l'histoire des rapports commerciaux du port d'Anvers avec l'Archipel Atlantide.

Dans un acte scabinal daté du 13 juin 1579 (1), Charles de Santa Cruz, marchand bourgeois, natif d'Anvers, déclare avoir affrêté le navire « La Poste, » commandé par le capitaine Yvon Jacques, originaire de Roscof en Bretagne, pour aller à l'île Ténériffe, y charger les marchandises qu'il y possédait, et les amener soit à Anvers, soit à Calais. Il a de plus accepté dans son navire quelques marchandises, appartenant à un Espagnol, appelé Thomas de Guz-

(1) Schep. br. M. K. II. 466.

man, qui originaire de Villa Diego, était allé s'établir dans l'île de Gran Canaria, et venait d'être nommé agent de Santa Cruz. Celui-ci déclare que de Guzman n'avait aucun droit de propriété sur les autres marchandises qui composaient la cargaison.

Les expéditions pour les Canaries devaient être assez actives à cette époque, car nous en trouvons souvent trace dans nos archives. Ainsi, le 20 janvier 1584 (1), « Magnificq Sr Simon Puero, marchant Portugalais, » déclare que le 24 octobre de l'année précédente, Jehan de Marin, a assuré, en une police, 50 livres de gros, sur le navire « La Balayne, » commandé par Jacques Pieterss, natif de Enkuisen, pour faire le voyage de l'une des îles Canaries jusqu'à Anvers. Le navire était alors en cours de route.

Parmi les marchandises importées, c'est toujours le sucre qui occupe la plus grande place. Un courtier de notre place, Marcus Dençu avait vendu à Pierre Staes, « succrier » et à son frère Guillaume, deux lots de 25 et 29 caisses de sucre des Canaries, déposé « en certain magasin ou packhuys situé à la maison d'Affligem. » Le vendeur ne livra pas la marchandise en temps utile. Aussi, le 28 avril 1583, l'acheteur protesta-t-il officiellement contre le retard apporté aux conditions de vente (2).

Mais la guerre maritime que se faisaient les différentes nations continentales, causait un tort immense aux relations commerciales. Aussi, le 27 juillet 1584 (3), Charles de Santa Cruz, dont il a été question plus haut, envoie une procuration à Georges de Bernelli, marchand de la Rochelle, lui donnant pleins pouvoirs pour recupérer chez un négociant qui s'appelait de Santillane, et qui habitait Bordeaux, une somme de 356 écus d'or, valeur de 35 « quarteaux » de sucres et sirops, qui avaient fait partie de la cargaison

(1) Nts. van den Wolput.
(2) Nts. J. Nicolai.
(3) *Certif.* b. 311.

du voilier « la Lievrette » capitaine Gilles Wiggers, d'Anvers. Durant le voyage de Ténériffe à notre port, il fut capturé par un navire de guerre au service du roi de Portugal, don Antonio. Ce vaisseau, appelé « le Croisant » était commandé par Antoine Scharlin, Jacques Provencale et James de Montemar. Ceux-ci déclarèrent le voilier de bonne prise, et réalisèrent la cargaison. Le capitaine Sauvaige prit pour sa part 10 caisses de sucre, et les transborda sur une barque; tandis que d'autre part, le capitaine de Montemar vendait 7 caisses sucre et 2 quarteaux de sirop, à un certain Mathurin Lamberti. C'est le recouvrement de la marchandise volée que Santa Cruz poursuivait, tout en réclamant en même temps des dommages-intérêts pour le tort qui lui avait été causé.

La même année, un autre négociant anversois fut également victime des pirateries maritimes que commettaient les flottes ennemies. Henri Halscher, marchand hanséate, établi à Anvers, avait formé en cueillette un chargement de diverses marchandises. Le voilier, commandé par Adam Halscher et Édouard Solter, avait en dernier lieu quitté l'île Terceira. Il avait à bord 148 caisses, 20 quarts et 15 demi-quarts sucre de St.-Thomas, soit 8520 arobes; 16 quarts et 5 1/2 quarts de graines, *Malagetta greyn*, 17 quarts et 5 pipes de gingembre, 6 dents d'éléphant, pesant 10 arobes, 28 colis et 6 sacs de coton. Cette riche cargaison avait été arrêtée en mer par des pirates espagnols, et conduite en Italie. C'est pourquoi, le 21 janvier 1584 [1], Halscher charge un de ses correspondants, Nicolas Eldewiere, marchand, habitant Venise, de faire toutes les démarches nécessaires pour retrouver les marchandises volées, et tâcher de les récupérer.

L'année suivante, le 22 février 1585 [2], les frères Jacques

(1) *Certif.* b. f° 4.
(2) *Certif.* b. f° 93.

et Charles Walraven, négociants anversois, donnent plein pouvoir à Jean Bernaerdts, à Middelbourg, pour prendre livraison pour leur compte des différentes marchandises arrivées des îles Canaries, à leur adresse par le navire le « Frederic Frederixss, » et appartenant pour deux tiers aux frères Walraven et à Pierre Dobbelaer, et pour un tiers à ce dernier seul.

D'autre part, des affaires régulières d'échanges se pratiquaient entre les Canaries et les Pays-Bas. D'un côté, on recevait les produits de l'Archipel Atlantide, et en échange on expédiait des marchandises de fabrication européenne.

Telles étaient les opérations que faisait entr'autres Jean Gamel, le vieux. Il avait reçu diverses parties de sucre, expédiées par Rodrigo Niclaes, et avait par contre consigné certains lots de marchandises diverses à Valérius Rutz. Celui-ci les avait vendues à plusieurs habitants de l'île Palma, notamment à : Balthazar Hernandez de los Llanos, Pedro de Urbina et Anton Lorenço. Il mourut avant d'avoir pu liquider ces opérations. Ses héritiers, Jacques della Faille, mari de Marie Gamel, Nicolas Gamel, Louis de Roomer, en vertu du testament de Catherine Gamel, et Jacques van Homsen, mari de Susane Gamel, vendent en 1585 (1), tous leurs droits dans cette opération à André Batton, fils d'André, natif de Curne, près Courtrai.

En vertu du même héritage, les enfants Gamel eurent encore d'autres comptes à régler aux Canaries. Ainsi, Rodrigo Niclaes, avait vendu en leur nom le 8 avril 1580, en présence du notaire Louis Mendez, certains tributs pécuniaires à Pierre van Dale, agissant pour compte de Paul van Dale, son père. Ils avaient également acheté le 28 août 1569 par l'entremise de Bernardin Justiniano, notaire dans l'île Ténériffe, d'autres revenus cédés par Ysabella de Cabrera, veuve de Francisco Benites de Lugo. Ces

(1) Schep. br. 1585, M. N. II, 450.

tributs valaient respectivement environ 2016 et 473 livres de gros. Ils liquident en une fois cette position, et se débarrassent de tous ces intérêts coloniaux [1].

Un autre négociant anversois, Jean Brant, avait envoyé son fils Simon dans l'île Palma, et un courant régulier d'affaires s'était établi entre les deux maisons de commerce. Le dernier expédia en 1583 à son père, par le navire « Bezerro, » capitaine Melis Janssen, arrivé en avril de Palma, une partie de baies de laurier, *baeckelaer* [2]. Cette marchandise fut entreposée dans le magasin qui appartenait à Antoine Ancelmo, et qui s'appelait *thuis van afflegem.* En 1585, cette expédition n'était pas encore liquidée, et comme le fils s'impatientait, réclamant des fonds, Jean Brant dut pour prouver l'impossibilité de liquider, faire appel à ses confrères de la Bourse. Le 28 mars 1585 [3], Charles Malvaux, âgé de 46 ans, négociant, déclare que les balles de baies entrées en 1584 dans l'entrepôt susmentionné, y sont encore, mais qu'elles n'ont plus aucune valeur aujourd'hui par suite de la fermeture de l'Escaut, c'est-à-dire depuis juillet 1584, *van welcken tyde aff de rivieren deser stadt is onvry ende by den vyant gheoccupeert geweest.*

Il ne serait plus possible d'en obtenir à Anvers 10 escalins par cent. Walraven en possède lui-même encore une forte quantité, et serait heureux de pouvoir s'en débarrasser à ce prix.

La même déclaration est faite par Abraham Floris, âgé de 43 ans ; Jean Saelmans, 34 ans, Jean de Meyer, 29 ans ; Bernard Cordar, 34 ans et François Snoyens, 36 ans, tous négociants en épiceries.

Melchior Verbruggen, négociant, âgé de 35 ans, assure que depuis une année et demie, il possède 350 quintaux

(1) Loc. cit. 451 et 452.

(2) Baeckelaer = laurier besie = bacca lauri = baies de laurier.

(3) Schep. br. M. N. II. 508.

de la même marchandise, et qu'il lui est impossible de s'en débarrasser.

Simon Brant réclamait encore le règlement d'une autre consignation. Le 28 septembre 1582, étaient arrivées de sa part, pour Nicolas Wickaert, tonnelier, âgé de 35 ans, 4 pipes de vinaigre de vin. Le consignataire n'avait pu les vendre, et en 1585, il déclare également qu'elles sont toujours en dépôt dans la cave, dont suivant les usages d'Anvers, il possède les clefs. Pour prouver que la marchandise ne court aucun risque sous sa garde, il fait affirmer par Jacques Rongen, tonnelier, âgé de 31 ans, que les ordonnances de la gilde stipulent, que quand des négociants livrent à quelques tonneliers de la ville du vin ou du vinaigre de vin, que les consignataires doivent jurer de ne pas s'en dessaisir avant que les droits d'accise aient été payés à la ville, et qu'en attendant ils doivent conserver les clefs des caves. Cette déclaration est confirmée par un autre tonnelier, Gilles Maton, âgé de 42 ans.

En présence de ces diverses fins de non-recevoir, il ne fut pas possible de donner la moindre satisfaction à l'expéditeur de Palma.

Ces quelques extraits suffiront pour prouver qu'autrefois les relations commerciales, entre les îles Canaries et notre port, relations créées par les enfants d'Anvers établis en ces terres lointaines, étaient fort suivies.

En terminant, donnons encore brièvement connaissance de l'étonnante nouvelle propagée sur notre place au siècle dernier, par la presse locale.

Un des plus anciens journaux de notre ville, la *Gazette van Antwerpen*, publiait le 13 janvier 1756, une très curieuse communication, datée de Barcelone le 16 décembre. Son correspondant espagnol lui faisait part que plusieurs capitaines de navire, et notamment Jacques Gomes, commandant d'un navire aviso espagnol, assuraient que les îles Azores ou *Vlaemsche Eylanden*, avaient été englou-

ties par les flots de l'Océan ! Le journaliste ajoutait que cette perte était immense, car, quoique Pline assurait que ces iles étaient les derniers restes de l'Atlantide, continent disparu vers l'époque de l'existence de cet historien, on les croyait toutefois parfaitement stables, et on faisait avec elles un important commerce de vins, grains, etc.

Suivent quelques détails géographiques au sujet de ces terres soi-disant disparues. Nous les résumons brièvement.

Les deux îles principales sont celles qui portent le nom de l'archange Michel et de la très Sainte-Vierge. La première a une étendue de 33 milles français, et compte 4 villes : *Villa Franca*, *Villa de Laguna*, *Aqua de Pala* et *Punta del Gada*. La seconde, d'une superficie de 12 milles, compte comme villes principales : *Villa de S. Maja*, *La Prainha*, *Bobos*.

Vient ensuite *Tercera*, la principale des Açores, mesurant 15 à 16 milles et dans laquelle on remarquait les villes de *Angra*, capitale, *S. Sebastiano Agualva*, *Barbe*, *Villa de Praya*, *Sierra*, *Altares* et *Villa Nova*.

La quatrième île *Graciosa*, ne mesurait que 6 milles; ses villes étaient *Villa de Plaia* et *S. Croce*. Les Portugais avaient baptisé cette île de ce nom à cause de son climat agréable, de sa fertilité, et de ses sites pittoresques.

Puis vient *S. Georgius*, île montagneuse mais produisant beaucoup de grains, et possédant des forêts de cèdres. D'une étendue de 12 milles, elle a pour villes : *S. Georgio*, *Faxan* et *S. Jean*.

L'île *Pico*, ne mesurant que trois milles, est excessivement boisée. Les Portugais y avaient établi des chantiers pour la construction de leurs navires, principalement à *S. Croce* et *Las Lagras*.

La septième, est l'île *Fayal*. Sous Charles-Quint, une quantité de Belges s'y établirent, et y fondèrent la ville de *Dorta*; ils y faisaient un grand commerce d'huile.

L'île *Flores*, mesurant 7 milles, quoique riche en prai-

ries, est peu habitée, parce qu'elle n'a pas de ports qui peuvent la protéger contre les incursions des Barbaresques.

Enfin, l'île *Cuerva* ou *Corvo*, n'ayant qu'une superficie de 3 milles, est assez habitée et possède deux ports fortement fortifiés, et qui ont joué un rôle important dans les guerres entre les Espagnols et les Hollandais.

Après avoir fait cette description, le journal ajoute en post-scriptum, qu'il vient d'entrer dans le port une frégate anglaise, dont le capitaine assure que le 9 courant, après que l'épais brouillard qui couvrait l'Atlantique se fut dissipé, il reconnut la côte méridionale de Madère, et qu'il est donc probable que la nouvelle relative aux îles Açores, est fausse.

Les relations directes entre Anvers et les Canaries avaient beaucoup diminué dans les derniers temps. La coutume de s'expatrier tendait à se perdre de plus en plus; et les enfants d'Anvers ne vont plus comme au XVI^e^ siècle s'établir dans les contrées lointaines, pour y chercher la fortune, et y peupler des terres nouvellement ouvertes à l'activité commerciale.

Il y a tout lieu cependant de signaler un exode, qui eut lieu dans ces derniers temps. Un honorable officier retraité de l'armée belge, le lieutenant colonel Walton, mettant à profit les relations et les amitiés qu'il s'était créées dans le monde commercial, s'est établi à Las Palmas. Il y a fondé un comptoir industriel et commercial belge.

Faisons des vœux pour que son entreprise réussisse, et que sur ces plages lointaines où le nom anversois était autrefois familier, au milieu de ces populations qui tirent leur origine des rives de l'Escaut, il réussisse à faire renaître le puissant courant commercial, qui naguère unissait le port d'Anvers à l'archipel des Canaries!

FIN.

# CORRECTIONS.

*Page* 100, 22[e] *ligne:*
les époux van Ghemert eurent huit enfants savoir:

. . . . . . . .

b) Paul van Ghemert, était décédé en 1608 (1).

. . . . . . . .

d) il alla habiter Lille, où il exerça la profession d'orfèvre.

e) Gulick, appelé dans d'autres actes Dirick, s'expatrïa, et s'établit au Pérou. En 1608, sa famille n'avait plus depuis tout un temps reçu de ses nouvelles, et ignorait s'il vivait encore.

f) Joos van Ghemert, mourut avant 1608 (2).

g) Arnoud....

h) Marie.....

*Page* 110. 10[e] *ligne:*

Le 30 avril 1630, elle ajouta un codicille.....

*Page* 111. 5[e] *ligne.* Elle ne mourut que le 19 mai 1630, dans sa demeure appelée *de Sonne*, et située *op den Cauwenberg.* L'inventaire de ses biens fut dressé quelques jours plus tard par le notaire H. Duys.

*Page* 137, 25[e] *ligne :*

Il fut capitaine d'infanterie, *capityn van een compagnie voetknechten ten dienste van S. M.* (3). Il était né en 1578.

*Page* 138, 12[e] *ligne:*

Le 17 septembre 1629, le capitaine Antoine van Vlierden, charge son parent Guillaume van Vlierden, cornette de la compagnie d'ordonnance du comte de Furstenberch, de réclamer une somme de 300 florins que son frère Everard van Vlierden, *oock zyns neve* (4) lui devait à la suite d'un prêt antérieur. Quelques jours plus tard, il cède cette créance au même Guillaume. Il s'agit selon toutes probabilités ici de deux fils de Daniel van Vlierden et de Anne Hillegaerts.

(1) Nts. G. Le Rousseau, 29 juillet 1608.
(2) Loc. cit.
(3) Nts. H. Duys, 26 mai 1631.
(4) Nts. H. Duys.

*Page* 138, 22e *ligne :*

Il devint plus tard bénéficiaire de la chapellenie fondée à perpétuité dans l'église de Loenhout. Le 12 mai 1629 (1), il donne pleins pouvoirs à Léon Schavart de Bilmont, protonotaire apostolique, pour échanger en son nom ce bénéfice contre une prébende dans l'église St-Pierre de Calais, qui avait été occupée par le R. P. Philippe, nommé à l'église St-Pharaïlde à Gand.

*Page* 141. 32e *ligne :*

Catherine van Vlierden testa le 3 août 1629 par devant le notaire H. Duys. Elle laisse tous ses biens à ses deux filles :

a) *Constance de Fornari.*

b) *Marguerite de Fornari.*

Toutefois, l'aînée en récompense des services qu'elle a rendus à sa mère pendant sa maladie, et en d'autres occasions encore, *voor getrouwe diensten zoo in hare siecten als anderssins*, est avantagée. Elle reçoit tous les habits de sa mère, les meubles de sa chambre à coucher, et tout ce qu'elle lui avait précédemment donné pour s'établir à Bruxelles.

*Page* 142, 22e *ligne :*

Marie van Vlierden, épousa Engelbert Bockholt ou van Boeckhoult. Elle mourut en 1631. Le 26 mai de la même année, ses frères et sœurs, conclurent un accord avec van Bockholt, en vertu duquel ce dernier, renonçait à toute la succession de sa femme moyennant le payement d'une somme de 300 florins (2).

---

(1) Loc. cit.

(2) Loc. cit.

# TABLE DES MATIÈRES.

| | | Page. |
|---|---|---|
| § 1. | Description géographique et historique | 1 |
| § 2. | Un voyage des Canaries à Anvers | 11 |
| § 3. | Les Établissements anversois aux Canaries | 14 |
| § 4. | Un historien des Canaries | 37 |
| § 5. | La famille van Dale | 45 |
| § 6. | La famille de Lannoy | 92 |
| § 7. | La famille van Ghemert | 94 |
| § 8. | La famille van Vlierden | 123 |
| § 9. | La famille van Groenenberghe | 169 |
| § 10. | Familles diverses | 191 |
| § 11. | Addenda | 193 |
| | Corrections | 201 |
| | Table des Matières | 203 |
| | Table des Planches | 204 |
| | Table alphabétique des noms | 205 |

# TABLE DES ARMOIRIES

ET DES

# TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES.


| | Page. |
|---|---|
| Tableau généalogique de la famille van Dale | 45 |
| Id. id. de la famille van Ghemert | 94 |
| Id. id. de la famille van Vlierden | 123 |
| Id. id. de la famille van Groenenberghe | 169 |


# ARMOIRIES.


| | |
|---|---|
| Blason d'Arnoud van Dale | 56 |
| Id. de Jeanne van Dale, femme de Godefroid Sterck | 59 |
| Sceau de Paul van Dale | 70 |
| Blason de Blaise de Bejar | 103 |
| Id. d'Anne van Ghemert | 117 |
| Id. de la famille van Vlierden | 124 |
| Id. de Claire van Vlierden, femme de Jacques Dansaert | 129 |
| Blasons de Balthasar van Vlierden et de Catherine van Delft | 135 |
| Sceau de Melchior van Groenenberghe | 181 |

# TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES.

## A.

Page.

Acebedo (P. Ignace de) . . . 40
Adriaenssens (Mayken) . . . 167
Adriaenssens (Claire) . . . . 72
Adriaenssens (Catherine) . . . 132
Adriaenssens (Antoine) . . 132, 134
Adriaenssens (Jean) . . . . 132
Adriaenssens (François) . 12, 13, 26
Adriaenssens (Paul) . . . . 26
Adriaenssens (Gaspar) . . . 26
Adriaenssens (Marie) . . . . 26
Adriaenssens (Constantia) . . 26
Adriaenssens (Francisco) . . . 26
Adriani (Luis) . . . . . 88, 115
Aguana (Juana de) . . . . . 192
Alphonso (Ferdinando) . . . 21
Alfaro y Monteverde (José de) . 41
Aliger (Georges de). . . . . 121
Altuna (Charles Antoine). . . 159
Alderete (Ana) . . . . . . 88
Alocan (Juan) . . . . . . 189
Amours (Nicolas d') . . . 143
Annibal . . . . . . . . 131
Anthuenis (Claire). . . . . 132
Angleterre (Reine d') . . . . 73
Antonio (don) . . . . . . 195
Ancelmo (Antoine). . . . . 197
Armaen (Andres) . . . . . 189
Arragon (don Pedre d') . . . 7
Asseliers (Philippe van) . . 24, 99
Asseliers (Paul van) . . . . 24
Asseliers (Frederick van) . . . 29

Page.

Asseliers (Jan van). . . . . 29
Asten (Jacques van) . . . . 51
Assche (Corneille van). . . . 53
Andera (Daniel van) . . . . 88
Aventroot (Jean) . . . 27, 43, 193
Ayala (Diego de) . . . . 40, 176
Ayala (Gusman de). . . . . 115
Ayala (Melchior de) . . . . 176

## B.

Balbani (Alexandre) . . . . 73
Baron (Hans) . . . . . 180, 185
Batton (André) . . . . . . 196
Balligain (Philippe) . . . . 161
Basseleers (Jean) . . . . . 165
Bacop (N.) . . . . . . . . 168
Backer (Elisabeth) . . . . . 172
Backer (veuve de). . . . . 58
Basta, C^te de Hust (Ferdinand). 126
Baecx (Claire) . . . . . . 128
Baveghem (Laurent van) . . 146
Baudet (P. J.) . . . . . 9
Baeca (Jehan de) . . . . . 21
Balcarsel (Andreas de) . . . 29
Ball ou Bal (Matheo François) 33, 34
Bastianssen (Eva) . . . . 34
Bayerly (Thomas) . . . . 35
Baut (Pierre) . . . . . . 48
Bethancourt (Jean de). . 7, 15, 38
Berghe (nts. B. vanden) . . . 101
Berg (Josué vanden) . . . . 8

Page.
Behain (Martin) . . . . . . 10
Bernaldez (Marie) . . . 19, 20
Bejar (de) . . . . . . . . . 27
Bejar (Blaise de) . 81, 82, 103, 104
Bejar (François de) . . . . 85
Berdonas (Pedro) . . . . . . 30
Beke (Jan vander) . . . . 47
Beke (Pierre vander) . . . . 52
Belle (Anne van) . . . . . . 134
Bernelli (Georges de). . . . 194
Bernaerdts (Jean) . . . . . . 196
Bemmel (Sébastien van) . 157, 161, 162, 163, 165, 166, 167
Bemmel (Adrien van). . . . 161
Bemmel (Jean van) . . . . 162
Bemmel (Guillaume van) . . 162
Bemmel (Marie van) . . 162, 168
Bemmel (Philippe François Joseph van) . . . . . . . . . 168
Bemmel (Gislain van) . . . 168
Bemmel (Martin Philippe van). 168
Bemmel (Julienne Antonine Gislaine van) . . . . . . . 168
Bemmel (Catherine van). . . 168
Bemmel (Barbe van) . . . . 168
Benavente (Geronima de) . . 177
Bergues (Ferry de) . . . . 60
Bergues (Jacques de) . . . . 60
Berbal (Adrien) . . . . . . 81
Beltran de Sancta Cruz (Pedro) 88
Beer ou Sbeeren (Élisabeth de) 96, 105
Beer (Jean de) . . . . . 96, 104
Beer (Jeanne de) . . . . 96
Berchem (Jean van) . . . . 104
Berchem (Catherine van) . . 104
Bise (Agnes) . . . . . . . 182
Biel (Laurent) . . . . . . . 85
Bourgogne (Philippe de) . . . 16
Bourgogne (Maria de) . . 29
Bosschaert (Balthazar). . . 32, 33
Bol (Mathieu) . . . . . . . 35
Bogaerts (Gaspar) . . . . . . 165
Bosyn (Nicolas) . . . . . . 171
Bombergen (Agnes van) . . . 192

Page.
Bossche (Dieric van) . . . . 134
Bosch (nts. T. van) . . . 59, 99
Boels (Pierre) . . . . . . . 60
Boote (Lancelot) . . 66, 75, 76, 84
Boote (Jean, Baptiste) . 88, 94, 114
Boote (Jérôme) . . 24, 25, 28, 79 80, 82, 88, 115, 122, 177
Boote (famille) . . . . . 79
Boote (Jéronima) . . . . 171, 191
Boote (Marguerite) . . . . . 177
Boote (Francisca) . . . . . . 177
Boulefroy (Jehan) . . . . . . 179
Bouchout (François van) . . . 106
Borrekens (baron de) . . . . 108
Bruges (Jacques de) . . . . 9
Breuseghem (Gaspar van) . . 29
Breuseghem (Anna van) . . . 29
Breuseghem (nts P. van) . . . 112
Brabant (duc de) . . . . 68, 174
Brier (Jacques de) . . . . 88, 109, 111, 151, 187
Brier (Conrad de) . . . . . 187
Brier (Melchior de) . . . 187, 189
Breet (Lambert) . . . . . . 96
Brugman (Jérôme). . . . . . 112
Broeckhoven (François Paul van) 139, 161
Broeckhoven (Chrétien van) . . 161
Brift (Elechea) . . . . . . . 170
Broecke (Jean vanden). . . . 175
Brant (Jean). . . . . . . . 197
Brant (Simon) . . . . . 197, 198
Bries (Gérard) . . . . . . . 138
Bries (Jean Baptiste) . . . . 138
Bries (Cornelie) . . . . . . . 138
Butkens . . . . . . . . . . 15
Butkens (Christophe) . . . . 85
Butkens (Pierre) . . . . . . 81
Bueren (Jacques van). . . . . 85
Bueren (Gabriel van) . . . . 85
Busque de l'Espine (Pierre de) 24, 36, 78, 86, 87, 88, 89, 94, 112, 114, 115, 116
Burbure (chevalier de). . . . 39

PAGE.
Buekeleer (Jean de) . . . . 52
Bucque (Rombaut de) . . . . 129

## C

Caelbercx (Nicolas van) . . . 78
Castille (Alphonse XI de) . . . 7
Caulery (Louis). . . . . . . 26
Caillault (François). . . .32, 33
Campo (Juan Bantta del) . . . 33
Castello y Westerling (Juan del). 42
Cauterian (Charles). . . . . 47
Carliers (Élisabeth). . . . . 116
Caudiano (Hieronimo) . . . 127
Cant (Bernard) . . . . . . . 134
Carillo (Alonso). . . . . . 148
Cauwenberghe (Jacques van). 92, 190
Cabrera (Isabella de) . . . . 196
Castello (Vincent) . . . . . 87
Castilla (Diego de) . . . . . 88
Canen (Gérard). . . . . . 105
Cerda (Louis dela). . . . . 7
Cervellon (Angela de) . . . . 192
Ceurlincx (nts G.) . . 116, 119, 120, 156, 157, 158, 161, 162, 164
Ceulen (Adrien van) . . . . 113
Charles-Quint 54, 73, 182, 191, 199
Chanes (André de) . . . . 86, 116
Charlois (Marie) . . . . . 134
Claris ou Clarisse (Roger) . 69, 107
Cleys van Loemele (nts.) 95, 96, 99, 104, 108, 127
Clerck (Pierre de) . . . . . 162
Clerck dite Curincx (Marie de). 125
Clerck (Jean de) . . . . . 125
Clement VI. . . . . . . . 6
Claysen (Gaspar Nicolas) . . 43
Cnudden (Jacques). . . . . 96
Coninck (Symon de). . . . 13
Coninck (Francisco de) . . . 36
Coye (Lucie de) . . . . . . 19
Cocquiel (Godefroid) . . . . 76
Cocquiel (Thomas). . . . 26, 192

PAGE.
Cocquiel (Anne) . .70, 77, 81, 83, 108, 192, 193
Cocquiel (Eustache) . . . . 70
Coymans (Conrard) . . . 27, 28
Coalin (Martin). . . . . . . 53
Cornelis (Élisabeth) . . . . 171
Corneliss (Madeleine) . . . . 134
Coberger (Wenceslas). . . . 147
Cocq de Liefkenrode (François le) 167
Cordar (Bernard) . . . . . . 197
Covers (François) . . . . . . 61
Coecke (Pierre) . . . . . . 71
Cordoue (Éléonore de) . . . 79
Cortbempde (Balthasar de) . . 86
Cortez (Juana) . . . . . . . 88
Comperis (Marguerite) . . . 99
Comperis (Jean) . . . . . . 101
Conincx (Jean) . . . . . . . 104
Colencere (Jean de) . . . . 108
Cromhuyse (Melchior). . . . 24
Cruz (Juan Rodriguez de la) . 112
Cremers (Basile) . . . . . . 162
Croes (Josse de). . . . . . 126
Cruyce (Jean vanden) . . . 127

## D.

Dale (Pierre van) . . 12, 15, 23, 24, 25, 36, 46, 47, 48, 51, 54, 57, 60, 62, 63, 64, 65, 81, 82, 83, 84, 86, 151, 196
Dale (Paul van) . . 12, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 43, 51, 57, 67, 68, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 80, 81, 83, 84, 85, 108, 151, 152, 183, 184, 186, 193, 196
Dale (famille van). 15, 16, 21, 37, 40, 58, 45, 50
Dale (Wouter van). . . 15, 16, 516,
Dale (Arnout van) . 15, 16, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 72
Dale (Marie van) . . 17, 20, 42, 51, 81, 82, 86, 88, 93, 116, 151, 183, 186, 188, 189, 193

Page.
Dale (Jeronimo van) . . . 25, 88
Dale (Jean van) . . 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 67, 80, 193
Dale (Nicolas van). 49, 50, 89, 90, 91
Dale (Jeanne van). . . 49, 50, 59
Dale (Catherine van) . . 50, 51
Dale (Didier van) . . . . . . 51
Dale (Anna van) . 51, 80, 81, 86, 87, 88, 90, 108, 109, 113, 114, 116, 147, 154, 168, 189, 190
Dale (Marguerite van) . 51, 80, 81, 82, 92, 151, 193
Dale (Josine van). 51, 57, 58, 60, 81
Dale (Petronille van) . . . . 51
Dale (Hildegonde van) . 57, 58
Dale (chanoine van) . . 61, 63, 64, 65, 66, 69, 108
Dale (Ghislain van). . . . . 63
Dale (héritiers van). . . . . 72
Dale (chevalier van) . . . . 72
Dale (van). . . . . 75, 84, 150
Dale (épouse van) . . . . . 78
Dale (Jérôme van) . 79, 86, 151, 193
Dale (Amica van) . . . . . 79
Dale (Lucrèce van). . 79, 113, 177
Dale (Jéronima van) . 109, 151, 177
Dale (Maximilien van). . . . 82
Dale Guillaume van) . . 83, 85, 86
Dale (Estevan van). . . . 91, 92
Dale (Paule van) . . . . . 86
Dale (Mensia van) . . . . 91, 92
Dagujar (Rodrigo) . . . . 19
Daelman (François). . . . 57, 58
Damant (Pierre). . . . . . 126
Damme (Adrien van) . . . . 134
Dansaert (Jacques) . . . . 129, 130
Dansaert (Gillis) . . . . . 130
Dansaert (Pierre) . . . . . 130
Delft (Jean van) . . 54, 134, 138
Delft (van) . . . . . . . . 133
Delft (Catherine van) . 114, 134, 135, 137
Delft (Barbe van) . . . . 147
Denys (nts H) . . . . . 36, 37

Page.
Deure (Émérantiane van). . . 59
Despinosa Soravia (Joseph) . . 115
Deschamps (Georges) . . . 146
Deckere (Pierre de). . . . . 176
Dencu (Marcus). . . . . . 194
Dick (Julian Cornelis van) . . 42
Dinther (Nicolas van) . . . . 47
Diricxsens . . . . . . . . 65
Dias (Pauline) . . . 112, 119, 120
Dias (Michel) . . . . . . . 111
Dias (Simon). . . . . . . 90
Dias (Paul) . . . . . . . . 111
Dias (Marie) . . . . . . . . 111
Dias (Melchior) . . . . . . 111
Dias (Anne) . . . . . . . . 111
Dias (Agneda) . . . . . . . 112
Dilft (Henri van der) . . . . 171
Donck (nts van der). 75, 76, 78, 79, 84
Doppegieter (Corneille) . . . 118
Doppegieter (Eemondt) . . 96
Doncker (Philippe de) . . . . 107
Dobbelsteyn (Arnoul van) . . 143
Dobbelaer (Pierre) . . . 196
Driele (Léonard van) . . . . 72
Druynen (Adrien van) . . 192
Drumez (Jehan) . . . . . 81
Duarte . . . . . . . . . . 44
Durchy (Gaspar) . . . . . 53
Duys (nts H.) . . 89, 94, 155, 156, 159, 161, 164, 165, 167
Dumont . . . . . . . . . 123
Dyckstrate (Hubert) . . . . 129
Dyskstrate (Corneille) . . . . 129
Dyck (Michel van). . . . . 144

## E.

Eeckeren (Corneille van) . 55, 173
Eggelhof (Jean). . . . . 17, 171
Eggelhof (Laurent) . . . . 171
Eldewiere (Nicolas) . . . 195
Ellebo (Luis) . . . . . . . 33
Ellenbroeck (Daniel) . . . . 35

Page.
Engelken (Adrien) . . . . . 54
Esclaibes (Robert d') . . . . 126
Espino Moreno (Anna) . . . 187
Espinosa Boot (Tomasina de) . 188
Estopinan Cervellon (Maria de) 177
Ewyck (Aleyde Marie van) . . 161
Eycken (Charles vander). . . 126
Eycken (Ferdinand vander). . 126
Eycken (Louise vander) . . . 126
Eynde (Jean vanden). . . . 54

F.

F. G. V. . . . . . . . . . 6
Fabri (nts.) . . . . . . . . . 21
Faille (Alexandre della) . . . 29
Faille (Jacques della) . . . . 196
Fallie (Jacob) . . . . . . . 34
Farnese (Alexandre) . . . . . 136
Ferrera (Diego Fernandes) . . 31
Fer (Nicolas le) . . . . . . 53
Fernandez (Juan). . . . . 122, 177
Felbergen (Josephine de) . . . 187
Fierro Bustamente . . . . 20, 192
Fierro y Bustamente (Santiago) . 187
Fierro y Bustamente (Juan) . . 187
Fine (Jean a) . . . . . . . 54
Fiesco (Jeronima Maria) . . . 190
Floren (Nicolas) . . . . . . 91
Floris (Abraham) . . . . . . 197
Fortune (prince de la) . . . . 7
Formaert (Jean) . . . . . . 71
Formestraux (Paul de) . . . . 93
Fornari (Pierre de) . . . . . 141
Fornari (Constance) . . . . . 168
Frias (Juan de) . . . . . 38

G.

Gachard . . . . . . . . . . 92
Gamel (Jean) . . . . . . . . 196
Gamel (Marie) . . . . . . . 196

Page.
Gamel (Nicolas) . . . . . . . 196
Gamel (Catherine) . . . . . 196
Gamel (Suzanne) . . . . . . . 196
Geoffroy (Nicolas). . . . . 21
Geudens (Edm.) . . . . . . . 46
Genard . . . . . . . . . . 72
Geertsens (Anna). . . . . . . 96
Geertsens (Pierre). . . . 96, 99, 101
Geertsens (Josine) . . . . . 96
Gerard (Barbe) . . . . . . . 116
Geertsberghen (Catherine van) . 165
Ghemert (Pauwel van) . . . . 24
Ghemert (Paul van). 80, 81, 83, 95, 96, 98, 99, 101, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 151, 152, 158, 189
Ghemert (Lucie van) . . . 113, 116, 121, 178
Ghemert (Thierry van) . . 95, 101
Ghemert (Louise van) . . . . 95
Ghemert (Anne van) . 95, 104, 111, 112, 113, 114, 116, 120, 121, 156, 158, 178, 190
Ghemert (Rhycalt van) . . 95, 96
Ghemert (François van) .95, 96, 104
Ghemert (Catherine van) . . 95, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 120, 122, 142, 147, 148, 150, 155, 161, 163, 167
Ghemert (Jean van) . . . . 99, 101
Ghemert (Elisabeth van) 100, 104, 119
Ghemert (Gulich van) . . . . 101
Ghemert (Arnout van) . . . . 101
Ghemert (Marie van). . . . . 101, 105, 110, 112
Ghemert (Béatrix van) . . . . 104
Ghemert (Pierre van) . . . . 104
Ghemert (Antoine van) . . . . 123
Ghemert (van). . . . . . 154, 158
Gielis (Barthélemy) . . . . . 175
Goblet d'Alviella . . . . . . 6
Goes (Henri vander) . . . . 50
Goes (Pierre vander). . . . . 72
Goes (Maria vander) . . . . . 142
Gonzalès (Thomas) . . . . . 122

Page.
Gomes (Jacques) . . . . . . . 198
Groenenberghe. Voyez Monteverde
Groenenberghe (Melchior van) . 12, 14, 17, 20, 21, 30, 71, 74, 76, 81, 174, 175, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 189, 190
Groenenberghe (famille) . . 15, 17, 40, 62, 151
Groenenberghe (Jacob van) . 17, 18, 20, 169, 170, 171, 172, 174
Groenenberghe (enfants van) . . 20
Groenenberghe (Anna van). . 20, 61, 80, 174, 176, 178, 180
Groenenberghe (Jean van). . 21, 61, 74, 174, 176, 186, 187
Groenenberghe (Michel van) . 21, 74, 174, 177, 186
Groenenberghe (Gobert van) . . 170
Groenenberghe (Agathe van) . . 175
Groenenberghe (Marie van) .187, 188
Grashuysen (Gerardo) . . . . 32
Grevenbroeck (Gaspar van) . . 34
Gresham. . . , . . . . . . 73
Grave (Everard van der) . . . 178
Grave (Servan). . . . . . 87
Grave (Chrétien van der) . . . 178
Grimmels (Alexis). . . . . . . 96
Grimmels (Léon) . . . . . . . 96
Grimmels (Josine). . . . . 96. 103
Grimon (George) . . . . . . . 192
Gracht (Wautier vander) . . . 126
Gracht (Marie Isabelle vander) . 126
Gracht (Françoise vander). . . 126
Gracht (Antoine vander) . . . 167
Gracht (Elzarde Christine vander) 167
Gramaye (Jacques) . . . . . 129
Grimberghe (Ferri van). . . 178
Guiccardini. . . . . . . . 6, 10
Guisla Van de Val (Jean de) . . 28, 150, 177
Guisla (Jean de) . . . . 122, 191
Guisla (marquis de) . . . . . 174
Guisla (Marie de) . . . . . . 188
Guerra (Bernardin de) . . . 12, 14

Page.
Guerant (Jacques) . . . . . . 37
Guturez Calderon (Jean) . . . 87
Guersa (André de). . . . . 91, 112
Guicourt (Jacques) . . . . . . 94
Guebens (Goswuin) . . . . . . 172
Guislin (Balthasar) . . . . . . 191
Guzman (Théodore de) . . . . 193

## H.

Hage (Jean van der) . . . . . . 50
Haghe (Willem van der) . . . 9
Hazuart (Simon) . . . . . . . 36
Hanssens (Hans) . . . . . . . 43
Hansen (Dr) . . . . . . . . . 182
Hamme (Louis van) . . . . . . 58
Hamme (Paul van) . . . . . . 58
Hamme (Claire van) . . . . . . 58
Haecx (Gillis) . . . . . . . . 82
Hase (Anna de). . . . . . . . 88
Halle (Madeleine van) . . . . 101
Halle (Arnoud van) . . . . . . 192
Hannicart (Gilles). . . . . . 107
Haan (Guillaume de) . . . . . 113
Haverlant (Z.). . . . . . 139
Haene (Guillaume de) . . . . 157
Haroldin (Barbe) . . . . . . . 171
Happaert (Jérôme) . . . . . . 173
Harless (Dr). . . . . . . . . 182
Halscher (Jean) . . . . . . 195
Halscher (Adam) . . . . . . . 195
Herique III de Castille . . . . 7
Henri le Navigateur . . . . 9, 10
Herera Leyva (Lazaro) . . . . 33
Herrera (Diego de) . . . . . . 15
Heescheer (Andries Heuricx). . 28
Herincx (Guillaume) . . . . 32
Heurck (Pierre van). . . . . 33
Henriques da Costa (Luis). . . 35
Herbers ou Herbouts (Heylwige) 47, 48
Herbers (Rutgheer) . . . . .47, 48
Herbouts (Adrien) . . . . . . 48
Herbouts (Belien) . . . . . . 48

Page.
Heyns (Marguerite Claus) . . . 48
Heyns (Pierre Claus) . . . 48, 49
Heyns (Jacqueline Claus) . . . 49
Heynbeeck (Jean van) . . . . 51
Henricx (Michel) . . . . . . 62
Hertsbeke (Adrien van). . . . 54
Hertsbeke (Jean van) . . 57, 58, 59
Hertsbeke (Arnould van) . . 57, 58
Hertsbeke (Anna van) . . . . 57
Hertsbeke (Herman van) . . 58, 184
Hertsbeke (famille van). . . . 58
Hertsbeke (Gertrude van) . . . 58
Hertsbeke (enfants van) . . 69
Hertsbeke (Jean Baptiste) . . 75, 76
Hertsbeke (Paul van) . . . . 77
Herde (Nicaise de) . . . . . 60
Herde (Jean de) . . . . . . 60
Herde (Dominique de) . . . . 60
Herde (Nicolas de) . . . . . 60
Hertincx Janss (Rutgheert) . . 71
Herlin (Barbe). . . . . . . 81
Hennyan (Noel) . . . . . . 81
Hemelsroy (nts. van) . . . . 101
Hellin. . . . . . . . . .126, 129
Hemony (I.) . . . . . . . 138
Hemony (P.) . . . . . . . 138
Hellaerts (Jacques) . . . . 158
Hernandez (Balthazar) . . . . 196
Hille (Dierick van) . . . . . 28
Hillegaerts (Anne) . . . . . 130
Hillebrants (Guillaume) . . . 58
Houtappel (Gilles) . . . . . 23
Houtappel (Godefroid) . . . . 53
Hove (Jan van) . . . 23, 109, 149
Hoeven (Jean Baptiste vander) . 32
Houdemare (Jacques) . . . . 32
Houte (Melchior vanden) . . . 51
Hoffman (Gielis) . . . . 76, 129
Hot (Hubert du) . . . . . . 93
Hauthem (Jean de) . . . . . 143
Hauthem (Alice de) . . . . . 143
Homsen (Jacques van) . . . . 196
Hurter (Joos van). . . . . . 10
Huart (Juan Baptisto) . . . . 32
Page.
Huerout (Jacques) . . . . . 89
Hulst (Pierre de) . . . . . . 93
Humblet (Antoine) . . . . . 175

## I.

Imbert (Adrien) . . . . . . 93

## J.

Jacobs (Adrien) . . . . . . 9
Jacobs. . . . . . . . . . 9
Jacobs (Conrad) . . . . . . 43
Jacomo . . . . . . . . . 9
Janssens (Melis) . . . . . . 197
Janssens (Cornelis) . . . . 30, 35
Janssens (Élisabeth) . . . . . 53
Janssens (Jacques) . . . . . 148
Jacopssen (Daniel) . . . . . 55
Jacobs (Simon). . . . . . . 107
Jacques (Jean) . . . . . . .175, 176
Jacques (Yvon). . . . . . . 193
Jean Marie . . . . . . . . 39
Jonge (Lauren de) . . . . . 33
Joseph II . . . . . . . . 46
Jours (Jacob) . . . . . . . 116
Jongelinc (Nicolas) . . . . . 170
Justiniano (Bernardin) . . . . 196
Judoco (Andrea) . . . . . . 121

## K.

Kerstiaenssens (Hans) . . . . 13
Kessel (Lambrecht van) . 97, 99, 101
Kempis (Thomas A) . . . . . 121
Keyser (Martin de) . . . . . 146
Kimpe (Gilles de) . . . . . . 143
Kiliaen . . . . . . . . . 46
Kiekens (Jean). . . . . . . 51

Page.

## L.

Lamy (Thomas) . . . . . 37, 89
Langdonc (André de) . . . . 47
Langdonck (Hildegonde van). . 47
Langdonck (Corneille van). . . 52
Ladessous (chanoine de) . . . 60
Lare (Pierre van) . . . 82, 104, 183
Langendorp (George van) . . . 88
Lannoy (Alart de) . . 80, 81, 93, 94
Lannoy (Paul de). . . . . . 93
Lannoy (Pierre de) . . . . . 93
Lannoy (Barbe de) . . . . . 93
Lannoy (Marie de) . . . . . 93
Lannoy (Marguerite de) . . . 93
Lannoy (de) . . . . . . . . 151
Langemantel (David) . . . . 96
Lamberti (Lamberto) . . . . 105
Lamberti (Mathurin) . . . . 195
Lange (David). . . . . . . 146
Leardin (Pascal). . . . . 27, 188
Lenares (Francisco) . . . . . 28
Le Roy (Maria) . . . . . . 30
Leroy (I.) . . . . . . . . . 125
Lesur dela Torre (Marianna) . . 34
Lesur dela Torre (Miguel Francisco) . . . . . . . . . . 34
Lesur dela Torre (Salvador) . . 35
Lestrée ou de Lestere (Gilles de) 49, 50
Lestere (Catherine de) . . . . 50
Lestere (Agnes de) . . . . . 50
Lestere (Jean de). . . . . . 50
Lestere (Antoinette). . . . . 50
Lestere (Antoine de). . . . . 50
Leugenhagen (Susanna van) . . 79
Lespinoy (Barbe de) . . . . 168
Lespinoy (Étienne de). . . . 147
Le Rousseau (nts G.) . . . 148, 153, 154, 155, 161
Lem (Antoine) . . . . . . . 149
Lenaerts (Hubert) . . . . . 148
Le Vasseur (Jean) . . . . . 178
Linden (Marie vander) . . . 9

Page.

Linden (Louis vander) . . . 179
Lier (Jérôme van) . . . . . 58
Liere (van) . . . . . . . . 15
Lith (Pierre van) . . . . 62
Lith (Godefroid van) . . . . 62
Lixalde (François de) . . . . 63
Lixhals (Barbe). . . . . . . 161
Liedekerke (Martin van) . . . 172
Liano (Pedro) . . . . . . . 176
Lopes (Elvira Perès) . . . . 51
Lorenzo (Andres) . . . . . . 188
Lorenco (Anton) . . . . . . 196
Lopez (Leador) . . . . . . . 18
Lovenz y Salgado . . . . . . 20
Luchtermaker (Jean) . . . . 95
Lucas (Paul) . . . . . . . 128
Lugo (Francisco Benites de) . . 196
Lyns (Aert) . . . . . . . . 46
Lyer (Antoine van). . . . . 48
Lysdonck (Jean vander) . . . 51

## M.

Mannacker (Helman) . . . 22, 30
Marien (Michel) . . . . . . 23
Martini (Ascanio) . . . . . . 30
Martiny (nts Adrien) . . . . 78
Mannemaker (Adrien) . . . . 69
Martin (Adrien). . . . . . . 70
Maes (Catherine) . . . . . . 132
Maistre ou de Meestere (Firmin le) . . . . . . . . 172, 173
Maldonado (Andres) . . . . 188
Maldonado (Maria). . . . . 189
Mariage (Alphonse) . . . . 188
Mariage (Michel) . . . . . . 188
Marin (Jehan de) . . . . . . 194
Malvaux (Charles) . . . . . 197
Maton (Gilles) . . . . . . . 198
Massieu (Nicolas) . . 28, 42, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 112, 114, 115, 116, 150, 151, 152
Massieu (Capitaine). . . . 36, 88

Page.

Massieu (famille) . . . . . . 41
Massieu (José) . . . . . . 41, 42
Massieu (Rafaël). . . . . . . 41
Massieu (Juan) . . . 42, 85, 89, 90
Massieu (Pedro). . . . . . 42, 90
Massieu (Felipe). . . . . . . 42
Massieu (Maria). . . . . . . 90
Massieu (Marguerite) . . . . 90
Massieu (Étienne) . . . . . . 90
Massieu (Diego) . . . . . 90
Massieu (Casimir) . . . . . . 91
Marcx (Clara) . . . . . . . 58
Mertens et Torfs . . . . . 73, 74
Mellannoy (Charles de) . . . . 75
Mellannoy (Jehan de) . . . . 75
Mesdach (Corneille) . . . 78
Mederos (Jean Martin de) . . 86
Mey (Charles) . . . . . . . 94
Meus (Henri) . . . . . . . 158
Meestere (Firmin le Maistre ou de) . . . . . . . . . .172, 173
Meyer (Jean de) . . . . . . 197
Meyere (François de) . . . . 184
Mendez (Louis) . . . . . . 196
Miranda (Alesmes de). . . . . 175
Millares (Augustin) . . 37, 40, 41
Monteverde, voyez Groenenberghe
Monteverde . . . . . . 20, 25, 26
Monteverde (Michel de) . . 41, 177
Monteverde (José de) . . . . 41
Monteverde (Francisco de) . . 42
Monteverde (Melchior de). . 43, 93, 177, 188
Monteverde (Ana de) . . 88, 90, 115, 176, 177, 179, 188
Monteverde y Lugo (Antonio) . 41
Monteverde (Diego de) . . . 176
Monteverde (Marguerite de) . . 176
Monteverde (Agneda de) . . . 176
Monteverde (Angela de). . . 176
Monteverde (Jean de) . 176, 177, 188
Monteverde (Louise de) . . . 187
Monteverde (Marie de) . . 187, 188
Monteverde (Françoise de) . . 188

Page.

Monteverde (Paul de) . . . . 188
Montserrat (Marcus de) . . . 192
Montemar (James de) . . . . 195
Moens (Daniel). . . . . . . 121
Moirselke . . . . . . . . 123
Moelenere (Guillaume de) . . 71
Moelenere (Thierry de) . . 71, 72
Moelenere (de) . . . . . . . 72
Monnyl (Laurent) . . . . . . 75
Mossica (Maria). . . . . . . 88
Morien (Michel) . . . . . . 89
Moermans (Juan Antonio) . . 36
Morsen (Jacques) . . . . . . 43
Mustelier (Nicolas). . . . . 30
Mulan (Thomas) . . . . . . 33
Musch (Josine) . . . . 96, 104
Musch (Béatrix) . . . . . . 96
Munster (Gertrude van) . . . 149

## N.

Neufville (Robert de) . . . . 53
Nedershoven (Mathieu) . . . 108
Neer (Mathieu van) . . . . . 165
Nicolai (nts J.) . . . . . . . 194
Niclaes (Roderigo) . . . . . 196
Noot (chevalier vander) . . . 61
Noot (Adrien vander) . . . . 61
Noris (Catherine) . . . . . . 173
Noens (Joosen) . . . . . 141
Nunès de Valle (Sebastian) . . 88
Nullich (Antoine) . . . . . 100
Nuyts (Gaspar) . . . . . . 49

## O.

Orosco (Louis) . . . . . 21, 186
Oddaert . . . . . . . . . . 27
Ocampo (Juan de) . . . . . 41
Olivarès (duc d') . . . . . . 43
Orthen (Wauter van) . . . 69, 82
Oorsbeke (Pierre van). . . . 96

Page.

Oostfrise (Anne Françoise d') . 121
Offhuys (Isabelle) . . . . 124, 127
Oyens (Pierre) . . . . . . . 138
Oem van Wyngaerde . . . . 139
Ortis (Melchior) . . . . . . 186
Obisy (Thomas) . . . . . . 168
Olner ou Olleneere (Nicolas) . 171, 174

## P.

Palma Carillo (Alonso de) . . 32
Parent (Robert). . . . . 37, 89
Panhuys (Pierre) . . . . . . 62
Payen (Pierre) . . . . . . . 81
Pas (Grégoire de) . . . . . . 87
Pael (Servais vander) . . . . 105
Parme (duc de) . . . . . . . 106
Parys (Jacques van) . . . . 120
Parys (Jean van) . . . . 125, 128
Perestrello . . . . . . . . 10
Perès Lopes (Elvira) . . . . 15
Perès (Em. H.) . 30, 31, 32, 34, 35, 36, 55, 91, 111, 114, 161, 190
Petra ou Pietra (Brigitte) . . . 138
Perre (François van) . . . . 172
Perez (Dominico) . . . . . . 180
Philippe IV . . . . . 43, 79, 143
Pie VII . . . . . . . . . 5
Pila (Lope de) . . . . . . . 71
Pina (Miguel de) . . . . . . 87
Pietra ou Petra (Brigitte). . . 138
Pieters S^r (A. de) . . 138, 139, 140
Pieters (Jean) . . . . . . . 167
Piers (Jean) . . . . . . . 183
Pieterss (Jacques) . . . . . . 194
Plaessen (Corneille vander) . . 55
Plano (Grégoire del) . . . 119
Portugal (Alphonse II de) . . 7
Portugal (Isabelle de) . . . . 16
Ponte Huares (Christoval de) . 29
Porte (Gilles dela) . . . . . 93
Porte (Marie dela) . . . . . 93

Page.

Porte J^r (Gilles dela) . . . . 93
Porte (Paul dela) . . . . . . 93
Porte (Nicaise dela) . . . . . 93
Pottere (Antoine de) . . . . 134
Pottere (Philippe de) . . . 134
Poggio (Andres) . 20, 159, 189, 190
Poggio (Jean Baptiste). . . 189, 190
Poggio (Juan Angel) . . . . 189
Poggio (Philippe) . . . . . . 190
Poggio (Ambroise) . . . . . . 190
Poggio (Petronelle). . . . . . 190
Poggio (Françoise) . . . . . . 190
Poggio (Marguerite) . . . . . 190
Poggio (Jeanne). . . . . . . 190
Poggio (Marie) . . . . . . . 190
Poggio (Augustin) . . . . . . 190
Poggio (Victorin) . . . . . . 190
Ponte y Molina (Mariana de) . 187
Provencale (Jacques) . . . . . 195
Pruys (Ghysbrechte) . . . . . 170
Pruys (Bernard) . . . . . . 170
Pruenen (Catherine) . . . . . 99
Pruenen (Christophe) . . . . 99
Pruenen (Marie) . . . . . . 99
Pruenen (Marguerite) . . . . 99
Pret (Anne de) . . . . . . . 101
Pret (Pierre de) . . . . . . . 101
Pret (Anna Maria de) . . . . 32
Praet (Jean Baptiste van) . . 33, 34, 35, 112
Prim (Général) . . . . . . . 42
Prevost (Jean) . . . . . . . 48
Puero (Simon) . . . . . . . 194
Putte (Adrien van den) . . . 172
Pyns (Marguerite) . 18, 172, 173, 174
Pyns (Willebrord) . . . . . . 172
Pyns (Anna). . . . . . . . 172
Pyns (Sébastien) . . . . . . 172
Pyns (Béatrix) . . . . . . . 172
Pyns (Isabelle) . . . . . . . 172
Pyns (Marie). . . . . . . . 172
Pyl (Jean) . . . . . . . . 182

Page.

Q.

Quesnoy (Simon du) . . . . . 128

R.

Ranst (Marguerite van) . . 70, 73
Raadt (J. Th. de) . . . . . 62, 126
Raedt (Louise de) . . . . . . 125
Raet (Jacques) . . . . . . . 129
Rattel (Jean). . . . . . . . 156
Rademaecker (André de) . . . 166
Renaux (Jean) . . . . . . . 75
Renaux (Anne). . . . . . . 75
Reydt (capitaine) . . . . . . 145
Regemortel (Pierre van) . . . 145
Ritsaert (Arnout) . . . . 96
Ritsaert (Josine) . . . . . . 96
Ritsaert (Rutgeert) . . . . . 96
Ritsaert (Pierre) . . . . . . 96
Ritsaert (Elisabeth) . . . . 96
Ritsaert (Henri) . . . . . . 96
Rinck (Anthoine) . . . . . . 182
Ricardo (N.). . . . . . . . . 190
Ricardo (Juan Andres) . . . 190
Ricardo (Gaspar) . . . . . . 190
Rousseau (Corneille) . . . . 184
Rousseau (nts G. le) 22, 23, 37, 79, 83, 85, 88, 113, 114, 115, 121, 142
Rockergem (nts L. van) 22, 76, 80, 82
Robrechts (Olivier) . . . . 24
Rosa (Pedro la). . . . 31, 32, 33
Rosa (Marie Anna la) . . . . 33
Rodrigès (Antoine). . . . . 36
Roover alias Rode (Anne de). . 59
Roy (le) . . . . . . . . . . 63
Roulx (Michel le) . . . . . 70, 77
Rock (Antoine) . . . . . . . 79
Roche (comte de la) . . . 81, 86
Ronghens (Michel). . . . . . 101
Roxas y Ayala (Gusman) . . 86
Roxas (Ynes de) . . . . . 86, 88

Page.

Roxas (Diego de) . . . . . . 88
Roxas y Ayala (Diego Gusman). 88
Rode (voyez Roove-Anna van) 101
Rode (Jean van) . . . . . . 101
Rogge (Jean) . . . . . . 137, 138
Roels (Gerard) . . . . . . . 141
Roye (Catherine de) . . . 149, 150
Romants (Pierre) . . . . . . 170
Roa (Melchior de) . . . . . . 175
Roomer (Louis de). . . . . . 196
Rougen (Jacques) . . . . . . 198
Ruytere (Cornelis de) . 11, 12, 13, 14, 26, 192, 193
Ruytere (Anna de). . . . 26, 192
Ruytere (Agnès de) . . . . 192
Ruytere (Thierry de) . . . . 192
Ruytere (Daniel de) . . . . 192
Rutz (Valère) . . . . . . 185, 196
Rubens (Philippe) . . . . . . 159
Ruebens (Pierre) . . . . . . 115
Rue (Michel dela) . . . . . . 106
Rustici (Anthonio) . . . . 30
Rucalde (Juan Martines de) . . 109
Ryts (Valère) . . . . . . . 75
Rypet (Niclas) . . . . . . 23
Ryckbosch (Jacques) . . . . 58

S.

Salle (Godifer de la) . . . . 7
Sabuya (Marguerite) . . . . 9
Sanchez (Juan) . . . . . . . 40
Sande (Rombaud vanden) . . 53
Santvoort (Marguerite van) . . 58
Salm (Pierre) . . . . . . . 105
Salamanca (Jérôme de) . . . 74
Salgado (André) . . . . . . 189
Salgado Valencuela (Jean) . . 87
Salgado (Béatrix) . . . . . . 189
Saravia (Espinosa). . . . . . 88
Saravia (Joseph de Spinosa) . 88, 177
Saultrel (Jean) . . . . . . . 99
Sacaras (Melchior) . . . . . 186

PAGE.
Saniches (Francisco) . . . . 186
Santa Cruz (Charles de) 193, 194, 195
Santillane (de) . . . . . . . 194
Saelmans (Jean) . . . . . 197
Saint-Victor (François de) . . 126
Sbuekeleen (Elisabeth) . . . 50
Sbuekeleen (Henri) . . . . 50
Schot (Simon, Conrad de) . . 35
Schuermans (Henri) . . . . 52
Scocx (Cornélie) . . . . . 46
Scocx (Jacques) . . . . . . 46
Scribanus (P.) . . . 66, 120, 121
Schetz (Isabelle). . . . . . 83
Schetz (Anne) . . . . . . 83
Schetz (Thierry) . . . . 105
Schetz (Erasme). . . 84, 104, 131
Schetz (Balthasar). . . . . 104
Schetz (Melchior) . . . . 84
Schendel. . . . . . . . . 123
Scipion l'Africain . . . . . 131
Schoere (Jean van). . . . . 157
Schelck (Adrien) . . . . . 158
Schuyl (Corneille van). . . . 177
Schreyn (Georges van). . . . 182
Schillemans (Jean) . . . . 183
Schillemans (Corneille) . . . 183
Schuylenborch (Agnes) . . . 192
Schuylenborch (Thierry) . . 192
Scharlin (Antoine) . . . . . 195
Seyer (Jean) . . . . . . . 31
Sevenbergen (Marie de) . . . 51
Secco d'Arragon (Alexandre). . 79
Sécillie (Jacques) . . . . . 138
Sevilla (Jean Francisco) . . 145, 146
Sermertens (Alexandre) . . . 149
Senfst (Eléonore van) . . . . 193
Shertoghe (nts) . . . . . . 104
Silveira (Guilhermo da) . . . 10
Silva (Gaspar Simon de) . . . 111
Silva (Blas Simon de) . . . . 189
Slootmans (Joseph). . . . . 146
Sleeckx (Antoine) . . . . . 163
Smit (Joseph de) . . . . 99, 104
Smit (Balthasar de). . . . 106, 107

PAGE.
Smiter (Marie de) . . . . . . 36
Snoyens (François). . . . . 197
Snoy (Mijnheer) . . . . . . 156
Sneyers (Jean) . . . . . . . 140
Socaras (Melchior) . . . . . . 21
Socarras (Gabriel de) . . . . 192
Soria (Diego de). . 32, 33, 34, 35, 41
Soria (Jacques de) . . . . 40, 41
Soria (Diego) . . . . . . . 112
Sotto Mayor. . . . . . . . 80
Sotto Mayor Topete (Pedro de) 79, 88, 89, 109, 151
Sotto Mayor Topete (Jéronimo de) . . . . . . . . . . 91
Sotto Mayor (Juan de). . . 116, 177
Soppen (David vander) . . . 121
Socarrosy Cervellon (Agnès de) . 174
Soeter (Edouard) . . . . . . 195
Spinosa (Joseph de) . . . . 88
Spinosa (José Domingo de) . . 177
Spinola (Jean Marie) . . . . 141
Spinula (Pierre). . . . . . . 105
Strabon . . . . . . . . . 6
Sterck (Godevaert) . . 12, 20, 180
Sterck (Gérard) . . 59, 60, 178, 179
Sterck (Godefroid) . . . . 59, 61, 72, 178, 179
Sterck (Anne) . . . . . . 60, 68
Sterck (chevalier . . . . . . 81
Sterck (Corneille) . . . . . . 180
Sterck (André) . . . . . . . 180
Sterck (Jeanne) . . . . . . . 180
Stooter (Léonard) . . . . . 33
Stooter (Jean François) . . . 33
Stompaert (Jean) . . . . . . 50
Stembor (Jean de) . . . . . 76
Stembor (Arnould van) . . 118, 161
Stembor (Anne Marie van) . 118, 120, 164, 165, 167
Stembor (Antoine van). . . . 161
Stembor (François van) . . . 167
Straelen (Marie van) . . . . . 104
Steelant (Marguerite de) . . . 130
Straesborch (Jean van) . . . . 143

Page.

Struys (Artus) . . . . . . . . 162
Steenhuysen (Marguerite van). 172, 174
Staes (Pierre) . . . . . . . . 194
Staes (Guillaume) . . . . . . 194
Suerkens (Elisabeth). . . . . 71
Suero (Ferdinando) . . . . 79, 88
Suero (Maria) . . . . . . . . 79
Suero (David Ferdinand) . . . 79
Sueiro (Pedro) . . . . . . . . 88
Suys (Claudine de) . . . . . 158

## T.

Tablantes (marquis de) . . . . 9
Terne (Nicolas du) . . . . . 47
Tessa (Anthonio de) . . . . . 75
Teerlincx (Gertrude). . . . 55, 56
Teerlincx (Gérard) . . . . . 55
Teerlincx (Jean) . . . . . . 55
Teerlincx (Catherine) . . . . 55
Teerlincx (Anne) . . . . . . 55
Teerlincx (Heylwige). . . . 55
Teerlincx (Didier). . . . . . 55
Teerlincx (Henri) . . . . . . 55
Teerlincx (les) . . . . . . . . 55
Thibault (François) . . 33, 100, 119
Thibault (Jean Albert) . . . . 100
Thibault (Petronelle Marguerite). 100
Thys (Godevaert). . . . . . 121
Thommen (Ide vander). 124, 125, 128
Thommen (Jean vander) . 124, 128
Thommen (Marie vander) . . . 127
Thommen (Gabriel vander) .127, 128
Thommen (Elisabeth vander). . 128
Thommen (Christian vander). . 128
Thienen (Catherine van) . . . 124, 125, 128, 130
Thonis (François). . . . . . 131
Thuenis (Claire) . . . . .132, 133
Thuenis (François) . . . . . 132
Thulden (Florent van) . . . . 167
Thulden (Corneille Arnoud van). 167
Thulden (Anne Marie van) . . 167

Page.

Tichelen (Marguerite van) . . 51
Trill (Jean van) . . . . 30, 185
Tucher (Robert) . . . . . . 84
Tymmerman (Gerard) . . . 99

## U.

Urssele (Lancelot van) . . . . 178
Ursele (Regnier van) . . . . 180
Urbina (Pedro de) . . . . . . 196
Utarte (Sancho de) . . . . . 175
Utra (Joz de) . . . . . . . . 10
Utra (Johanna de) . . . . . . 10
Uytrecht (N. van) . . . . . . 142
Uytrecht (Marianne van) . . . 142

## V.

Vaz Teixeyra (Tristan) . . . . 10
Valckenisse (André van) 15, 51, 123, 140, 158, 169
Val (Gabriel van de). . . . . 189
Val (Miguel van de) . . . . 28, 87
Valle y Pumenta (Maria del) . . 189
Valle (Juan de) . . . . . . . 88
Vandoval de Cervella (Miguel) . 115
Vastenaeckels (Michel) . . . . 159
Verhulst (Godtgaff) . . . . . 26
Verscuren (Juan Janssen) . . 34, 35
Verjuys (Nicolas) . . . . . . 52
Verwilt (Catherine) . . . . . 60
Vekene (Claire van der) . . . 61
Ventura (N.) . . . . . . . . 91
Ventura (Nicolas). . . . . . 91
Velez del Hoyo (Lorenzo y) . 91, 92
Vermeulen (Jean). . . . .100, 119
Vermeulen (Florence) . . .100, 119
Vermeulen (Albertine) . . . . 100
Vermeulen (Barbe) . . . . . 100
Vermeulen (Marie) . . . . . . 100
Vermeulen (Anne) . . . . . . 100
Verhelewegen (Jean). . . . . 106

Page.
Veequemans (François). . . . 113
Verrycken (Marguerite). . .145, 146
Verstegen (Eva) . . . . . . . 116
Verbeeck (Jean) . . . . . . . 146
Verbaest (Gilles) . . . . . . . 146
Versprot (Catherine) . . . . . 129
Venesis Quartemart . . . . . 182
Velledo (Maria) . . . . . . . 191
Verbruggen (Melchior) . . . . 197
Vieuxsart (Catherine de) . . . 168
Virues (Pasqua de) . . . . . . 177
Villa Nueva del Prado (marquis de) . . . . . . . . . . . 42
Vieulx (Nicolas) . . . . . . . 53
Viera (Gonzales) . . . . . . . 112
Vlierden (Philippe van). . 110, 114, 118, 120, 126, 137, 141, 142, 143, 144, 146, 147, 148, 157, 158, 159, 160, 190
Vlierden (Balthasar van). . 114, 124, 125, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 142, 144
Vlierden (Françoise van) . 118, 120, 160, 161, 162, 164, 165, 166, 167
Vlierden (Daniel van) . . 124, 130
Vlierden (Jean van) . .125, 168, 170
Vlierden (Marie van). . . 125, 142
Vlierden (Isabelle van) . . . . 126
Vlierden (Barbe van). . . 126, 138
Vlierden (Gabriel van) . . . . 126
Vlierden (Pierre van) . . . . 127
Vlierden (Gille van) . . . . . 128
Vlierden (Claire van). . . 129, 130
Vlierden (Georges van) . . . . 130
Vlierden (Adolphe van). . . . 130
Vlierden (Henri van). . . 132, 133, 134, 137, 144, 160
Vlierden (Melchior van). . . . 133
Vlierden (Marguerite van) . . . 133
Vlierden (Jeanne van) . . . . 142
Vlierden (Catherine Thérèse van) 142
Vlierden (Jean Baptiste van) 142, 143
Vlierden (Catherine van). . 141, 159
Vlierden (François Paul) . . . 141

Page.
Vlierden (Susanne Philippine van) 141
Vlierden (Isabelle Charlotte van). 141
Vlierden (Anne van) . . . . . 133
Vlierden (Antoine van) . 137, 138, 143
Vlierden (Gérard van) . . . . 138
Vlierden (Charles van) . . 138, 139, 140, 142, 143
Vlierden (Marie Dorothée van) . 141
Vlierden (J$^{r}$ van) . . . 148, 149, 150
Vlierden (Enfants van) . 150, 152, 155
Vlierden (Philippe Félix van). . 156, 157, 161, 162, 163, 164.
Vlierden (chevalier van) . . . . 168
Vleke . . . . . . . . . . . 123
Vorst (Michel vander) . . . . 33
Volcan (Joseph Perès) . . . . 112
Voorspoels (Pierre) . . . . . 146
Vort (Syntken vande) . . . . 158
Voghele (Louis de) . . . . . . 180
Vryssele (Seigneur de) . . . . 172
Vroye (Pierre de). . . . . . . 134
Vranckx (Anthoine). . . . 27, 28
Vuesels (Philippe) . . . . . . 178

## W.

Wall (Loys vande) . . . . . 21
Wall (Domingo vande). . . . 28
Walle (Catherine vande) . . . 191
Walle Quintana (Manuel vande). 174, 182, 191
Walle (Louis van) . . . 186, 191
Wannemaker (Adrien) . . . . 39
Walewyns (nts) . . . . . . . 66
Wachtendoncq. . . . . . . . 133
Wachtendonck (Barbe Charlotte van). . . . . 158, 159, 160, 190
Wachtendonck (Jean van). . . 158
Wachtendonck (Engelbert van) . 159
Wachtendonck (Marie Cécile van) 160
Wachtendonck (Anne Claudie van) 160
Wagemans (Jeanne). . . . . 156

Page.

Wasservas (Marie von). . 181, 182, 183, 187
Wasservas (Gerhard von) . 182, 183
Wasservas (Catherine von) . . 183
Wasservas (Élisabeth von) . . 183
Wasservas (Agnès von). . . . 183
Walraven (Jacques) . . . . . . 195
Walraven (Charles) . . . . . . 196
Walton (lieutenant colonel) . . 200
Westackere (de) . . . . . . . 27
Werve (Marguerite vanden) . 24, 54, 83, 84
Werve (Guillaume vanden) . 61, 84, 94, 176, 178
Werve (Thierry vanden) . . . 181
Werve (Charles vanden) . . . 83
Werve (Jeanne vanden). . . . 178
Werve (Martin vanden) . . . 124
Werve (Adrien vanden) . . . 125
Weese (Joos van). . . . . . . 156
Wellens (Hubert). . . . . . . 171
Wiggers (Gilles) . . . . . . . 195
Wickaert (Nicolas) . . . . . . 198
Wissenkercke (Philippe Guillaume) 121
Wichelen (Antoine van) . . 29, 30
Wichelen (Mathias van) . . 29, 30
Willemsen (John). . . . . . . 33
Winckele (Étienne) . . . . . . 62
Winsson (Gracia van) . . . . 75
Wolput (nts van) . . . . . . . 194
Wortels (Jacop) . . . . . . . 46

Page.

Wortels (Henri) . . . . . . . . 50
Wouters (Alphonse) . . . . . . 142
Wouters (Pierre) . . . . . . . 105
Wolf (François de) 119, 120, 121, 164
Wolffaert (Jean) . . . . . .178, 182
Wyngaerde (Isabelle Marie vanden) . . . . . . . . . .139, 140
Wyngaerde (Philippe vanden) 140, 141
Wyngaerde (Isabelle Carolina vanden) . . . . . . . . . . 141
Wyngaerde (François Paul vanden). . . . . . . . . . . 141
Wyngaerde (Isabelle Marguerite vanden) . . . . . . . . . 168
Wyngaerde (Romain vanden) . 168


## Y.


Yemans van Suytlant (Élisabeth) 58
Ymmerseele (Jean van) . .172, 174
Ymmerseele (Wolfard van) .172, 174


## Z.


Zarco (Goncalvez) . . . . . . 10
Zeeuw (Cornelis de) . . . . . . 91
Zennest (Éléonore) . . .79, 83, 193
Zuero (Ferdinando) . . . . . . 79


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 10 12 20 03 013 5